HAL
open science

Exercer la médecine en milieu princier au XVème siècle : l'exemple de la cour de Bourgogne, 1363-1482

Laurie Baveye

To cite this version:

Laurie Baveye. Exercer la médecine en milieu princier au XVème siècle : l'exemple de la cour de Bourgogne, 1363-1482. Histoire. Université Charles de Gaulle - Lille III, 2015. Français. NNT : 2015LIL30004 . tel-01179585v2

HAL Id: tel-01179585

https://theses.hal.science/tel-01179585v2

Submitted on 24 Jul 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

COMMUNAUTÉ D'UNIVERSITÉS ET D'ETABLISSEMENTS LILLE NORD DE FRANCE
UNIVERSITÉ LILLE 3 – CHARLES DE GAULLE

ECOLE DOCTORALE SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ
LABORATOIRE IRHIS (INSTITUT DE RECHERCHES HISTORIQUES DU SEPTENTRION) - UMR CNRS 8529

Thèse de Doctorat
Histoire, Civilisation, Archéologie et Histoire de l'Art des Mondes Anciens et Médiévaux

Soutenue publiquement le 27 mars 2015

EXERCER LA MÉDECINE EN MILIEU PRINCIER AU XVÈME SIÈCLE : L'EXEMPLE DE LA COUR DE BOURGOGNE (1363 – 1482)

Volume I

Laurie BAVEYE KOUIDRAT

Sous la direction de Monsieur Bertrand SCHNERB, Professeur en Histoire Médiévale

Jury :

Madame Elodie LECUPPRE-DESJARDIN, professeur en Histoire Médiévale, Université Lille 3 – Charles de Gaulle
Monsieur Alain MARCHANDISSE, maître de recherches FRS – FNRS en Histoire Médiévale, Université de Liège
Monsieur Jacques PAVIOT, professeur d'Histoire du Moyen Age, Université Paris-Est Créteil-Val-de-Marne
Monsieur Bertrand SCHNERB, directeur de thèse, professeur en Histoire Médiévale, Université Lille 3 – Charles de Gaulle
Madame Jacqueline VONS, maître de conférence HDR honoraire en Latin et Histoire de la Médecine, Université François-Rabelais de Tours

Exercer la médecine en milieu princier au XVème siècle : l'exemple de la cour de Bourgogne (1363 – 1482)

Volume I

Introduction

Assurément, il n'y a pas d'histoire plus passionnante que celle de la médecine. Plus sûrement encore, il n'y a pas d'histoire plus compliquée, plus enchevêtrée, plus difficile à décrire.

Cette brève considération relative à l'histoire de la médecine est contenue dans l'ouvrage posthume de Fernand Braudel, *L'identité de la France, volume 2, Les hommes et les choses*, publié en 1986. Elle correspond à une conception historiographique contemporaine de la médecine en tant qu'objet d'histoire sociale, dans laquelle s'inscrit la présente étude.

Henry E. Sigerist, médecin et sociologue suisse, fut le premier dans les années 30 à définir les orientations de cette histoire sociale de la médecine, en réponse à une approche réductrice promue par G. Sarton, mathématicien belge, selon laquelle l'histoire de la médecine ne serait qu'une branche de l'histoire des sciences : à ce moment-là elle n'autorise qu'une étude de l'évolution des idées et des techniques médicales. Or, pour Sigerist, *la médecine n'est pas une branche de la science et ne le sera jamais ; si l'on tient absolument à dire que la médecine est une science, elle est alors une science sociale*[1]. En considérant les sources de l'histoire sociale à travers le prisme de la médecine, sont révélées des problématiques telles que par exemple l'expérience de la maladie par les patients, ou les différentes orientations des politiques de santé publique. Ainsi, l'histoire de la médecine peut s'ouvrir *aux historiens professionnels sans formation médicale*[2]. Certains médecins, jusque récemment ont toutefois émis des réserves à cette invitation : J. F. Lemaire, lors d'un colloque en 2006 intitulé *Peut-on faire confiance aux historiens ?*, prétendait que l'histoire de la

[1] Citation reprise de l'introduction du premier volume de *l'Histoire de la pensée médicale en Occident* consacré aux périodes antiques et médiévales, rédigée par le directeur de la publication M. D. Grmek, p. 17 – 18.
[2] GRMEK, *Histoire de la pensée médicale en Occident, tome 1, Antiquité et Moyen Age*, p. 19.

médecine ne pouvait légitimement être exercée que par un médecin de formation, *à condition qu'il se soit imposé cet apprentissage de l'historien qui l'aura rendu attentif au contexte dans lequel s'enchâsse l'épisode qu'il entreprend d'exposer*[3], point de vue pour le moins ségrégationiste, érigeant en « caste » la communauté des historiens de la médecine, avec tous les dangers et les écueils qu'une telle fermeture d'esprit peut occasionner.

Cependant les historiens n'ont pas attendu les exhortations de Sigerist : à l'extrême fin du XIXe siècle, l'historien allemand A. Franklin s'était déjà lancé dans cette perspective sociologique de la médecine médiévale, à travers son ouvrage intitulé *La vie privée d'autrefois, arts et métiers d'autrefois, usages des parisiens du XIIIe au XVIIIe siècle*, dont plusieurs volumes sont consacrés aux praticiens des arts médicaux[4]. On constate dans les inventaires de sources que les anecdotes intéressant l'histoire de la médecine ont attisé la curiosité des historiens et archivistes paléographes : B. et H. Prost ont ainsi inséré dans leurs *Inventaires mobiliers […]* de nombreux extraits touchant à la santé des princes ; de même que L. de Laborde. Les *Inventaires sommaires […] des Archives départementales du Nord* de Dehaisnes, Desplanques et Finot signalent la pièce 125 788 du carton B 3537, dont nous présentons une analyse, et qui contient une liste de remèdes et instruments chirurgicaux que les chirurgiens du duc de Bourgogne entendent emporter en croisade. Quant aux historiens de la médecine, médecins de formation, ils s'intéressent depuis cette même époque, qui a vu la création de chaires universitaires d'histoire de la médecine et de sociétés d'histoire de la médecine[5], aux métiers de la santé au Moyen Age, à

[3] Lemaire, « Peut-on faire confiance aux historiens de la médecine ? » […], p. 241.
[4] Cf. bibliographie, en annexes.
[5] La première chaire universitaire d'histoire de la médecine est créée à Paris en 1795, mais est inoccupée de 1822 à 1870. La société française d'histoire de la médecine est créée en 1902. Son homologue allemande avait été fondée l'année précédente, l'italienne en 1910, la britannique en 1912, la belge en 1918. La société nternationale d'histoire de la médecine nait en 1921.

l'organisation des différents corps de métiers, à la formation des praticiens, aux relations qu'ils entretiennent mutuellement et à leur place dans la société[6].

Mais l'ouvrage majeur d'histoire sociale de la médecine médiévale de la première moitié du XXe siècle, qui reste une référence pour les médiévistes d'aujourd'hui, est sans conteste le *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen Age*, d'Ernest Wickersheimer, paru en 1936. Il réunit un nombre considérable de médecins, mais aussi de chirurgiens, de barbiers, de sages-femmes et d'empiriques recensés en France pour la période s'étalant du Ve au XVe siècle. Cet ouvrage reste néanmoins très lacunaire. L'auteur s'est efforcé d'y remédier en poursuivant, après l'édition de 1936, la collecte de données sur les praticiens déjà connus et sur d'autres. Il n'a jamais renouvelé sa publication. C'est Danielle Jacquart qui, en 1979, assuma cette lourde tâche, en présentant un supplément au *Dictionnaire*, en annexe de son mémoire de la section des sciences historiques et philologiques de l'Ecole Pratique des hautes Etudes, intitulé *Le milieu médical en France du XIIe au XVe siècle*. Elle y analyse, à partir du *Dictionnaire* les différents types d'activités et de formations médicales médiévales ainsi que leur évolution, les lieux d'exercice, les origines et la place socio-géographique des praticiens, leur vie intellectuelle. On ne peut déplorer pour ces fructueux travaux que le recours aux sources imprimées et inventaires et catalogues de sources[7], sans dépouillement des archives elles-mêmes. Ils constituent néanmoins le point de départ bibliographique de toute prosopographie d'un groupe médical médiéval défini géographiquement, socialement ou temporellement.

---

[6] Cf. notamment : Baudot, *Etude historique sur la pharmacie […]*; Cabanes, *Le costume du médecin […]*; Coulon, *Contribution à l'histoire de la médecine […]*; Faidherbe, *Les médecins et les chirurgiens […]*; Leclair, *Documents sur les apothicaires […]*; Nicaise, « Chirurgiens et barbiers […] », etc.

[7] Notamment : BRUCHET, *Répertoire numérique, série B, […] ;* BRUCHET, LANCIEN, *Inventaire ms. analytique et chronologique […]* ; *Commentaires de la Faculté de médecine de Paris (1395 – 1516), […]* ; LABORDE (L. de), *Les ducs de Bourgogne […]* ; MARCHAL-VERDOODT (M.), *Table des noms […]* ; PETIT (E.), *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans Peur, ducs de Bourgogne (1363 – 1419),* Paris, 1888 ; PROST (B. et H.), *Inventaires […]*.

En particulier D. Jacquart avait remarqué que *c'est incontestablement sur les praticiens qui furent au service des ducs de Bourgogne que les renseignements sont les plus nombreux*[8]. Ce fut la première suggestion d'une étude de l'exercice de la médecine dans ce cadre prestigieux du Moyen Age finissant qu'était la cour des ducs de Bourgogne. Elle est pourtant restée lettre morte jusqu'à la parution de l'article de M. Kintzinger, « « Phisicien de monseigneur de Bourgoingne » : Leibärzte und Heilkunst am spätmittelalterlichen Fürstenhof », dans la revue Francia, se définissant comme *l'unique revue historique allemande consacrée spécialement à l'histoire de l'Europe occidentale*[9].

Cet article ne s'inscrit toutefois pas dans le sillage du *Dictionnaire* et des propositions de D. Jacquart, mais dans un courant historiographique plus récent : celui de l'études des cours princières médiévales, et en particulier de l'organisation des hôtels princiers[10]. On s'est d'abord intéressé à la vie de cour à travers des thèmes variés : les résidences princières ; l'entourage princier : la famille élargie, les courtisans ; la culture de cour : les fêtes, la musique, l'art pictural, les bibliothèques. Les hôtels princiers ont fait l'objet d'études approfondies[11], en particulier dans les biographies de grands princes et princesses[12] : de longs développements sont consacrés à la structure et l'organisation de l'hôtel, au fonctionnement des différents offices, au statut socio-économique des officiers. Dans ces travaux, le personnel médical trouve sa place, car un certain nombre de ses représentants était intégré à l'hôtel.

D'autre part, le cas de Charles VI a constitué un champ d'étude fondamental sur le thème de la médecine au sein des cours princières. Il permet d'apporter des éclaircissements quant à la pratique médicale médiévale, aux soins et à la prise en charge d'un malade de première importance. B. Guénée en

---

[8] JACQUART, *Le milieu médical […]* p. 116.
[9] http://www.dhi-paris.fr/fr/home/publications-imprimees/francia.html.
[10] Notamment GUILLEMAIN, La cour pontificale d'Avignon […] ; CAUCHIES, A la cour de Bourgogne […].
[11] GONZALEZ, Un prince en son hôtel […] ; MATTEONI, Servir le prince […].
[12] SOMME, Isabelle de Portugal […] ; SCHNERB, Jean sans Peur […].

a fourni une synthèse dans son ouvrage *La folie de Charles VI, roi bien aimé* (2004). Des étudiants en médecine, dans le cadre de leur thèse, se sont même essayés à porter un diagnostic rétrospectif de ce cas royal[13] (exercice qui reste, on peut le concéder à J. F. Lemaire, l'apanage des médecins de formation, ou nécessitant au moins la collaboration d'un médecin…). Dans la même orientation historiographique, l'article paru en 2000 d'A. de Mauraige sur l'accident du jeune frère de Jean sans Peur, Antoine de Bourgogne, mordu par un chien enragé, fournit un autre exemple de thérapeutique administrée à un personnage de haut rang. On peut citer par ailleurs l'ouvrage de M. Gaude-Ferragu (2005) sur les funérailles princières au bas Moyen Age, qui analyse avec force détails un des rôles des chirurgiens de cour : l'embaumement des corps. Enfin, M. Nicoud, après s'être intéressée aux régimes de santé médiévaux sous la direction de D. Jacquart, s'est penchée sur la médecine médiévale de cour, mais en Italie, générant des travaux s'appuyant essentiellement sur la correspondance des Sforza de Milan[14].

Effectivement, l'abondance des travaux, partiels et disséminés, sur la médecine et les praticiens médicaux des cours princières médiévales occidentales, montre à quel point une synthèse globale sur le sujet manque dans le paysage historiographique actuel. M. Kintzinger proposait en 2001 dans son article deux directions de recherche : le personnel médical à la cour de Bourgogne d'une part, la pratique de leur art dans ce cadre prestigieux d'autre part. Ce sont ces orientations que j'ai pris le parti de suivre dans cette étude.

En confrontant les données du *Dictionnaire* de Wickersheimer et Jacquart aux sources qu'il m'a été donné de consulter, il m'est apparu évident qu'une nouvelle mise à jour des informations concernant les praticiens ayant fréquenté la cour de Bourgogne s'imposait. Ainsi j'ai entrepris la rédaction de fiches biographiques relatives à chacun d'eux, que j'ai regroupées dans le troisième

[13] DE GIORGIS, *Charles VI le fol (1368 – 1422) : un schizophrène sur le trône de France* […] ; DEL FRANCO, *Charles VI le Bien Aimé ou la folie sur le trône de France* […].

[14] Synthèse de ces travaux publiée en 2014 : *Le prince et les médecins […]*

volume de cette thèse. Le catalogue prosopographique qui en a résulté m'a permis de dégager deux axes de recherches :

- Le premier consistera en l'identification des catégories professionnelles médicales représentées à la cour de Bourgogne. Il est possible de les différencier en fonction de la formation qu'ils ont reçue, universitaire ou corporatiste ; de leurs domaines de compétences, des rôles qu'ils sont appelés à jouer à la cour. En fonction de chaque métier, l'un ou l'autre de ces critères sera plus ou moins pertinent pour caractériser leur identité. De là se dégagent les interactions et complémentarités entre chaque profession. Il s'agira par ailleurs de définir les aires géographiques auxquelles ils appartiennent, les réseaux de sociabilité qu'ils fréquentent, afin de comprendre ce qui les a amenés à se faire connaître du prince.
- Le deuxième axes d'études abordera la place qui fut réservée à chacun au sein de la cour. L'analyse de l'inventaire biographique fait apparaître un critère de clivage entre tous ces professionnels : l'hôtel princier. Qui appartient à l'hôtel ? Comment l'équipe soignante de l'hôtel s'organise-t-elle ? Comment se répartissent les effectifs ? Quelles sont les limites de cette équipe soignante, dédiée aux soins des membres de la cour, qui expliquent le recours à des praticiens extérieurs ? De toutes ces interrogations pouvant être regroupées sous une seule question - pourquoi le ducs de Bourgogne s'entoure-t-il de professionnels de santé ? - découle la réciproque : pourquoi ces praticiens cherchent-ils à intégrer la cour ? Il s'agira donc dans un deuxième point d'étudier les revenus et privilèges afférents à l'exercice de la médecine dans ce cadre prestigieux.

- Les sources consultées ont parfois révélé des détails concernant les moyens mis en œuvre par ces spécialistes de l'art médical pour secourir l'élite sociale et politique que représente la famille des ducs de Bourgogne. Leur étude constituera la matière de mon troisième axe de recherches. Quel est l'état des connaissances médicales à la fin du Moyen Age et de quelles manières sont-elles appliquées ? J'étudierai les étapes de la prise en charge du patient, de la consultation médicale à la guérison, en analysant les différents procédés visant à rétablir l'équilibre humoral. Il s'agira en outre de considérer les soins délivrés aux blessés de guerre, patients auxquels les chirurgiens au service de la noblesse sont fréquemment confrontés. Enfin, nous verrons que les praticiens de la cour jouent un rôle de premier plan dans les moments les plus cruciaux de la vie de famille princière : la naissance des héritiers et la mort du prince.

Ainsi l'assertion de Fernand Braudel se vérifie : ce sujet d'histoire de la médecine est bel et bien constitué d'un enchevêtrement de thèmes de réflexion historiographiques situés à la confluence de l'histoire de la vie privée, de l'histoire sociale et de l'histoire institutionnelle et politique, visant à répondre à la problématique suivante : quelle place était accordée à la médecine et à ses adeptes à la cour de Bourgogne au XVe siècle ?

Typologie des sources

Les documents comptables constituent la majorité de mon corpus. C'est un type de sources particulièrement bien conservé pour la période bourguignonne. L'ensemble des registres de comptes de la recette générale de toutes les finances et de l'argentier, a été conservé de manière quasiment intégrale, de sa création, en 1387, jusqu'au-delà de la période étudiée ici qui s'achève avec le décès de Marie de Bourgogne, en 1482. Ils étaient conservés dans les archives de la Chambre des comptes, celle de Dijon jusque 1404, celles de Dijon ou de Lille de 1405 à 1419, et celle de Lille depuis octobre 1419. Des exemplaires et des doubles de ces comptes sont aujourd'hui conservés aux Archives Départementales de la Côte d'Or et aux Archives Départementales du Nord[15]. Pour le début du principat de Philippe le Hardi, de 1363/1364 à 1387, les registres de comptes de la recette générale des finances ont aussi été préservés, ils sont localisés exclusivement aux Archives Départementales de la Côte d'Or ; de même que les comptes de la recette générale des duché et comté de Bourgogne, créée en juin 1386. Ceux de la recette générale de Flandres et d'Artois, créée en janvier 1384, sont quant à eux consultables aux Archives Départementales du Nord. Les informations contenues dans ces deux dernières séries de registres, dont je n'ai dépouillé qu'une partie à Dijon, complètent celles issues des comptes de la recette générale de toutes les finances.

Ces registres de comptes sont souvent dotés d'une rubrique *Espicerie et apothicairie*, surtout pour le début de la période : à partir de Philippe le Bon, cette rubrique est supprimée. Elle mentionne, d'une manière générale, les achats de toutes sortes de produits que l'on peut trouver à cette époque dans la boutique d'un épicier-apothicaire ; en particulier, les livraisons d'épices de chambre, d'hypocras, de remèdes pharmaceutiques. Malheureusement, les personnes

[15] Les Archives Générales du Royaume, à Bruxelles, conservent également quelques registres de comptes, un autre a été localisé à la bibliothèque municipale de Courtrai : ils n'ont pas été dépouillés ici.

auxquels ils sont destinés ne sont que très rarement précisées, il s'agit la plupart du temps de mentions vagues telles que *pour le duc, la duchesse et les gens de leurs hôtels* ; *pour les enfants* ; *pour certains des gens* ; etc. Cette rubrique nous permet néanmoins de connaître les noms des épiciers-apothicaires auprès desquels se fournissait la cour ducale.

Par ailleurs, ces documents retiennent notre attention en raison des renseignements qu'ils fournissent sur les modes de rémunération des praticiens médicaux du duc : on peut ainsi savoir qui recevait une pension, qui avait reçu des gages journaliers et donc s'était trouvé auprès du duc (les jours pour lesquels des gages sont dus sont généralement précisés), qui avait reçu un don exceptionnel *de grace especiale*, en argent ou en nature. En outre sont précisés dans ces articles les motifs de ces rémunérations : on découvre ainsi que certains personnages étaient sollicités pour des missions très éloignées du domaine médical.

De nombreuses pièces comptables, qui sont en fait des justificatifs des comptes rendus par les receveurs généraux, ont également été conservées dans ces centres d'archives. Elles sont classées chronologiquement aux Archives Départementales du Nord (les cotes de registres de comptes alternent avec celles de liasses de pièces comptables) ; et thématiquement aux Archives Départementales de la Côte d'Or : les cotes B 342 et B 388 regroupent respectivement des pièces comptables d'apothicaires et des pièces comptables de médecins, physiciens, chirurgiens et barbiers.

Ces documents sont de natures très diverses : souvent, il s'agit de mandements ducaux, de quittances ou de certifications. Mais on trouve aussi ponctuellement dans ces liasses des documents remarquables, appelés « listes d'apothicairies » : ce sont en fait des ordonnances de physiciens ou de chirurgiens, qui indiquent jour après jour les achats de produits pharmaceutiques, et qui, contrairement à la rubrique *espicerie et apothicairie* des registres de comptes, mentionnent le nom du produit prescrit (au lieu de la

formule évasive *pour plusieurs parties de médicines et d'apothicairies* rencontrée dans les registres de comptes), et la personne à qui il est destiné. La liasse B 388 comporte deux documents de ce type, dont l'un atteint une longueur d'1, 65 m et couvre une période de presque trois ans (du 20 avril 1398 au 1er février 1401)[16]. Trois autres « listes d'apothicairies » ont été publiées par Bernard et Henri Prost dans les *Inventaires […]*[17]. Ces cinq documents ont tous été composés sous le principat de Philippe le Hardi.

Figurent aussi parmi ce type de sources conservées, dans la série B des Archives Départementales du Nord, le compte des funérailles de Philippe le Bon[18], qui mentionne les produits utilisés pour l'embaumement, ainsi que les noms des personnes chargées de cette tâche. Enfin, il a été extrait, toujours à Lille, de la liasse B 3537, regroupant des pièces relatives à la croisade contre les Turcs projetée par le duc de Bourgogne Philippe le Bon (1453 – 1465), un document unique : la liste des préparations pharmaceutiques et du matériel médical et chirurgical nécessaire pour une campagne militaire, rédigée par les chirurgiens du duc[19].

Ces sources comptables permettent une approche similaire à celle envisageable pour la maison de Savoie à la même période[20], et étudiée notamment par nos confrères suisses dont les travaux sont régulièrement publiées par les presses de l'Université de Lausanne[21]. En revanche, l'extrême

[16] Cf. le recueil de pièces justificatives du second volume d'annexes.

[17] PROST (B. et H.), *Inventaires […]*, tome 2, p. 206 – 210 : 1) 14 décembre 1386 : parties de cirurgies, emplastres et unguemens devisées par maistre Gervaise Le Conte, cirurgien du roy [du 13 novembre 1385 au 8 février 1386] ; 2) 22 septembre 1386 : parties devisées par maistre Thomas de Voyenne, phisicien de monseigneur et de monseigneur le comte de Nevers [du 1er juillet au 9 août 1386] ; 3) 13 décembre 1386 : parties devisées par maistre Jehan Le conte, cirurgien de monseigneur, en l'ostel de Estienne Pasté, pour les gens de monseigneur (du 17 avril au 22 août 1386).

[18] Document publié par M. GAUDE-FERRAGU, *D'or et de cendres […]*, p. 355 – 364, d'après ADN, B 2064, f° 218 – 232 v°.

[19] ADN, B 3537, pièce n° 125788, cf. le recueil de pièces justificatives du second volume d'annexes.

[20] Documents comptables relatifs à la maison de Savoie des XIVème et XVème siècles conservés à l'Archivio di Stato di Torino, Sezioni Riunite, camerale Savoia.

[21] Voir notamment les Cahiers Lausannois d'Histoire Médiévale édités depuis 1989 par M. Agostino Paravicini Bagliani sous les auspices de l'Université de Lausanne (UNIL), Suisse.

rareté des sources épistolaires[22] impose une démarche résolument opposée, mais néanmoins complémentaire si l'on se place dans l'optique d'un projet de synthèse concernant la médecine curiale à la fin du Moyen Age, à celle de Mme Marylin Nicoud dans ses travaux sur la cour des Sforza de Milan[23].

Les sources normatives constituent un autre type de documents analysés. Les ordonnances de l'hôtel sont des documents financiers normatifs qui déterminent la composition de l'hôtel souhaitée par le duc. Elles désignent par nom et par service, les personnes qui peuvent et doivent être présentes à l'hôtel, à quel moment, et quels gages ou « livrées » leur sont dus. Les ducs de Bourgogne ont émis des ordonnances pour leur propre hôtel, mais aussi pour des hôtels annexes : celui de la duchesse, et celui de leur héritier présomptif et de son épouse éventuelle. Elles étaient renouvellées à intervalles variables, mais beaucoup d'entre elles ne nous sont pas parvenues. Ces documents nous permettent de connaître les médecins, barbiers et chirurgiens qui étaient attachés au duc (ou à la duchesse, ou à l'héritier), et de les différencier de ceux qui étaient appelés ponctuellement et qui n'appartenaient pas à l'hôtel. Les informations qu'elles contiennent ont été complétées par la base de données en ligne de l'Institut historique allemand de Paris : *prosopograpia curiae burgundicae*. On peut aussi grâce à ces sources connaître l'organisation de l'équipe de praticiens attachée à l'hôtel et ses effectifs. Werner Paravicini et Holger Kruse ont publié en 2005 plusieurs ordonnances de l'hôtel[24], les plus nombreuses concernant l'hôtel du duc Philippe le Bon[25]. Trois autres concernent

[22] Trois lettres seulement relatives à la maladie dont a souffert Philippe le Bon au début de l'année 1462 ont été retrouvées : ADN, B 17690.
[23] NICOUD, Le prince et les médecins […]
[24] PARAVICINI (W.), H. KRÜSE, *Die Hofordnungen […]*.
[25] Elles sont au nombre de 5 : 1426 – 1427, 1433, 1438, 1449, 1458 ; et un « projet d'ordonnance » en 1445.

ce même personnage lorsqu'il était comte de Charolais[26]. D'autres ont été établies pour les duchesses, la comtesse de Charolais, et leurs enfants quand il y a lieu[27] ; certaines enfin concernent les héritiers présomptifs[28].

Les chroniques et récits contemporains sont un type de source qui n'a été que très peu exploité. Je ne les ai utilisées que sporadiquement pour retrouver des indices concernant les circonstances d'un décès ou d'une maladie. On note cependant dans la *Chronique* de Georges Chastelain la présence d'un passage, au livre IV, chapitre 87, qui relate *Comment le duc tomba gravement malade*[29] ; un autre est intitulé *Comment l'auteur récite la mort subite de ce duc Philippe, et la variété du jugement de Dieu*. Concernant les circonstances de la mort de Philippe le Bon, il figure dans la liasse B 1087 des Archives Départementales du Nord une lettre de Poly Bulland, épicier, apothicaire et valet de chambre du duc, aux mayeur et échevins de la ville de Lille, les informant de la manière dont le duc est décédé, ainsi que du déroulement de son éviscération[30].

Enfin, dans le but de mieux comprendre les traitements administrés, leurs indications, propriétés et effets attendus, leur composition et leur forme, ainsi que les modalités de la pratiques médicale sur les champs de bataille ou au chevet du prince, je me suis appuyée sur deux traités chirurgicaux du XIVe siècle qui firent autorité au moins jusqu'à la fin du Moyen Age, à savoir les

[26] Deux ordonnances de l'hôtel de Jean de Bourgogne pour Philippe, comte de Charolais en 1407 et 1409 ; et une « ordonnance de l'hôtel de Jean de Bourgogne pour son fils Philippe et madame Michelle de France, comte et comtesse de Charolais » en 1415.

[27] « Ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon pour la duchesse Bonne d'Artois » (1424) ; « Ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon pour la duchesse Isabelle de Portugal » (1430) ; « Ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon pour la duchesse Isabelle de Portugal et Charles, comte de Charolais » (1438) ; « Ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon pour Isabelle de Bourbon, comtesse de Charolais, et Marie de Bourgogne » (1458).

[28] « Ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon pour Charles et Jean de Nevers » (1426) ; « Ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon pour le comte de Charolais [perdue] » (1456).

[29] Cf. *Splendeurs de la cour […]*, D. Régnier-Bohler (éd.), p. 857 – 858.

[30] ADN, B 1087, pièce n° 16124, cf. le recueil de pièces justificatives du second volume d'annexes.

traités de chirurgie d'Henri de Mondeville et de Guy de Chauliac. Une édition de l'Antidotaire Nicolas m'a aussi été utile pour l'identification des remèdes utilisés.

Catalogue des sources

❖ INVENTAIRES ET CATALOGUES

ARBAUMONT (J. D'), *Les anoblis de Bourgogne*, Paris, 1867, 114 p.

R.-H. BAUTIER ET J. SORNAY, *Les sources de l'histoire économique et sociale*, II, *Les États de la maison de Bourgogne*, 1 tome en 2 vol., Paris, 1984 et 2001.

BRUCHET (M.), *Répertoire numérique, série B, Archives départementales du Nord*, Lille, 1921 – 1931, 3 vol.

BRUCHET (M.), E. LANCIEN, *Inventaire manuscrit analytique et chronologique des pièces comptables de la Recette générale de toutes les finances et actes non inventoriés appartenant à d'autres catégories du fonds de la Chambre des comptes jusque 1530*, Lille, 1925 – 1927, 8 vol. 5800 p.

DEHAISNES (J.), A. DESPLANQUES, J. FINOT, *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Nord. Série B*, Lille, 1863 – 1906, 10 vol.

GARNIER (J.), C. ROSSIGNOL, *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Côte d'Or. Série B*, Dijon, 1863 – 1894, 6 vol.

LABORDE (L. DE), *Les ducs de Bourgogne. Etude sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XVème siècle et plus particulièrement dans les Pays-Bas et le duché de Bourgogne. Preuves*, 3 vol., Paris, 1849 – 1852.

MARCHAL-VERDOODT (M.), *Table des noms de personnes et de lieux mentionnés dans les plus anciens comptes de la recette générale de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne (1383 – 1389)*, Bruxelles, 1971.

RIGAULT (J.), *Guide des archives de la Côte d'Or*, Dijon, 1984, 415 p.

❖ SOURCES INEDITES

- ***Archives Départementales du Nord (Lille)***

Série B, Chambre des comptes :

Trésor des Chartes :

∗ B 342 :
N° 17732 : Lettre d'Edouard IV, roi d'Angleterre à Maximilien de Habsbourg, v. 1480.

∗ B 549 :
N° 15123[19] : Lettre de Pierre de Montbertaut au sujet du décès de Philippe le Hardi, 29/04/1404.

∗ B 655 :
N° 14575 : Lettre de Charles VI, détails sur son état de santé et celui de la reine, v. 1400.
N° 14814[4] : Lettre de Jean, duc de Berry, détails sur son état de santé, v. 1390, 5/11.

∗ B 661 :
N° 16057 : Lettre de Charles, duc d'Orléans, mention d'une « grande maladie » dont il fut atteint en février 1464, 04/1464.

* B 842 :

  N° 12868 : Déposition de Jean de Granville, physicien de la comtesse de Savoie Bonne de Bourbon, au sujet d'une tentative d'empoisonnement de son petit-fils Amédée VIII, 30/03/1394.

* B 1087 :

  N° 16124 : Lettre de Poly Bulland, apothicaire de Philippe le Bon, au sujet des circonstances du dècès de ce prince et de son examen post-mortem, 16/06/1467.

* B 1279

  Lettre Missive n° 23563, contenue dans le registre B 18823 : Lettre relative à l'état de santé de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, fin XIVème siècle.

<u>Registres aux chartes</u> :

* B 1599 : 4ème registre, 1399 – 1403.
* B 1600 : 5ème registre, 1403 – 1412.
* B 1601 : 6ème registre, 1412 – 1417.
* B 1605 : 10ème registre, 1433 – 1440.
* B 1606 : 11ème registre, 1440 – 1451.
* B 1607 : 12ème registre, 1451 – 1460.
* B 1608 : 13ème registre, 1460 – 1469
* B 1675 : Transcription des anoblissements extraits des registres aux chartes, 1424 – 1699.

Registres de l'audience :

* B 1684 : 1448 – 1450
* B 1686 : 09/1453 – 02/1457
* B 1692 : 12/1466 – 06/1467
* B 1695 : 06/1473 – 05/1475
* B 1698 : 06/1475 – 12/1476

Registres de la recette générale des finances (de toutes les finances) des ducs de Bourgogne :

* Compte de Jean Chousat, receveur général de Jean Sans Peur (1405 – 1406) :
  B 1878 : 05/11/1405 – 19/11/1406

* Comptes de Robert de Bailleux, receveur général de Jean Sans Peur (1411 – 1412) :
  B 1894 : 1er compte, 17/04/1411– 30/04/1412
  B 1897 : 2ème compte, 01/05/1412 – 16/10/1412

* Compte de Pierre Macé, receveur général de Jean Sans Peur (1414 – 1415) :
  B 1903 : 19/03/1414 – 18/04/1415

* Comptes de Guy Guilbaut, receveur général de Philippe le Bon (1419 – 1428) :
  B 1923 : 2ème compte, 03/10/1420 – 02/10/1421
  B 1925 : 3ème compte, 03/10/1421 – 02/10/1422

B 1927 : 4ème compte, 03/10/1422 – 02/10/1423

B 1929 : 5ème compte, 03/10/1423 – 02/10/1424

B 1931 : 6ème compte, 03/10/1424 – 02/10/1425

B 1933 : 7ème compte, 03/10/1425 – 02/10/1426

B 1935 : 8ème compte, 04/10/1426 – 31/12/1426

B 1938 : 10ème compte, 01/01/1428 – 31/12/1428

* Comptes de Jean Abonnel, dit Le Gros, receveur général de Philippe le Bon (1429 – 1436) :

B 1942 : 3ème compte, 01/01/1431 – 31/12/1431

B 1945 : 4ème compte, 01/01/1432 – 31/12/1432

B 1948 : 5ème compte, 01/01/1433 – 31/12/1433

B 1951 : 6ème compte, 01/01/1434 – 31/12/1434

B 1954 : 7ème compte, 01/01/1435 – 31/12/1435

B 1957 : 8ème compte, 01/01/1436 – 31/12/1436

* Comptes de Jean de Visen, receveur général de Philippe le Bon (1437 – 1440) :

B 1961 : 1er compte, 01/01/1437 – 31/12/1437

B 1963 : 2ème compte, 01/01/1438 – 31/12/1438

B 1966 : 3ème compte, 01/01/1439 – 31/12/1439

B 1969 : 4ème compte, 01/01/1440 – 31/12/1440

* Comptes de Pierre Bladelin, dit Leestmakere, receveur général de Philippe le Bon (1441 – 1444) :

B 1972 : 1er compte, 01/01/1441 – 31/12/1441

B 1975 : 2ème compte, 01/01/1442 – 31/12/1442

B 1978 : 3ème compte, 01/01/1443 – 31/03/1444

* Comptes de Martin Cornille, receveur général de Philippe le Bon (1444 – 1447) :

  B 1982 : 1er compte, 01/04/1444 – 31/03/1445

  B 1988 : 2ème compte, 01/04/1445 – 31/03/1446

  B 1991 : 3ème compte, 01/04/1446 – 31/03/1447

  B 1994 : 4ème compte, 01/04/1447 – 11/10/1447

* Compte de Guillaume de Poupet, receveur général de Philippe le Bon (1447 – 1456) :

  B 1996 : 1er compte, 12/10/1447 – 31/12/1447

  B 1998 : 2ème compte, 01/01/1448 – 30/06/1448

  B 2000 : 3ème compte, 01/07/1448 – 31/12/1448

  B 2002 : 4ème compte, 01/01/1449 – 31/12/1449

  B 2004 : 5ème compte, 01/01/1450 – 31/12/1450

  B 2008 : 6ème compte, 01/01/1451 – 31/12/1451

  B 2012 : 8ème compte, 01/01/1453 – 31/12/1453

  B 2017 : 9ème compte, 01/01/1454 – 31/12/1454

  B 2020 : 10ème compte, 01/01/1455 – 31/12/1455

* Comptes de Guiot du Champ, receveur général de Philippe le Bon (1457 – 1459) :

  B 2026 : 1er compte, 01/01/1457 – 31/12/1457

  B 2030 : 2ème compte, 01/01/1458 – 31/12/1458

  B 2034 : 3ème compte, 01/01/1459 – 30/09/1459

* Comptes de Robert de Le Bouverie, receveur général de Philippe le Bon (1459 – 1464) :

  B 2040 : 2ème compte, 01/10/1460 – 30/09/1461

  B 2045 : 3ème compte, 01/10/1461 – 30/09/1462

B 2048 : 4ème compte, 01/10/1462 – 30/09/1463

B 2051 : 5ème compte, 01/10/1463 – 30/09/1464

* Comptes de Guilbert de Ruple, receveur général de Philippe le Bon (1464 – 1467) :

  B 2054 : 1er compte, 01/10/1464 – 30/09/1465

  B 2058 : 2ème compte, 01/10/1465 – 30/09/1466

  B 2061 : 3ème compte, 01/10/1466 – 15/06/1467

* Comptes de Barthélémy Trotin, receveur général de Charles le Téméraire (1467) :

  B 2064 : 01/01/1467 – 31/12/1467

  B 2067 : 01/01/1468 – 31/12/1468

* Compte de Nicolas Le Prévost, receveur général de Marie de Bourgogne et de Maximilien de Habsbourg (1477 – 1479) :

  B 2115 : 1er compte, 01/09/1477 – 31/12/1477

  B 2118 : 3ème compte, 01/01/1479 – 31/12/1479

* Comptes de Louis Quarré, receveur général de Marie de Bourgogne, de Maximilien d'Autriche et de Philippe le Beau (1480 – 1492) :

  B 2121 : 1er compte, 01/01/1480 – 31/12/1480

  B 2124 : 2ème compte, 01/01/1481 – 31/12/1481

  B 2127 : 3ème compte, 01/01/1482 – 31/12/1482

Pièces comptables de la recette générale des finances :

* B 1842 : 01/06/1385 – 31/05/1386
  N° 50106 : mandement ducal ordonnant la construction d'une chambre pour l'épicerie de l'hôtel ducal à Bruges, 17/02/1386.

* B 1844 : 01/06/1386 – 21/01/1387
  N° 50261 : mandement ducal de paiement concernant Gilles de Baurens, épicier, 13/09/1386.

* B 1852 : 01/06/1392 – 31/05/1393
  N° 50932 : attestation de don fait à Jean Durand, physicien, 07/05/1393.

* B 1854 : 01/06/1393 – 31/05/1394
  N° 51136 : mandement ducal concernant une rémission faite à Pierre Le Waite, barbier, 06/07/1393.
  N° 51137 : quittance de Pierre Le Waite, barbier, 14/04/1394.
  N° 51142 : mandement ducal concernant une rémission faite à Agnès Le Waite, 16/09/1393.

* B 1858 : 01/10/1395 – 31/10/1396
  N° 51536 : quittance de gages de Jean de Huesden, physicien, 20/09/1396.

* B 1859 : 01/10/1395 – 31/10/1396
  N° 51687 : attestation de Guillaume de Monthaut, de livraison d'épices au duc de Bourgogne par Adam de Baumes, 27/02/1396.

* B 1860 : 01/11/1396 – 03/02/1397

  N° 51740 : quittance de pension de Jean de Huesden, physicien, 04/01/1397.

* B 1862 : 04/02/1397 – 31/01/1398

  N° 51905 : mandement ducal de paiement à Gilles de Castel, bailli de Lens, pour avoir chassé des renards destinés à la fabrication d'un remède pour la duchesse de Bourgogne, 18/04/1397.

  N° 51906 : quittance de Gilles de Castel, 20/07/1397.

* B 1868 : 01/02/1400 – 31/01/1401

  N° 52354 : quittance du procureur de Masse Fréron, chanoine de Saint-Barthélémy de Béthune, frère du physicien Regnault Fréron, 03/02/1400.

* B 1870 : 01/02/1401 – 21/03/1401

  N° 52451 : quittance d'un paiement concernant Othenin Robert, barbier.

* B 1871 : 22/03/1401 – 22/03/1402

  N° 52544 : mandement ducal concernant l'aménagement de l'hôtel ducal de Douai pour la duchesse de Bourgogne, qui ne peut plus résider en Artois à cause de la peste, 30/05/1401.

* B 1876 : 17/06/1404 – 04/11/1405

  N° 52877 : attestation concernant Martin Sacquespée, épicier, 18/03/1405.

* B 1877 : 17/06/1404 – 04/11/1405

N° 52956 : quittance de paiement de Martin Sacquespée, épicier, 28/07/1405.

* B 1891 : 01/02/1410 – 31/01/1411

  N° 53632 : mandement ducal concernant Pierre Miotte, physicien, 12/10/1410.

* B 1893 : 01/02/1411 – 16/04/1411

  N° 53712 : quittance concernant Pierre Miotte, physicien, 04/02/1411.

  N° 53713 : reçu de Pierre Miotte, physicien, 31/01/1411.

* B 1917 : 01/01/1419 – 30/06/1419

  N° 54646 : mandement ducal ordonnant le don d'un mulet à Jacques Sacquespée, physicien, 23/06/1419.

* B 1924 : 03/10/1420 – 02/10/1421

  N° 54939 : quittance concernant Masse Fréron, frère du physicien Regnault Fréron, 19/10/1420.

* B 1940 : 01/01/1429 – 31/12/1429

  N° 55832 : mandement ducal d'un don pour Nicolas de Le Horbe, physicien, 15/08/1429.

* B 1953 : 01/01/1434 – 31/12/1434

  N° 56891 : quittance de Jean Despeaulx, épicier, 29/07/1434.

* B 1955 : 01/01/1435 – 31/12/1435

  N° 57004 : mandement de Jean de Bourgogne, comte d'Etampes, d'un paiement pour Jacotin Parent, barbier, 06/04/1435.

N° 57039 : attestation de paiement de gages à Jacotin Parent, barbier, 15/05/1435.

* B 1956 : 01/01/1435 – 31/12/1435

  N° 57155 : quittance de Jacotin Parent, barbier, 17/10/1435.

* B 1958 : 01/01/1436 – 31/12/1436

  N° 57293 : mandement ducal concernant Jacot Michel, épicier, 21/03/1436.

  N° 57303 : mandement ducal de paiement à Nicolas Le Rat, chirurgien, 21/03/1436.

* B 1959 : 01/01/1436 – 31/12/1436

  N° 57368 : quittances de Guillaume, barbier, et de Jean Candel, chirurgien, 24/03/1436.

  N° 57437 : attestation de paiement d'une astrologue venu visiter le duc de Bourgogne à Lille, 27/11/1436.

  N° 57468 : quittance de Nicolas Le Rat, chirurgien, 14/05/1436.

* B 1964 : 01/01/1438 – 31/12/1438

  N° 57715 : quittance de gages de Jean de Sandaucourt, physicien, 17/08/1438.

  N° 57717 : mandement ducal de défraiement de plusieurs ambassadeurs dont Jean de Sandaucourt, physicien, 14/08/1438.

* B 1971 : 01/01/1440 – 31/12/1440

  N° 58278 : quittance de rente de Jean Gastin, barbier, 31/05/1440.

* B 1976 : 01/01/1442 – 31/12/1442

N° 58502 : mandement ducal concernant Jacot Michel, épicier, 11/08/1442.

* B 1981 : 01/01/1443 – 31/03/1444

  N° 58949 : quittance de pension de Roland Lescrivain, 17/04/1443.

* B 1983 : 01/04/1444 – 31/03/1445

  N° 59049 : mandement ducal de paiement pour Jean Candel, chirurgien, 03/01/1445.

  N° 59050 : mandement ducal de paiement pour Jean Candel, chirurgien, 24/04/1444.

* B 1987 : 01/04/1444 – 31/03/1445

  N° 59469 : quittance de gages de Jean Candel, chirurgien, 01/02/1445.

  N° 59470 : quittance de gages de Jean Candel, chirurgien, 13/07/1444.

* B 1992 : 01/04/1446 – 31/03/1447

  N° 59830 : mandement ducale de paiement à Henri de Zwolle, physicien, 16/01/1447.

* B 1993 : 01/04/1446 – 31/03/1447

  N° 59936 : quittance de Henri de Zwolle, physicien, 28/01/1447.

* B 2003 : 01/01/1449 – 31/12/1449

  N° 60375 : quittance de Jacques Candel, chirurgien, 17/11/1449.

* B 2005 : 01/01/1450 – 31/12/1450

  N° 60490 : quittance de Josse Bruninc, chirurgien, 25/07/1450.

  N° 60496 : quittance de Jean Aubertin, apothicaire, 08/03/1450.

* B 2021 : 01/01/1455 – 31/12/1455

  N° 61560 : mandement ducal concernant Jacot Michel, épicier, 24/05/1455.

  N° 61561 : mandement ducal concernant Jacot Michel, épicier, 10/05/1455.

* B 2025 : 01/01/1456 – 31/12/1456

  N° 61854 : quittance d'Isabelle Mullier, veuve de Jacques Candel, chirurgien, 23/09/1456.

* B 2027 : 01/01/1457 – 31/12/1457

  N° 61912 : mandement ducal concernant Jacques Parent, barbier, 06/05/1457.

* B 2028 : 01/01/1457 – 31/12/1457

  N° 62056 : quittance de Jacques Parent, barbier, 23/09/1457.

  N° 62120 : quittance d'Isabelle Mullier, veuve de Jacques Candel, chirurgien, 15/09/1457.

* B 2032 : 01/01/1458 – 31/12/1458

  N° 62390 : quittance d'Isabelle Mullier, veuve de Jacques Candel, chirurgien, 15/07/1458.

* B 2037 : 01/10/1459 – 30/09/1460

  N° 62636 : remise de droits seigneuriaux à Alart Delattre, barbier, 09/09/1460.

  N° 62637 : remise de droits seigneuriaux à Alart Delattre, barbier, 09/09/1460.

N° 62641 : attestation de remise de droits seigneuriaux à Alart Delattre, barbier, 22/09/1460.

* B 2042 : 01/10/1460 – 30/09/1461

  N° 63137 : quittance de pension de Jacques Michel, épicier, 30/06/1461.

* B 2043 : 01/10/1460 – 30/09/1461

  N° 63229 : quittance d'Isabelle Mullier, veuve de Jacques Candel, chirurgien, 20/01/1462.

* B 2046 : 01/10/1461 – 30/09/1462

  N° 63330 : mandement ducal de remboursement d'un prêt fait à la duchesse de Bourgogne Isabelle de Portugal par Bras d'Ausoye, son barbier, 10/08/1462.

* B 2047 : 01/10/1461 – 30/09/1462

  N° 63517 : quittance de pension de Henri de Zwolle, physicien, 03/01/1463.

* B 2049 : 01/10/1462 – 30/09/1463

  N° 63539 : quittance de plusieurs personnes dont Henri de Zwolle, physicien, 01/10/1462.

  N° 63551 : mandement de paiement d'une pension à Jean Michel, fils de Jacot Michel, épicier, 28/09/1463.

  N° 63556 : mandement ducal de don à Guillaume de Sens, barbier, 30/04/1464.

* B 2050 : 01/10/1462 – 30/09/1463

N° 63720 : quittance de Jacot Michel, épicier, 01/07/1463.

N° 63723 : quittance d'Isabelle Mullier, veuve de Jacques Candel, chirurgien, 24/01/1464.

N° 63735 : quittance d'Isabelle Mullier, veuv de Jacques Candel, chirurgien, 07/01/1467.

* B 2053 : 01/10/1463 – 30/09/1464

N° 63855 : quittance de pension de Nicolas de Poulaine, astrologue, 02/07/1475.

N° 63902 : quittance d'Isabelle Mullier, veuve de Jacques Candel, chirurgien, 11/01/1465.

N° 63918 : quittance de pension de Jacot Michel, épicier, au nom de son fils Jean, 01/07/1464.

* B 2055 : 01/10/1464 – 30/09/1465

N° 63959 : quittance de Jean Arbelot, épicier, 29/04/1465.

N° 63966 : mandement ducal de paiement à Guillaume de Sens, barbier, 19/10/1464.

N° 63978 : attestation de réception de matériel pour l'épicerie ducale par Poly Bulland, apothicaire, 24/04/1465.

* B 2060 : 01/10/1465 – 30/09/1466

N° 64466 : quittance d'Isabelle Mullier, veuve de Jacques Candel, chirurgien, 10/1465.

* B 2063 : 01/10/1466 – 15/06/1467

N° 64720 : quittance de pension de Simon de L'Escluse, physicien, 15/03/1468.

* B 2065 : 16/06/1467 – 31/12/1467

  N° 64748 : attestation de services de Simon de L'Escluse, physicien, 31/08/1467.

* B 2066 : 16/06/1467 – 31/12/1467

  N° 64938 : quittance de gages de Pierre Le Loup, chirurgien, 31/07/1467.

  N° 64639 : quittance de gages de Simon de L'Escluse, physicien, 30/09/1467.

  N° 64640 : quittance de gages de Simon de L'escluse, physicien, 31/08/1467.

* B 2069 : 01/01/1468 – 31/12/1468

  N° 65007 : attestation concernant les gages de Roland Lescrivain, physicien, 01/12/1468.

* B 2071 : 01/01/1468 – 31/12/1468

  N° 65276 : quittance de gages de Guillaume de Fere, physicien, 13/01/1469.

  N° 65277 : quittance de pension de Nicolas de Poulaine, astrologue, 15/01/1469.

  N° 65278 : quittance de pension de Nicolas de Poulaine, astrologue, 12/05/1468.

* B 2082 : 01/01/1470 – 31/12/1470

  N° 65919 : quittance de rente viagère de Poly Bulland, apothicaire, 14/11/1470.

  N° 65925 : quittance d'Isabelle Mullier, veuve de Jacques Candel, chirurgien, 24/07/1470.

* B 2085 : 01/01/1471 – 31/03/1472

  N° 66090 : mandement ducal de don à Alain de Pontchastel, épicier, 26/10/1471.

  N° 66180 : Certification de Robert de Marhais, lieutenant général du gouverneur d'Arras, relative à un paiement fait à Hugues Le Jone, épicier, 09/10/1471.

  N° 66182 : attestation de services de Jean Candel, maître des requêtes de l'hôtel ducal, 29/02/1472.

  N° 66183 : attestation de services de Jean Candel, maître des requêtes de l'hôtel ducal, 31/01/1472.

  N° 66184 : attestation de services de Jean Candel, maître des requêtes de l'hôtel ducal, 31/03/1472.

* B 2087 : 01/01/1471 – 31/03/1472

  N° 66399 : quittance de Nicolas de Poulaine, astrologue, 30/12/1472.

  N° 66403 : quittance de pension de Nicolas de Poulaine, astrologue, 02/01/1473.

  N° 66494 : quittance de gages de Jean Candel, maître des requêtes de l'hôtel ducal, 02/04/1472.

* B 2088 : 01/01/1471 – 31/03/1472

  N° 66609 : quittance de Loup de Guarde, physicien, 28/02/1473.

  N° 66637 : quittance de gages de Jean Candel, maître des requêtes de l'hôtel ducal, 02/03/1472.

* B 2091 : 01/04/1472 – 31/12/1472

  N° 66690 : attestation de services de Jean Candel, maître des requêtes de l'hôtel ducal, 18/12/1472.

* B 2092 : 01/04/1472 – 31/12/1472

  N° 66816 : quittance de Pierre Michel, épicier, 30/04/1472.

* B 2093 : 01/04/1472 – 31/12/1472

  N° 66862 : quittance concernant Loup de Guarde, physicien, 04/12/1472.

  N° 66885 : quittance de Jean Candel, maître des requêtes de l'hôtel ducal, 31/12/1472.

* B 2096 : 01/01/1473 – 31/12/1473

  N° 67109 : quittance de Pierre Michel, épicier, 31/12/1473.

* B 2097 : 01/01/1473 – 31/12/1473

  N° 67281 : quittance de Philippe Martin, épicier, 10/06/1473.

  N° 67294 : quittance de Loup de Guarde, physicien, 20/04/1473.

* B 2119 : 01/01/1479 – 31/12/1479

  N° 68417 : mandement ducal de don à Guillaume de Sens, barbier, 16/06/1479.

  N° 68427 : extrait de compte concernant des sommes versées par Alain de Pontchastel, épicier, av. 31/10/1479.

* B 2126 : 01/01/1481 – 31/12/1481

  N° 68799 : quittance de Jean Spierinck, physicien, 12/09/1481.

* B 2182 :

  N° 73049 : liste des officiers du parlement de Malines, mentionnant Jean Candel, avocat, 1473.

Registres de la recette générale des finances du comte de Charolais :

* Compte de Roland Pippe, receveur général de Charles, comte de Charolais :
  B 3661 : 14ème compte, 01/01/1457 – 31/12/1457

Pièces comptables de la chambre aux deniers des ducs de Bourgogne :

* B 3364 : 1384 – 1385
  N° 113247 : Commande par le duc de Bourgogne Philippe le Hardi d'une tapisserie représentant « l'histoire des sept ars de science », 18/09/1384.

* B 3373 : 1430 – 1440
  N° 113502 : Composition de l'hôtel d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, 04/1439.

* B 3375 : 1450 – 1459
  N° 113542 : Composition de l'hôtel d'Isabelle de Bourbon, comtesse de Charolais, 11/06/1458.

* B 3376 : 1465 – 1469
  N° 113546 : Composition de l'hôtel de Marguerite d'York, duchesse de Bourgogne, 6 – 31/08/1468.

* B 3377 : 1471 – 1478
  N° 113554 : Gages ordinaires des officiers de l'hôtel de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, 12/1475.

Pièces comptables relatives au projet d'expédition de Philippe le Bon contre les Turcs (1447 – 1464) :

* B 3537 :
  N° 125788 : Liste de matériel chirurgical et de substances pharmaceutiques établie par les chirurgiens du duc de Bourgogne en vue du voyage en Turquie, Fin 1463 – début 1464[31].

Autres pièces comptables insérées dans le fonds nommé « Trésorerie générale des guerres » :

* B 3538 (1465 – 1470) :
  N° 125820 : Lettre relative à la nomination d'Alain de Pontchastel, épicier du duc de Bourgogne, à l'office de concierge de l'hôtel ducal à Lille (palais Rihour).

Pièces comptables du fonds nommé « Comptes des fortifications de Flandre » :

* B 5610 : Travaux du palais Rihour (XIVème – XVIème siècles) :
  N° 148310 : Lettre adressée à Alain de Pontchastel, épicier du duc de Bourgogne, au sujet des travaux du palais Rihour, 02/03/1470.

Hôtel de Bar et de Cassel : pièces comptables :

* B 3253 : 1359 – 1362
  N° 112252 : Fourniture d'épices (détaillées) à Yolande de Flandre, comtesse de Bar, 24/06/1360.

[31] Datation proposée dans ALI BACHA (R.), L. BAVEYE, « Le mauvais côté de la croisade […].

* B 3254 : 1362 – 1365

  N° 112330 : Livraison de sucre et d'épices à Marie de France, duchesse de Bar.

  Jean de Poligny, physicien, est amené auprès de cette princesse, 12/12/1364.

Lettres reçues et dépêchées :

* B 17611 : 1409

  2 lettres concernant Jean de Moutonviller.

* B 17614 : 1412

  2 lettres concernant Jean de Chalon.

* B 17654 : 1436

  1 lettre concernant Jean Sacquespée.

* B 17660 : 1440

  1 lettre concernant Thomas Broon.

* B 17667 : 1447

  1 lettre concernant Bras d'Ausoye.

* B 17677 : 1455

  1 lettre concernant Alart Delattre.

* B 17683 : 1459 – 1460

1 lettre concernant Guillaume de Sens.

* B 17684 : 1460

  3 lettres concernant Roland Lescrivain.

* B 17687 : 1461

  1 lettre concernant Roland Lescrivain.

* B 17690 : 1462

  1 lettre concernant Jean Lemonnier, 3 lettres concernant la maladie de Philippe le Bon, 1 lettre concernant Roland Lescrivain.

* B 17698 : 1465

  1 lettre concernant Alart Delattre, 7 lettres concernant Roland Lescrivain.

* B 17705 : 1468

  1 état des pensions des officiers de Philippe le Bon.

* B 17711 : 1473

  1 lettre concernant les funérailles d'Isabelle de Portugal, 1 lettre concernant Jean Lemonnier.

* B 17713 : 1475

  1 lettre concernant Loup de Guarde.

* B 17717 : 1475

  1 lettre concernant Alain de Pontchastel, 1 lettre concernant Loup de Guarde.

* B 17721 : 1476

  3 lettres concernant Jean Candel, 4 lettres concernant Jean Lemonnier.

* B 17724 : 1476 – 1477

  1 lettre concernant Jean Candel.

* B 17725 : 1477

  1 lettre concernant Evrard Sparke, 1 lettre concernant Roland Lescrivain.

* B 17728 : 1479

  3 lettres concernant Guillaume de Sens.

* B 17732 : 1480

  2 lettres concernant Loup de Guarde.

* ***<u>Archives Départementales de la Côte d'Or (Dijon)</u>***

<u>Registres de la recette générale des finances (de toutes les finances) des ducs de Bourgogne</u> :

* Comptes d'Amiot Arnaut, receveur général de toutes les finances Philippe le Hardi (1372 – 1378 et 1383 – 1386) :

  B 1438 : 1er compte, 20/07/1372 – 31/07/1373

  B 1441 : 2ème compte, 01/08/1373 – 31/07/1374

  B 1444 : 3ème compte, 01/08/1374 – 31/07/1375

  B 1445 : 4ème compte, 01/08/1375 – 31/07/1376

B 1451 : 5ème compte : 01/08/1376 – 31/07/1377

B 1452 : 6ème compte : 01/08/1377 – 31/07/1378

B 1461 : 10ème compte : 01/06/1383 – 31/05/1384

B 1463 : 11ème compte : 01/06/1384 – 31/05/1385

B 1462 : 12ème compte : 01/06/1385 – 31/05/1386

* Comptes de Pierre Du Célier, receveur général de toutes les finances de Philippe le Hardi (1387 – 1389) :

  B 1467 : 1er compte, 22/01/1387 – 31/01/1388

  B 1469 : 2ème compte, 01/02/1388 – 31/01/1389

* Comptes de Pierre de Montbertaut, trésorier et receveur général de toutes les finances de Philippe le Hardi (1395 – 1396) :

  B 1503 : 1er compte, 26/01/1395 – 31/12/1395

  B 1508 : 2ème compte, 01/01/1396 – 31/12/1396

* Compte de Jean de Vélery, maître de la chambre aux deniers de Jean, comte de Nevers, commis à recevoir toutes les finances du duc Philippe le Hardi puis Jean sans Peur (1403 – 1405) :

  B 5520 : 4ème compte, 01/01/1403 – 30/06/1405

* Compte de Jean Chousat, receveur général de toutes les finances de Philippe le Hardi (1403 – 1404) :

  B 1538 : compte, 1403 – 1404

* Comptes de Jean de Pressy, receveur général de toutes les finances de Jean sans Peur (1406 – 1409) :

  B 1547 : 1er compte, 22/11/1406 – 21/11/1407

  B 1554 : 2ème compte, 22/11/1407 – 21/11/1408

  B 1556 : 3ème compte, 22/11/1408 – 31/01/1409

* Comptes de Jean de Noident, receveur général de toutes les finances de Jean sans Peur (1409 – 1411) :
  B 1558 : 1er compte, 01/02/1409 – 31/01/1410
  B 1560 : 2ème compte, 01/02/1410 – 31/01/1411
  B 1562 : 3ème compte, 01/02/1411 – 17/04/1411

* Compte de Josserand Frepier, receveur général de toutes les finances de Jean sans Peur (1412 – 1413) :
  B 1572 : compte, 16/10/1412 – 24/02/1413

* Compte de Jean de Noident, receveur général de toutes les finances de Jean sans Peur (1412 – 1414) :
  B 1576 : 4ème compte, 21/02/1413 – 31/12/1414

Registres de la recette générale de Bourgogne :

* Comptes d'Oudot Douay, receveur général de Philippe le Hardi pour les duché et comté de Bourgogne (1386 – 1387) :
  B 1465 : 1er compte, 01/06/1386 – 01/06/1387

* Comptes de Josserand Frepier, receveur général de Philippe le Hardi pour les duché et comté de Bourgogne (1393 – 1400) :
  B 1499 : 1er compte, 1393 – 1394
  B 1502 : 2ème compte, 1394 – 1395
  B 1507 : 3ème compte, 1395 – 1396
  B 1513 : 4ème compte, 1396 – 1398
  B 1515 : 5ème compte, 01/05/1398 – 30/04/1399
  B 1518 : 6ème compte, 01/05/1399 – 30/04/1400

B 1522 : 7ème compte, 01/05/1400 – 06/08/1400

* Comptes de Guillaume de Chenilly, receveur général de Philippe le Hardi pour les duché et comté de Bourgogne (1401 – 1403):
  B 1528 : 2ème compte, 05/08/1401 – 05/08/1402
  B 1534 : 3ème compte, 06/08/1402 – 05/08/1403

* Compte du receveur général de Philippe le Hardi pour les duché et comté de Bourgogne (1402 – 1403) :
  B 1536 : 29/09/1402 – 28/09/1403

* Compte de Regnaut de Thoisy, receveur général de Jean sans Peur pour les duché et comté de Bourgogne (1409 – 1410) :
  B 1559 : 1er compte, 21/04/1409 – 31/12/1410

* Compte de Jean Moreau, commis à la recette général de Jean sans Peur pour les duché et comté de Bourgogne (1411) :
  B 1563 : compte, 31/03/1411 – 13/11/1411

* Compte du receveur général de Jean sans Peur pour les duché et comté de Bourgogne (1411 – 1412) :
  B 1567 : compte, 1411 – 1412

* Comptes de Regnaut de Thoisy, receveur général de Jean sans Peur pour les duché et comté de Bourgogne (1411 – 1412) :
  B 1569 : 2ème compte, 4/11/1411 – 31/12/1412

* Comptes de Jean Fraignot, receveur général de Jean sans Peur pour les duché et comté de Bourgogne et de Charolais (1415 – 1417) :

B 1588 : 1er compte, 27/11/1415 – 31/12/1417

* Comptes de Mahieu Regnault, receveur général de Philippe le Bon pour les duché et comté de Bourgogne (1430 – 1438) :
  B 1645 : 4ème compte, 01/01/1430 – 31/12/1430
  B 1647 : 5ème compte, 01/01/1431 – 31/12/1431
  B 1649 : 6ème compte, 01/01/1432 – 31/12/1432
  B 1651 : 7ème compte, 01/01/1433 – 31/12/1433
  B 1653 : 8ème compte, 01/01/1434 – 31/12/1434
  B 1655 : 9ème compte, 01/01/1435 – 31/12/1435
  B 1659 : 10ème compte, 01/01/1436 – 31/12/1436
  B 1663 : 11ème compte, 01/01/1437 – 31/12/1437
  B 1665 : 12ème compte, 01/01/1438 – 31/12/1438

* Compte de Louis de Visen, receveur général de Philippe le Bon pour les duché et comté de Bourgogne (1440) :
  B 1673 : 2ème compte, 01/01/1440 – 31/12/1440

* Compte de Jean de Visen, receveur général de Philippe le Bon pour les duché et comté de Bourgogne (1441) :
  B 1677 : 1er compte, 01/01/1441 – 31/12/1441
  B 1680 : 2ème compte, 01/01/1442 – 31/12/1442
  B 1684 : 3ème compte, 01/01/1443 – 31/12/1443
  B 1689 : 4ème compte, 01/01/1444 – 31/12/1444
  B 1693 : 5ème compte, 01/01/1445 – 31/12/1445

Pièces comptables de la recette générale :

* B 310 : pièces couvrant les années 1361 à 1467

  1 document relatif aux dépenses pour l'inhumation de Bonne de Bourgogne, fille de Philippe le Hardi et de Marguerite de Male, duc et duchesse de Bourgogne (1391)

  2 documents relatifs aux dépenses pour l'inhumation de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne (1404)

* B 342 : quittances et *mémoire d'objets* fournis par des épiciers et des apothicaires (1388 – 1406)

  1 mandement ducal de paiement à Jean Guillaume, épicier parisien, du 17/09/ 1393.

  Pièce scellée n° 883, retiré de la liasse : certificat donné par Jeanne de Melun, dame de Beauval, à Robin Le Charron, 15/07/1388.

  Pièce scellée n° 884, retirée de la liasse : certificat donné par Jeanne de Melun, dame de Beauval, à Robinet Le Charron, 8/12/1388.

  Pièce scellée n° 885, retirée de la liasse : certificat donné par Jeanne de Melun, dame de Beauval, à Robinet Le Charron, 1388.

  Pièce scellée n° 886, retirée de la liasse : certificat donné par Jeanne de Melun, dame de Beauval, pour certaine despense d'espices [...], 25/05/1392.

  Pièce scellée n° 887, retirée de la liasse : certificat de Guillaume de La Trémoille, au sujet d'épices achetées à Dijon, auquel est joint un mandement ducal, 8/11/1392.

  Pièce scellée n° 888, retirée de la liasse : quittance donnée par Thévenin le Bourguignon, 14/12/1394.

Pièce scellée n° 889, retirée de la liasse : mandement du comte de Nevers de paiement à Barthélémy Le Jay, son épicier et apothicaire, 6/04/1404.

Pièce scellée n° 890, retirée de la liasse : quittance donnée par Barthélémy Le Jay, épicier et valet de chambre du duc de Bourgogne, 8/06/1405.

Pièces scellées n° 891, 892, 893 : Trois quittances données par Barthélémy Lejay, épicier et valet de chambre du duc de Bourgogne, 16/05/1406.

* B 378 : quittances fournies par des officiers ducaux (1323 – 1470)

  Liasse 26, cote 62 : quittance de Guillaume de Monthaut, 9/07/1368

  [Aucune indication de cote] : certification du chambellan ducal pour une livraison d'épices de chambre et mandement ducal de paiement à Guillaume de Monthaut, 6/09 et 26/10/1392.

  Liasse 72, cote 54 : certification du chambellan ducal pour une livraison d'épices de chambre, et mandement ducal de paiement à Guillaume de Monthaut, 2 et 9/12/1392.

  1398, B 378 : quittance de Guiot Poissonnier, 14/09/1398

  Liasse 14, cote 36 : quittance de Jacquot Michel, 16/06/1457

* B 388 : quittances données par des médecins, chirurgiens, barbiers (1313 – 1413)

  Liasse 31, cote 118 : 2 quittances d'André de Puessieux, médecin, 3/12/1359 et 3/07/1360.

  Liasse 13, cote 157 : quittance de Jacques Du Bourc, chirurgien, 15/07/1364.

  Liasse 19, cote 183 : mandement ducal de paiement à Jacques Du Bourc, chirurgien, 28/10/1364, et quittance, 6/03/1365.

Liasse 5, cote 115 : quittance de Thibaut de Montcornet, chirurgien, 11/07/1368.

Liasse 3, cote 3238 : mandement ducal de paiement à Humbert Quanteau, médecin, 24/03/1382.

Liasse 76, cote 123 : mandement ducal de paiement, 16/07/1383, et quittance de Jean de Pouilly, médecin, 21/07/1383.

Liasse 25, cote 61 : mandement ducal de paiement, 9/09/1384 et quittance de Jean de Pouilly, médecin, 20/10/1384.

Liasse 26, cote 87 : quittance de Henri Carpentin, médecin, 22/10/1385.

Ordonnance du duc, 5 février 1386 : lettre de retenue de Jean Le Conte, chirurgien, 5/02/1386.

Liasse 5, cote 23 : mandement ducal de paiement, 20/06/1386 et quittance de Thomas Frouissart de Voyenne, médecin, 26/05/1388.

Liasse 11, cote 66 : deux quittances de Jean Le Conte, chirurgien, 16/04/1387 et 29/11/1387.

Liasse 13, cote 15 : quittance de Jean Le Conte, chirurgien, 1/03/1389.

1391. Apothicairies achetées à Paris pour le duc : liste d'*apothicairies* prescrites par Jean Durand entre le 8/08/1390 et le 10/02/1392.

Liasse 26, cote 199 : quittance de Jean Durand, médecin, 15/12/1391.

Liasse 28, cote 197 : quittance de Richart Fouquère, barbier, 10/08/1392.

Liasse 12, cote 49 : quittance de Jacques de Chavanges, chirurgien, 25/09/1392.

Liasse 22, cote 130 : quittance de Thibaut de Montcornet, chirurgien, 7/12/1395.

Liasse 13, cote 6 : quittance de Jean de Chalon, médecin, 10/08/1396.

Liasse 28, cote 148 : quittance de Guillaume Boucher, médecin, 11/02/1397.

Liasse 21, cote 77 : quittance de Jean de Chalon, médecin, 17/02/1398.

Rôle 165 cm * 34 cm [sans indication de cote] : liste d'*apothicairies* prescrites par Jean Durand, Geoffroy Maupoivre et Jean Vignon, du 20/04/1398 au 01/02/1401. Incomplet : s'arrête au 26/04/1399.

Liasse 10, cote 109 : quittance de Jean de Chalon, médecin, 24/12/1398.

Liasse 25, cote 130 : quittance de Jacques Sacquespée, médecin, 4/03/1399.

Liasse 67, cote 104 : mandement ducal de paiement à Elie de Ceyguirande, médecin, 6/07/1400.

Liasse 25, cote 137 : quittance de Richart Le Conte, barbier, 21/02/1401.

Liasse 19, cote 118 : quittance de Richard Le Conte, barbier, 4/04/1402.

Liasse 5, cote 123 : quittance de Henri Carpentin, médecin, 26/07/1403.

Liasse 3, cote 10 : quittance de Henri Scatter, médecin, 16/09/1410.

Liasse 23, cote 132 : quittance de Geoffroy Maupoivre, médecin, 3/09/1413.

Registres de comptes de l'argentier du duc de Bourgogne :

* Comptes de Josset de Halle, argentier de Philippe le Hardi :

  B 1466 : 1er compte, 22/06/1386 – 30/06/1387

  B 1471 : 2ème compte, 01/07/1387 – 01/02/1389

Registres de la chambre aux deniers de Marguerite de Male, duchesse de Bourgogne :

* Comptes de Jean de Vrechy, maître de la chambre aux deniers :
  B 1469bis : 1er compte, 06/1387 – 01/1389

Légitimations :

* Légitimations couvrant la période 1388 – 1417 :
  B 11191 : légitimation de Grand-Jean, Philibert-Petit et Jean, fils de Jean de Palmes, physicien de la duchesse de Bourgogne Marguerite de Bavière (13/10/1415)

* Légitimations couvrant la période 1450 – 1466 :
  B 11195 : légitimation d'Alix, fille de Jean Arbelot, épicier du duc de Bourgogne Philippe le Bon (24/04/1467)

Fonds dénommé « Notaires et Tabellionages » :

* Actes notariés couvrant la période 1375 – 1385 :
  B 11284 : contrat d'apprentissage entre Guiot Poissonnier, épicier, et son frère Jean.

❖ SOURCES IMPRIMEES

CHAULIAC (G. DE), *La grande chirurgie de Guy de Chauliac, chirurgien et maître en médecine de l'Université de Montpellier, composée en l'an 1363*, E. Nicaise (éd.), Paris, 1890, 747 p.

COMMYNES (P. de), *Mémoires*, par J. Blanchard (éd.), Tome I, introduction, édition des livres I à VII ; Tome II, variantes, notes, glossaire, index analytique, index des lieux et personnes, Genève, 2007.

Comptes généraux de l'Etat bourguignon de 1416 à 1420, M. Mollat, R. Favreau, R. Fawtier (éd.), 1ère partie, Paris 1965, 2ème partie, 2 vol., Paris, 1966, 3ème partie, 2 vol., Paris, 1969.

Die Hofordnungen der Herzöge von Burgund. Band 1 : Herzog Philipp der Gute, 1407 – 1467. Hrsg von Holger Kruse und Werner Paravicini, Ostfildern, 2005, 508 p.

DU CLERCQ (J.), *Mémoires d'un magistrat d'Arras au temps de l'hérésie vaudoise (1448 – 1467)*, Clermont-Ferrand, 2006.

MONDEVILLE (H. DE), *Chirurgie de Maître Henri de Mondeville, chirurgien de Philippe le Bel, Roi de France, composée de 1306 à 1320. Traduction française avec des notes, une introduction et une biographie*, E. Nicaise (éd.), Paris, 1893, 903 p.

PAVIOT (J.), *Portugal et Bourgogne au XVème siècle (1384 – 1482) : recueil de documents extraits des archives bourguignonnes*, Paris, 1995, 595 p.

PROPOSITO (N.), *L'antidotaire Nicolas. Deux traductions de l'*Antidotarium Nicolai *: l'une du XIVème siècle suivie de quelques recettes de la même époque et d'un glossaire, l'autre du XVème siècle incomplète. Publiées d'après les manuscrits français 25327 et 14827 de la Bibliothèque Nationale*, P. Dorveaux (éd.), Paris, 1896, 109 p.

PROST (B. ET H.), *Inventaires mobiliers et extraits de comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois (1363 – 1477), tome premier, « Philippe le Hardi (1363 – 1377) »*, Paris, 1902 – 1904, 655 p., *tome second, « Philippe le Hardi (1378 – 1390) »*, Paris, 1908 – 1913, 690 p.

Splendeurs de la cour de Bourgogne : récits et chroniques, D. Régnier-Bohler (éd.), Paris, 1995, 1505 p.

PARAVICINI (W.) (dir.), *Comptes de l'argentier de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, Vol. 1, année 1468, Le registre B 2068 des Archives Départementales du Nord*, publié par A. Greve et E. Lebailly, Paris, 2001, 613 p.

PARAVICINI (W.) (dir.), *Comptes de l'argentier de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, Vol. 2, année 1469, Le registre CC 1924 des Archives Générales du Royaume, Bruxelles*, publié par A. Greve et E. Lebailly, Paris, 2002, 553 p.

PARAVICINI (W.) (dir.), *Comptes de l'argentier de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, Vol. 3/1 et 3/2, année 1470, Le registre CC 1925 des Archives Générales du Royaume, Bruxelles*, publié par V. Bessey, V. Flammang et E. Lebailly, Paris, 2008, 1117 p.

REUSENS (E.), *Matricule de l'université de Louvain, vol. 1, 1426 (origine) – 30 août 1453*, Bruxelles, 1903, 423 p.

Première partie

Le personnel médical de la cour de Bourgogne

Chapitre I

LES MEDECINS

Les médecins sont un groupe professionnel réunissant plusieurs profils. Si l'on procède par élimination, il inclut tous les praticiens de santé n'étant ni barbier, ni sage-femme, ni épicier ou apothicaire. Les chirurgiens n'ayant pas validé de diplôme universitaire les autorisant à exercer la médecine n'y sont pas intégrés non plus. Nous verrons cependant que certaines universités dispensent à leurs étudiants en médecine une formation en chirurgie : c'est le cas, par exemple, de Montpellier. Les diplômés de cette faculté de médecine se définissent volontiers comme médecin *et* chirurgien, voire comme chirurgien uniquement, à l'instar de Henri de Mondeville et Guy de Chauliac, pour ne citer qu'eux.

Le vocabulaire employé pour désigner les médecins mérite quelques éclaircissements. Outre les mentions de grades universitaires très explicites (licencié, maître, docteur en médecine), les termes ayant permis dans les sources consultées de repérer ces praticiens sont *medecin* et *physicien*. Au XIVème siècle, l'emploi du premier est exceptionnel, voire même inexistant concernant mon corpus documentaire, puisqu'il ne se rencontre guère qu'une fois, de surcroît sous sa forme latine, *medicus*[32]. Son utilisation, en langue française, est remarquée pour la première fois en 1439, pour qualifier Jean Chevalier, médecin intégré à l'hôtel de la duchesse de Bourgogne Isabelle de Portugal[33]. Cet emploi reste cependant discret au cours des deux décennies suivantes[34], pour se

[32] En avril 1380, Gervais Chrestien est défini comme *domini nostri regis medicus* (PROST, *Inventaires [...]*, tome 1, p. 110 – 111, note 6).
[33] ADN, B 3373, n° 113502.
[34] Sont désignés comme *medecins* dans les années 1440 – 1450 : Simon de Roches en 1447 (ADN, B 1994, f° 152 v°) ; Fonse de Lureux en 1448 (ADN, B 2008, f° 316 v° et 317 r° ; B 2012, f° 285 v°) ; François Allègre en 1451

répandre de manière très nette ensuite. Lors de la maladie de Philippe le Bon au premier trimestre 1462, qui récidive vers le mois de mai suivant, la grande majorité des praticiens convoqués au chevet du duc sont dits *medecins* ou *docteurs en medecine*[35], y compris ceux qui n'étaient jusqu'alors désignés que comme *phisiciens*[36]. De même ceux qui sont au service de Maximilien de Habsbourg et de Marie de Bourgogne : tous sont pendant cette période intitulés *medecins* ou *docteurs en médecine*[37], sauf un, Nicolas de Herkenstein, premier physicien du duc, constamment désigné sous ce titre[38]. La question qui se pose alors est : les *medecins* sont-ils considérés comme ayant des compétences supérieures aux *phisiciens* ? Il se peut en effet qu'il y ait eu une volonté de distinction dans la revendication du titre de médecin car, parallèlement à la généralisation de ce terme, on relève de plus en plus, à partir du deuxième tiers du XVème siècle, de praticiens munis du titre de docteur en médecine. Or, si l'exercice de la médecine est possible dès l'obtention de la licence (bien souvent complétée de la maîtrise), comme nous le verrons par la suite ; le doctorat laisse supposer aux patients de l'élite que son détenteur offre une garantie supérieure en matière de qualité des soins. Le médecin, c'est-à-dire le docteur en médecine, serait une arme plus ciblée, plus efficace contre la maladie que le physicien, ce qui expliquerait que l'on recoure à lui en cas d'ennui de santé sérieux, comme Philippe le Bon en 1462, et Maximilien de Habsbourg en 1480 ; ou pour la constitution d'une équipe soignante dont les fonctions sont exclusivement dévolues à la médecine, sans dispersion vers des sciences annexes, telles que l'astrologie par exemple. Néanmoins, le *premier physicien* du duc reste un

(ADN, B 2008, f° 291 r° et v°) ; Henri Steinhoewel en 1454 (ADN, B 2017, f° 279 r° et v° (voir sa fiche biographique) ; Lancelot, médecin du roi des Romains, en 1454 ; Gondesalve de Vargas et Henri de Zwolle (cf. leurs fiches biographiques).

[35] Luc Alixandre, Dominique de Baxadonne, Pierre de Herlem, Simon de L'Escluse, Pierre Le Wede, Jean de Lannoy, Jean Lamy, Nicolas de Valkenisse, Evrard de Wesalia.

[36] Jean Cottereau : ADN, B 2045, f° 260 v°.

[37] Dominique de Baxadonne, Jean de Lannoy, Regnaut de Broeschnisen, Nicolas Clauwart, Florence et Lambert de Delf, Wesclus Goetsborde, Clais et Ernoul de Gornichem, Henry de Le Leyden, Aert.

[38] Gondesalve de Vargas et Loup de Guarde, présents à la cour de Bourgogne respectivement depuis les principats de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire, sont aussi parfois encore désignés comme physiciens sous Marie de Bourgogne et Maximilien de Habsbourg, tout en étant aussi cités comme médecins.

référent essentiel, et son titre un honneur à la cour : par les connaissances qu'il a acquises à l'Université, il peut à la fois proposer un service de santé exemplaire et des conseils avisés au prince pour la gouvernance de ses territoires, d'où le maintien de cette dénomination pour Nicolas de Herkenstein, conseiller et physicien de Maximilien de Habsbourg, ou encore Gondesalve de Vargas et Loup de Guarde, qui ont suffisamment et de longue date prouvé leur savoir-faire médical à la cour de Bourgogne. Le terme physicien revêtirait alors à la fin du Moyen Age un certain prestige, un gage de bon sens et de sagesse plus exhaustifs, authentiques et immuables, tandis que le médecin serait le représentant d'un art de guérir techniquement plus achevé[39].

Ainsi, l'ensemble documentaire dépouillé a permis de dénombrer 129 médecins et/ou physiciens ayant approché les ducs de Bourgogne entre l'avènement de Philippe le Hardi en 1363 et la mort de Marie de Bourgogne en 1482. Parmi ceux-ci, 28 ne figurent pas dans le *Dictionnaire* de Wickersheimer et Jacquart, soit 22,0 % , et 10 (7,8 %) y figurent exclusivement, autrement dit, aucune source consultée ne les mentionne[40]. Par leurs différents modes d'accès à la profession, il est possible de les séparer en trois groupes : le premier, très largement majoritaire, rassemble les médecins formés à l'Université ; le

[39] D. Jacquart, dans son mémoire de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, *Le milieu médical en France [...]*, p. 31 – 32, avait relevé l'emploi de ces deux termes *physicien* et *médecin*, en signalant qu'ils étaient « interchangeables » mais que toutefois les penseurs médiévaux « distinguaient nettement le théoricien proche du philosophe (*physicus* […]) et le représentant des arts mécaniques (*medicus*) » : cette dernière approche semble correspondre, selon nos sources, à la représentation qui s'impose dans les mentalités à partir du deuxième tiers du XVème siècle, et l'on ne peut admettre dès lors que l'emploi de l'un ou l'autre terme soit si insignifiant. D'autre part, de même que Maurus de Salerne, médecin du XIIème siècle, déclarait que « La théorie médicale est le fondement sur lequel est édifiée la pratique » (cité par D. Jacquart dans CALLEBAT, *Histoire du médecin [...]*, p. 65), l'on peut dire que le physicien, théoricien de la médecine, a posé les bases conceptuelles solides de la pratique médicale et provoqué l'avènement du médecin incarnant cette pratique perfectionnée et indéfiniment perfectible. Cet avènement du médecin préfigure la prise de conscience de la communauté médicale moderne selon laquelle l'expérience a démontré que la stricte application des connaissances anciennes n'est pas suffisante pour lutter contre la maladie, que le savoir ne peut se passer du savoir-faire, et ne peut rester figé.

[40] Il s'agit de Philippe Bauduyn (1467), Barthélémy Biolet (1476), Guillaume Cardonnel (1403), Ange Cato (1476), Raymond Chalmelli de Vivario (1388), François Connilli (1388), Albert Ditmari (1434), Hugues Picotin (1400 – 1402), André de Sully (1371) et Gérard de Trévise (1381). Les dates entre parenthèses correspondent à leur période d'attestation à la cour de Bourgogne, toujours très brèves.

deuxième réunit les empiriques, à savoir des individus n'ayant pas eu accès à l'Université mais ayant amassé des connaissances théoriques leur permettant de développer une activité médicale plus ou moins reconnue ; et le troisième les médecins juifs.

A. DES PRATICIENS FORMES A L'UNIVERSITE

1. Parcours universitaire et compétences acquises

Les médecins n'étant ni juifs, ni empiriques ou supposés comme tels, sont au nombre de 115. 37 d'entre eux, soit près du tiers, n'ont laissé dans les sources aucune trace d'un quelconque parcours universitaire, et nous ne connaissons par conséquent ni leurs grades, ni leur université d'origine. Pour un certain nombre d'entre eux, une douzaine tout au plus, parmi lesquels Etienne de La Carte, Albert de Molemont, Henri de Vocht, Henri de Fouranne, rétribués pour des *choses secretes* ou Philippe Guyart, Jean de Clève, Guillaume Pertre, maître Josse, n'étant intervenus qu'une fois à la cour de Bourgogne, le doute ne peut être levé, et on pourrait même envisager qu'il ne fissent pas partie des dignes représentants d'une médecine légalement valide.

Pour d'autres, en revanche, quelques indices attestent qu'ils ont reçu une initiation médicale conventionnelle, c'est-à-dire une formation académique. Les détenteurs de bénéfices ecclésiastiques, comme Raymond Chalmelli de Vivario, chanoine de Valence (1373) et de Viviers (1392)[41] ; Jean de Chalon, chanoine de la chapelle ducale à Dijon (1396 – 1399), et de Saint-Donatien de Bruges[42] ; Jean Lamy, chanoine de Noyon[43] ou encore Mathis de Clarice, prétendant à une prébende à Besançon[44], sont de ceux-ci. On peut leur ajouter les titulaires de charges officielles en villes, tels que Baude Rantery, échevin lillois[45] ; Philippe

[41] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 2, p. 674 ; supplément, p. 249.
[42] **ADCO, B 1502, f° 43 v°** ; B 1507, f° 45 v° ; B 1513, f° 27 r° ; B 1515, f° 46 r° ; B 1518, f° 47 r° et v° ; WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 1, p. 380.
[43] ADN, B 2045, f° 204 r°.
[44] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 2, p. 545
[45] D'après Cécile Becchia, doctorante en Histoire Médiévale sous la direction d'E. Crouzet-Pavan, Université Paris IV – Sorbonne, qui m'a transmise cette information suite à ses consultations de sources aux Archives Municipales de Lille.

Bauduyn, médecin de la ville de Valence[46] et Florent Flory, médecin pensionnaire de la ville de Saint-Omer[47]. Il paraîtrait en effet aberrant que des praticiens coupables d'exercice illégal de la médecine se voient confier de telles fonctions, qu'elles relèvent de l'Eglise ou de la Municipalité. Malavisé aussi serait le prince qui introduirait en son hôtel un médecin incapable de lui présenter la preuve de l'obtention de diplômes en bonne et due forme, or Guillaume de Clermont[48] et André de Puessieux[49] appartenaient à l'hôtel du duc de Bourgogne Philippe de Rouvres ; des personnages telles que Nicolas de Le Horbe[50], Pierre Le Wede[51], Fonse de Lureux[52], Nicolas de Herkenstein[53] sont connus comme conseillers et physiciens du duc ; Jean de Lannoy est cité successivement dans les ordonnances des hôtels des épouses de Charles le Téméraire, Isabelle de Bourbon[54] puis Marguerite d'York[55], et a conservé son poste à l'avènement de Maximilien de Habsbourg[56] ; André de Sully était médecin du roi Charles V[57], et Lancelot, médecin du roi des Romains en 1454[58] ; Jean de Sandaucourt était présent au concile de Ferrare en tant qu'ambassadeur du duc Philippe le Bon[59].

Ces hautes distinctions prouvent à elles seules un parcours universitaire préalable, même si elles ne nous autorisent pas à en apprécier la teneur ;

---

[46] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 2, p. 600.
[47] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 1, p. 150.
[48] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 1, p. 234 ; PROST, *Inventaires [...]* tome 1, n° 3157.
[49] ADCO, B 388, liasse 31, cote 118.
[50] ADN, B 1940, n° 55832.
[51] ADN, B 2051, f° 167 r°.
[52] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 1, p. 150 ; LABORDE, Les ducs de Bourgogne [...], tome 1, n° 1824, 1835.
[53] ADN, B 2121, f° 259 v° et 260 r°, 474 v°, 503 r° ; B 2124, f° 202 r°, 245 v°, **273 r°** ; B 2127, f° 207 r° et v°, 274 v° et 275 r°.
[54] DHI Paris, Prosopographia Curiae Burgundicae, ID personne : 2255 (Internet : www.prosopographia-burgundica.org, 11/08/2014).
[55] ADN, B 3376, n° 113546.
[56] ADN, B 2121, f° 389 v° et 390 r°.
[57] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 1, p. 26.
[58] ADN, B 2017, f° 275 v°.
[59] ADN, B 1964, n° 57715, 57717.

contrairement aux informations dont nous disposons pour les deux tiers restant de l'échantillon constitué.

Sur les 78 médecins pour lesquels il est certain qu'ils aient validé des grades universitaires, 33, soit près de la moitié, sont passés par l'université de Paris (25 ont fréquenté uniquement cette faculté de médecine). C'est pourquoi je choisis essentiellement, sauf avis contraire, de me référer au cadre légal émanant de cette dernière pour la réglementation de la profession médicale. A Paris donc, L. Garrigues rapporte d'après un document concervé aux Archives Nationales, dans le registre des plaidoiries, que pour être autorisé à exercer la médecine, il faut non seulement être *clerc, expert et approuvé*, c'est-à-dire connaître les œuvres des auteurs enseignées aux étudiants en médecine, démontrer une expérience du métier suffisante et bénéficier d'une renommée irréprochable ; mais aussi être titulaire de la licence ou de la maîtrise en médecine, authentifiée par la faculté et par le chancelier de Notre-Dame de Paris[60]. Cette réglementation doit sans doute concerner les médecins formés à Paris mais exerçant ailleurs dans le royaume, car pour exercer à Paris, le médecin doit impérativement être maître, c'est ce qui est en tout cas statué depuis 1271[61]. A la fin de l'année 1408, le 12 novembre, une ordonnance du duc de Bourgogne Jean sans Peur se fait l'écho de ces mesures parisiennes, en interdisant l'exercice de la médecine à tous ceux qui n'auraient pas obtenu une licence universitaire[62].

Parmi les diplômés de mon corpus, 75 sont effectivement en mesure de justifier au moins la licence de médecine. Les 3 restant ne sont que bacheliers ou ont même seulement été auditeurs à la faculté de médecine :

- On retrouve le premier, Nicolas de Poulaine, inscrit à la faculté de médecine en 1457. Il valide la maîtrise es-arts l'année suivante, mais on ne dispose pas d'information supplémentaire concernant son cursus

[60] GARRIGUES, « Les professions médicales […] », p. 332.
[61] JACQUART, *La médecine médiévale […]* p. 140.
[62] RICHARD, « Aux origines […], p. 260.

médical[63]. Par contre, il aurait enseigné l'astrologie à l'université de Salamanque jusque 1464[64], ce qui est plausible étant donné qu'il est cité dans les sources recueillies comme *astronomien* de Philippe le Bon. Ayant préféré une carrière d'astrologue à la pratique médicale, il n'a par conséquent pas à justifier d'une licence en médecine.

- Médecin de Jean V, duc de Bretagne, Jean Mernen a suivi un cursus médical à Montpellier. Si Wickersheimer perd sa trace après l'obtention du baccalauréat, il a sans aucun doute, pour prétendre au poste de physicien du duc de Bretagne, validé au moins la licence de médecine ou une équivalence. L'auteur du *Dictionnaire* précise d'ailleurs que Jean Mernen fut *scolastique de Nantes*[65], ce qui indique que la cité bretonne disposait sans doute d'un *studium*, comparable à celui qui existait à Dijon à la même époque[66], et au sein duquel enseignait le médecin. Or, s'il dispensait des cours, il est indiscutable qu'il était en mesure de justifier de grades universitaires supérieurs au baccalauréat.
- Le troisième, Henry Le Chien, qualifié en 1451 de bachelier en médecine, curé de Haarlem, a passé un mois entre juillet et octobre de cette année avec le duc Philippe le Bon à Bruxelles[67]. Pour cet individu comme pour Nicolas de Poulaine, la licence de médecine n'était peut-être pas nécessaire à ses activités, que l'on ignore et qui ne relèvent peut-être pas de la médecine, puisque sa présence auprès du duc de Bourgogne concerne des motifs tenus secrets.

Nous constatons donc que ces trois physiciens, ayant débuté un cursus médical universitaire sans pour autant nous donner la certitude qu'ils aient atteint la licence, sont des cas particuliers : Nicolas de Poulaine et Henry Le Chien ont apparemment opté pour une activité professionnelle non médicale, et

[63] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 2, p. 578.
[64] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* supplément, p. 217.
[65] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 2, p. 448.
[66] RICHARD, « Aux origines […] », p. 260.
[67] ADN, B 2008, f° 311 r°.

pour Jean de Mernen, le silence des sources concernant son parcours académique peut être en partie levé par sa probable fonction de professeur dans un *studium* nantais.

Tous les autres médecins ayant fréquenté la cour de Bourgogne ont un bagage universitaire suffisant pour exercer la médecine en toute légalité. Ceux qui vraisemblablement se contentent d'une licence sont relativement peu nombreux, 10 seulement[68]. Là encore, leur profil atypique mérite que nous nous arrêtions quelques temps : quatre d'entre eux n'appartiennent pas à l'hôtel ducal :

- Nicolas Joliette et Guillaume de Rocques sont appelés occasionnellement à la cour de Bourgogne : le premier est établi à Dijon et a soigné plusieurs fois la duchesse Marguerite de Bavière, ses filles Isabelle, comtesse de Penthièvre et Marguerite, duchesse de Guyenne, Marguerite d'Autriche sa nièce et leurs enfants. Le second est venu secourir Philippe le Bon malade à Ath puis à Bruxelles en janvier 1465. Leur présence à la cour s'explique donc soit par leur lieu d'établissement proche d'une résidence ducale, soit par l'urgence dans laquelle on se trouve à disposer d'un médecin à la cour.
- Hugues Picotin n'est connu de Jean, comte de Nevers qu'en tant qu'étudiant en médecine de l'université de Paris auquel le prince octroie un don pour l'aider à se procurer des ouvrages médicaux[69].
- Jean de Coulogne est réputé, non pour ses compétences médicales, mais pour ses talents d'astrologue dont il a fait profiter Philippe le Bon plusieurs fois entre 1436 et 1462[70].

---

[68] Dimanche d'Alexandrie (1374 – 1395), Guillaume Bourgeois (1399 – 1415), Jean de Coulongne (1436 – 1462), Pierre Falquet (1396 – 1400), Jean de Heda (1419 – 1427), Nicolas Joliette (1412 – 1418), Jean de Palmes (1412 – 1420), Hugues Picotin (1400 – 1402), Humbert Quanteau (1412 – 1422), Guillaume de Rocques (1465).

[69] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 1, p. 307.

[70] LABORDE, *Les ducs de Bourgogne [...]* tome 1, n° 1179 ; ADN, B 2030, f° 317 v° ; B 2034, f° 191 v° ; B 2040, f° 227 v° ; B 2045, f° 262 v° ; B 2048, f° 221 r°.

Les six autres licenciés, pour lesquels les sources témoignent d'une présence plus régulière à la cour et d'un attachement à un hôtel d'un membre de la famille ducal, ont en commun d'avoir été recrutés pour les soins de la duchesse ou des enfants. En effet, Dimanche d'Alexandrie est retenu physicien du duc Philippe le Hardi le 30 septembre 1375. Bien vite, il concentre ses attentions sur la santé de la duchesse et de ses enfants, et apparaît bien souvent comme *phisicien de madame*[71] ou *de nossigneurs les enffans*[72]. De même Pierre Falquet, s'il est désigné comme physicien du duc, reste très discret dans les archives interrogées[73], apparaissant notamment pour des soins aux enfants du duc à Rouvres en 1397[74]. Guillaume Bourgeois est engagé en 1408 comme physicien de Philippe, comte de Charolais alors âgé de 12 ans[75] ; office qu'il occupe toujours en 1415[76]. La charge de physicien de l'hôtel de Jean de Palmes et Humbert Quanteau est surtout dévolue à la duchesse Marguerite de Bavière, sous les ordres de laquelle ils exercent leur art, et qui les mène aux chevets de membres féminins de la cour de Jean sans Peur : la duchesse évidemment[77], mais aussi ses filles, en particulier Isabelle, comtesse de Penthièvre, lors de sa dernière maladie en 1412[78] ; Marguerite, duchesse de Guyenne, en 1416 et 1419[79] ; et Agnès, qui souffre de la varicelle en décembre 1417[80]. Seul Jean de Heda est véritablement attaché à la personne du duc, suite au succès des thérapies dispensées à ce dernier en novembre 1419, qui lui rapportent 36 heaumes d'or[81], une pension annuelle de 200 fr.[82] et un cheval valant 140 fr.[83]. Il

[71] ADCO, B 1451, f° 111 v° et 112 r°.
[72] PROST, *Inventaires [...]*, tome 1, n° 2812.
[73] Trois mentions seulement : ADCO, B 1507, f° 68 r° ; B 1515, f° 56 v° ; B 1522, f° 50 v°.
[74] ADCO, B 1515, f° 56 v°.
[75] ADCO, B 1554, f° 97 r°.
[76] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen [...]*, « ordonnance de l'hôtel de Jean de Bourgogne pour son fils Philippe et madame Michelle de France, comte et comtesse de Charolais (1415) », § 45.
[77] ADCO, B 1567, f° 145 r° et v° ; B 1567, f° 147 r° ; B 1588, f° 161 r° ; MOLLAT, *Comptes généraux [...]*, II.2, n° 4983, 5751.
[78] ADCO, B 1569, f° 111 v° et 112 r°.
[79] ADCO, B 1588, f° 161 r° ; MOLLAT, *Comptes généraux [...]*, II.2, n° 4983, 5751
[80] **ADCO, B 1588, f° 167 r°**.
[81] MOLLAT, *Comptes généraux [...]*, I, n° 1114.
[82] MOLLAT, *Comptes généraux [...]*, III.2, n° 9334.

est après coup très en vue à la cour, particulièrement au printemps suivant[84], pour subitement s'effacer, et ne réapparaître que furtivement auprès de Philippe le Bon à Zevenbergen en 1427[85].

On s'aperçoit donc que si la licence est suffisante pour être en règle et pratiquer la médecine sereinement, ce seul diplôme fait malgré tout l'objet d'une certaine réserve, qui n'autorise pas vraiment ses détenteurs à prétendre pleinement au titre de physicien du duc. Ils ne font qu'approcher, en réalité, le sommet de la hiérarchie curiale incarnée par la personne du duc de Bourgogne, même s'ils sont nettement intégrés dans l'espace privé de ses plus proches parents. Cette réticence est perceptible dès le principat de Philippe le Hardi, soit bien avant l'ordonnance ducale du 12 novembre 1408 imposant la licence aux médecins, avec Dimanche d'Alexandrie : bien qu'omniprésent à la cour de Bourgogne, l'essentiel de son activité est consacrée à la duchesse et à ses enfants, il n'est que sporadiquement auprès du duc qui annule même une fois sa visite réclamée par Marguerite de Male[86]. L'exemple de Jean de Heda vient renforcer cette hypothèse : fort de ses exploits curatifs, il est projeté au plus haut niveau de carrière que peut espérer un médecin au XVème siècle, en étant engagé par l'un des souverains les plus prestigieux d'Occident, pour finalement ne plus réapparaître à la cour, à peine six mois après sa retenue : Philippe le Bon se serait-il aperçu que son physicien n'avait validé *que* la licence de médecine ? Car lors du siège de Melun, le duc fait appel à Jean Cottereau, maître en médecine nouvellement diplômé, qu'il rencontre pour la première fois cette année-là[87], et l'engage comme physicien immédiatement après la campagne

---

[83] MOLLAT, *Comptes généraux [...]* II.2, n° 5073.
[84] DHI Paris, Prosopographia Curiae Burgundicae, ID personne : 0090 (Internet : www.prosopographia-burgundica.org, 30/12/2014).
[85] LABORDE, *Les ducs de Bourgogne [...]* tome 2, n° 4915.
[86] ADCO, B 1461, f° 144 r°.
[87] **ADN, B 1923, f° 89 v°**.

militaire : l'hôtel ducal manquait donc de médecins, et cette vacance apparaît comme imputable à l'éviction de Jean de Heda.

De ce point de vue, la fonction avérée de physicien du duc n'est accessible qu'aux 65 autres médecins se partageant équitablement les grades les plus élevés : 31 possèdant la maîtrise, et 34 le doctorat (sans compter un maître, Antoine Patenostre[88], ayant peut-être prolongé ses études jusqu'au grade supérieur). Il est intéressant de noter, en écho à l'introduction de ce chapitre évoquant les dissemblances entre *physicien* et *médecin*, que les maîtres cèdent la place aux docteurs, approximativement à partir du milieu du principat de Philippe le Bon, vers les années 1435 – 1440, période à partir de laquelle les médecins prennent le pas sur les physiciens : on dénombre de cette manière, avant 1440, 26 maîtres pour 4 docteurs ; et après ce seuil, 5 maîtres pour 30 docteurs.

A la différence de la licence, la maîtrise permet à son impétrant d'entamer une carrière universitaire[89]. Le premier échelon de ce parcours est marqué par la régence, qui débute dans les trois mois suivant l'obtention de la maîtrise[90]. Les maîtres-régents sont chargés de la formation théorique et pratique des bacheliers qui suivent leurs cours et les accompagnent au gré de leurs consultations[91]. Leur présence à l'université est donc indispensable, c'est pour cela que, sur 14 maîtres-régents ayant appartenu à l'hôtel ducal, 7 ont été recrutés après que leur régence ait pris fin. Henri Carpentin et Pierre Miotte ont pu concilier cette fonction universitaire avec leur office ducal car Philippe le Hardi et Jean sans Peur résidaient souvent à Paris. La situation de Jean Spierinck est comparable : engagé par Philippe le Bon en 1462, cela ne l'empêche pas de résider et

[88] ADN, B 2040, f° 209 r° ; PARAVICINI, *Comptes de l'argentier [...]* vol. 1, § 2300.
[89] JACQUART, *La médecine médiévale [...]* p. 140.
[90] *Ibid*. p. 143.
[91] *Ibid*. p. 141.

d'enseigner à Louvain, le duc séjournant généralement à cette époque sur ses territoires septentrionaux. Jean Avantage avait quant à lui, comme son confrère Jean Cottereau, obtenu l'autorisation de se faire représenter par un procureur, pour satisfaire le service ducal[92]. Eustache Cailleu interrompt sa régence en 1430 lorsqu'il est engagé par Isabelle de Portugal. Il la reprend apparemment en 1440 – 1442. Cela explique peut-être la présence de Jean Chevalier, cité comme seul médecin de la duchesse de Bourgogne d'après un état abrégé du personnel de son hôtel d'avril 1439, et qui constitue l'unique mention de ce praticien dans la comptabilité bourguignonne : il n'a peut-être été engagé que pour remplacer temporairement Eustache Cailleu retenu à Paris.

Les maîtres-régents sont sous l'autorité du doyen de la faculté de médecine, élu pour deux ans à Paris depuis les années 1330[93] ; charge dont ont été titulaires des physiciens du duc, parmi lesquels Robert Hebert en 1362, Jean Vignon en 1387 et 1394, Jacques Sacquespée en 1399, Roland Lescrivain en 1424 et 1427 ; ou suppléants : Geoffroy Maupoivre en 1387, Pierre Miotte en 1394. Si la fonction de physicien d'un prince est très honorable, il semble que certains aient privilégié leur carrière universitaire. Jean de Wesalia est ainsi plusieurs fois recteur de l'université de Louvain, en 1430, 1433, 1438, et doyen de la faculté de médecine en 1439. On le croise à la cour ducale mais il n'est jamais intégré à l'hôtel. De même Henri Scatter : il est dit conseiller et physicien du duc, en 1411, puis en 1426 – 1427, mais n'apparaît que rarement à la cour. Par contre, il est doyen de la faculté de médecine de Louvain en 1434 puis recteur de l'université en 1435. Il est fort probable que le duc de Bourgogne accorde sa faveur à ce genre de personnage, présentant davantage un profil intellectuel, en leur facilitant une carrière universitaire plutôt qui les attire plus qu'une intégration à la cour. D'autres cependant, comme Jean Spierinck, ont su cumuler

[92] JACQUART, *La médecine médiévale [...]*, p. 145. Jean Cottereau est « réputé » régent jusque 1430, Jean Avantage jusque 1425, au moins.
[93] GUENEE, *Les universités françaises [...]*, p. 13 – 21 et 26 – 33.

les deux positions : très investi dans la vie de l'université louvaniste, il a en même temps satisfait son office de médecin de l'hôtel des ducs dès 1462.

Parmi les médecins gradués de la cour de Bourgogne, 35 sont, avec certitude, titulaires d'une maîtrise es-arts : elle est en effet obligatoire à Paris à partir de 1426 pour les étudiants se destinant à l'une des trois facultés supérieures : médecine, droit et théologie[94]. Même avant cette date, sa validation est fortement recommandée car elle permet de réduire la durée des études médicales[95] grâce à l'acquisition de connaissances universitaires générales et fondamentales, regroupées dans les disciplines que regroupent traditionnellement les « Sept Arts Libéraux », aussi appelés *Trivium* et *Quadrivium*, à savoir : grammaire, dialectique, rhétorique et géométrie, astronomie, musique, arithmétique.

Le maître ès-arts dispose donc des bases lui permettant d'accéder à la faculté de médecine. Là, il va encore approfondir ces connaissances théoriques, la médecine étant considérée comme une composante de la philosophie. La crédibilité du médecin repose en effet sur sa capacité à saisir dans les moindres détails la constitution particulière de son patient, et ce uniquement par l'observation. Or, la complexion d'un individu et son évolution vers la maladie, la guérison ou la mort dépend de causes extérieures qu'il est nécessaire d'anticiper : le microcosme humain est régi par le macrocosme de l'univers, et et en interaction avec celui-ci, d'où l'importance accordée à l'observation des astres. La réputation du médecin repose sur la qualité et la précision de ses pronostics, et sur les recommandations qui en découlent et qui engagent sa responsabilité. Ainsi, le médecin parisien, issu d'une faculté désireuse de séparer nettement les arts mécaniques des arts libéraux, en particulier la chirurgie de la

[94] CALLEBAT, *Histoire du médecin [...]* p. 71.
[95] *Ibid*.

médecine, est davantage un théoricien qu'un praticien. L'université de Montpellier en revanche est plus ouverte de ce point de vue : il apparaît que le médecin montpelliérain, grâce à son érudition justement, a développé une confiance en ses capacités qui le rend prompt à prendre la responsabilité de soins chirurgicaux. Cela explique que Jean Adam, en 1385, ait été appelé au chevet de Philippe le Hardi pour le guérir *d'une malaidie* […] *en sa jambe*[96] ; et que dix ans plus tard il fut encore auprès du comte de Nevers pour remédier à sa fracture de l'épaule[97]. De même Thierry Le Fevre, désigné pourtant comme physicien, a bien délivré des soins chirurgicaux à Jean sans Peur lorsqu'il a soigné durant six semaine sa jambe blessée en 1407[98]. Raymond de Monnesson, que l'on croise fréquemment à la cour de ce prince, était tantôt cité comme physicien[99], tantôt comme physicien et chirurgien[100]. Ces trois individus ont sans doute conquis leur grades universitaires à Montpellier dont la faculté de médecine ne néglige pas de dispenser un enseignement de chirurgie à ses étudiants.

Dans la hiérarchie universitaire, la faculté de médecine est supérieure à la faculté des arts mais n'atteint pas le prestige des facultés de théologie et de droit[101]. C'est pourquoi un certain nombre de médecins ayant fréquenté la cour de Bourgogne, insatisfaits de leurs grades ternis par l'éclat des théologiens et des décrêtistes, se sont essayés à ces autres disciplines mieux considérées : tandis que Jean de Pouilly et Martin Gazel ont accédé à la maîtrise de théologie, Guillaume Le Brun a validé une licence ès-lois. Loup de Guarde quant à lui, a emmagasiné toutes les connaissances universitaires disponibles de l'époque, en

[96] ADCO, B 1463, f° 140 r°.
[97] **ADCO, B 1503, f° 100 r°**.
[98] ADCO, B 1554, f° 70 v°.
[99] ADN, B 1933, f° 118 v° et 119 r° ; B 1935, f° 89 r° ; B 1938, f° 193 v°.
[100] ADN, B 1897, f° 92 v° et 93 r° ; ADCO, B 1576, f° 163 v°.
[101] JACQUART, *La médecine médiévale [...]* p. 19.

complétant son doctorat de médecine par un doctorat en droit puis un autre en théologie.

Par les connaissances qu'il a accumulées, le médecin universitaire est en mesure de dispenser des soins mais aussi des conseils aux princes, recommandations quant à l'hygiène de vie certes, mais aussi relatives à des décisions politiques, par le biais de l'astrologie et de la géographie.

2. L'érudition des physiciens au service du conseil princier

Les médecins de la cour de Bourgogne font figure d'ambassadeurs de choix. En effet, grâce à leur formation universitaire en rhétorique, ils sont particulièrement aptes à animer les discussions, faire valoir les intérêts du duc et orienter les négociations en faveur de celui-ci et selon son commandement. Le prince avait donc besoin de bons orateurs, mais aussi de conseillers suffisamment proches de lui pour être en mesure de comprendre de manière très fine ses intentions et ainsi représenter au mieux sa personne. Or, les médecins du duc répondent parfaitement à ces critères. On constate en effet que les médecins envoyés sont les mieux placés au sein de l'hôtel : Geoffroy Maupoivre, Jean Avantage et Loup de Guarde peuvent être considérés comme les premiers médecins des ducs Jean sans Peur, Philippe le Bon et Charles le Téméraire, respectivement.

Les conditions difficiles de captivité en Turquie dans lesquelles Jean sans Peur et Geoffroy Maupoivre avaient appris à se connaître expliquent les liens d'amitié tissés entre eux, qui transparaissent jusque dans la comptabilité : les deux amis jouaient aux échecs ensemble et partageaient leur attrait pour les

livres[102], le médecin accordaient régulièrment des prêts d'argent au prince. La confiance que Jean sans Peur accorde à maître Geoffroy est très palpable, le médecin, lorsqu'il n'est pas à la cour, effectue des missions secrètes pour le duc, et des missions diplomatiques auprès de l'université de Paris en 1408, et de la reine Isabeau de Bavière à Melun en 1410. En 1417, le fils du duc, Philippe, comte de Charolais, lui confie aussi une affaire diplomatique à Amiens avec le gouverneur d'Arras, qui engageait aussi les intérêts du roi Charles VI puisque ce dernier le récompensa de 27 £ t.

Jean Avantage, pendant toute la durée de son service à la cour de Bourgogne, aurait effectué en moyenne une ambassade par an, d'après A. B. Spitzbarth[103]. On en dénombre en effet 11, de 1427 à 1435. Leur importance semble parfois secondaire, lorsqu'il s'agit par exemple de négocier le mariage de Jean de Croÿ avec Marie de Lallaing[104], ou d'accompagner Jean de Brimeu, maître d'hôtel du duc, à son mariage en Artois[105]. A d'autres moments, l'enjeu est capital, notamment lors des trois ambassades qui aboutirent à la signature du traité de Delft le 3 juillet 1429 entre Philippe le Bon et Jacqueline de Bavière, faisant du premier l'héritier de la seconde des principautés de Hollande, Zélande et Hainaut[106]. A partir de 1431, les ambassades de Jean Avantage prennent une tournure ecclésiastique : il vise peut-être déjà le siège épiscopal d'Amiens et cherche donc à se faire connaître des plus grands prélats. Il accompagne ainsi l'évêque de Nevers à Thérouanne en 1431. Puis il quitte la Bourgogne pour rejoindre le concile de Bâle, ouvert le 23 juillet 1431, le 7 septembre 1433 et revient le 27 octobre suivant[107]. Ensuite, il poursuit les négociations du duc de

---

[102] Cette relation d'amitié entre prince et médecin rappelle celle qu'évoque P. CHAMPION, *Vie de Charles d'Orléans [...]*, p. 500, entre Jean Cailleau et Charles, duc d'Orléans (de 1407 à 1465), cité par E. GONZALEZ, *Un prince en son hôtel [...]*, p. 132 : *« Il (le médecin de Charles d'Orléans, Jean Cailleau) fut son intime ami et tous deux avaient la passion des livres et des échecs. ».*
[103] SPITZBARTH, *Ambassades et ambassadeurs [...]*, p. 275 et 280.
[104] **ADN, B 1938, f° 226 v°**.
[105] **ADN, B 1945, f° 65 v°**.
[106] SPITZBARTH, *Ambassades et ambassadeurs [...]*, p. 343.
[107] **ADN, B 1954, f° 34 r°**.

Bourgogne avec le pape Eugène IV à Florence de mars à juillet 1435[108]. Il est promu évêque d'Amiens en 1437[109]. A partir de ce moment, il n'effectue plus d'ambassades, même religieuses, pour Philippe le Bon : celui-ci recourt alors à Jean de Sandaucourt comme médecin pour le représenter au concile dissident de Ferrare en 1438[110].

Loup de Guarde, médecin d'origine portugaise, intégré à l'hôtel de Charles le Téméraire, fait certainement preuve d'une bonne adaptation aux cultures et aux langues étrangères. C'est pourquoi les missions diplomatiques qu'il se voit confier ont lieu auprès de souverains voisins du royaume de France et des pays bourguignons. Il se rend ainsi quatre fois en Angleterre, à la cour d'Edouard IV, entre 1471 et 1474[111]. En 1472, entre deux visites à la cour d'Angleterre, il a été envoyé auprès d'Alphonse V de Portugal, de François II, duc de Bretagne, et de Charles de France, duc de Guyenne, pour des raisons secrètes[112]. Enfin en 1474, il s'est rendu à Venise avec Antoine, seigneur de Montjeu, afin de tenter de rallier le condottière Bartolomeo Colleoni à la cause bourguignonne[113].

Les négociations politiques ne sont pas les seuls talents que les médecins ont pu développer grâce à leur bagage universitaire. En vertu de leurs compétences en astrologie, ils permettent au duc de Bourgogne d'agir en connaissance de causes, de toutes les causes, y compris celles relevant de l'inconnaissable. On sait que les astronomiens étaient chargés d'établir le thème astral des princes dès leur venue au monde. On a vu par exemple André de Sully révéler celui de Jean, fils héritier du duc Philippe le Hardi, né le 28 mai 1371, sans doute à la demande de son maître qui n'était pas le duc de Bourgogne mais le roi Charles V, très versé dans la science des astres. Les circonstances

[108] **ADN, B 1954, f° 45 r° et v°**.
[109] **ADN, B 1969, f° 246 r°**.
[110] ADN, B 1964, n° 57715, 57717.
[111] PAVIOT, *Portugal et Bourgogne [...]*, p. 104 ; ADN, B 2088, n° 66609 ; B 2093, n° 66862 ; B 2097, n° 67294 ; B 2118, f° 262 r° à 263 r°.
[112] ADN, B 2088, n° 66609.
[113] ADN, B 2118, f° 262 r° à 263 r° ; PAVIOT, *Portugal et Bourgogne [...]*, p. 104 – 105.

astrologiques des naissances princières retenaient en effet l'attention des contemporains, même non initiés. Le récit de la naissance de Marie de Bourgogne par Georges Chastellain ne laisse ainsi transparaître que des préoccupations de cet ordre, sans aucun détail médical :

Or estoit venu son terme du plaisir de Dieu que sur le commencement de février elle entra en travail après midy une heure environ et n'y estoient point ne le dauphin, ne le duc, ainsi s'en estoient allés à Nivelles chasser pour donner lieu et place à la travaillant. Or faisoit le jour moyennnement bel et clair, et se monstroit l'aer assez bien attrempé ; mais advint qu'à l'heure du droit et grant travail de la dame un merveilleux et très impétueux coup de tonnerre vint férir par-dessus la maison, dont il sembloit que toute la ville dust estre foudroiée, et sans pluvoir, ne tonner pluys coups, ne demy, passa outre, et n'en fust plus nouvelles. Donc prestement après, la contesse se délivra d'une fille que le dauphin tint sur fons, et lui mist à nom Marie après la roine sa mère…[114]

D'une manière générale, la teneur des fonctions d'astrologue supposées ou avérées de certains médecins ayant fréquenté la cour de Bourgogne reste énigmatique. Les motifs des dons que perçoivent Jean et Guillaume de Coulongne, désignés comme astronomiens de Philippe le Bon, s'échelonnant de 12 à 36 £ ne sont jamais précisés. De même le nom de Nicolas de Poulaine est très récurrent dans les registres de compte des années de 1464 à 1472, mais il n'apparaît que pour le versement de sa pension annuelle de 50 £ ainsi que pour deux gratifications de 10 et 20 £. B. Schnerb et T. Charmasson ont respectivement attribué à Jean de Roux et Roland Lescrivain[115] un rôle davantage astrologique que médical. Pour le premier, si des pronostics pour les années 1420 et 1421 sont bien de son fait, aucune source en revanche ne vient

[114] CHASTELLAIN, *Œuvres […]* J. B. M. C. Kervyn de Lettenhove (éd.), 1863 – 1865, III, « Chronique, 1454 – 1458 », p. 296 – 297.
[115] CHARMASSON, « Roland L'Ecrivain […] ».

étayer le fait qu'il ait conseillé Jean sans Peur en s'appuyant sur des mouvements planétaires[116]. Quand au second, les documents consultés ont dévoilé suffisamment d'actes médicaux à la cour de Bourgogne pour qu'on ne le réduise qu'à ses talents d'astrologue[117].

Par contre Jean de Wesalia a bien présenté à Philippe le Bon des almanach pour les années 1432, 1436 et 1460[118]. Jean Spierinck s'est quant à lui chargé de la rédaction de celui de de l'année 1470 pour Charles le Téméraire[119]. L'aïeul de Vésale a alimenté le conflit entre Charles le Téméraire et Louis XI, en publiant le *Iudicium astrologicum*, qui démontra que les tendances astrales étaient à l'avantage du duc de Bourgogne. Le roi répondit à se pamphlet en commandant le *De cometis*[120].

Henri de Zwolle, médecin de Philippe le Bon, a clairement été davantage sollicité pour sa maîtrise des sciences annexes à la médecine. Toujours dans le cadre des dissensions entre le duc de Bourgogne et le roi de France, cette fois Charles VII, il a dressé deux cartes du diocèse de Langres, zone frontalière au sujet de laquelle les deux souverains ne s'accordaient pas[121]. Il est aussi connu pour avoir conçu en 1447 une *orloge contenant le vrai cours des sept planetes*, valant 300 saluts d'or[122], qu'il a mis à jour en 1454 en la reproduisant, et en la complétant des *VIII° et IX° speres*, ouvrage *notable et subtil* que Philippe le Bon lui acheta 1000 fr. rl.[123].

Les décisions politiques graves qu'ont à prendre des souverains aussi puissants que les ducs de Bourgogne les oblige à disposer de conseillers zélés, loyaux et bien informés, capables de les représenter lors de missions

[116] SCHNERB, *Jean sans Peur [...]* p. 347.
[117] Cf. sa fiche biographique.
[118] ADN, B 1945, f° 101 v° ; B 1957, f° 274 r° ; B 2034, f° 176 r°.
[119] PARAVICINI, *Comptes de l'argentier [...]* vol. 3, § 1626.
[120] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* supplément, p. 190 – 191.
[121] ADN, B 1693, f° 146 v°.
[122] ADN, B 1992, n° 59830 ; B 1993, n° 59936.
[123] ADN, B 2020, f° 321 v° et 322 r°.

diplomatiques, et de mettre en application des sciences aussi utiles en politique que l'astrologie et la géographie. De ce point de vue, les médecins formés à l'université étaient les candidats idéaux pour ce genre de missions. Cependant, ils étaient concurrencés par d'autres praticiens se réclamant de l'art médical et manifestant une habileté comparable à la leur : les empiriques et les médecins juifs.

B. LES « EMPIRIQUES » : UNE LEGITIMITE DES COMPETENCES CONTESTEE

L'acquisition de la maîtrise es-arts justifie-t-elle le titre de maître dont tous les médecins de la cour de Bourgogne bénéficient ? D. Jacquart certifie que, dans le cadre universitaire, ce qualificatif, appliqué aux étudiants en médecine, suggère l'obtention de la maîtrise es-arts[124]. Pour autant, il ne permet pas de distinguer le médecin universitaire de l'empirique ou du médecin juif, ceux-ci étant également désignés par cet épithète. D'une manière plus générale, il désigne les personnes manifestant, comme le signale T. Dutour, *une supériorité de science et de talent*[125] : les maîtres artisans sont particulièrement expert dans leur métier, et sont ainsi les seuls aptes à former les apprentis. Certains d'entre eux peuvent être repérés dans la comptabilité bourguignonne, on citera l'exemple de Richard et Pierre Fouquère : ce dernier est désigné comme *Perrin Fouquère, frère et aide de maistre Richard*[126]. La hiérarchie entre les deux hommes apparaît de manière évidente grâce au titre de maître dont bénéficie Richard Fouquère, et que son frère ne peut en revanche revendiquer. Cependant, le cas de médecins non universitaires va peut-être nous éclairer davantage sur un sens particulier que revêt ce titre à la fin du Moyen Age. Cette acception du titre « maître » nous est suggérée par le cas de Pierre Canot[127]. Ce personnage est convoqué par le duc de Bourgogne de Saffloz, dans la comté, à l'est de Lons-Le-Saunier, à Dijon, pour soigner une jeune fille malade. Il n'a apparemment aucun diplôme, car on ne précise pas s'il est médecin ou chirurgien : il est simplement appelé *le maistre des Sanffloz*. Cette désignation démontre que *maître* peut parfois être synonyme de *médecin*, comme le sera plus tard *docteur*.

---

[124] JACQUART, *La médecine médiévale [...]*, p. 132.
[125] DUTOUR, « La supériorité sociale à Dijon […] », p. 316.
[126] ADCO, B 1465, f° 89 r°.
[127] ADN, B 1975, f° 121 v°.

On a affaire, avec Pierre Canot, à un praticien dont la profession n'est pas précisée, et qui de surcroît exerce en milieu rural : on peut donc admettre avec de fortes probabilités qu'il s'agit d'un empirique. Ce type de praticien peut être amené à exercer dans les hautes sphères de la société lorsqu'il est reconnu pour soigner un type de maladie face auquel la médecine officielle est impuissante. Ici, la médecine proposée par les universitaires a selon toute apparence révélé son incompétence face à la maladie de cette jeune fille qui a ému le duc de Bourgogne. C'est pour cette raison que celui-ci, ayant entendu parler des compétences d'un certain mire jurassien, le convoque à Dijon pour soigner sa protégée. Les empiriques sont donc appelés par les princes en dernier recours, lorsque la médecine reconnue officiellement a failli. C'est le même type de démarche qui s'est produit à la cour de France alors que les médecins du roi se montraient impuissants face à la folie de Charles VI. En cas d'échec, la justice était implacable à leur égard : tous les *sorciers* comme les appelait B. Guénée, ayant tenté de guérir le roi, ont failli, et ont été exécutés[128].

Parmi les empiriques ayant approché les ducs de Bourgogne, Jean de Marigny connut le même sort : appelé en 1367 par Philippe le Hardi, il le convainquit sans doute par ses pronostics astrologiques[129], car le duc lui commande quelques années plus tard, en 1373, une *poudre* pour le protéger contre l'épidémie de peste[130], ce qui prouve qu'il a gagné la confiance du prince. Cependant, en 1377, il a été détenu au Châtelet de Paris et mis à mort pour ses *démérites*[131]. Or un échec thérapeutique ne pouvait amener un médecin issu de l'université à l'exécution, ce qui prouve que Jean de Marigny exerçait de manière illégale, et que c'est cette circonstance aggravante qui l'a mené à la condamnation à mort.

---

[128] GUENEE, *La folie de Charles VI [...]* p. 80 et suivantes.
[129] PROST, *Inventaires [...]* tome 1, n° 1863.
[130] ADN, B 1441, f° 33 r°.
[131] PROST, *Inventaires [...]* tome 1, n° 1863 ; WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 2, p. 444.

Ces empiriques ont forcément conscience de la sentence qui les attend en cas d'insuccès, et adoptent donc une attitude sécuritaire en ne se risquant pas à proposer leurs services aux familles princières. Au travers des sources étudiées, ils passent pour des individus de condition modeste. Hugues, *le mitre de Chastillon*, a ainsi accepté la tâche ingrate de retirer des fourches de la ville et enterrer le corps d'un pendu, dont l'odeur indisposait les enfants du duc de Bourgogne qui jouaient à proximité[132]. Cette besogne a certainement été requise par les physiciens de l'hôtel jugeant que les émanations du cadavre étaient dangereuses pour les enfants : ils l'ont fait appliquer par l'un de leurs confrères de condition inférieure. Tristan, quant à lui, a reçu en 1431 de Philippe le Bon 40 s. *pour luy aidier a vivre*[133], ce qui évoque aussi des conditions matérielles médiocres.

Jean de Roux de Parme a en revanche su tirer son épingle du jeu en se repentant de son égarement professionnel. En 1410, il est poursuivi par la faculté de médecine et les chirurgiens de Paris pour exercice illégal de ces deux métiers : il souhaitait en effet s'installer dans la capitale comme médecin et chirurgien. Or, à Paris, la pratique de l'un est incompatible avec celle de l'autre. Il est donc contraint à la prison, où il se trouve toujours en 1416. Puis en 1417, il est réputé *maître en médecine et étudiant en théologie*[134]. L'année suivante, il est même cité comme conseiller et physicien du duc de Bourgogne, qu'il accompagna avec le roi Charles VI à Lagny-sur-Marne[135]. Sa sortie de prison avait donc sans doute été conditionnée par l'obtention de grades universitaires qu'il a satisfait.

---

[132] PROST, *Inventaires [...]* tome 2, n° 337.
[133] ADN, B 1942, f° 97 r°.
[134] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 2, p. 475.
[135] MOLLAT, *Comptes généraux [...]* I, n° 133.

On ne trouve finalement pas, à la cour des ducs de Bourgogne Valois, de véritables empiriques qui servent directement la famille ducale. Pierre Canot n'intervient que pour une jeune fille, dont la maladie a certes affecté le duc de Bourgogne, mais qui n'en a pas pour autant mérité d'être nommée dans sa comptabilité ; et Hugues Tassy n'a soigné chez lui que des valets et chevaux du duc de Bourgogne, sans doute atteints d'une maladie contagieuse et inquiétante, et qu'on a par conséquent jugé plus sage d'isoler chez ce praticien de condition inférieure. N'ayant pu trouver les moyens matériels d'accéder à une formation reconnue, leur métier ne peut leur donner l'espoir d'accéder à des conditions de vie confortables. Les médecins juifs en revanche, détenteurs d'un savoir médical alternatif mais réputé, bénéficient d'une plus grande estime dans les cours princières.

C. LES MEDECINS JUIFS

Cinq médecins juifs ont été relevés dans les sources dépouillées. Tous étaient actifs pendant le règne des deux premiers ducs Valois, Philippe le Hardi, et Jean sans Peur surtout. Seul Salomon de Baumes a approché le premier duc de Bourgogne, et ce n'était pas en tant que médecin mais en tant que représentant de la communauté juive de Bourgogne. En 1361, les juifs de France avait obtenu du roi le droit de résider dans le royaume pendant 20 ans, en échange d'un impôt annuel. Cette autorisation de résidence et de libre-circulation impliquait également la permission d'exercer, entre autres métiers, la médecine[136]. En 1374, Philippe le Hardi prend des initiatives similaires en autorisant 12 ménages à résider en Bourgogne pendant dix ans ; à l'échéance de 1384, la durée de séjour est doublée et le nombre de foyers portés à 52. Ces prérogatives ont été négociées avec le duc de Bourgogne par l'intermédiaire de Joseph de Saint-Michel, David de Baumes, et son frère le médecin Salomon de Baumes[137]. La récurrence du nom de ce dernier dans les registres de comptes ducaux s'explique par le fait qu'il était responsable de la gestion des prêts que le duc sollicitait aux juifs bourguignons. Entre autres, on peut citer un crédit de 1000 fr. accordé au duc *pour le fait de sa guerre*, en 1385[138]. Selon Shatzmiller, il existe une attitude dans le société médiévale qui consiste à *considérer le préteur juif comme bienveillant, voire bienfaisant*[139] : ce qui explique que le duc de Bourgogne ait contribué à la protection des membres de cette communauté, protection physique même, puisqu'il a notamment mis en garde ses officiers responsables des lévriers qui manifesteraient un comportement hostile à l'égard de leurs représentants lorsqu'ils sont amenés à visiter la cour[140].

---

[136] KOHN, *Les juifs de la France du Nord [...]*, p. 17 – 29.
[137] KOHN, *Les juifs de la France du Nord [...]*, p. 43 – 48.
[138] ADCO, B 1465, f° 45 v° ; B 1462, f° 26 v°.
[139] SHATZMILLER, *Shylock [...]*, p. 101.
[140] KOHN, *Les juifs de la France du Nord [...]*, p. 43 – 46.

T. Dutour suppose que Salomon de Baumes est rabbin car il est désigné comme *maître*[141] : cette hypothèse n'est pas à exclure mais, comme nous l'avons remarqué pour les empiriques, le fait qu'il soit reconnu médecin suffit à lui attribuer ce titre. Or il exerçait bien ce métier, comme l'atteste un contrat de soins qui le liait à Jeanne d'Arceau, veuve de Sandrin de Guines, écuyer du duc, habitant Dijon[142]. On ne lui connaît pas, en revanche, d'interventions médicales pratiquées à la cour de Bourgogne.

La cour de Jean sans Peur a par contre été plus ouverte aux médecines non conventionnelles, hébraïque en particulier, dont les représentants étaient appréciés en milieu curial pour leur habileté et leurs manières élégantes[143] : Françoise de Vesoul et Abraham ont ainsi été réunis au chevet de la duchesse de Bourgogne Marguerite de Bavière et de sa fille Marguerite, duchesse de Guyenne, à Dijon en 1416[144]. Auprès d'eux se trouvait Humbert Quanteau, physicien de l'hôtel ducal, plus particulièrement dévolu aux soins des princesses, et sans doute chargé de superviser et contrôler les soins dispensés par Abraham et Françoise : il est probable en effet que l'exercice de la médecine sur les territoires du duc par des médecins juifs ait été soumis, comme le signale R. Kohn pour Nîmes, à un examen, préalable ou simultané, par des chrétiens *expers es dictes sciences* [145]. Françoise était l'épouse de Haquin de Vesoul. Conformément à l'hypothèse avancée par J. Shatzmiller, on peut admettre que c'est très certainement au contact de ce dernier qu'elle a été initiée à la pratique médicale[146] ; d'ailleurs, si c'est bien elle qui est au chevet de la duchesse, on la

[141] DUTOUR, *Une société de l'honneur [...]* p. 239.
[142] KOHN, *Les juifs de la France du Nord [...]* p. 181 – 191, et document 31, p. 314.
[143] C'est ainsi qu'a été justifiée la retenue de Benveniste Samuel of Barcelona comme médecin du roi d'Aragon Pierre IV : SHATZMILLER, *Jews, medicine [...]* p. 59 : "because of his aptitude in sciences and the elegance of his manners".
[144] ADCO, B 1588, f° 161 r°.
[145] KOHN, *Les Juifs de la France du Nord [...]* p. 181 – 191.
[146] SHATZMILLER, *Jews, medicine [...]* p. 109.

désigne toutefois comme *juive, femme de maistre Haquin, juif phisicien*[147], exprimant ainsi que ce seul lien est suffisant pour la tenir pour experte dans l'art de guérir.

Probablement descendant de Manecier de Vesoul, *général procureur* des juifs du royaume en 1361, qui avait négocié avec le roi Jean II le statut des juifs[148], Parisien d'origine, Haquin a bénéficié d'une grande confiance de la part de Jean sans Peur. Il fut amené auprès du duc par Salomon de Baumes et Elie Sabbati en 1410[149]. Ce dernier avait déjà effectué des missions pour le duc, dont nous ne connaissons pas la teneur mais qui peut-être touchaient à la médecine puisqu'il était reconnu dans cet art comme très talentueux, comme en témoigne son titre de *docteur en médecine* rapporté par Wickersheimer[150], alors qu'il n'a pas pu obtenir de grades universitaires. Bien qu'aucun accouchement ne soit à signaler au sein de la famille ducale au temps où il a été sollicité, de même que pour Haquin de Vesoul, faut-il voir dans les opérations qui lui ont été confiées des actes de gynécologie comme le suggérait R. Kohn[151] ? Quoi qu'il en soit, les coûteuses missions secrètes d'Elie Sabbati l'occupèrent pendant les années 1410 – 1411, à Lille et à Bruges notamment. Elles pourraient plus certainement concerner des relations diplomatiques entre Jean sans Peur et le roi Henri IV d'Angleterre, à la cour duquel on le retrouve fin 1411.

A la même époque, Haquin de Vesoul est introduit à la cour de Bourgogne. Il a sans doute été engagé pour relayer Elie Sabbati dans la poursuite des missions secrètes confiées à ce physicien juif par Jean sans Peur, car après avoir reçu 30 francs d'or en 1410, à partager avec son compagnon maître Mousse[152], il ne reparaît à la cour qu'en 1413, soit après le départ de Sabbati : il reçoit alors 120

[147] ADCO, B 1588, f° 161 r°.
[148] KOHN, *Les juifs de la France du Nord [...]*, p. 17 – 29.
[149] JACQUART, « Un « physicien » des ducs [...] », p. 30.
[150] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]*, vol. 1, p. 128.
[151] KOHN, *Les juifs de la France du Nord [...]*, p. 181 – 191.
[152] Il n'a pas été possible de déterminer si celui-ci était médecin. ADCO, B 1560, f° 275 r°.

écus d'or *pour faire aucunes choses secretes*[153]. Ses besognes se prolongent jusqu'en 1418 et le contraignent à de nombreux déplacements, parfois *en marches loingtannes*[154]. Ces conditions associées aux probables risques qu'il a encourus pour leur accomplissement justifient la pension annuelle à volonté de mille francs qu'il perçoit du duc de Bourgogne à partir de Pâques 1418[155]. Encore une fois l'objet de ces missions demeure inconnu, et il peut éventuellement, mais pas nécessairement, être de nature médicale : la cour royale d'Aragon, au XIIIe siècle, avaient déjà pour habitude de recruter des médecins juifs pour leurs compétences à la fois en médecine, en diplomatie et en langues[156]. D'ailleurs, ainsi que nous le fait remarquer J. Shatzmiller, ceux-ci n'étaient pas désignés comme physiciens ou médecins mais comme *alfaquim*, terme dérivé de la langue arabe, dont la racine *hakim* signifie le « physicien » ou plus généralement l' « érudit »[157], et qui ne va pas sans nous rappeler le prénom de ce favori du duc *Haquin* de Vesoul. En tout cas, que ce soit dans le domaine médical ou diplomatique, Jean sans Peur a su mettre à profit et tirer satisfaction des compétences singulières que possédaient les physiciens juifs.

Exerçant une médecine non reconnue par les universités, mais pourtant habile et ayant fourni parfois à maintes reprises la preuve de leur efficacité[158], les empiriques et les médecins juifs évoluent dans la société médiévale sans statut déterminé et officiellement reconnu, entre détenteurs d'un savoir académique et artisans de la médecine. C'est la situation de ces derniers au sein de la cour de Bourgogne qui va nous occuper à présent.

---

[153] ADCO, B 1576, f° 132 v°.
[154] MOLLAT, *Comptes généraux [...]* II.1, n° 2247.
[155] MOLLAT, *Comptes généraux [...]* I, n° 114 ; II.1, n° 1987.
[156] SHATZMILLER, *Jews, medicine [...]* p. 58.
[157] *Ibid*.
[158] Cf. notamment, pour les empiriques, le cas de Jean de Domprémi, détaillé par GUARRIGUES, « Les professions médicales […] ».

Chapitre II

LES « ARTISANS » DE LA MEDECINE

Cette section vise à regrouper tous les professionnels de santé évoluant à la cour de Bourgogne ayant reçu une formation de type corporatiste : chirurgiens, barbiers, épiciers-apothicaires et sages-femmes. Il est question d'analyser certaines modalités de leur apprentissage et les compétences auxquelles elles leur permettent d'accéder, ainsi que d'étudier leurs interactions avec les autres membres de la communauté médicale, et entre eux. Nous verrons en outre que les chirurgiens ont pu bénéficier, sous l'impulsion des ducs de Bourgogne, d'une revalorisation considérable de leur métier.

A. CHIRURGIENS ET BARBIERS

Contrairement aux médecins, les chirurgiens traitent les manifestations externes du pathologique : plaies, traumatismes dus aux chocs, lésions provoquées par les maladies. Le chirurgien Henri de Mondeville a donné de sa discipline la définition tout à fait élogieuse et achevée que je reproduis ici en raison de sa lucidité et de son ton assuré qui légitiment son statut d'égalité, voire de supériorité vis-à-vis de la médecine, revendiquée par ses adeptes :

[…] *La chirurgie* […] *intervient avec la main sur le corps humain, dans le but de ramener la santé ; elle est plus violente que les autres moyens* [le régime alimentaire et les médicaments], *du moins dans les opérations qui se font par le fer et le feu. Et cela n'est pas étonnant, puisqu'on guérit par ces procédés des maladies plus difficiles, à savoir celles dans le traitement desquelles les autres moyens sont complètement impuissants, tels les plaies qu'il faut suturer, les apostèmes qu'il faut ouvrir, les fracture qu'il faut redresser, et autres cas semblables où l'on extirpe ce qui est superflu et peut nuire.*
Ceci montre nettement la supériorité de la chirurgie sur la médecine : 1° puisqu'elle guérit les maladies plus difficiles, dans le traitement desquelles la médecine est impuissante ; 2° elle guérit des maladies qui ne guériraient par aucun autre moyen : ni d'elles-mêmes, ni grâce à la nature, ni par la médecine. La médecine, en effet, ne guérit aucune maladie avec assez d'évidence pour qu'on ne puisse dire qu'elle se serait guérie sans son concours ; 3° les œuvres de la chirurgie sont visibles et manifestes, tandis que celles de la médecine sont cachées, ce qui est fort heureux pour bien des médecins. Car, s'ils ont commis quelqu'erreur sur leur malade, celle-ci n'est pas évidente, et s'ils le tuent, ce n'est pas à découvert. Mais une faute de la part d'un chirurgien qui opère […] *apparaît fort clairement à quiconque regarde faire, et on ne peut l'imputer ni à*

la nature, ni à la vertu du malade, ni s'excuser ainsi, ou accuser quelqu'autre. […][159]

Malgré ce plaidoyer du chirurgien de la cour royale qu'était Henri de Mondeville, la profession continua de souffrir de sa réputation de métier déshonorant plusieurs décénies après. Ce discrédit est illustré par une anecdote concernant la cour de Bourgogne. Le 27 avril 1404, Philippe le Hardi décède à Hal. Ainsi que nous le verrons par la suite, les rituels funéraires imposent l'éviscération de la dépouille princière. Celle-ci est traditionnellement pratiquée par un chirurgien. A défaut, on s'attendrait à ce que l'on fasse appel à un barbier : Charles le Téméraire a ainsi recouru au barbier Guillaume de Castelongne en mars 1470 pour éviscérer son chambellan Jean de Coppons[160]. Ici, ni l'un ni l'autre ne procéda à l'opération. On convoqua pour ce faire Jean de Ducy, un boucher[161]. Le recours à cet artisan révèle deux phénomènes :

- Les métiers de chirurgien et de barbier étaient trop faiblement représentés en ce lieu et en ce moment, et on fut obligé de se rabattre sur une profession apparentée par le lien ténu que sont les connaissances anatomiques, la boucherie.
- Mais la contribution de Jean de Ducy trahit surtout l'amalgame qui pouvait exister dans les mentalités médiévales, au moins jusqu'au début du XVe siècle, au sujet des métiers de chirurgie et de boucherie.

S'il y a assimilation de la chirurgie à la boucherie, on peut comprendre qu'il soit difficile *a fortiori* d'établir une distinction entre chirurgiens et barbiers. Théoriquement, le barbier est cantonné aux opérations dites de « petite chirurgie », c'est-à-dire, peu invasives : saignées, pansements simples, incisions

[159] MONDEVILLE, *Chirurgie […]* Traité II, Notable XII, « supériorité de la chirurgie », p. 116 – 117.
[160] PARAVICINI, *Comptes de l'argentier […]* vol. 3, § 2183.
[161] **ADCO, B 5520, f° 113 v°**.

superficielles[162]. Ils étaient aussi chargés de soins du corps, comme leur nom l'indique : coiffure et barbe. Loyset de Cerceaux, barbier de Jean, comte de Nevers à partir de 1379, s'est fait connaître du duc de Bourgogne par l'intermédiaire de son chambellan Guy de La Trémoille, dont il était le serviteur, et qui l'avait recommandé au duc pour lui *faire la barbe, 4 ou 5 fois*[163]. Dans les sources consultées, il y a rarement de confusion entre les fonctions de chirurgien et de barbier, mais on en a toutefois relevé quelques unes :

- En 1443, Jacot Le Double, barbier, soigne deux pages de Philippe le Bon, l'un victime d'une blessure causée par un cheval, l'autre d'un espieu dans la poctrinne[164] : on devine aisément que les soins dont eurent besoin ces deux blessés, surtout le second, dépassaient largement le cadre de la « petite chirurgie ».
- En 1453, Guillaume de Sens, barbier de l'hôtel ducal, se fait rembourser l'achat d'un *eschieu de chirurgien*[165], destiné à compléter son équipement pour le service sanitaire de l'armée ducale, et servant apparemment à réduire les fractures[166] : ces interventions étaient normalement du ressort du chirurgien.
- Enfin, l'exemple le plus parlant est celui de Martin de Remunde, Bruxellois, assistant de Jean Candel, chirurgien du duc, sur les champs de bataille, en 1452 – 1453, et désigné comme barbier et chirurgien[167].

Il n'est pas inutile de remarquer que, si le barbier a des compétences inférieures au chirurgien, il n'en reste pas moins un professionnel distinct de ces

---

[162] Cf. Loyset de Cerceaux, Gurry de Nuits, Jacquemin.
[163] PROST, *Inventaires [...]* tome 2, n° 357.
[164] ADN, B 1978, f° 215 v°.
[165] ADN, B 2012, f° 296 r°.
[166] *L'eschieu de chirurgien* de Guillaume de Sens pourrait correspondre, d'après un dictionnaire de chirurgie du XVIIIe siècle, à l'instrument appelé alors « glossocome : instrument en manière de coffre long, dont on se servoit autrefois pour réduire les fractures et les luxations des cuisses et des jambes. Au bas de cette machine il y avoit un tour ou essieu, et vers le haut deux poulies, une de chaque côté […]. Cette machine n'est plus en usage. » : LE VACHER DE LA FEUTRIE ET MOYSANT, *Dictionnaire de chirurgie [...]* tome I, Paris, 1767, p. 677
[167] **ADN, B 2012, f° 251 v°** et 286 v°.

derniers : j'entends par là que le statut de barbier ne constitue pas une étape permettant d'accéder au métier de chirurgien. Toutefois, les exemples précédents montrent que leur savoir-faire les amène parfois à dépasser ces limites floues, et ils se confrontent alors aux chirurgiens. En réponse à ce phénomène, ceux-ci tendent à imiter les médecins universitaires, par exemple par les titres qu'ils se donnent : tous possèdent le titre de « maître » dans les sources étudiées. Ce n'est pas le cas des barbiers, qui ne peuvent y prétendre que lorsqu'ils sont maîtres d'une corporation, à l'instar de Richard Fouquère, de Richard Le Conte, ou encore Jean Lanternier, l'aîné. De plus, les chirurgiens sont, comme le montre D. Jacquart, *exhortés à se doter d'un bagage théorique solide*[168]. C'est pourquoi à Paris, depuis les années 1370, les chirurgiens ont obtenu le droit d'auditionner les cours de la faculté de médecine. A partir de 1436, il sont autorisés à s'inscrire à l'université mais ne peuvent toujours pas en valider les grades[169].

C'est auprès du duc de Bourgogne que les chirurgiens vont obtenir la reconnaissance à laquelle ils aspirent. Le 9 décembre 1425, une bulle pontificale est promulguée, autorisant Jean IV, duc de Brabant a ériger une université à Louvain. Trois facultés la composent : arts, droit et médecine, et les premiers cours sont donnés le 6 septembre 1426, par douze enseignants issus des universités de Cologne et de Paris[170]. Concernant l'enseignement de la médecine, l'université de Louvain prend une orientation nouvelle, qui se distingue à la fois de Paris et de Montpellier, et que l'on peut retracer à travers l'exemple du chirurgien Jean Candel.

Clerc de maître Henri de Troyes, chirurgien de Philippe le Bon à partir de 1423, Jean Candel est introduit à la cour de Bourgogne en même temps que lui. Henri de Troyes le forme au métier de chirurgien par apprentissage, initiation

[168] JACQUART, *La médecine médiévale [...]* p. 52.
[169] GUENEE, *Les universités françaises [...]* p. 26 – 33.
[170] DENIS, *Université catholique de Louvain [...]* p. 17.

que Jean Candel achève entre 1428 et 1431[171]. Il est alors intégré à l'hôtel du duc, en tant que chirurgien aux côtés de Henri de Troyes[172]. Il est hiérarchiquement placé en-dessous de son formateur : cela apparaît dans le fait qu'il ne dispose que d'un cheval et d'un valet, alors que Henri a trois chevaux et deux valets, mais il n'empêche que Jean Candel est dorénavant maître chirurgien accompli. En 1435, cependant, il obtient de Philippe le Bon 100 saluts d'or pour couvrir ses frais d'inscription à la faculté de médecine de l'université de Louvain[173]. Il reçoit en outre 219 £, correspondant à un an de gages journaliers de 12 s. *qu'il lui eust esté compté s'il eust servy en l'ostel* du duc, pour couvrir ses frais quotidiens d'une année d'étude à Louvain, *ou il s'est disposé aller pour adezvenir et acquerir perfection et congnoissance en art de cirurgie et actendre le degré de licence*[174]. Les dons annuels de 200 £ environ sont renouvelés chaque année jusque 1439 – 1440. On imagine dans un premier temps que le chirurgien a souhaité compléter sa formation pratique acquise auprès de maître Henri de Troyes par une formation théorique en médecine, afin de faire valoir la même crédibilité que ses confrères parisiens qui assistent aux cours de l'université de Paris depuis les années 1370. L'autre hypothèse que l'on peut formuler est celle d'une reconversion : le chirurgien, remarqué pour une habileté et un talent exceptionnels, aurait été encouragé par son entourage, et par le duc, à valider les grades de médecine, afin d'accéder à un statut professionnel plus prestigieux. Une mention dans les registre comptables prête d'ailleurs à confusion : le don ducal de 200 £ pour l'année 1439 – 1440 est justifié comme suit : *pour obtenir le degré de licence en la faculté de medecine, pour lequel avoir il entend prouchainement soy traire*[175]. Il n'en est rien en réalité : lorsqu'il perçoit la première somme de 100 saluts d'or pour son inscription en 1435, il est

[171] En 1428, il est toujours désigné comme clerc de maistre Henry de Troyes (ADN, B 1938, f° 171 v°), tandis qu'en 1431, il est maistre Jean Candel, cireurgien (ADN, B 1942, f° 59 v°).
[172] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen [...]* « ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon (1433) », § 329, 330.
[173] **ADN, B 1957, f° 238 v°**.
[174] **ADN, B 1957, f° 239 r°**.
[175] ADN, B 1966, f° 190 r°.

bien précisé que Jean Candel se destine à *obtenir le degré en art de cirurgie*[176]. Et lorsqu'il ressort de l'université en 1440, il est désigné comme *maistre Jean candel, licencié en cireurgie et cireurgien de mondit seigneur*. Jean Candel a donc bien validé une licence universitaire à la faculté de médecine de Louvain. Il reste toutefois chirurgien, mais il incarne une nouvelle génération de chirurgiens promue par Philippe le Bon : celle des chirurgiens universitaires. Cette démarche est inédite : elle érige la faculté de médecine de Louvain en supériorité par rapport à la faculté de médecine de Paris qui ne forme que des médecins et répugne à devoir accueillir des chirurgiens dans ses rangs. En permettant aux chirurgiens d'obtenir des grades universitaires, le duc de Bourgogne fait de son université des Pays-Bas l'homologue de Montpellier qui s'est toujours démarquée de Paris par une double formation : médicale et chirurgicale. La faculté de médecine louvaniste propose même un avantage fondamental par rapport à Montpellier : celui de proposer le choix à ses étudiants entre la médecine et la chirurgie, tout en en retirant des grades équivalents, ce qui place les deux disciplines, comme l'avait souhaité Mondeville, sur un pied d'égalité. Jean Candel, de même que Laurent Bruninc, sont tous deux licencié ou docteur en chirurgie de la faculté de médecine de Louvain, mais ne sont pas gradués en médecine, puisqu'ils conservent leur titre de « chirurgien du duc » à la cour de Bourgogne. S'ils avaient obtenu de leurs grades universitaires le droit d'exercer la médecine, leur titre aurait été converti en « physicien » ou « médecin », fonction qui reste dans les représentations mentales médiévales hiérarchiquement supérieure à celle de chirurgien. Cependant ils bénéficient désormais des privilèges jusque là réservés aux médecins universitaires : celui de pouvoir prétendre à des fonctions ecclésiastiques. Jean Candel est devenu chanoine de Saint-Omer[177], Laurent Bruninc chanoine de Sainte-Gudule de Bruxelles, de Saint-Servais de Maastricht

[176] **ADN, B 1957, f° 238 v°**.
[177] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]*, vol. 1, p. 377.

et de Saint-Pierre de Louvain[178]. Une autre preuve du caractère novateur de la formation universitaire des chirurgiens à Louvain est fourni par ce dernier : Laurent Bruninc, de son vivant a été pris pour un médecin, par Guiot Du Champ, receveur du duc de Bourgogne[179].

Bien avant toute autre université occidentale, Louvain a fait de la chirurgie une discipline universitaire à part entière. On peut dire que Philippe le Bon est le créateur du chirurgien universitaire. Dès lors, que deviennent, sur les territoires du duc de Bourgogne les chirurgiens issus d'une formation corporatiste ? Le cas de Martin de Remunde permet d'entrevoir des éléments de réponse : son cas est signalé plus haut, ce praticien a assisté Jean Candel lors des affrontements entre les troupes ducales et les Gantois en 1452 – 1453. Il est dit *chirurgien et barbier* : cette double désignation pourrait viser à distinguer les chirurgiens munis de grades universitaires de ceux ayant reçu une formation corporatiste. Les compétences de ces derniers ont manifestement été dévalorisées suite à l'apparition des chirurgiens de l'université : ils se retrouvent alors dans un statut « bâtard » entre chirurgien et barbier.

Cependant, sur les champs de bataille, face à l'urgence des soins à donner, chirurgiens, barbiers, quelle que soit leur formation, sont tous recherchés et reconnus pour leur aptitude exclusive à secourir les blessés. Ainsi, les uns commes les autres étaient enrôlés dans les armées et, si l'on peut imaginer que les chirurgiens dirigeaient les interventions[180], les barbiers étaient parfois amenés à les substituer, comme nous l'avons déjà constaté avec Jacquot Le Double et Guillaume de Sens. Comme le soulignait R. Ali Bacha, le soins des blessés de guerre était probablement la spécialité des chirurgiens et des barbiers de la cour de Bourgogne, les ducs étant constamment susceptibles de s'engager dans des conflits armés[181]. La préparation d'un départ en campagne comprenait

[178] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 2, p. 519 – 520.
[179] ADN, B 2034, f° 175 r° : il est dit docteur en médecine, puis f° 178 r° : docteur en chirurgie.
[180] ALI BACHA, *Les blessures de guerre [...]* thèse, p. 237.
[181] ALI BACHA, *Les blessures de guerre [...]* thèse, p. 300.

la désignation d'une équipe sanitaire polyvalente, en premier lieu chirurgiens et barbiers mais aussi médecins et épiciers : ainsi par exemple, Jean, comte de Nevers, est parti en Hongrie avec Thomas Frouissart de Voyenne, médecin ; Nicolas de Montcornet, chirurgien ; Gilet Bauderi et Loyset de Cerceaux, barbiers ; et Sancenot de Brecey, épicier.

Les médecins étaient réquisitionnés à cause de la promiscuité et des conditions climatiques et logistiques difficiles, propices à la diffusion de maladies qu'ils étaient les seuls à pouvoir canaliser[182]. Cependant ceux qui subissent les pires conséquences du service des armées princières sont les chirurgiens et les barbiers : seul Gilet Bauderi est revenu du Voyage de Hongrie. Quant à Yves Philippe par exemple, ses interventions au service de l'armée de Philippe le Bon lui ont coûté deux fractures, à la jambe en 1436 à Calais, au bras en 1441 à Gravelines, ainsi que la perte d'un cheval[183]. Ces accidents montrent que les chirurgiens et les barbiers ne se contentaient pas d'attendre dans les tentes qu'on leur amène les blessés : ils étaient présents directement sur le champ de bataille afin de pouvoir secourir immédiatement les blessés, et étaient donc eux-même très exposés : ce qui explique notamment que Charles le Téméraire procura un harnois à son chirurgien Guillaume Du Bois qui se préparait à suivre son armée en 1468[184]. Le rôle le plus important et le plus risqué revenait donc aux chirurgiens et aux barbiers. Médecins et épiciers, s'ils suivaient les combattants de près, restaient cependant en retrait.

Je vais maintenant aborder les qualifications de l'épicier-apothicaire, autre métier très représenté à la cour de Bourgogne

[182] Cf. notamment JACQUART, « L'épidémie du siège d'Arras (1414) » […] ; ALI BACHA, *Les blessures de guerre […]* thèse, p. 235.
[183] ADN, B 1957, f° 279 r°, 280 r° ; B 1972, f° 183 v° et 184 r°.
[184] PARAVICINI, *Comptes de l'argentier […]* vol. 1, § 1503.

B. EPICIERS ET APOTHICAIRES

Il n'existe pas, pour l'époque considérée de distinction officielle entre les métiers d'épicier et d'apothicaire. Pour la ville de Paris, ce n'est qu'à partir de l'ordonnance de Charles VIII, promulguée en août 1484, que les deux métiers sont clairement séparés :

[…] *nous avons ordonné et ordonnons, en oultre, que d'ores en avant nul espicier en notredite ville et cité de Paris ne se puisse se mesler du fait et vacation d'apoticairerie, soubs umbre d'avoir serviteur appoticaire qu'il vouldroit tenir en sa maison, se ledit espicier n'est lui-mesme appoticaire cognoissant et approuvé audit mestier, et qu'il eust lui-mesme demouré et servy en icelluy mestier d'appoticairerie l'espace de quatre ans apprentif, fait le serement et gardé les solempnités* […] *requises.*[185]

A Bruges, la première mention de l'existance d'une corporation d' « épiciers-droguistes » a été relevée par J. J. De Meyer en 1297. Toutefois elle dispose déjà à cette date d'une halle (*kruydhalle*), d'un sceau, d'une chapelle et de statuts, ce qui témoigne d'une organisation très rigoureuse et donc d'une fondation plus ancienne[186]. Les « épiciers-droguistes » brugeois pratiquaient le commerce de cire, de coton, de coleurs, de fruits secs et confits, et de médicaments. Jusqu'au XVIe, l'apothicaire ne se distingue pas de l'épicier.

---

[185] PASTORET (E.), *Ordonnances des rois de France de la troisième race, recueillies par ordre chronologique. Dix-neuvième volume contenant les ordonnances rendues depuis le mois de mars 1482 jusqu'au mois d'avril 1486*, Paris, 1835, p. 413 – 418 : *Statuts des apothicaires et épiciers de la ville de Paris*.

[186] DE MEYER, *Origine des apothicaires […]* p. 18.

Les sources consultées ne permettent pas davantage, comme on s'y attend, d'entrevoir une quelconque subtilité : on trouve ainsi dans notre corpus prosopographique des épiciers qui délivrent des apothicairies : par exemple, Huguenin Barbet de Cusery, Aubertin Frenier, Fauconnet ; et vice-versa : Grégoire Deulle, Denisot Tartarin. Souvent, ces professionnels sont désignés sous la double appellation « épicier et apothicaire », ou tantôt comme épicier, tantôt comme apothicaire : Jean de Bar-sur-Aube, Sancenot de Brecey, Nicolas Clarambaut, Laurencin Le Sénéchal, Guillaume Repueu, Martin Sacquespée, Jacques Van den Leene, et la plupart des officiers de l'hôtel : Gilet Du Célier, Jacquot Michel, Pierre Michel, Robin Le Charron, Barthélémy Le Jay, Guillaume de Monthaut, Thibaut Tristan.

On peut donc considérer que les deux termes sont interchangeables, et désigne le même type de commerçant chargé de la délivrance de produits aussi raffinés que variés : épices, fuits et produits sucrés, vin[187] et hypocras, cire, encre, papier et parchemin pour les secrétaires ducaux[188], cire et torches[189], matériel de peinture[190], orpiment pour les faucons[191], salpêtre et soufre pour la fabrication de poudre à canon[192], vaisselle précieuse[193] et… remèdes. Il est probable, selon J. P. Bénézet, que le commerce des épices ait opéré un glissement vers le commerce de médicaments[194], les épices étant d'une certaine manière, nous le verrons, une composante de la pharmacopée médiévale. Par intérêt lucratif, les apothicaires n'ont pas délaissé le commerce des produits raffinés, qui leur rapportait plus financièrement que le délivrance de remèdes[195]. Les épiciers-apothicaires sont ainsi avant tout des marchands, comme le

[187] Cf. Pierre Quinot Le Jeune : ADCO, B 1559, f° 50 v°.
[188] Cf. Etienne Pasté : ADCO, B 1461, f° 73 r°, 97 r° ; B 1463, f° 110 v° ; B 1465, f° 79 r° ; Guiot Poissonnier : ADCO, B 1461, f° 106 r°.
[189] Guiot Poissonnier : ADCO, B 378 ; Jean Guillaume : ADCO, B 1445, f° 48 r°.
[190] Guiot Poissonnier : ADCO, B 1467, f° 72 v°.
[191] Jean Guillaume : ADCO, B 1445, f° 48 r° et v°.
[192] Barthélémy de Pietre : ADCO, B 1560, f° 276 r° et v° ; Jacquenet Tirant : ADCO, B 1588, f° 233 v°.
[193] Richard de Suzay : ADCO, B 1471, f° 17 r°, 55 r° ; B 1558, f° 227 r° ; Thiabut Tristan : MOLLAT, *Comptes généraux [...]* II.1, n° 4020.
[194] BENEZET, *Pharmacie et médicaments [...]* p. 60 – 61.
[195] Cf. notamment Guiot Poissonnier.

souligne J. P. Bénézet : *la boutique de l'épicier s'ouvre au cœur de la ville, dans les artères commerçantes*[196]. L'activité de Guillemette Clarambaut témoigne aussi de cette définition large du métier d'épicier : en 1371, elle s'est engagée à former un apprenti non au métier d'épicier ou d'apothicaire, mais au métier de *marchandise*[197].

Il y a toutefois lieu de penser que la délivrance de médicaments était soumise à un contrôle particulier. Si les épices de chambre étaient en vente libre, la délivrance des médicaments était soumise à la prescription d'un médecin ou d'un chirurgien. De plus, le rôle de l'apothicaire était aussi de préparer les remèdes. Pour ce faire, ils disposaient d'un manuel, *l'Antidotaire Nicolas* comportant les formules des remèdes composés les plus courants, assorti du *Quid Pro Quo*, complément de l'*Antidotaire* rédigé par les maîtres en médecine parisiens, qui étaient véritablement les *contrôleurs des apothicaires*[198]. De plus, les médecins de l'université avaient élaboré un catalogue des susbstances pharmaceutiques que tout apothicaire était tenu d'avoir en sa possession et auquel il devait se référer. Les préparations magistrales étaient des remèdes dont la composition était improvisée par le médecin ou le chirurgien pour un cas précis, et que l'apothicaire confectionnait sur commande et sous le contrôle du praticien. Il y a donc une collaboration étroite entre médecins ou chirurgiens et apothicaires, et on comprend que des affinités se soient créées entre certains professionnels : Jean de Pouilly par exemple, préférait coopérer à Paris avec Etienne Pasté qu'avec Jean Guillaume : il ne se fournit plus que chez le premier à partir de 1375 – 1376, alors que le second est toujours en activité[199]. La possible existence d'une réglementation relative à la délivrance de médicaments est démontrée par le cas de Marguerite Pasté : après le décès de son époux, en 1394, elle continue à tenir boutique, et à approvisionner la cour de Bourgogne,

[196] BENEZET, *Pharmacie et médicaments […]*, p. 63.
[197] DUTOUR, *Une société de l'honneur […]*
[198] JACQUART, « Médecine et pharmacie à Paris […] », p. 1000.
[199] Cf. fiches biographiques Jean de Pouilly, Etienne Pasté, Jean Guillaume.

mais en épices de chambre, alors que l'activité de son mari était majoritairement centrée sur l'apothicairie, il n'a jamais fourni d'épices à la cour[200] : on peut donc éventuellement émettre l'hypothèse selon laquelle une autorisation de délivrer les médicaments était requise et qu'elle était nominative.

Les documents dépouillés révèlent par ailleurs que les épiciers-apothicaires étaient habilités à effectuer les embaumements ne nécessitant pas d'éviscération. Josse de Bourgogne, fils du duc Philippe le Bon, a ainsi été embaumé par Jean Stellast, épicier gantois, moyennant 16 £[201].

A la cour de Bourgogne, ils étaient de surcroit chargés de l'approvisionnement en remèdes des troupes militaires. La plupart du temps, les chirurgiens et les médecins emportent avec eux les produits et le matériel nécessaires aux soins qu'ils s'attendent à donner, mais l'apothicaire a aussi son utilité aux côtés du duc lors de ses déplacements : comme nous l'avons dit, il met en œuvre les préparations magistrales et se charge de l'achat des substances qui viendraient à manquer.

Il reste une profession médicale à présenter, qui, si elle n'a pas un rôle permanent à jouer à la cour, n'en est pas moins indispensable à la survie des princesses et à la continuité du lignage : il s'agit du métier de sage-femme.

[200] Cf. fiche biographique Etienne Pasté.
[201] ADN, B 1945, f° 219 r° à 220 r°.

C. LES SAGES-FEMMES

Les sages-femmes sont très peu représentées dans les sources consultées. Seuls deux noms ont pu être extraits de mon corpus : celui d'Asseline Alexandre, sage-femme de la duchesse de Bourgogne Marguerite de Flandres ; et Marion, sage-femme de Marguerite de Bavière, comtesse de Charolais. Ce silence des sources concernant les représentantes de la profession est perceptible pour l'ensemble de la période étudiée : D. Jacquart n'avait relevé dans le Dictionnaire de Wickersheimer que trois sages-femmes ayant exercé en milieu de cour : Jacquemette Peguilliote[202], sage-femme attachée à la cour de Savoie à la fin du XIVe siècle ; Jeanne La Goutière[203], qui assista Valentine Visconti, duchesse d'Orléans (1366 – 1408) en 1396 et peut-être Isabeau de Bavière, reine de France (1371 – 1435) ; et Asseline Alexandre[204]. De même, S. Laurent, auteure de l'ouvrage le plus complet à ce jour sur l'obstétrique médiévale[205], reconnaît que les informations sur ces praticiennes et sur leur rôle dans la vie maternelle des femmes font défaut. Néanmoins, quelques points communs entre Asseline Alexandre et Marion permettent de préciser les contours de ce métier tel qu'il est représenté à la cour de Bourgogne.

Il est opportun d'aborder ici la question de l'origine et du recrutement de ces accoucheuses, quitte à anticiper quelque peu sur le déroulement de mon propos, car elle permet d'expliquer les particularités de leur pratique.

Marguerite de Male, fille de Louis, comte de Flandre (1330 – 1384), épouse le duc de Bourgogne Philippe le Hardi en 1369, à l'âge de 19 ans. Dès l'année suivante, elle est enceinte de Jean, qui deviendra le duc Jean Sans Peur. Il naît le

---

[202] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* supplément, p. 130.
[203] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* supplément, p. 191.
[204] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* supplément, p. 33.
[205] LAURENT, *Naître au Moyen Âge [...]*

28 mai 1371, à Dijon. Le 29 mars, alors que la duchesse vient d'entrer dans son huitième mois de grossesse, une sage-femme de Paris lui est présentée tandis qu'elle se trouve en son hôtel de Rouvres[206]. Cette sage-femme a été envoyée à Marguerite de Flandres par sa grand-mère paternelle, Marguerite de France, comtesse d'Artois (1309 – 1382), qui réside alors à Paris : il s'agit d'Asseline Alexandre. L'accouchement se déroule bien et aboutit à la naissance d'un héritier mâle pour le couple ducal comblé : la bonne renommée de la sage-femme est ainsi confirmée, Asseline sera rappelée auprès de Marguerite de Male pour les six naissances suivantes, Charles en 1373[207] ; Marguerite en 1374[208], Louis en 1377[209] ; Catherine en 1379[210], Marie en 1380[211], Bonne en 1381[212] ; et même jusqu'au huitième enfant, Antoine, en 1384, affirment sans le justifier B. et H. Prost[213] ; voire même, on s'autorise à le supposer jusqu'à preuve du contraire, jusqu'au neuvième et dernier enfant, Philippe en 1389.

Quels critères ont motivé la duchesse de Bourgogne à recruter une sage-femme aussi loin, à Paris ? Certes, la famille ducale entretient des liens étroits avec la capitale, comme le suggèrent les travaux réunis sous la direction de W. Paravicini et B. Schnerb dans l'ouvrage *Paris, capitale des duc de Bourgogne*[214], ou encore la thèse de F. Berland, soutenue en 2011 sur *La cour de Bourgogne à Paris*[215]. De plus, Philippe le Hardi, en tant que fils de roi de France, connaît bien le personnel médical établi à Paris. Mais ces raisons ne semblent pas suffisantes pour justifier le recrutement d'une sage-femme parisienne.

---

[206] PROST, *Inventaires mobiliers [...]* tome 1, n° 1382.
[207] PROST, *op. cit*. tome 1, n° 1807.
[208] PROST, *op. cit*. tome 1, n° 2042, 2096 ; ADCO, B 1444, f° 72 r°, 94 v°, 95 v°.
[209] PROST, *op. cit*. tome 1, n° 3105, 3115, 3201 ; ADCO, B 1452, f° 50 v°, 71 v°.
[210] PROST, *op. cit*. tome 2, n° 350.
[211] PROST, *op. cit*. tome 2, n° 436.
[212] PROST, *op. cit*. tome 2, n° 444.
[213] PROST, *op. cit.* tome 1, n° 1430.
[214] PARAVICINI, SCHNERB, *Paris, capitale des ducs [...]*
[215] BERLAND, *La cour de Bourgogne à Paris [...]*

En effet, il ne fait aucun doute que le duc et la duchesse de Bourgogne entendaient faire naître leurs héritiers en terre bourguignonne, afin d'enraciner leur famille dans leurs nouveaux territoires et légitimer ainsi davantage leurs possessions. Ce n'est pas un problème d'effectifs : il est aisé, surtout en ville, de trouver une matrone, qu'on appelle aussi ventrière, une femme soucieuse d'aider et de conseiller ses semblables dans cette épreuve qu'est l'accouchement. Dijon est sans aucun doute bien pourvue en accoucheuses[216] ; d'ailleurs, c'est dans des villes de l'Etat bourguignon que l'on voit pour la première fois à partir de la fin du XIVème siècle, les autorités municipales pensionner des *mères-alleresses* ou *sages-dames*[217] . Les volontaires sont formées par apprentissage auprès d'une matrone reconnue, puis elles obtiennent officiellement l'autorisation échevinale d'exercer le métier après le passage d'un examen devant un jury de pairs : ce mode d'accès au métier est en tout cas attesté pour la ville d'Amiens en 1267[218] ; ou devant un médecin tenu au courant des résultats d'une enquête auprès de femmes ayant recouru à leurs services, telles, à Lille, Catherine Lemesre en 1461 ou Agnès Le Clerc en 1472[219]. Cependant, ces accoucheuses, même si elles sont fortes de leur expérience, n'ont bien souvent reçu aucune formation professionnelle théorique. Le savoir-faire maïeutique se transmet entre femmes et ne s'encombre pas de considérations purement scientifiques.

C'est précisément ce défaut des accoucheuses qui pourrait déranger dans les milieux princiers, premières cibles, premiers récepteurs, et d'emblée partisans des idées véhiculées par les médecins de l'université. Un prince du sang mérite mieux que d'être accueilli au monde par une *povre femme* aussi experte soit-elle en matière d'accouchement. D'ailleurs, si Asseline Alexandre est autant

[216] Danielle Jacquart a relevé une sage-femme jurée à Dijon en 1496 : l'épouse du peintre Jean Chandellier. WICKERSHEIMER, *op. cit*. supplément, p. 54.
[217] GELIS, *La sage-femme ou le médecin [...]* p. 23 – 24.
[218] NORMAND, *Quelle place pour les femmes [...]*
[219] JACQUART, *Le milieu médical [...]* p. 49.

désignée sous le vocable de *ventrière* que de *sage-femme*[220], Marion, accoucheuse parisienne elle aussi, qui lui succèdera auprès de la future duchesse Marguerite de Bavière, pour au moins trois de ses accouchements (sur huit) : Marie en 1394[221], Philippe en 1396[222] et Jeanne en 1400[223], est toujours désignée par le terme de *sage-femme*[224]. Car c'est bien une sage-femme qu'on souhaite voir assister la duchesse, c'est-à-dire une femme savante, instruite, une digne héritière de Trotula, *« sapiens matrona »*, ainsi que la désignait le trouvère Rutebeuf au XIIIe siècle[225].

Et c'est à Paris que l'on va trouver ces perles rares, puisque la formation professionnelle des sages-femmes dans le milieu parisien à la fin du Moyen Âge présente des particularités qui vont asseoir leur supériorité sur leurs consoeurs de province et garantir leur recrutement dans les cours princières. En effet, à Paris, les sages-femmes sont rattachées à la confrérie de Saint-Côme et Saint-Damien, créée par un groupe de chirurgiens au XIIIe siècle, et reçoivent une formation au collège de Saint-Côme, lieu d'instruction des chirurgiens[226]. Comme cela a été exposé précédemment, ces derniers aspirent à un statut analogue à celui des médecins de l'université : ainsi, ils rendirent obligatoire la connaissance de la langue latine par leurs apprentis[227]. Ils ne sont acceptés comme auditeurs libres à la faculté de médecine qu'à partir de 1436[228] mais on peut imaginer que les sages-femmes parisiennes aient pu très tôt bénéficier d'un savoir théorique médical issu de l'université, car de même que les chirurgiens,

---

[220] Utilisation du terme *sage-femme* : PROST, *op. cit*. tome 1, n° 1382, 1430 (2 fois); ADCO, B 1444, f° 94 v° (2 fois), 95 v° ; utilisation du terme *ventrière* : ADCO, B 1438, f° 51 r° ; B 1451, f° 88 v°, 99 r° ; B 1452, f° 71 r° ; PROST, *op. cit*. tome 2, n° 350, 444.
[221] ADCO, B 1499, f° 65 r° et v°.
[222] ADCO, f° 58 v°, 68 v°.
[223] ADCO, f° 47 v°.
[224] ADCO, B 1499, f° 65 r° et v° ; B 1507, f° 58 v°, 68 v° ; B 1522, f° 47 v°.
[225] Rutebeuf dans le *Dit de l'Herberie*, d'après Madeleine Coulon-Arpin, *La maternité et les sages-femmes*, tome 2, p. 9.
[226] ALEXANDRE-BIDON, « Les sages-femmes au Moyen Âge », p. 44.
[227] FRANKLIN, *Les chirurgiens*, p. 30.
[228] FRANKLIN, *op. cit*. p. 31.

elles étaient invitées à participer aux *collatio*, discussions de cas cliniques entre différents praticiens[229], au premier rang desquels se trouvent les médecins de l'université. Elles accédaient donc aisément au savoir de ces derniers versés dans la littérature hippocratique et galénique. Cette hypothèse expliquerait la préférence que les familles princières aient manifesté à l'égard des praticiennes parisiennes, au détriment des accoucheuses des villes de province[230].

Cependant, Asseline Alexandre et Marion sont les deux seules sages-femmes révélées par la centaine de registres de comptes couvrant un siècle de puissance politique et de faste grandissants des ducs de Bourgogne. Après la naissance de Jeanne en 1400, plus aucun nom, plus aucune mention de sage-femme ne seront inscrits dans le détail des dépenses ducales. Comment expliquer ce silence des sources ? Il est vrai que la qualité de la formation des sages-femmes des villes bourguignonnes ait pu s'améliorer avec le temps et que les épouses du duc, ou de son héritier, s'en soient contenté. Monique Sommé, dans sa biographie de la duchesse Isabelle de Portugal (1397 – 1471), épouse de Philippe le Bon, propose sans s'y attarder l'idée selon laquelle cette princesse aurait fait appel aux sages-femmes des villes dans lesquelles elle a mis au monde ses trois fils, soit Bruxelles pour Antoine en 1430, Gand pour Josse en 1432 et Dijon pour Charles en 1433[231]. Cela expliquerait qu'aucun frais de voyage et de séjour ne soit consigné dans les comptes pour les sages-femmes, mais on s'explique tout de même difficilement le fait qu'aucune rétribution de la duchesse, ou du duc, pour leur *peines et travaulx durant la gesine de madame*, ne soit consignée dans la comptabilité, comme ce fut la cas pour Asseline et Marion[232].

---

[229] JACQUART, *La médecine médiévale [...]* p. 90.
[230] LAURENT, *Naître au Moyen Age [...]* p. 174 – 175.
[231] SOMME, *Isabelle de Portugal [...]* p. 51.
[232] PROST, *op. cit.* tome 1, n° 1430, 1807, n° 2096, n° 3201 ; ADCO, B 1444, f° 94 v°, 95 v°; B 1452, f° 58 v°, 71 v° ; B 1499, f° 65 r° et v° ; B 1507, f° 68 v°, 58 v° ; B 1522, f° 47 v°.

La pension que les sages-femmes se voient accorder par les bonnes villes du duc de Bourgogne auxquelles elles sont rattachées incluerait-elle le service de la cour ? Les sources relatives aux villes de Flandre ou de Dijon n'ayant pas été consultées, nous ignorons quelles informations elles contiennent sur leurs sages-femmes pensionnées au XVe siècle ; mais en admettant cette hypothèse d'un salaire des sages-femmes accordé par la ville pour le service de toutes les femmes en couches, comprenant les femmes de la cour, et même la duchesse et la comtesse de Charolais, il est malaisé d'imaginer le couple ducal renvoyer leur sage-femme sans aucune gratification, et ainsi perdre une occasion de manifester leur opulence et leur générosité. Or si gratifications de sages-femmes il y a, en espèces ou en nature, il est surprenant qu'aucune n'apparaisse dans les sources comptables, d'autant que la série complète des registres de compte de la recette générale de toutes les finances a été dépouillée pour la période que couvre le principat de Philippe le Bon. L'hypothèse la plus plausible qui se présente à nous serait que la prise en charge des accouchements, dans les cours princières du la fin du Moyen Age, n'était peut-être pas uniquement le fait des sages-femmes. J'aborderai plus en détail cette question dans un prochain chapitre consacré à la prise en charge de la grossesse à la cour, l'objet étant ici de présenter les différentes professions médicales de mon corpus prosopographique. Cet objectif étant atteint, nous pouvons désormais nous consacrer aux modes de recrutement de ces spécialistes.

Chapitre III

LE RECRUTEMENT DES PERSONNELS DE SANTE

Le corpus prosopographique établi permet de déterminer les origines du personnel médical des ducs de Bourgogne, d'indentifier leurs foyers géographiques et sociaux de recrutement, ainsi que les différents facteurs qui permettent à un praticien de santé de se retrouver dans l'entourage du duc de Bourgogne. Il s'agit à présent de les catégoriser afin de mieux comprendre quelles démarches est susceptible d'entreprendre la famille ducale lorsque la mobilisation de personnels de santé s'impose. Après avoir défini et commenté les espaces géographiques que l'ensemble de ces individus occupent au moment de leur recrutement, je présenterai les réseaux de sociabilité qui gravitent autour du duc de Bourgogne et au travers desquels ils élisent leur personnel soignant, pour enfin montrer comment la cour elle-même s'avère être aussi un centre de recrutement essentiel.

A. Le recrutement autochtone

Afin d'aborder ce sujet il est nécessaire de s'appuyer sur un diagramme illustrant le lieu d'établissement des praticiens du corpus prosopographique au moment où ils ont été engagés par le duc de Bourgogne, afin de définir quels aires géographiques sont privilégiées pour le recrutement des praticiens de la cour.

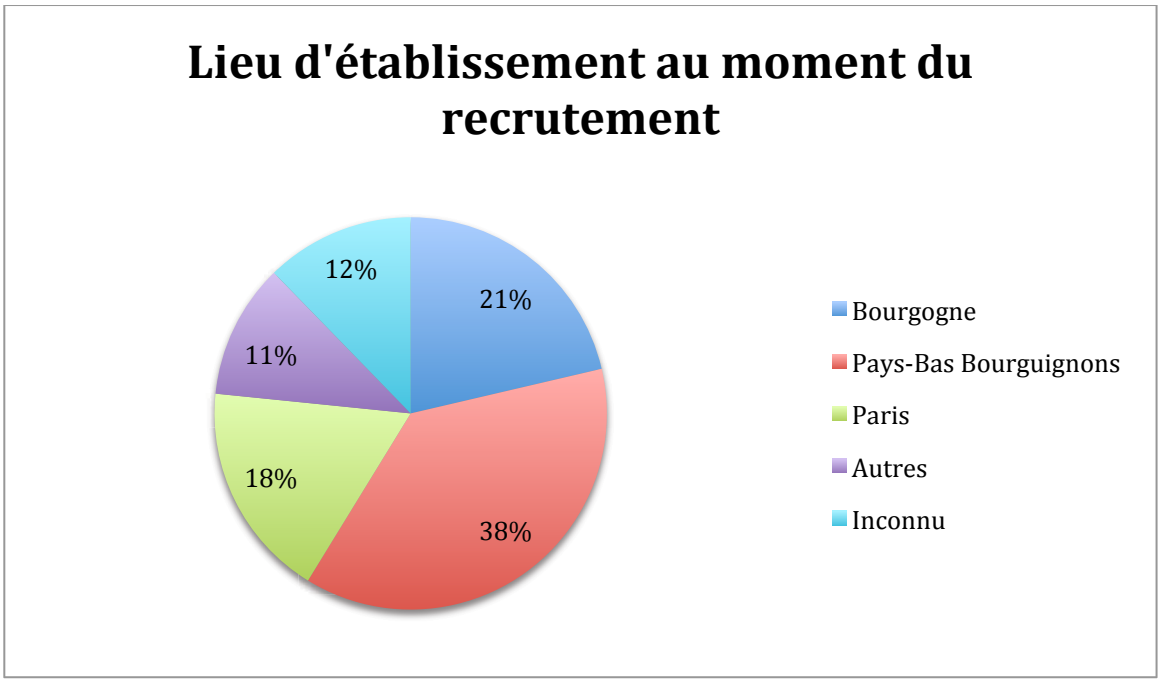

En étudiant le lieu d'établissement des praticiens fréquentant la cour de Bourgogne au moment de leur retenue à la cour, on s'aperçoit qu'ils proviennent majoritairement des territoires du duc. Ceux-ci constituent donc le foyer de recrutement principal, avec 59 % des professionnels de santé qui en sont issus. B. Guénée avait déjà remarqué ce phénomène, disant que le duc de Bourgogne Philippe le Hardi, de même que le duc de Berry, accordait *une grande*

importance à l'origine géographique de [ses] *médecins*[233]. En engageant du personnel issu de ses principautés nouvellement acquises, il entend ainsi gagner la confiance et l'attachement de ses sujets. Ses successeurs perpétueront cette démarche avisée. Les contemporains ayant sans doute remarqué cette attitude, on voit un certain nombre de praticiens faire le choix de s'installer en territoire bourguignon. Lambert de Sermizelles, originaire de la bourgade du même nom située entre Dijon et Auxerre, est revenu s'installer à Dijon une fois sa maîtrise de médecine en poche, en 1366. Il fut intégré à la cour de Philippe le Hardi huit ans plus tard. De même Regnaut Fréron, premier médecin du roi Charles VI en 1387, est chassé de la cour et de la capitale en 1395, suite à une nouvelle crise de folie de Charles VI qu'il ne parvient pas à contrôler. Il a polarisé sur sa personne les plus vives haines des courtisans, motivées par la fortune considérable qu'il a amassée et par la carrière brillante qu'il a entamée très jeune ; ascension sociale d'autant plus injustifiée, selon ses détracteurs, qu'il n'a jamais été capable de soulager son maître[234]. Le médecin disgrâcié prend donc le parti de s'installer à Cambrai. Il ne sera jamais véritablement intégré à l'hôtel des ducs, probablement par bienséance envers le roi, mais est tout de même plusieurs fois appelé à la cour de Bourgogne[235], y compris pour soigner Philippe le Hardi dans sa dernière maladie[236].

Au sein de cet ensemble géographique dominé par le duc de Bourgogne, les Pays-Bas bourguignons, plus urbanisés que les duché et comté de Bourgogne, sont naturellement mieux représentés, quantitativement et proportionnellement. En Bourgogne, l'imposante majorité des personnes dénombrées sont installées dans la capitale du duché, avec 32 Dijonnais, soit près de la moitié des Bourguignons. Mais la densité urbaine n'est pas la seule explication : ces principautés constituent à partir du principat de Philippe le Bon le lieu de

[233] GUENEE, *La folie de Charles VI […]* p. 109 – 110.
[234] GUENEE, *La folie de Charles VI […]* p. 123 – 126.
[235] ADCO, B 1558, f° 101 v° ; B 1560, f° 111 r°.
[236] ADCO, B 310, *Du trespassement de monseigneur de Bourgoingne […]*

résidence privilégié de la famille ducale. Ainsi, lorsqu'un accident de santé se déclare, il y a plus de probabilité que cela survienne dans les pays *de par-delà* ; les moments de détresse ayant marqué la comptabilité bourguignonne sont là pour en témoigner, entre autres exemples :

- Lorsque Philippe le Bon tombe malade en 1462 il est à Bruxelles. Le 15 juin 1467, il décède à Bruges.
- Maximilien de Habsbourg réside à La Haye lorsqu'il se trouve indisposé au printemps 1480.
- Son épouse Marie de Bourgogne meurt des suites de ses blessures au *Prinshof* de Bruges le 27 mars 1482.

Les villes marchandes de Flandres, en particulier Bruges, souvent qualifiée de « plaque tournante commerciale » par les historiens, sont aussi un lieu d'enracinement privilégié des épiciers-apothicaires, qui à leur tour attirent les médecins, chirurgiens et barbiers qui ont l'assurance d'y trouver des produits de qualité : 26 individus sont ainsi installés à Bruges pour la période étudiée, soit près de 20 % de ceux recensés pour les Pays-Bas bourguignons, et presque autant qu'à Dijon. Bruxelles figure aussi parmi les mieux représentées, quoique moitié moins que Bruges, avec 13 individus ; puis Lille, avec 8 praticiens recensés.

Cependant, si l'on s'en tient uniquement à l'échelle de la ville, avec 61 Parisiens ayant approché les ducs, la capitale du royaume est incontestablement le plus gros réservoir de praticiens de santé de la dynastie des Valois. Grâce à l'université, de nombreux médecins y résident en effet au moment de leur recrutement ; grâce à la cour royale aussi, dont Philippe le Hardi connait bien l'équipe soignante. La plupart de ces Parisiens ont servi Philippe le Hardi et Jean sans Peur, 10 seulement Philippe le Bon, et aucun Charles le Téméraire et sa fille (exceptés ceux, rares, comme Roland Lescrivain ou Nicolas de Poulaine, qui étaient déjà intégrés à la cour de Bourgogne pendant le principat de Philippe) : les derniers souverains bourguignons des Pays-Bas ont

définitivement tourné le dos à la cité des rois de France, et le manifestent jusque dans le recrutement de leur personnel médical.

Les personnes provenant d'autres contrées ont été employées à la cour à l'occasion de déplacements du duc, voyages diplomatiques ou en armes : Raymond Chalmelli de Vivario et François Connilli ont été remarqués à la cour du pape Clément VII, Barthélémy Biolet et Ange Cato résident dans le duché de Savoie dont pas si loin de Lausanne où Charles le Téméraire les convoque ; Henri Steinhoewel et Lancelot ont visité Philippe le Bon en 1454 pendant son voyage d'Allemagne ; Dit Le Bourguignon fournit l'apothicaire ducal Guillaume de Monthaut qui accompagne Philippe le Hardi alors de passage à Angers. On relève aussi quelques Portugais, Fonse de Lureux, Loup de Guarde, Bras d'Ausoye, entraînés dans la sillage d'Isabelle lorsqu'elle quitte sa terre natale pour rejoindre son futur époux Philippe le Bon. Notons par ailleurs la quantité non négligeable de personnes installées à Troyes ou Bar-sur-Aube. Ces individus sont tous épiciers-apothicaires : ils ont fait le choix judicieux de s'installer dans ces villes organisatrices des foires de Champagne, où ils ont l'assurance de toujours avoir accès à des marchandises de qualité supérieure et d'une diversité incomparable, ainsi que d'être rapidement avisés de la mise sur le marché de produits nouveaux et originaux, critères recherchés autant par des commerçants consciencieux que par les élites sociales que représentent les cours princières.

Connaissant maintenant l'origine géographique des praticiens de la cour de Bourgogne, nous pouvons nous intéresser à leur provenance sociale.

B. LES RESEAUX DE SOCIABILITE DU DUC DE BOURGOGNE

1. Servir plusieurs princes : le personnel médical issu d'autres cours

Certains professionnels de santé se retrouvent au service du duc de Bourgogne après avoir été recommandé à celui-ci par d'autres princes ou princesses. Philippe le Hardi, fils du roi Jean II le Bon, reste pendant toute la durée de son principat attaché aux services des praticiens de santé de l'Hôtel royal. La plupart d'entre eux l'ont d'ailleurs certainement soigné avant qu'il ne soit apanagé, ils connaissent bien la complexion de ce Valois qui leur accorde toute sa confiance. Pour cette raison, des noms tels que ceux des physiciens Guibert de Celsoy, Gervais Chrestien, Evrard de Conty, Jean Jacmé, Thomas de Pisan, André de Sully ; les chirurgiens Jacques et son fils Dreux Du Bourc, l'apothicaire Laurencin Le Sénéchal, sont familiers des maîtres des comptes du duc de Bourgogne : tous sont médecins du frère de Philippe le Hardi, Charles V. Guibert de Celsoy, Gervais Chrestien, Evrard de Conty et Jean Jacmé ont même servi le roi Jean, voire sa belle-mère la reine Blanche de Navarre, seconde épouse de Philippe VI de Valois : c'est donc non seulement avant qu'il soit duc de Bourgogne, mais même très certainement depuis son enfance qu'ils ont pris soin de Philippe le Hardi. Cependant, la nécessité de disposer de sa propre équipe médicale, sans être tributaire de celle du roi, s'impose de plus en plus au fur et à mesure que le duc de Bourgogne asseoit son autorité sur ses principautés, gagne en assurance et finalement s'affranchit du pouvoir royal. Cela explique par exemple que Gervais Le Conte n'ait pu être à la fois chirurgien du roi[237] et chirurgien du duc, et que le choix de Philippe le Hardi se soit reporté sur son frère Jean[238] ; de même que Guillaume Boucher, chirurgien

[237] ADCO, B 1461, f° 164 r° ; B 1465, f° 103 v°.
[238] ADCO, B 388, *ordonnance du 5 février 1386*.

de Charles VI et de Louis d'Orléans ne pouvait se charger de l'hôtel du duc de Bourgogne[239]. Comme le rappelle M. Kintzinger, un *familiaris* ne peut être sous les ordres que d'un seul maître[240]. Pour autant, lorsque les relations entre les maîtres en question sont bienveillantes, il n'est pas rare que l'un envoie un membre de son personnel pour servir l'autre. Tant que les rapports entre le duc de Bourgogne et le roi de France étaient sains, les praticiens de la cour royale ont donc fréquemment été accueilli à la cour de Bourgogne. En 1395, lorsqu'un accident de Jean, comte de Nevers lui provoque une fracture de l'épaule, Jean Adam, Martin Gazel, médecins du roi, Enguerrand, son chirurgien, mais aussi Fasse de Saint-Séverin, chirurgien de la duchesse d'Orléans Valentine Visconti, accourent à son chevet pour assister Jean Le Conte et Thomas Frouissard de Voyenne[241]. En 1403, Philippe le Hardi séjourne à Melun lorsqu'il se trouve mal : la reine Isabeau de Bavière lui envoie alors son physicien Guillaume Cardonnel[242]. Naturellement, les relations tendues entre pouvoir royal et pouvoir ducal sous Philippe le Bon et Charles le Téméraire provoquèrent une disparition des praticiens du roi à la cour de Bourgogne. On n'a retrouvé qu'un exemple : Guillaume Le Brun. Déjà physicien de Louis XI en 1463[243], il est curieusement retenu médecin du duc en 1466, médecin ordinaire de surcroît[244]. La situation devint pour lui rapidement ingérable à l'avènement de Charles le Téméraire, et sa double-loyauté a dû particulièrement peser sur sa conscience lorsque le duc de Bourgogne lui a commandé de servir son armée contre les Liégeois, que les troupes du roi de France était sensées venir défendre. Charles le Téméraire ayant pris conscience du conflit d'intérêts qui animait Guillaume Le Brun, a donc pris

[239] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]*, vol. 1, p. 229 ; GUENEE, *La folie de Charles VI [...]*, p. 111.
[240] KINTZINGER, "Servir deux princes [...]", p. 463 – 464.
[241] **ADCO, B 1503, f° 100 r°**.
[242] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]*, vol. 1, p. 232 – 233.
[243] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]*, vol. 1, p. 231 ; supplément, p. 101 – 102.
[244] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen [...]* « ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon (1458) », § 611.

le parti de le congédier à l'issue de cette campagne en lui versant une indemnité généreuse de 250 £[245].

Les visites de parents proches, accompagné de leur suite dans laquelle se trouvaient des praticiens de santé, à la cour de Bourgogne, donnait l'occasion à ces derniers d'exercer leur art à la cour. Jacquemin, barbier de la comtesse d'Artois Marguerite de Flandres, grand-mère de la duchesse de Bourgogne, a de cette manière été amené à infliger une saignée à Philippe le Hardi en 1376[246]. Philippot Boussat, épicier qui a vendu 53 arbalètes à Jean sans Peur, pour un montant de 250 écus d'or, en 1406, était valet de chambre de la fille du duc, Marie, duchesse de Guyenne[247]. Jean Lamban, apothicaire et valet de chambre d'Antoine de Bourgogne, comte de Rethel, fils de Philippe le Hardi, a reçu 8 fr. du duc de Bourgogne en 1403 pour la confection d'une robe identique à celle des autres valets de chambre de son maître[248]. Philippe le Bon a de même octroyé 12 £ en 1437 à Guiselin Donart, barbier de Jean de Clèves, fils d'Adolphe, duc de Clèves et de Marie de Bourgogne, sœur du duc, pour qu'il achète un cheval afin d'accompagner son maître de Lille à Gand[249]. Cette prise en charge par le duc des dépenses concernant les officiers de l'hôtel d'un de ses d'une personne lui étant affiliée met en évidence la souveraineté du prince sur ces parents vassaux. Cela explique que le duc accapare les services des officiers de l'hôtel de ces princes qui lui sont soumis. Albrecht Maes était ainsi barbier des cousins du duc, Jean IV et Philippe de Saint-Pol, ducs de Brabant[250]. Jean sans Peur et Philippe le Bon le désignent pourtant comme *leur* barbier et valet de chambre, sans qu'il n'apparaisse dans les ordonnances de l'hôtel de Philippe

[245] ADN, B 2064, f° 402 r°.
[246] PROST, *Inventaires [...]* tome 1, n° 2706.
[247] ADCO, B 1554, f° 200 r° et v°.
[248] ADCO, B 1538, f° 127 v°.
[249] ADN, B 1961, f° 151 r°.
[250] ADN, B 1948, f° 159 v°.

le Bon[251]. De même le duc de Bourgogne dépêche ses praticiens lorsque ses parents se trouvent en difficulté : en août 1392, Jean Durand[252] et Thomas Frouissard de Voyenne[253] était avec Philippe le Hardi qui se trouvait au Mans avec Charles VI : ils ont naturellement été invités à donner leur avis sur la conduite à tenir face à la maladie déconcertante du roi. Jean de Chalon, physicien des enfants du duc depuis 1395, et Guillaume Bourgeois, pressenti pour être nommé physicien de Philippe, comte de Charolais, ont ainsi soigné Jeanne de Luxembourg, épouse d'Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, dans sa dernière maladie durant l'été 1407[254].

A la mort d'un prince, les officiers qui lui sont attachés, s'ils ne peuvent être intégrés à l'hôtel de son successeur – comme Jean de Huesdaing le fut à la mort de son maître le comte de Flandre Louis de Male[255]- sont susceptibles d'intégrer l'hôtel d'autres princes. C'est ainsi que Roland Lescrivain, médecin de Jean de Lancastre, duc de Bedford de 1425 à sa mort en 1435, passe au service de Philippe le Bon en 1438, après quelques années de flottement pendant lesquelles ils se consacre entièrement à sa régence à la faculté de médecine de Paris. De même Barthélémy Partant, barbier ordinaire de Philippe le Bon, avait été attaché à Jean, dauphin de Viennois et duc de Berry, mort en 1417[256].

Les voyages et ambassades sont aussi l'occasion d'expérimenter les soins de praticiens étrangers. A l'occasion d'une visite au pape Clément VII à Avignon, Philippe le Hardi avait repéré le professionnalisme de François Connilli, personnalité de la faculté de médecine de Montpellier, et de Raymond Chalmelli de Vivario, qu'il a sollicité pour son épouse Marguerite de Flandres,

[251] ADCO, B 1602, f° 182 v° et 183 r°, 372 r° ; ADN, B 1942, f° 10 v° ; B 1948, f° 5 r°, 159 v°.
[252] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 1, p. 395.
[253] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 2, p. 760.
[254] ADCO, B 1556, f° 166 v° et 167 r° ; WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* supplément, p. 100 – 101.
[255] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 2, p. 469 – 470.
[256] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 1, p. 62.

malade en 1388[257]. Lancelot, médecin du roi des Romains Frédéric IV de Habsbourg, a visité Philippe le Bon de passage à Ratisbonne en 1454[258]. Charles le Téméraire a de son côté eu l'honneur d'expérimenter la médecine italienne à Lausanne en 1476, incarnée par Barthélémy Biolet, médecin d'Yolande de France, duchesse de Savoie[259], et Ange Cato, formé à Naples, médecin de Ferdinand Ier d'Aragon, duc de Naples, et de son fils Frédéric qui ambitionnait d'épouser Marie de Bourgogne[260]. Du temps de Philippe le Bon, un autre médecin italien, ambassadeur du duc de Milan Francesco Sforza, Luc Alixandre, avait été mis à l'épreuve au chevet du duc malade en 1462[261]. Ce succès fut couronné d'une rétribution de 120 £ de 40 gr.

On s'aperçoit donc que l'échange de praticiens d'une cour à l'autre est courant, même s'il n'entraîne jamais un attachement simultané à deux hôtels princiers, *la normalité étant*, pour citer de nouveau M. Kintzinger, *de « servir le prince »* […] *et non de « servir deux princes »*[262]. Pour se procurer des serviteurs réguliers, le duc de Bourgogne se tourne vers les élites urbaines.

2. *Les élites urbaines : les notables et universitaires au service du duc de Bourgogne*

Il est indispensable pour le duc de Bourgogne de s'allier les élites des villes : détenteurs de l'autorité urbaine, bourgeoisie, corporations de métiers, et universités le cas échéant ; afin de bénéficier de soutiens solides en cas de conflits, ou simplement canaliser les tensions pouvant être à l'origine de révoltes contre le puissance ducale. D'autre part, les artisans et commerçants installés

[257] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire […]*, vol. 1, p. 154 ; vol. 2, p. 674.
[258] ADN, B 2017, f° 275 v°.
[259] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire […]*, vol. 1, p. 59.
[260] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire […]*, vol. 1, p. 26.
[261] ADN, B 2045, f° 259 r°.
[262] KINTZINGER, « Servir deux princes […] », p. 464.

dans les grandes villes sont plus susceptibles de garantir un service de qualité supérieure, condition essentielle pour autoriser les représentants des petits métiers à se forger la renommée nécessaire à leur enracinement. L'intégration au service du prince est l'une des clés permettant de satisfaire simultanément les intérêts des deux parties, le duc et les élites.

❖ L'université de Paris

Ainsi que nous avons pu le constater précédemment, Philippe le Hardi recourt souvent, au début de son principat en particulier, aux praticiens attachés à son frère le roi Charles V. Le duc de Bourgogne, en tant que fils de roi de France, est habitué à recevoir des soins de haute qualité, dispensés par les meilleurs éléments de la prestigieuse faculté de médecine de l'université de Paris. C'est donc sans surprise que nous allons le voir recruter ses physiciens parmi les maîtres de l'université de Paris. Robert Hebert est le premier à être retenu, en 1367[263]. Viennent ensuite Jean de Pouilly au plus tard en 1371[264], et Thomas Frouissart de Voyenne en 1381[265]. Tous trois sont, au moment de leur recrutement, maîtres en médecine depuis plusieurs années[266] : le duc de Bourgogne prend donc le parti de privilégier l'expérience de vétérans de l'art médical à l'éclat des jeunes médecins. Toutefois avec Henri Carpentin[267] et Jean Durand, il change de ligne de conduite en décidant de donner leur chance aux jeunes diplômés. Jeunes mais brillants : lorsqu'il retient Jean Durand en 1386, il choisit le lauréat des licenciés en médecine de la promotion, et est reçu maître

[263] PROST, *Inventaires [...]* tome 1, p. 253, note 3 ; WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 2, p. 712.
[264] ADCO, B 1438, f° 25 v° et 26 r°.
[265] ADCO, B 1461, f° 43 v°.
[266] Robert Hebert est doyen de la faculté de médecine en 1362, donc a déjà obtenu la maîtrise. Jean de Pouilly, cité chanoine de Notre-Dame de Paris en 1347, est sans doute à cette date déjà maître aussi ; et Thomas Frouissart de Voyenne obtient la maîtrise en 1375. Cf. leurs fiches biographiques.
[267] Reçu maître probablement en 1384, année où il est autorisé à exercer la régence. Il est retenu physicien du duc de Bourgogne en 1385 au plus tard (cf. sa fiche biographique).

dans la foulée[268]. Il est bientôt imité dans cette démarche d'ouverture aux néophytes par Charles VI, qui retient Regnaut Fréron sans doute dès l'obtention de sa maîtrise entre 1383 et 1385, car il est déjà premier physicien du roi en 1387[269]. Cependant, la disgrâce de ce dernier en 1395[270] a finalement montré que l'expérience du métier est la meilleure garantie face à la maladie : Philippe le Hardi retient donc Jean Vignon en 1398, qui est maître-régent depuis 1387[271].

Le règne de Jean sans Peur est marqué par le conflit l'opposant au parti d'Orléans. Il a pour cadre principal la ville de Paris ; ainsi les adversaires convoitent le soutien de l'université qui représente un allié de poids. Elle manifeste dès 1405 son adhésion au camp de Jean sans Peur, favorable à la réforme[272]. On verra donc le duc de Bourgogne entretenir régulièrement cette alliance, notamment par l'octroi de divers dons aux étudiants en médecine. Certains d'entre eux bénéficièrent des largesses de Jean sans Peur alors qu'il était encore comte de Nevers : vers 1400 – 1402, il avait octroyé un don à Hugues Picotin, écolier de la faculté de médecine, pour qu'il puisse se procurer un livre. Henri Scatter et Jean Cadart reçurent de même des dons ducaux pour fêter leur licence de médecine, à la suite de laquelle les jeunes diplômés sont tenus d'organiser un banquet : le premier reçut donc 20 écus en 1410, et le second 25 francs, pour acheter une queue de vin, en 1412. On ne verra ni Hugues Picotin ni Jean Cadart intégrer l'hôtel de ce prince[273], en revanche, Henri Scatter est cité parmi ses conseillers et physiciens en 1411[274]. L'attachement à l'hôtel ducal est en effet la suite logique de ces faveurs.

[268] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 1, p. 395 ; JACQUART, *La médecine médiévale [...]* p. 457 ; ADCO, B 1465, f° 100 v° ; PROST, *Inventaires [...]* tome 2, n° 2574.
[269] GUENEE, *La folie du roi [...]* p. 125.
[270] *Ibid*. p. 123 – 126.
[271] JACQUART, *La médecine médiévale [...]* p. 154.
[272] TOURNIER, « Jean sans Peur et l'université de Paris », p. 301.
[273] Jean Cadart n'aurait finalement pas été reconnaissant des faveurs de Jean sans Peur puisque Wickersheimer le cite parmi *les instigateurs du meurtre* du duc de Bourgogne en 1419 : WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 1, p. 374.
[274] ADN, B 1894, f° 128 r°.

L'université de Paris demeure sous Jean sans Peur un réservoir important de médecins destinés à une carrière aux côtés du duc. Pierre Miotte, maître-régent depuis 1396, intègre la cour de Bourgogne aux côtés de Geoffroy Maupoivre au plus tard en 1408[275]. On ne sait rien de la formation de Guillaume Roussel, physicien du duc entre 1410 et 1412[276] mais, étant Parisien, il a sans aucun doute suivi ses études à l'université de Paris.

Philippe le Bon demeurera fidèle à cette institution pour le recrutement de ses médecins à son avènement : il ne pouvait qu'être reconnaissant de la lettre de condoléances qu'elle avait destinée à sa mère Marguerite de Bavière suite à l'assassinat de Jean sans Peur. Le duc de Bourgogne choisit donc les deux premiers physiciens de son hôtel parmi les jeunes maîtres de la faculté de médecine de Paris : Jean Cottereau en 1421, qu'il a d'abord soumis au test du siège de Melun l'année précédente, et Jean Avantage, maître-régent depuis 1419, en 1422. Eustache Cailleu, maître-régent à partir de 1422, est quant à lui retenu pour servir la duchesse Isabelle de Portugal dès son arrivée en Bourgogne en 1430. Toutefois, au cours du principat de ce duc, l'université de Paris va être occultée par une sérieuse concurrente bourguignonne : l'université de Louvain.

❖ L'université de Louvain

En 1425, le pape Martin V autorise la fondation d'une université à Louvain. Comme le fait remarquer F. Rapp, le risque des récentes fondations universitaires était de ne pas fixer durablement dans leurs effectifs les étudiants qui venaient y conquérir leurs grade par simple attrait de la nouveauté. Dole fit les frais de cette tendance regrettable. Au contraire, le rayonnement de Louvain

[275] ADCO, B 1560, f° 135 r° et v°.
[276] ADCO, B 1560, f° 65 r° ; ADN, B 1894, f° 215 v°.

s'étendit rapidement[277] ; et son *studium generale* devint, en territoire bourguignon, le centre de formation universitaire qui pouvait s'enorgueillir de rivaliser, en qualité d'enseignement et en effectifs, avec Paris. Au regard des écoliers se destinant à l'art médical, ce succès est probablement en partie dû à la formation en chirurgie que Louvain dispensait, dont nous avons détaillé plus haut la singularité. Ainsi, un certain nombres de personnalités louvanistes formés à la médecine ont été accueilli chaleureusement à la cour de Bourgogne. Albert Ditmari, physicien enseignant à Louvain depuis 1426, reçut en 1434 du duc de Bourgogne 12 chênes destinés à la construction de *certain edifice en sa maison de Soignies*[278]. Philippe le Bon avait hérité des services de ce médecin attaché aux ducs de Brabant, après que cette principauté fut passée sous sa domination, à la mort de Philippe de Saint-Pol en 1430. Nicolas de Valkenisse est aussi docteur en médecine de Louvain, il a été doyen de la Pédagogie du Porc, appartenant à la faculté des arts, en 1430 – 1431, et recteur en 1435 et 1440. Il a été convoqué au chevet du duc de Bourgogne au printemps 1462, craignant une récidive de la maladie qui l'avait dangereusement indisposé au début de l'année[279], de même que Jean Spierinck. Celui-ci était aussi très investi dans la vie de son établissement. Entièrement formé à Louvain, il est maître-régent en arts à partir de 1445. Parallèlement, il poursuit des études de médecine et obtient le doctorat en novembre 1454. Il est alors chargé de l'enseignement de la médecine et de l'astronomie, qu'il assure au moins jusque 1473, et accède au rectorat en 1457, 1462 et 1479[280]. En 1462, Jean Spierinck fut intégré à l'hôtel ducal. Jean de Wesalia, surtout connu à la cour de Bourgogne pour ses talents d'astrologue, était aussi professeur à la faculté de médecine de Louvain, en médecine et en mathématiques, et doyen en 1439. Il est une figure importante de cette université dont il fut en outre plusieurs fois le recteur (1430, 1433, 1438),

[277] RAPP, « Universités et principautés […] », p. 56 – 57.
[278] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire […]*, vol. 1, p. 15.
[279] ADN, B 2045, f° 270 r°.
[280] PAQUET, *Salaires et prébendes […]*, p. 11, note 3 ; WICKERSHEIMER, *Dictionnaire […]*, vol. 2, p. 486.

et le receveur en 1438[281]. On peut enfin citer Laurent Bruninc, qui fut l'un des premiers chirurgiens formés à l'Université, et retenu chirurgien du duc de Bourgogne en 1455[282].

❖ Les notabilités urbaines

Les bourgeois des villes et autres détenteurs de fonctions au sein de l'autorité urbaine sont parfois des représentants de professions de santé. Ces privilégiés peuvent être amenés, plus ou moins régulièrement, à servir la cour de Bourgogne.

Prince des fleurs de lys, Philippe le Hardi demeure très attaché tout au long de son principat à la ville de Paris, où il séjourne fréquemment. Les fournisseurs parisiens sont donc nombreux dans l'entourage du prince, ainsi que nous l'a fait remarquer F. Berland par le biais de ses travaux universitaires[283]. Les épiciers-apothicaires sont assez bien représentés dans cette foule de marchands parisiens et bourgeois de Paris. Un nom qui revient fréquemment dans la comptabilité du premier duc Valois est celui de « Guillaume ». Jean Guillaume est l'un des principaux épiciers parisiens chez qui s'approvisionnent Guillaume de Monthaut, épicier ducal[284] ; ou même directement les médecin et chirurgiens du duc Jean de Pouilly, Nicolas de Saint-Julien et Thibaut de Montcornet, notamment lorsqu'il s'est agi de rassembler les remèdes destinés à être emmenés à une expédition en armes de Philippe le Hardi en juin 1373[285]. La constance des échanges commerciaux entre Jean Guillaume et la cour de Bourgogne a autorisé l'épicier à se réputer épicier et valet de chambre du duc au moins à partir de 1374, titre dont a hérité son fils Jacques, aussi épicier, actif entre 1390 et 1392.

---

[281] PAQUET, Salaires et prébendes […], p. 11, note 1 ; WICKERSHEIMER, *Dictionnaire […]*, vol. 2, p. 502 ; supplément, p. 190 – 191.
[282] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen […]* « ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon (1458) », § 462.
[283] BERLAND, « Du commerce à la cour […] », p. 27 – 37 ; *La cour de Bourgogne à Paris […]*, thèse […].
[284] ADCO, B 1438, f° 31 r°, 31 v° ; B 1452, f° 37 r°.
[285] ADCO, B 1438, f° 32 r°.

Cependant, un autre Parisien est venu quelque peu faire de l'ombre à la famille Guillaume entre 1376 et 1394 : il s'agit d'Etienne Pasté, dont le nom est bien connu à Dijon puisque ses frères André et Louis y étaient employés à la chambre des comptes[286]. Si les Guillaume sont parvenus à tenir leur rang, ils ne le doivent pas à Jean de Pouilly, premier physicien de Philippe le Hardi, qui délaisse la fréquentation de leur officine pour celle d'Etienne Pasté dès 1376 – 1377[287]. Robin Le Brest et Pierre de Grant-Rue figurent aussi parmi les épiciers-apothicaires parisiens ravitaillant la cour de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur. Riches marchands, les épiciers consentent par ailleurs des prêts d'argent au duc : à Paris, il peut ainsi compter sur Jacques Johan : 2489 fr. lui sont en effet prélevés sur la recette générale des finances du duc de Bourgoge en 1395 pour le paiement de sa pension royale de 3000 fr.[288] ; et sur Jean Ferron, auquel sont remboursées 900 £ t. entre 1400 et 1404[289]. Les chirurgiens parisiens ayant approché les ducs de Bourgogne, s'ils n'étaient pas attachés à la cour du roi, étaient titulaires de fonctions juridiques et corporatives : Henri de Morant était ainsi chirurgien juré au Châtelet de Paris[290] ; de même que Jean Le Conte, qui cumulait en outres les fonctions de chirurgien de l'Hôtel-Dieu et de prévôt des écoles de chirurgie de Paris[291], donc était probablement chargé de diriger et définir les modalités de la formation pratique de la cohorte des apprentis chirurgiens parisiens.

Sur leurs territoires, les ducs de Bourgogne n'hésitent pas non plus à solliciter les praticiens de santé actifs au sein des élites citadines. Guillemette, veuve de Richard Clarambaut, et son fils Nicolas, fournisseurs de la cour dans

[286] Cf. fiche biographique d'Etienne Pasté.
[287] Achats de Jean de Pouilly chez Jean Guillaume : ADCO, B 1438, f° 32 r° ; B 1441, f° 33 r° ; B 1444, f° 36 v° ; B 1451, f° 43 r° et v°.
Achats chez Etienne Pasté : ADCO, B 1445, f° 49 r° ; B 1451, f° 43 v° ; B 1461, f° 72 r°, 73 r° ; B 1465, f° 59 v° ; B 1469, f° 51 v°. Cf. fiche biographique de Jean de Pouilly.
[288] ADCO, B 1503, f° 20 r°, 64 r°.
[289] ADCO, B 1554, f° 160 r° et v° ; B 1556, f° 127 v° et 128 r°.
[290] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 1, p. 283.
[291] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 2, p. 432.

les années 1370 – 1380 en diverses marchandises telles que cire, épices de chambre, matériel de peinture, sont bourgeois de Dijon[292]. Aucune indication ne vient directement nous renseigner sur l'origine de Nicolas de Morrey, épicier appartenant à l'hôtel de Philippe le Bon à partir de 1445[293], mais il est certainement à rapprocher de deux « Henri » de Morrey, bourgeois de Dijon, drapiers et négociants en vins, actifs notamment entre 1383 et 1389[294]. Pierre Falquet et Nicolas Joliette furent des médecins installés à Dijon. Le premier est un jour allé jusque Compiègne, où Philippe le Hardi l'avait mandé, délaissant ainsi sa patientèle bourguignonne[295]. Il devait faire preuve d'un talent particulier pour que le duc de Bourgogne le fasse venir d'aussi loin. Pierre Falquet a par ailleurs soigné l'année suivante les enfants du duc à Rouvres[296]. Nicolas Joliette est cité plusieurs fois pour des consultations données au duc de Bourgogne[297], et surtout à son épouse Marguerite de Bavière[298], delaquelle il était très apprécié, ainsi qu'à leurs filles : Isabelle, comtesse de Penthièvre dans sa dernière maladie en 1412[299] ; Marguerite, duchesse de Guyenne ; et Marguerite d'Autriche, nièce de la duchesse[300]. Dans la capitale bourguignonne, la personnalité la plus éclatante est sans doute Guiot Poissonnier. Epicier de formation, il n'a cependant pas joué un rôle significatif à l'apothicairerie ducale. Mais sa fortune colossale a fait de lui un important créancier du duc de Bourgogne : de nombreuses mentions de prêts accordés au duc ou de recouvrement de dettes contenues dans la comptabilité ducale concernent cet épicier dijonnais[301].

---

[292] Cf. leurs fiches biographiques.

[293] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen [...]* « [Projet d'] ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon (1445) », § 452.

[294] MARCHAL-VERDOODT, *Table des noms [...]* « Morey, Morrey, Mory (Henri de) ».

[295] ADCO, B 1507, f° 68 r°.

[296] ADCO, B 1515, f° 56 v°.

[297] MOLLAT, *Comptes généraux [...]* II.1, n° 2153.

[298] ADCO, B 1567, f° 145 r° et v° ; B 1588, f° 207 v° ; MOLLAT, *Comptes généraux [...]* II.1, n° 2153.

[299] ADCO, B 1569, f° 111 v°.

[300] MOLLAT, *Comptes généraux [...]* II.1, n° 2153.

[301] ADCO, B 1462, f° 2 v°, 13 r°, 13 v°, 35 r° (total = 552 fr. 2 d. t.) ; B 1465, f° 3 v° (450 fr.), 53 v° et 54 r° (20 fr. (+ B 1462, f° 27 v°)) ; B 1502, f° 35 r° (500 fr.) ; B 1508, f° 11 r°, 12 r°, 13 v° (total = 286 fr. 18 s. 6 d. ob. t.) ; B 1503, f° 58 v°, 59 r°, 27 v°, 28 r°, 28 v°, 62 r°, 67 r° (total = 2464 fr. 15 s. t.) ; B 1507, f° 40 r°, 40 v°, 41 r° (total = 1300

Reconnaissant des crédits que lui accordaient Guiot Poissonnier, Philippe le Hardi l'a anobli[302] et nommé clerc des offices de son hôtel[303]. Jean sans Peur l'a maintenu à son service en lui confiant l'épicerie[304], ainsi qu'à son fils, Jean[305]. En même temps s'est poursuivie son ascension sociale à la municipalité de Dijon dont il fut le maire de 1409 à 1413[306]. Ailleurs en Bourgogne, on relève Jean Bongarson, médecin de Charles le Téméraire dans les années 1470. Il était le fils d'un apothicaire et bourgeois de Besançon. Guillaume de Fere était le médecin du personnel de la saunerie de Salins-les-Bains. Quant à l'épicier de Philippe le Hardi Poly Bulland, il n'est Lillois que d'adoption puisque sa famille est originaire de Lons-le-Saunier. Ainsi Philippe le Bon et Charles le Téméraire ne délaissèrent pas complètement les professionnels bourguignons, même s'ils recrutèrent largement leur personnel médical sur leurs états septentrionaux.

Le recrutement de praticiens originaires des Pays-Bas bourguignons intervient dès le début du règne des ducs Valois. La notable famille arrageoise Sacquespée est l'une des premières à fournir du personnel de santé à la cour de Bourgogne, avec le médecin Jacques et l'apothicaire Martin dès 1398. Leur frère Jean a plusieurs fois été mayeur d'Arras.

Bruges concentre également de nombreuses personnalités médicales au service des ducs : les chirurgiens jurés de la ville sont presque systématiquement sollicités lors des expéditions militaires des ducs : on peut ainsi citer Jean Van den Hende et André Van Ysendicke dans le Vermandois en 1410 – 1411[307], Alaerd Van den Hende, apparemment fils de Jean, et Henri de Courtrai à Calais

---

fr.) ; B 1522, f° 24 v°, 38 r° (total = 1678 fr. 7 s. 3 d. t.) ; B 1534, f° 47 r°, 47 v°, 48 r° (total = 3816 fr. 13 s. 6 d. t.) ; B 1547, f° 150 r° et v° (305 £ 13 s. 5 d. ob. t.) ; B 1588, f° 202 r° et v° (85 fr.).

[302] DUTOUR, *Une société de l'honneur [...]* p. 434.

[303] ADCO, B 1499, f° 50 v° et 51 r°.

[304] ADCO, B 5520, f° 122 r°.

[305] ADN, B 1878, f° 133 r°.

[306] DUTOUR, *Une société de l'honneur [...]* p. 434.

[307] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 1, p. 26 ; vol. 2, p. 498.

en 1436[308]. L'épicier Jean Voet, bourgeois de Bruges, a livré des apothicairies à Philippe le Hardi en 1375[309]. Quant à Simon de L'Escluse, il a participé au renouvellement du Magistrat du Franc en 1469 et 1470[310], preuve d'un rôle influent à la tête de la ville.

Jean sans Peur a recruté à Lille son chirurgien Jean Du Bois, qui était chirurgien juré de la ville[311]. Sous Philippe le Bon, on retrouve furtivement à la cour Baude Rantery, échevin lillois[312] ; et, plus longuement, Alain de Pontchastel, aide de l'épicerie du comte de Charolais dès 1454[313], qui est attesté dans ces fonctions à l'hôtel ducal au moins jusque 1479[314] : ce personnage a été mayeur de Lille en 1475[315].

Aux abords d'autres résidences ducales du nord de l'Europe, s'est installé notamment Florent Flory à Saint-Omer : sa maison est attenante à l'hôpital Saint-Jean[316] ; il est venu soigner le comte de Charolais à Hesdin en 1440[317]. Jean de Heda, retenu médecin de Philippe le Bon en 1419[318] réside à Bruxelles[319] ; Regnaut de Broeschnisen, médecin de Haarlem, fut appelé au chevet de Maximilien de Habsbourg à La Haye en 1480[320].

Ces multiples exemples montrent que les états bourguignons sont bien pourvus en praticiens de santé : il n'est pas un seul lieu où est susceptible de résider la famille ducale qui soit déserté par les professionnels de l'art de guérir.

---

[308] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 1, p. 11, 276.
[309] ADCO, B 1445, f° 47 r°.
[310] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 2, p. 741 – 742.
[311] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 1, p. 393 « Jean Du Bos ».
[312] ADN, B 2030, f° 328 r°.
[313] DHI Paris, Prosopographia Curiae Burgundicae, ID personne : 1771 (Internet : www.prosopographia-burgundica.org, 08/09/2014).
[314] ADN, B 2119, n° 68427.
[315] ADN, B 17717, lettre du 18 juillet 1475.
[316] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 1, p. 150.
[317] ADN, B 1969, f° 189 v°.
[318] MOLLAT, *Comptes généraux [...]* I, n° 1114.
[319] *Ibid*.
[320] ADN, B 2121, f° 322 r° et v° ;

Ceux-ci ont bien saisi les avantages qu'il pouvait y avoir à venir s'établir sur les territoires dont l'étendue imposait à son souverain de continuelles itinérances.

Les autres cours princières d'Europe occidentale, les élites urbaines, sont deux foyers importants de recrutement des praticiens médicaux. Le réseau social du duc de Bourgogne est cependant complété par un troisième ensemble humain, regroupant les individus s'étant ralliés à sa cause pour des raisons politiques ou militaires.

3. Les alliances politiques et militaires

La guerre civile qui secoue Paris au début du XVe siècle génère des prises de positions en faveur de Jean sans Peur que son fils Philippe ne manquera pas de se remémorer et de récompenser à son avènement. La révolte des Cabochiens offrit en particulier une occasion à Henri, chirurgien, fils de Jean de Troyes, échevin parisien, partisan des Bourguignons et instigateur du mouvement cabochien, d'être remarqué par le duc de Bourgogne qui lui délègue la garde de la Bastille, dont il était le capitaine[321]. Lorsque l'échec de la réforme est consommé en août 1413, et que Paris retombe sous la domination des ducs de Berry et de Guyenne, la résidence de Jean de Troyes est pillée et il est contraint de quitter la capitale avec sa famille pour se réfugier en territoire bourguignon. Le chef cabochien ne retrouvera sa place d'échevin parisien qu'en 1418[322]. Quand Philippe le Bon devient duc de Bourgogne, Henri de Troyes est premier chirurgien du roi[323]. Dès que Charles VI décède en 1422, le duc de Bourgogne le retient à son service. Le chirurgien dispose sans doute déjà de l'assistance de son clerc parisien Jean Candel, qui est accueilli avec lui à la cour ducale.

---

[321] AUTRAND, *Charles VI [...]*, p. 484.
[322] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]*, vol. 2, p. 496.
[323] ADN, B 1602, f° 242 r° ; WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]*, supplément, p. 119.

Jean Avantage, jeune étudiant en médecine, a sans doute aussi manifesté un peu trop bruyamment son soutien à Jean sans Peur, car il se réfugie aussi en pays bourguignon en 1416 après avoir été banni de Paris[324]. Il parvient à revenir à l'université en 1418 pour valider sa licence de médecine, puis la maîtrise en 1419[325]. Il est alors compté parmi les maîtres-régents mais est autorisé exercer cette charge par procuration à partir d'avril 1421[326] : c'est apparemment à cette date qu'il est officiellement retenu physicien de Philippe le Bon.

Les campagnes militaires offrent aussi un cadre idéal pour le recrutement du personnel de l'hôtel, car ce contexte difficile offre l'occasion de mesurer de manière optimale le niveau d'efficacité et fidélité d'un officier. En 1396, Enguerrand, seigneur de Coucy et comte de Soissons, capitaine militaire expériementé, est désigné par le duc Philippe le Hardi pour accompagner Jean, comte de Nevers, au voyage de Hongrie, afin de l'assister dans son rôle inédit de chef de guerre[327]. Enguerrand de Coucy emmène avec lui son physicien, Geoffroy Maupoivre. Le conseiller militaire du comte de Nevers décède malheureusement dans cette campagne mais maître Geoffroy est épargné et partage sa captivité avec le fils du duc de Bourgogne[328]. Ce dernier ne se séparera plus de ce médecin qui restera à la tête de son équipe médicale jusqu'à sa mort en 1419[329]. Geoffroy Maupoivre a probablement favorisé l'accession de son neveu Raoulin Maupoivre au poste d'écuyer de cuisine du duc de Bourgogne, qu'il occupe au moins en 1413 – 1414[330]. Ce favori de Jean sans Peur n'est pas le seul à avoir profité de la bienveillance du prince pour permettre à des membres de sa famille d'intégrer l'hôtel : on s'aperçoit que de nombreux

[324] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 1, p. 355 – 356.
[325] *Ibid*.
[326] JACQUART, *La médecine médiévale [...]* p. 145.
[327] SCHNERB, *Jean sans Peur [...]* p. 70 – 71.
[328] SCHNERB, *Jean sans Peur [...]* p. 346.
[329] ADCO, B 1602, f° 170 r°.
[330] ADCO, B 1576, f° 116 v°.

officiers de santé ont des parents pour collègues au sein de l’hôtel, ils ont donc soit été introduits à la cour par ces derniers, soit contribué à leur recrutement.

C. LA COUR DE BOURGOGNE, FOYER DE RECRUTEMENT INTERNE

Le cas de Guiot Poissonnier, riche épicier dijonnais, créancier du duc Philippe le Hardi et clerc des offices de son hôtel, a déjà été évoqué. Il s'est préoccupé très tôt de l'insertion professionnelle de sa progéniture, puisque la stratégie d'intégration à la cour de son fils débute dès sa venue au monde : Guiot Poissonnier et son épouse Lucasse réclament à la famille ducale le parrainage du comte de Nevers pour leur nouveau-né. Jean Poissonnier est donc tenu sur fonts baptismaux par la duchesse Marguerite de Flandre, au nom de son fils aîné, en 1383. Il sera intégré à l'hôtel de Jean sans Peur en tant qu'épicier en 1406, à l'âge de 23 ans[331]. Entretemps, Thibaut de Montcornet n'a pas hésité à proposer son fils Nicolas, lorsque le comte de Nevers recherchait un chirurgien pour l'accompagner à la croisade contre les Turcs[332]. On ne connaît pas précisément les liens de parenté qui unissent Barthélémy et Guiot Le Jay, mais le premier, épicier, apothicaire et valet de chambre de Jean, comte de Nevers[333], n'est sans doute pas étranger au recrutement du second comme maître de la chambre aux deniers de Marguerite de Bavière[334]. Robin Le Charron, retenu épicier et apothicaire de la duchesse de Bourgogne en 1387[335], s'est probablement fait connaître de la princesse par Thibaut Le Charron, cité comme officier de la cour en 1385 – 1386[336]. Jean Lanternier, le jeune, a de même été promu au rang de barbier de Philippe le Bon quelques années seulement après son père, en 1426[337]. Il passe trente ans plus tard au service du comte de Charolais[338], puis de

[331] ADN, B 1878, f° 133 r°.
[332] ADCO, B 1508, f° 96 v°.
[333] ADCO, B 5520, f° 121 r°.
[334] ADCO, B 1569, f° 73 v° ; B 1567, f° 145 r°.
[335] ADCO, B 1467, f° 65 r°.
[336] ADCO, B 1462, f° 147 v°.
[337] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen [...]* « ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon (1426 – 1427) », § 267.
[338] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen [...]* « ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon pour le comte de Charolais (1456) », § 167 à 169.

Marguerite d'York[339]. Au total il aura passé 48 années au moins à la cour de Bourgogne, de 1426 à 1474, ce qui suppose un recrutement très jeune, favorisé incontestablement par la place qu'occupait son père. Gilet Du Célier, épicier de Philippe le Bon, a laissé dans son sillage Cornille, aide de la garde-robe et valet de chambre du duc en 1439 – 1442[340] ; quant à Jean Despeaulx, son fils Ernoton n'a visiblement pas été attiré par l'épicerie mais est cité comme brigandinier de l'écurie ducale en 1455[341].

Les liens fraternels favorisent pareillement l'insertion à l'hôtel. En 1434, Jean Candel, chirurgien du duc, est appelé au chevet de Jean de Bourgogne, comte d'Etampes. Il ne peut plus compter sur l'appui de son ancien maître Henri de Troyes pour cette intervention, celui-ci ayant résigné son office, ou étant mort, l'année précédente. Il profite alors de l'occasion pour se faire accompagner de son frère Jacques[342]. On ne peut déterminer à quel moment le duc le retint mais toujours est-il qu'en 1437, il dispose comme son frère de sa place de chirurgien ordinaire à l'hôtel de Philippe le Bon[343]. Les Bruninc sont aussi un exemple probant : en 1444, Josse est nommé chirurgien du comte de Charolais[344]. A la mort de Jacques Candel, il suggère au duc de Bourgogne d'engager son frère Laurent : c'est chose faite le 10 mai 1455[345]. Lorsque Josse décèdera à son tour en 1461, Jean Bruninc le remplace[346]. Du côté des épiciers, Alain de Pontchastel, ayant besoin d'un coéquipier, a présenté à Charles le Téméraire son frère Michel, qui le rejoint en 1467[347]. Le

[339] ADN, B 3376, n° 113546.
[340] ADN, B 1966, f° 191 r° ; B 1975, f° 158 v°.
[341] DHI Paris, Prosopographia Curiae Burgundicae, ID personne : 4559 (Internet : www.prosopographia-burgundica.org, 31/07/2014).
[342] **ADN, B 1951, f° 38 r° et v°**.
[343] ADN, B 1961, f° 148 v°.
[344] DHI Paris, Prosopographia Curiae Burgundicae, ID personne : 1081 (Internet : www.prosopographia-burgundica.org, 11/07/2014).
[345] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen [...]* « ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon (1458) », § 462.
[346] DHI Paris, Prosopographia Curiae Burgundicae, ID personne : 2172 (Internet : www.prosopographia-burgundica.org, 09/07/2014).
[347] DHI Paris, Prosopographia Curiae Burgundicae, ID personne : 2391 (Internet : www.prosopographia-burgundica.org, 09/09/2014).

nom de Gautier Vasques, enfin, est également connu à la cour puisque Jean est secrétaire d'Isabelle de Portugal[348].

On retrouve parfois tout un lignage dans l'entourage ducal. La famille Michel constitue un exemple éloquent. Jacquot Michel, valet de l'épicerie ducale en 1411 – il est alors certainement en apprentissage – vient rejoindre Gilet Du Célier à l'épicerie de Philippe le Bon dès 1419[349]. Au cours de sa longue carrière, à laquelle il met un point final le 8 mars 1461 en cédant son office à Nicolas de Morrey[350], nous croisons un certain nombre de membres de sa famille à des postes plus ou moins enviables : le plus prestigieux est celui d'Antoine Michel, qui passe de secrétaire à rentemaistre général de Hollande et conseiller de Philippe le Bon. D'autres campent des charges de domestiques, telles que valet de chambre du duc, puis fruitier du comte de Charolais pour Charles dit Trotet ; aide de la garde-robe du duc pour Etienne[351]. On rencontre aussi Baudechon et Nicolas[352] : leur fonction n'est pas précisée. Le fils de Jacquot Michel, Pierre, suit les traces de son père qui le forme au métier d'épicier. Il se fait la main à l'hôtel du duc, en exerçant un semestre sur deux, à partir de janvier 1453[353]. L'hôtel ducal étant surchargé en épiciers, il est nommé en 1456 à l'hôtel du comte de Charolais[354]. Fidèle à la maison de Bourgogne, il abandonne ses biens dans le duché après la mort de Marie pour suivre Maximilien de Habsbourg aux Pays-Bas[355]. Les Delattre sont aussi particulièrement bien représentés à la cour de Bourgogne : Droynet Delattre, valet de chambre de Bonne d'Artois, reste au service de ses

[348] SOMME, *Isabelle de Portugal [...]* p. 41.
[349] MOLLAT, *Comptes généraux [...]* I, n° 889.
[350] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen [...]* « ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon (1458) », § 522.
[351] Cf. fiche biographique de Jacquot et Pierre Michel.
[352] ADN, B 4104, f° 111 v° ; Paravicini, Comptes de l'argentier […], vol. 1, § 533.
[353] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen [...]* « ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon (1449) », § 449.
[354] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen [...]* « ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon pour le comte de Charolais (1456) », § 191, 192.
[355] **ADN, B 2127, f° 258 r°**.

fils Charles et Jean de Nevers lorsqu'elle décède[356]. Il est certainement le frère de Bocquet, écuyer de cuisine du duc puis de la duchesse Isabelle de Portugal (1420 – 1454), et le père d'Alart, barbier de Philippe le Bon de 1448 à 1467[357]. On trouve en outre dans les années 1450 à 1470 d'autres parents, parmi lesquels : Jean, archer de corps du duc et duc comte de Charolais (cité en 1450)[358] ; Charles, échanson du duc (1452 – 1476)[359] ; Willequin, archer du duc (cité en 1468)[360] ; sans compter ceux dont la charge n'a pas été repérée : Philippe, Henriet et Motaine[361].

Etre intégré à l'hôtel du prince est une promesse de carrière confortable pour des descendants même peu talentueux. Nicolas de Poulaine, garde du lion de l'hôtel du duc à Bruxelles avait un fils du même nom. Celui-ci, ayant suivi des éudes des médecine, ne pouvait pas être retenu médecin de Philippe le Bon, puisqu'il n'a apparemment jamais décroché de diplôme médical. Il est cependant demeuré *astronomien* du duc de Bourgogne, fonction non officielle mais qui lui garantissait une pension annuelle de 50 £, de 1464 à 1471[362]. Autre exemple, Jean, frère du barbier Jacques Parent, n'a pas dû faire preuve d'une maîtrise éclatante de son métier de barbier, à moins que ce soit un décès qui explique qu'il ne soit resté que cinq années, de 1444 à 1449[363], au service des ducs de Bourgogne, qui plus est à un poste de remplaçant ; alors que Jacques y est attesté comme barbier ordinaire de 1423 à 1469[364].

---

[356] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen [...]* « ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon pour Charles et Jean de Nevers (1426) », § 21.
[357] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen [...]* « ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon (1449) », § 432 ; ADN, B 2061, f° 3 v° du cahier attaché en fin de registre.
[358] ADN, B 2002, f° 223 v° et 224 r° ; B 2004, f° 308 r° et v°, 367 v°.
[359] DHI Paris, Prosopographia Curiae Burgundicae, ID personne : 1657 (Internet : www.prosopographia-burgundica.org, 07/12/2014).
[360] PARAVICINI, *Comptes de l'argentier [...]* vol. 1, § 2029.
[361] DHI Paris, Prosopographia Curiae Burgundicae, ID personne : 2048, 4088, 4119 (Internet : www.prosopographia-burgundica.org, 07/12/2014).
[362] ADN, B 2053, n° 63855 ; B 2087, n° 66403.
[363] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen [...]* « ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon (1449) », § 431.
[364] ADN, B 1929, f° 158 v° ; DHI Paris, Prosopographia Curiae Burgundicae, ID personne : 0710 (Internet : www.prosopographia-burgundica.org, 20/12/2014).

Comme le fait remarquer E. Gonzalez, les serviteurs d'un individu haut placé pouvaient espérer, au même titre que ses parents, bénéficier de la recommandation de leur maître auprès du duc de Bourgogne. Ainsi, si Loyset des Cerceaux est devenu barbier du comte de Nevers, il le doit à Guy de La Trémoille, chambellan du duc, auquel il était alors attaché[365]. Le physicien Elie de Ceyguirande a pu de la même manière approcher Philippe le Hardi en 1400 parce que son maître Louis de Sancerre, connétable de France et conseiller du duc, a vanté ses mérites[366].

Si l'intégration à l'hôtel n'a pas lieu, d'autres faveur peuvent être accordées par le duc de Bourgogne aux parents de ses officiers. En 1459, Antoine Patenostre, maître ès-arts, peut poursuivre ses études à la faculté de médecine de Louvain grâce à une aide que Philippe le Bon accorde à son père Jean, dit Potaige, huissier de salle du duc[367]. De même, le duc de Bourgogne avait financé à hauteur de 40 fr. le doctorat de médecine de Jean Sucquet[368], dont les parents Dreux et Guérin étaient de longue date employés à la chambre des comptes de Lille[369].

Les épouses et filles d'officiers ne sont pas exclues de cette bienveillance du prince. Philippe le Bon a ainsi prolongé l'ascension sociale de son chirurgien Henri de Troyes, à travers la fille de ce dernier, Jeanne, qui épouse Jean Abonnel, contrôleur de la dépense de l'hôtel ducal puis maître de la chambre des comptes de Lille, en 1426. Afin de se constituer un patrimoine familial honorable, le couple reçoit du duc de Bourgogne 500 fr. lors de ses noces[370]. Il est quelques années plus tard, en 1433, anobli par le duc[371].

---

[365] PROST, *Inventaires [...]* tome 2, n° 357.
[366] ADCO, B 388, liasse 67, cote 104.
[367] ADN, B 2040, f° 209 r° ; PARAVICINI, *Comptes de l'argentier [...]* vol. 1, § 2300.
[368] ADN, B 1978, f° 177 v°.
[369] SANTAMARIA, « Un maître prévaricateur […] », p. 424, note 13.
[370] ADN, B 1933, f° 92 r°, 103 r° et v°.
[371] ADN, B 1605, f° 218 (lacéré) ; B 1675, f° 271 r° à 275 r° (copie du XVIIe siècle).

Par ailleurs, à la mort d'un officier, leur veuve peut compter sur la reconaissance ducale. Le double veuvage d'Isabelle Mullier a ainsi été pris en charge par Philippe le Bon. Lorsqu'elle perd son mari, Guillaume Janzone, valet de chambre du duc de Bourgogne, elle n'a *a priori* plus de lien avec ce dernier puisqu'elle-même ne faisait apparemment pas partie de l'hôtel. Justement, c'est peut-être par l'intermédiaire du duc et afin qu'elle maintienne son rang à la cour de Bourgogne qu'elle se retrouve en juillet 1448 à Lille, devant l'autel, aux côtés de Jacques Candel, chirurgien du duc. Elle bénéficie en outre d'une rente annuelle de 4 muids de blé sur la recette de Fampoux[372]. Malheureusement, son second époux meurt onze ans plus tard. Philippe le Bon maintient toutefois sa rente annuelle en nature, de même que Charles le Téméraire. On ignore si elle fut par ce prince remplacée ou augmentée, toujours est-il qu'en 1470, Isabelle Mullier donne quittance d'une somme de 36 £ 10 s., prise sur la recette d'Arras, de deux années d'une rente à vie[373]. Selon E. Gonzalez, les aides octroyées aux veuves d'officiers sont est une forme de reconnaissance de la part du prince des services assidus qu'a fourni le défunt époux. Elles montrent en outre aux serviteurs encore actifs que servir la cour offre des garanties matérielles aux membres de leur famille qui les survivront.

[372] Cf. fiche biographique de Jacques Candel.
[373] ADN, B 2082, n° 65925.

Ce dernier point met en évidence l'importance que peut avoir l'intégration d'un praticien à l'hôtel des ducs de Bourgogne. Il s'agira donc dans le chapitre suivant d'analyser les modalités et conditions d'exercice dans ce cadre prestigieux qu'est la cour de Bourgogne. J'identifierai donc dans un premier temps les caractéristiques permettant de distinguer le personnel médical de l'hôtel des praticiens indépendants, avant d'analyser en quoi leurs manières de travailler, leurs fonctions, sont différentes. Ensuite, j'exposerai les divers types de revenus auxquels peuvent prétendre les praticiens de santé au service des ducs de Bourgogne

Deuxième partie

La cour : un lieu d'exercice prestigieux

Chapitre I

REPARTITION DES EFFECTIFS

La catalogue prosopographique des praticiens de la cour de Bourgogne met en évidence un élément essentiel de clivage entre ces individus : l'appartenance à l'hôtel. Les sources étudiées permettent la plupart du temps d'identifier facilement qui y sont intégrés. Il est toutefois des situations où le statut de la personne considérée prête à confusion : il s'agira donc dans un premier temps d'évaluer le degré de fiabilité des indicateurs d'appartenance à l'hôtel princier. Une fois fixé le groupe des praticiens composant la maison médicale des ducs de Bourgogne, nous pourrons analyser de manière plus poussée l'évolution de ses effectifs, et l'importance accordée à ce fragment essentiel de l'hôtel. Il s'agira enfin de comprendre dans quelle mesure, et pour quelles raisons on peut, à la cour ducale, être amené à recourir à des praticiens extérieurs.

A. QUI APPARTIENT A L'HOTEL DUCAL ?

Le développement qui va suivre ne donc consistera pas en une définition des critères de recrutement des praticiens pour le service personnel des membres de la famille ducale, question que j'aborderai ultérieurement. Il faut plutôt voir dans cette interrogation – qui appartient à l'hôtel ducal ? – un objectif plus élémentaire, mais non plus trivial : comment distinguer parmi les individus recensés les membres de l'hôtel des praticiens extérieurs ?

En fait, compte tenu des informations dévoilées par les sources analysées, l'appartenance à l'hôtel du duc ou d'un membre de la cour de Bourgogne, d'un personnage, est parfois sujet à équivoque. Il n'est pas toujours aisé de déterminer si un praticien est véritablement intégré à l'hôtel, ou s'il est juste régulièrement sollicité à la cour, tout en gardant une certaine indépendance vis-à-vis de la famille ducale.

Il existe cependant, et heureusement, des cas où la situation est claire. On a la certitude qu'un praticien appartient à l'hôtel lorsqu'il figure dans les textes normatifs communiquant la composition de cette entité, ou lorsqu'il est cité dans les comptes ou pièces comptables de celle-ci. L'intégration à l'hôtel est donc indiscutablement avérée lorsque que la personne est citée dans les ordonnances des hôtels établies par le duc de Bourgogne, pour lui même, pour la duchesse ou pour leurs enfants[374]. Par extension, la perception de gages journaliers indique aussi de manière catégorique un rattachement à l'hôtel ducal : nous pouvons donc y inclure tous les individus recensés dans la base de données du DHI, *Prosopographia Curiae Burgundicae*[375].

Sur 340 individus – les deux sages-femmes de mon corpus prosopographique, Asseline Alexandre et Marion, ne sont pas incluses dans les

[374] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen [...]*
[375] DHI Paris, Prosopographia Curiae Burgundicae, (Internet : www.prosopographia-burgundica.org).

possibles « candidats » à une intégration à l'hôtel des duchesses de Bourgogne ou comtesse de Nevers, à cause de l'intermittence de leurs interventions qui rend inutile leur présence permanente à la cour – 58 sont cités dans les ordonnances publiées par H. Kruse et W. Paravicini et/ou dans la base de données de l'Institut historique allemand de Paris. Les sources dépouillées aux cours de mes recherches permettent de porter à 151 ce chiffre, grâces aux indications qu'elles contiennent relatives à des paiements de gages, des dates de retenue au service d'un prince ou d'une princesse, ou des titres plus ou moins évocateurs, avec :

- 66 médecins (sur 129)
- 23 chirurgiens (sur 61)
- 32 barbiers (sur 43)
- 30 épiciers-apothicaires (sur 107)

ayant appartenu à l'un des hôtels princiers rattachés à la cour de Bourgogne.

Des doutes subsistent cependant pour une petite trentaine de personnes, que l'on hésite à inclure véritablement dans ce groupe, en raison précisément de leurs titres. Il m'a été donné à considérer que si le nom et la profession sont suivis de l'une des mentions de rattachement telles que *de monseigneur le duc*, *de mondit seigneur*, *de madame la duchesse*, *de madicte dame*, etc ; cela signifie que le sujet appartient à l'hôtel. Plus encore, lorsque la désignation de *valet de chambre* ou *conseillier* est accolée à sa fonction médicale. Cette hypothèse est confirmée par un contre-exemple, apporté par le cas de Jean de Clève : à un moment donné, il est désigné comme *phisicien de mondit seigneur*, avec la mention *de mondit seigneur* barrée par le clerc[376] : cela prouve que cette mention n'est pas anodine, ni arbitraire ; elle a un sens, en l'occurrence celui de n'être applicable qu'aux membres du personnel de l'hôtel princier. On s'aperçoit cependant que, bien que suggérant une appartenance à l'hôtel, ces

[376] **ADCO, B 5520, f° 113 r°**.

dénominations sont quelquefois en désaccord avec l'activité réelle des individus ainsi qualifiés.

En premier lieu figurent les astrologues : Jean de Coulongne et Nicolas de Poulaine sont cités comme *astromomien*[s] *de* [mesdits] *seigneur*[s], les ducs de Bourgogne Philippe le Bon et Charles le Téméraire[377]. Ces deux hommes ne peuvent malgré cela appartenir à l'hôtel car l'office d'astrologue n'existe pas, il n'a en tout cas pas été recensé par le DHI parmi les offices représentés à la cour de Bourgogne entre 1407 et 1477. Ernoul de Gornichem nous offre un exemple légèrement comparable : médecin, il est appelé au chevet de Maximilien de Habsbourg, malade au printemps 1480. Il appartient à l'hôtel de ce prince mais pas en tant que praticien de santé : il est dit chanoine de l'hôtel ducal[378]. Ainsi on ne l'intégrera pas à la *maison médicale*[379] de Maximilien de Habsbourg.

Je suis également forcée d'exclure Jean Joliette, mort en 1419 et se définissant comme *ducis Burgundie consiliarius* dans un manuscrit consulté par D. Jacquart[380], car il n'est mentionné dans aucune source de mon corpus et parce qu'aucune indication de date ne précise sa supposée activité à la cour de Bourgogne. De même, la situation du chirurgien Jean Coulon est difficile à interpréter : cité une seule fois vers 1423 – 1424, comme *jadis cirurgien de mondit seigneur*[381], c'est-à-dire Philippe le Bon, on ne sait pas exactement à quel moment il a appartenu à son hôtel, si ce fut pendant que Philippe était comte de Charolais, ou/et au début de son principat en tant que duc de Bourgogne. Une telle imprécision de dates rend malaisée l'exploitation de ces fiches biographiques concernant la question de l'hôtel.

---

[377] Jean de Coulongne : ADN, B 2040, f° 227 v° ; B 2045, f° 262 v° ; B 2048, f° 221 r°.
Nicolas de Poulaine : cf. sa fiche biographique pour les références des sources (il est dans toutes désigné comme astrologue du duc de Bourgogne).
[378] ADN, B 2121, f° 392 v° et 393 r°.
[379] Expression empruntée à Alexandre Lunel, auteur de *La maison médicale du roi [...]*
[380] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* supplément, p. 163.
[381] ADN, B 1929, f° 86 r°.

Parmi les statuts incertains figurent en outre ceux des praticiens désignés dans les sources comptables de la recette générale comme attachés au duc Philippe le Bon ou Charles le Téméraire mais n'ayant pas été extraits des archives de la dépense de l'hôtel, ni des ordonnances de l'hôtel, et par conséquent demeurant inconnus de la base de données *Prosopographia Curiae Burgundicae*. Il s'agit de :

- Nicolas de Le Horbe : conseiller et physicien du duc en 1429[382].
- Raymond de Monnesson : physicien, ou physicien et chirurgien de Jean sans Peur en 1412, puis de Philippe le Bon entre 1426 et 1428[383] : pourquoi n'est-il pas mentionné dans l'ordonnance de l'hôtel de 1426 – 1427[384] aux côtés de Henri de Troyes, Jean Cottereau et Jean Avantage ?
- Henri Scatter : conseiller et physicien de Jean sans Peur (1411 – 1419), il est cité, d'après Wickersheimer, selon les même termes sous Philippe le Bon en 1426 – 1427[385], mais l'ordonnance de l'hôtel promulguée dans le même temps[386] ne l'inclut pas.
- Massin de Brabant : barbier et valet de chambre du duc en 1431 – 1432[387].
- Albert Ditmari, cité comme physicien du duc d'après Wickersheimer en 1434[388].
- Jean Limbelet : *barbier de mondit seigneur* en 1439[389].
- Philippe de Willemacke : valet de chambre et barbier de Philippe le Bon en 1453[390].

---

[382] ADN, B 1940, n° 55832.
[383] ADN, B 1933, f° 118 v° et 119 r° ; B 1935, f° 89 r° ; B 1938, f° 193 v°.
[384] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen [...]* « ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon (1426 – 1427) ».
[385] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 1, p. 286.
[386] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen [...]* « ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon (1426 – 1427) ».
[387] ADN, B 1942, f° 170 r° et v° ; B 1945, f° 124 r° et v°.
[388] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 1 p. 15.
[389] ADN, B 1966, f° 234 v°.
[390] ADN, B 2012, f° 294 v° et 295 r°.

- Jean Lemonnier : désigné comme *nostre bien amé cirurgien* en 1462[391], et percevant des gages en 1476[392], il est absent des documents concernant l'hôtel des ducs.

Pour la plupart, Nicolas de Le Horbe, Henri Scatter, Massin de Brabant, Jean Limbelet et Philippe de Willemacke, les sources témoignent d'une activité très furtive de leur part : un décès survenu rapidement après leur retenue peut donc expliquer leur absence des textes normatifs et des écroues de la dépense de l'hôtel. Par contre, le statut de Jean Lemonnier, suggéré par les documents financiers sur une période relativement longue (1462 – 1476), pendant laquelle au moins deux ordonnances de l'hôtel des ducs ont été soit modifiée, soit émise[393], et dans lesquelles il est ignoré, est déconcertant.

Le cas des médecins juifs appelle également à des interrogations. Elie Sabbati et Haquin de Vesoul ont effectué plusieurs missions secrètes pour le duc Jean sans Peur, dont on ne connaît pas la teneur, mais qui furent suffisamment sérieuses et délicates pour en retirer des gratifications généreuses[394] (et même, pour Hacquin de Vesoul, une pension annuelle de 1000 francs[395]), ainsi que le titre de *physicien du duc*[396]. Or, on peut se demander si cette appellation n'est pas honorifique, sachant en outre qu'aucune mission d'ordre médical ne leur est attribuable. Par ailleurs, le climat ambiant de l'époque, créant une nette marginalisation de la société juive par rapport aux cadres de la société médiévale

[391] ADN, B 17690, lettre du 7 octobre 1462.
[392] ADN, B 17721, lettres de février, du 21 juin, du 14 et du 18 juillet 1476.
[393] L'ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon de 1458, comportant de nombreux ajouts ; et l'ordonnance de l'hôtel du duc Charles le Téméraire de 1474.
[394] Elie Sabbati perçoit, pour ses besognes l'ayant mené à Lille, Bruges, et peut-être Rome, des dédommagements de 200 francs en 1410 (ADCO, B 1560, f° 271 v°), 254 fr. 2 s. 6 d. t. (ADCO, B 1562, f° 42 r°) et 702 écus 12 s. p. (ADCO, B 1562, f° 35 r°, 36 r°, 42 v° ; **ADN, B 1894, f° 301 v°, 302 r°**) en 1411 ; deux chevaux et un singe (**ADN, B 1894, f° 302 r°**).
Haquin de Vesoul quant à lui, reçoit 30 fr. en 1410 (ADCO, B 1560, f° 275 r°), 120 écus d'or en 1411 (ADCO, B 1576, f° 132 v°), un dédommagement de 511 fr. 9 gr. en 1415 (ADCO, B 1588, f° 255 v°), 30 fr. (ADCO, B 1588, f° 231 v°) et 100 écus d'or en 1417 (MOLLAT, *Comptes généraux [...]* II.1, n° 2136) ; 350 fr. en 1418 (MOLLAT, *op. cit.* II.1, n° 2229, 2247), pour plusieurs missions l'ayant parfois conduit *en marches loingtannes*.
[395] MOLLAT, *op. cit*. I, n° 114 ; II.1, n° 1987.
[396] ADCO, B 1562, f° 36 r° ; ADN, B 1894, f° 301 v° pour Elie Sabbati ; MOLLAT, *op. cit*. I, n° 114 ; II.1, n° 1987.

occidentale, dans laquelle on ne l'autorisait pas à trouver sa place, et rendant nécessaire des mesures de protection à leur égard de la part des souverains[397], paraît être en contradiction avec l'accès d'un de leurs membres aux plus hautes sphères de la société, à savoir les cours princières. A moins qu'il ne faille y voir, justement, une expression symbolique de la protection que leur devait le duc de Bourgogne ? D'un autre côté, s'entourer de physiciens juifs pouvait être pour le prince une manière de s'assurer une « garantie » médicale plus large : la formation de ceux-ci, différente de celle des médecins issus de l'Université, engendrait une manière originale d'appréhender le pathologique, qui pouvait être couronnée de succès, là où une pratique plus conventionnelle échouait.

Ainsi, je pense qu'il ne faut pas minimiser la dimension strictement honorifique des fonctions attribuées à certains praticiens de santé. De même qu'un *astronomien* du duc, ou une sage-femme de la duchesse, n'appartenaient pas véritablement à l'hôtel princier, en ce sens que leur affiliation n'impliquait pas une obligation de présence permanente auprès du prince ou de la princesse, et partant la perception de gages journaliers ; on peut envisager que cette condition ait existé pour des médecins, des chirurgiens, des barbiers ou des apothicaires. L'exemple le plus probant est justement fourni par ces derniers : si les parisiens Jean et Jacques Guillaume étaient qualifiés d'épiciers et valets de chambre du duc Philippe le Hardi, c'est parce qu'ils en étaient des fournisseurs réguliers et de longue date, lorsque la cour de Bourgogne séjournait à Paris. Mais leur action se limitait seulement à ce rôle de « fournisseur officiel », ils ne percevaient pas de gages journaliers et n'avaient pas la charge de la gestion des stocks de l'épicerie ducale, comme pouvaient en être responsables de véritables épiciers-apothicaires de l'hôtel tels Guillaume de Monthaut de 1368 à 1404, ou Barthélémy Le Jay de 1402 à 1407.

[397] Se référer, pour plus de détails sur le statut social des Juifs de la France du Nord à la fin du Moyen Age, à KOHN, *Les Juifs de la France du Nord [...]* chapitre 3 "La vie sociale", et notamment "L'exclusion sociale" (p. 159 – 167) et "la définition d'un climat" (p. 181 – 191).

Les dispensateurs de soins – médecins, chirurgiens, barbiers – pouvaient pareillement mériter l'honneur de voir leur nom associé à celui du duc sans pour autant être tenus de demeurer auprès de lui, en raison d'un service régulier, d'une intervention couronnée d'un succès inespéré ou pour avoir été contraint de se détourner de leur cadre d'exercice habituel. Guillaume Boucher, physicien du roi Charles VI (attesté en 1393 – 1409) et de son frère Louis, duc d'Orléans (attesté en 1396 – 1398), fut appelé deux fois, en 1395, en Bourgogne et en Artois, au chevet de la duchesse de Bourgogne Marguerite de Flandres[398]. Ces consultations lui permirent de s'intituler, dans une quittance de sa main datée de 1397, *phizicien de monseigneur le duc*[399]. Mais lorsqu'il revient soigner en 1402 le comte de Nevers *malade d'une boce*, il est *phisicien demorant a Paris*[400] : son rattachement à l'hôtel du roi couplé au fait qu'il n'apparaisse qu'une fois en tant que physicien de Philippe le Hardi indiquent qu'il n'était sans doute pas véritablement intégré à l'hôtel de ce dernier. Le même cas de figure se produit avec le chirurgien du roi (attesté en 1383 – 1387), Gervais le Conte : il se rend plusieurs fois à la cour de Bourgogne entre 1383 et 1386, tantôt pour soigner la duchesse, tantôt pour soigner le duc, ou certains de leurs serviteurs : Jean de Pocquières, dit le Borgne, écuyer pannetier puis échanson du duc et écuyer tranchant de la duchesse, et Guy de La Trémoille, conseiller et chambellan du duc, entre autres[401]. Il fait donc plusieurs apparitions dans les documents comptables bourguignons entre 1383 et 1387, mais n'est désigné qu'une fois comme chirurgien du duc, en 1385[402] : je pense donc, là aussi, que l'on a affaire à un titre honorifique.

D'autres mentions isolées de praticiens pourtant dits *de monseigneur le duc* font mêmement penser à une reconnaissance purement honorifique : on

[398] ADCO, B 1502, f° 53 v° ; B 388, liasse 28, cote 148.
[399] ADCO, B 388, liasse 28, cote 148.
[400] ADN, B 1878, f° 127 r°.
[401] Cf. sa fiche biographique pour l'ensemble des références des sources.
[402] ADCO, B 1465, f° 103 v°.

citera pour exemple des habitués de la cour ducale, ou au contraire des praticiens ne l'ayant visitée qu'une fois :

- Regnaut Fréron : premier physicien de Charles VI de 1387 à 1395, puis réfugié en territoire bourguignon, à Cambrai, il fréquente la cour de Bourgogne régulièrement entre 1387 et 1410, et est donc souvent cité dans les sources financières[403]. Or, parmi toutes ces mentions, il n'est désigné comme physicien du duc qu'une fois, en 1409[404] : aucun autre indice ne venant corroborer l'hypothèse d'une appartenance à l'hôtel, on peut admettre qu'il s'agisse d'un titre honorifique.
- Jacques de Chavanges non plus n'a peut-être pas été réellement intégré à l'hôtel : il est lors de tous ses passages à la cour entre 1385 et 1392 désigné comme *cirurgien demorant a Dijon*[405], sauf une fois en 1392[406] où il est chirurgien du duc, pour ensuite disparaître des sources.
- Ange Jean, qui n'a été introduit qu'une fois à la cour de Jean sans Peur en 1418 est pourtant désigné comme *maistre Angle, son phisicien*[407]. De même Thierry Le Fevre, en 1407[408] ; Henri de Mons, qui se joint à l'équipe médicale attachée à Philippe le Hardi une seule fois en 1386[409], et Gérard de Trévise, *retenu physicien du duc en 1381* d'après Wickersheimer [410] mais qui n'est mentionné dans aucune source consultée : la qualité exceptionnelle de leur unique prestation médicale à la cour de Bourgogne les a visiblement autorisés à se réputer praticien du duc, sans pour autant être astreints à un service continuel propre aux officiers de l'hôtel princier.

---

[403] ADCO, B 1466, f° 10 v° ; ADCO, B 310, *Du trespassement de monseigneur de Bourgoingne* […] ; B 1558, f° 101 v° ; B 1560, f° 111 r°.
[404] ADCO, B 1558, f° 101 v°.
[405] ADCO, B 1462, f° 102 v° et 103 r°, 125 v° ; B 1465, f° 105 v°.
[406] ADCO, B 388, liasse 12, cote 49.
[407] MOLLAT, *Comptes généraux […]* III.2, n° 9676.
[408] ADCO, B 1554, f° 70 v°.
[409] ADCO, B 1465, f° 60 v°.
[410] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire […]*, vol. 1, p. 186.

Les titres honorifiques sont pour leurs détenteurs un argument les autorisant à faire valoir la légitimité et la qualité de leurs compétences professionnelles auprès d'une patientèle distinguée bien qu'étrangère à la cour princière considérée. Réciproquement, comme le fait remarquer E. Gonzalez, le duc peut, grâce aux titres honorifiques, s'enorgueillir d'avoir à son service des commerçants et artisans réputés[411].

Ces réserves émises, il est maintenant possible de reconstituer de manière assez précise la *maison médicale* des ducs de Bourgogne, ce fragment de leur hôtel regroupant leurs personnels de santé ; ainsi que, le cas échéant, celle des membres de sa famille proche, afin d'en étudier les caractéristiques et l'évolution.

[411] GONZALEZ, *Un prince en son hôtel [...]*, p. 127.

B. LE PERSONNEL MEDICAL DE L'HOTEL

1. La maison médicale des ducs de Bourgogne[412]

L'hôtel princier regroupe globalement, ainsi que l'ont défini notamment O. Mattéoni[413] et surtout E. Gonzalez, qui propose une analyse sémantique détaillée des termes le désignant[414], toutes les personnes chargées du service domestique ou personnel du prince, voire, et cette extension sera vérifiable pour le personnel médical, de toutes les personnes composant son entourage proche. Au sein de l'hôtel, le personnel soignant est rattaché à la Chambre. M. Sommé relève cependant que les achats des épiciers sont enregistrés *dans la fruiterie pour les solides et dans l'échansonnerie pour l'hypocras*[415] : cette boisson, même si on lui prête des vertus protectrices n'est toutefois pas un remède ; quant aux produits solides comptabilisés dans la fruiterie, ils comprennent plus probablement les épices de chambres, fruits confits et épices de cuisine que les *drogueries et apothicairies*. Aucun des six métiers traditionnels (échansonnerie, écurie, panneterie, cuisine, fruiterie et fourrière) hérité de l'organisation de l'hôtel royal n'héberge donc le moindre officier de santé. La maison médicale du duc est exclusivement intégrée à la Chambre, ce qui explique que les épiciers et barbiers détiennent souvent simultanément l'office de valet de chambre : on peut en quelque sorte les considérer comme des « valets de chambre spécialisés ». Cette appartenance à la Chambre s'explique par une proximité privilégiée avec le prince du fait de leur métier, qui fait peut-être de ces individus les plus enviés de l'Hôtel, surpassant même le statut prestigieux du premier chambellan qui, s'il a le privilège de servir *à mettre le coeuvre chief de nuit*, est potentiellement écarté au profit des praticiens de santé lorsqu'il s'agit

[412] Le développement qui suit est un commentaire des tableaux insérés dans le volume d'annexes, p. 185 à 237.
[413] MATTEONI, *Servir le prince […]* p. 148.
[414] GONZALEZ, *Un prince en son hôtel […]* p. 41 – 61.
[415] SOMME, *Isabelle de Portugal […]* p. 339.

de servir le prince ès choses plus secretes[416], c'est-à-dire touchant son intimité. Dans le même sens, Georges Chastelain dans sa chronique nous précise que les médecins du duc *couchaient toutes les nuits* ***au plus près de sa chambre***[417], et Olivier de La Marche, cité par M. Sommé, que *sont iceulx espiciers* ***si privez du prince*** *qu'ilz lui baillent, sans y autre appeler, tout ce que le prince demande touchant medecine*[418], illustrant ainsi davantage cette proximité avec le duc.

La composition de l'équipe soignante au service de la famille ducale est très variable d'un duc à l'autre, et au cours d'un même principat, quoi qu'il en soit, sa constitution s'impose dès l'installation de Philippe le Hardi sur ses territoires bourguignons

Philippe le Hardi ne dispose à son avènement que d'un médecin, Guillaume de Clermont, déjà familier des lieux puisqu'il était au service de Philippe de Rouvres, prédécesseur de Philippe le Hardi[419]. Mais dès 1368, toutes les professions médicales sont représentées à la cour, avec :

- 2 médecins : Guillaume de Clermont, remplacé en 1371 par Jean de Pouilly, et Robert Hebert ;
- 2 chirurgiens : Thibaut de Montcornet et Nicolas de Saint-Julien ;
- 1 barbier : Guillemin Hannot ;
- 1 épicier-apothicaire : Guillaume de Monthaut.

La stabilité de ces effectifs est toute relative, et doit être analysée pour chaque métier.

Concernant les médecins, jusque 1380, deux semblent suffisants. Dimanche d'Alexandrie est engagé en 1375 mais très vite il bascule vers l'hôtel de la

---

[416] Citation reprise de W. PARAVICINI, « Structure et fonctionnement de la cour […] », p. 2 : *en la chambre du prince le plus grant pensionaire ou le chambellan doit servir à mettre le coeuvre chief de nuit ;* ***et le plus grant honneur*** *si est de servir le prince ès choses plus secretes.*

[417] REGNIER-BOHLER, *Splendeurs de la cour de Bourgogne […]*, p. 903.

[418] SOMME, *Isabelle de Portugal […]*, p. 339.

[419] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire […]*, vol. 1, p. 234 ; PROST, *Inventaires […]*, tome 1, n° 3157.

duchesse et des enfants, pour lesquels il avait de toutes façons dès le départ été recruté[420]. En 1381, Thomas Frouissart de Voyenne vient s'ajouter au binôme formé par Jean de Pouilly et Robert Hebert, ce dernier remplacé en 1384 par Lambert de Sermizelles. La même année, Louis de Male, comte de Flandres décède, Philippe le Hardi hérite alors de sa principauté et de son hôtel : c'est ainsi que l'effectif des physiciens s'élève à 4 avec Jean de Huesdaing, de manière opportune car il est toujours insuffisant : en 1385 est affilié à l'hôtel ducal Henri Carpentin, puis Jean Durand en 1386. Est-ce réellement une carence de médecins qui explique le recrutement de Henri Carpentin et de Jean Durand ? Ces deux hommes sont jeunes, puisqu'ils sont engagés par le duc dès l'obtention de leur maîtrise de médecine[421]. Or Jean de Pouilly et Lambert de Sermizelles sont à ce moment-là en fin de carrière : le premier officie à la cour de Bourgogne depuis 1371, et le second a obtenu sa maîtrise en 1366. Ce serait donc plutôt par anticipation du départ de ces deux « anciens » que Henri Carpentin et Jean Durand ont été recrutés. Effectivement, Jean de Pouilly disparaît de nos sources en 1389, et Lambert de Sermizelles en 1391. Le nombre de praticiens reste ensuite stable, avec 4 membres jusque 1400, puis 3 à la mort de Philippe le Hardi.

L'effectif des chirurgiens est beaucoup moins fluctuant. Après le départ de Nicolas de Saint-Julien en 1374, Thibaut de Montcornet officie seul durant dix années. Cette situation finit par devenir problématique car, cet office impliquant le service sanitaire des armées princières, la cour se retrouve privée de chirurgien lorsque le duc est en campagne militaire. On retient donc Guillaume de Saint-Pol le 19 février 1384 pour remédier à cette difficulté, mais il n'exerce pas plus d'un an. Gervaise Le Conte semble être le candidat idéal, ayant apparemment su soulager la duchesse de Bourgogne en venant la soigner à

[420] ADCO, B 1445, f° 30 r°.
[421] Henri Carpentin a obtenu sa maîtrise entre 1379 et 1384, mais plus probablement en 1384, année où il commence sa régence. Quant à Jean Durand, il devient maître en 1386.

Argilly en 1383[422]. Ses compétences ont aussi été éprouvées par le duc lui-même, blessé à la jambe en 1385[423]. Mais ce praticien est déjà attaché à l'hôtel royal et ne peut se permettre d'accepter un office tout autant accaparant. Il oriente alors le duc vers un chirurgien de sa famille, peut-être son frère, Jean Le Conte, qui honorera son poste de chirurgien du duc de Bourgogne jusque 1399. Thibaut de Montcornet se retrouve à ce moment-là de nouveau seul, puis s'éclipse à son tour en 1401. La cour ducale est ainsi dénuée de chirurgiens, mais elle peut compter sur le soutien de barbiers expérimentés. Richard Fouquère, qui a secondé puis remplacé Guillemin Hannot à la fin des années 1370, peut s'appuyer sur la collaboration de son jeune frère Pierre depuis 1385. Les deux barbiers sont à partir de 1393 assistés d'un acolyte, appartenant à une famille qui représente désormais à la cour de Bourgogne un grand nom de l'art chirurgical : Richart Le Conte. Cet individu, s'il n'est que barbier, ne doit sans doute pas moins disposer de notions de chirurgie assimilées au contact de ses probables frères Gervaise et Jean, et qui font donc de lui un barbier d'exception. Sa place au sein de l'hôtel ducal ne sera d'ailleurs pas remise en cause jusqu'à ce qu'il s'en retire de lui-même, en 1445. Dès lors peut s'expliquer l'indifférence avec laquelle fut appréhendée l'absence de chirurgien à la cour après le départ de Thibaut de Montcornet. A partir de 1395, un quatrième barbier est retenu, Andrieu d'Armentières, afin de devancer le départ des frères Fouquère qui survient en 1397.

Plus minimaliste apparaît dans une premier temps l'effectif de l'épicerie ducale sous Philippe le Bon. De 1368 à 1388, Guillaume de Monthaut officie seul. Les Guillaume « père et fils », Jean et Jacques, n'appartiennent pas réellement à l'hôtel : ils tiennent boutique à Paris et ne peuvent par conséquent aucunement tenir l'épicerie ducale. Tout au plus réservent-ils éventuellement une partie de leur stock à la cour de Bourgogne, dont ils sont des « fournisseurs

[422] ADCO, B 1461, f° 87 r° et v°, 164 r°, 168 r°.
[423] ADCO, B 1465, f° 103 v°.

officiels ». En 1389, Guillaume de Monthaut se voit adjoindre un aide d'épicerie artésien, Adam de Baumes[424]. Puis deux jeunes recrues font leur apparition au cours des années 1390 : Jean de Chacy en 1394[425], et Pierre de Saint-Mor, en 1399[426], en prévision d'un futur départ de Guillaume de Monthaut et d'Adam de Baumes, qui ne quittent finalement la cour qu'à la mort du duc.

Marguerite de Male et ses enfants disposent également d'une équipe médicale, quoique plus restreinte. Ils ont pour physicien Dimanche d'Alexandrie, qui cède sa place à Jean de Chalon en 1395. La duchesse de Bourgogne possède aussi son propre apothicaire, Robin Le Charron, de 1387 à 1394 : il faut dire que Guillaume de Monthaut n'est pas toujours disponible, étant donné qu'il accompagne le duc dans ses déplacements. L'apothicaire de la duchesse n'est cependant pas remplacé après avoir quitté son office : l'hôtel ducal comportant alors deux épiciers et un aide d'épicerie, l'emploi d'un épicier pour le service exclusif de la duchesse n'est plus justifié. Enfin, Marguerite de Flandres embauche un barbier, Jehannin Robert, qui la sert pendant la même période que Robin Le Charron. Notons aussi la constitution d'une équipe sanitaire particulière pour l'héritier du duc, Jean, comte de Nevers, au moment où il s'apprête à prendre la route de la croisade en 1396 : il emmène avec lui comme physicien Thomas Frouissart de Voyenne[427], qui bénéficie d'une longue expérience à la cour ducale ; le chirurgien Nicolas de Montcornet[428], frère ou fils de Thibaud ; Sancenot de Brecey[429], épicier dijonnais ; Gilet Bauderi[430] et Loyset de Cerceaux[431] qui est déjà au service de Jean Monseigneur depuis 1379. Un seul, Gilet Bauderi, reviendra du *voyage de Hongrie*. A son retour, celui que l'on nomme désormais Jean sans Peur reconstitue peu à peu sa maison médicale,

[424] PROST, *Inventaires [...]* tome 2, n° 3623.
[425] ADCO, B 1508, f° 111 v° et 112 r°.
[426] ADCO, B 1538, f° 100 r°.
[427] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 2, p. 760 ; PROST, *Inventaires [...]* tome 2, p. 207 – 208.
[428] ADCO, B 1508, f° 96 v°.
[429] ADCO, B 1508, f° 112 r° ; B 1562, f° 52 v°.
[430] ADCO, B 1508, f° 27 v°.
[431] ADCO, B 1522, f° 36 r°.

autour de maître Geoffroy Maupoivre, qui a perdu son employeur Enguerrand de Coucy en Turquie[432]. L'épicier Barthélémy Le Jay est retenu vers 1402, puis le physicien Simon Bauduin en 1403, pour les soins des enfants du comte de Nevers.

Pendant le principat de Jean sans Peur, les effectifs du personnel de santé de l'hôtel restent comparables à ceux de Philippe le Hardi, avec 1 à 2 chirurgiens (Jean Du Bois, engagé en 1406, et épaulé par Jean de Poligny dès 1408), 1 à 2 barbiers (Richart Le Conte et Andrieu d'Armentières jusque 1410, puis Le Conte seul). Le fils du duc, Philippe, comte de Charolais, dispose aussi d'un barbier en la personne de Gilet Bauderi dès 1407, et la duchesse Marguerite de Bavière s'attache Jean de Moutonviller en 1408 – 1409. Pierre Miotte vient prêter main forte à Jean Durand et Geoffroy Maupoivre en 1408. Il manque encore un médecin pour que le groupe puisse travailler aisément. C'est finalement deux praticiens qui sont recrutés au début de la décennie 1410, car on s'attend au départ de Jean Durand : Guillaume Roussel, rapidement remplacé par Humbert Quanteau, et Henri Scatter. Humbert Quanteau, comme nous l'avons signalé précédemment, est surtout affecté aux soins de la duchesse qui n'a pas de médecin personnel. Quant à Henri Scatter, il demeure très discret dans les sources comptables consultées, et a peut-être été immédiatement retenu par le frère du duc Antoine, duc de Brabant, auprès duquel il est envoyé dès l'année de son recrutement, en 1411[433]. Mis à part une épaule rompue en 1395, et une *boce* qui l'a perturbé en 1402, aucun problème de santé n'est à déplorer chez Jean sans Peur. Ainsi, il s'entoure de médecins davantage pour couvrir les accidents de santé de sa famille – qui bénéficie en outre de l'assurance des soins de Jean de Chalon, physicien des princesses de Bourgogne, Guillaume Bourgeois, attaché au comte de Charolais, et Jean de Palmes retenu par la

[432] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 1, p. 179.
[433] ADN, B 1894, f° 128 r°.

duchesse en 1415 – et de sa cour, que pour lui-même. Ces professionnels sont aussi une compagnie agréable pour le duc[434], et il semble s'intéresser à leur art par divertissement. Il paraît ouvert à la découverte de pratiques médicales en marge de celle imposée par la faculté de médecine de Paris, et accueille en ce sens volontiers Raymond de Monnesson en 1412, physicien *et* chirurgien, donc formé « au mieux » à Montpellier, à moins que ce ne soit de manière autodidacte ; et Jean de Roux en 1418, se disant à ce moment-là *maître* mais ayant connu la détention à Paris pour exercice illégal de la médecine[435]. De la même manière, Elie Sabbati et Haquin de Vesoul, physiciens juifs, firent de courtes mais brillantes interventions au sein de l'hôtel ducal, en 1411 et en 1418 – 1419[436]. Les épiciers-apothicaires sont en revanche plus nombreux dans les premières années que sous Philippe le Hardi. Au groupe formé par Jean de Chacy, Pierre de Saint-Mor et Barthélémy Le Jay, vient s'ajouter Guiot Poissonier. Celui-ci était clerc des offices de l'hôtel de Philippe le Hardi, mais il est épicier de formation et installé à Dijon. Sa nomination à l'épicerie ducale permet donc au duc de le maintenir au sein de l'hôtel. En 1406 est intégré le fils de Guiot Poissonnier, Jean : celui-ci était aussi promis à une carrière à la cour, et ce depuis sa naissance, puisqu'il a été tenu sur fonts baptismaux par la duchesse Marguerite de Male, au nom de Jean sans Peur[437]. Après le retrait de Jean de Chacy et Barthélémy Le Jay, et le bref retour d'Adam de Baumes en 1407 – 1410, l'équipe de l'épicerie ducale retombe à un chiffre équilibré de 3 membres, pour finir dans une situation de sous-effectif amorcée dès 1414 : Pierre de Saint-Mor s'efface, suivi en 1415 de Guiot Poissonnier. Jean Poissonnier se retrouve seul et il décède en 1417. Bien que l'intérim puisse être assuré par Thibaut Tristan et Gilet Du Célier, apothicaires respectifs de Marguerite de Bavière et de Philippe et Michelle de France, comte et comtesse de Charolais, il est urgent de

[434] En particulier Geoffroy Maupoivre, avec lequel il a tissé des liens d'amitié.
[435] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 2, p. 475 ; supplément, p. 178 – 179.
[436] Se reporter à leurs fiches biographiques.
[437] ADCO, B 1461, f° 159 r°.

recruter un nouvel épicier ducal. Huguenin Marmier se présente alors mais il n'est pas enthousiasmé par ce poste qui lui occasionne beaucoup de pertes. Il manifeste au duc sa volonté de quitter son office, mais ce dernier le retient en lui promettant des indemnités. Elles lui seront effectivement versées par la duchesse suite à la mort de Jean sans Peur qui le libère définitivement de ses fonctions[438].

Abasourdi par le décès brutal de son père, Philippe le Bon met un certain temps à reconstituer son équipe de médecins. Il n'a plus à sa disposition que Humbert Quanteau. Dans la précipitation, il retient Jean de Heda, qui a fourni la preuve d'un travail sérieux en novembre 1419[439]. Mais celui-ci, comme Quanteau, n'est que licencié en médecine[440]. Or, le souverain d'un état aussi puissant que l'Etat bourguignon doit disposer de maîtres sous ses ordres. Jacques Despars est pressenti, mais ses travaux d'érudition[441] ne lui permettent pas de se rendre totalement disponible pour le jeune duc de Bourgogne. Cependant le maître parisien a repéré dans les rangs de la faculté de médecine deux jeunes étudiants talentueux, Jean Cottereau et Jean Avantage, qui sont, une fois leur maîtrise validée, intégrés à l'hôtel ducal[442]. Avec en plus pour barbiers le vénérable Richart Le Conte, auquel Jean Lanternier, l'aîné, vient prêter main forte dès 1420 ; Jean Du Bois puis Henri de Troyes, très engagé dans la cause bourguignonne depuis la révolte cabochienne de 1413[443], comme chirurgiens ; et le binôme Gilet Du Célier/Jacquot Michel pour épiciers, Philippe le Bon peut engager son règne dans la sérénité, du moins en matière de santé.

Avec le principat de Philippe le Bon se précisent, notamment grâce aux ordonnances de l'hôtel ducal qui nous sont parvenues[444], les modalités

[438] MOLLAT, *Comptes généraux [...]* II.2, n° 5110, 5774.
[439] MOLLAT, *Comptes généraux [...]* I, n° 1114.
[440] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 2, p. 418.
[441] Le plus connu étant le commentaire du *Canon* d'Avicenne : WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* supplément, p. 134.
[442] Jean Avantage est reçu maître en 1419, Jean Cottereau en 1420.
[443] AUTRAND, *Charles VI [...]* p. 484 ; ADCO, B 1576, f° 191 r°.
[444] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen [...]*

d'exercice des officiers de santé. Ces textes normatifs mettent en lumière le rang véritable de chaque praticien au sein de l'hôtel. On apprend ainsi que, conformément à un mode de fonctionnement hérité de l'Hôtel royal[445], bon nombre d'entre eux exercent leurs fonctions *à tour* : des officiers se relayent au service du prince, généralement chaque semestre, exceptionnellement chaque quadrimestre[446]. Exceptés les chirurgiens, tous les offices de santé ont expérimenté ce système de rotation à un moment donné du principat de Philippe le Bon, à commencer par les barbiers et les épiciers-apothicaires : dès 1426, Richard Le Conte et Jean Lanternier, l'aîné, ne sont plus censés se rencontrer à la cour ; de même Gilet Du Célier et Jacquot Michel[447]. Il prend fin cependant pour les apothicaires à la mort de Gilet Du Célier[448], pour être remis au goût du jour à la publication de l'ordonnance de 1458[449] : il est certain que Jacquot Michel, approchant le demi-siècle de service à la cour ducale[450], n'a plus l'énergie suffisante pour servir à l'année, même assisté de Jean Arbelot. Le vieil apothicaire finit par céder sa place à Nicolas de Morrey, qui connaît maintenant l'épicerie ducale depuis suffisamment longtemps[451] pour être titularisé. Le service semestriel des épiciers ordinaires, auquel est accoutumé Jean Arbelot, est maintenu jusqu'à la mort du duc. Il est, comme nous l'évoquons plus haut, également apprécié des barbiers ordinaires. Cependant, ceux-ci, plus nombreux, aménagent cette organisation différemment. En 1429, Barthélémy Partant est retenu barbier ordinaire pour servir le duc à l'année[452], tandis que Richart Le Conte et Jean Lanternier, l'aîné, continuent d'alterner. Ce sont ensuite, à la promulgation de l'ordonnance de 1438, 4 barbiers qui servent à tour sous la

[445] MATTEONI, *Servir le prince [...]* p. 148.
[446] Ce fut le cas pour les barbiers Richart Le Conte, Jacques Parent et Jean Lanternier, l'aîné, de 1433 à 1438.
[447] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen [...]* « ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon (1426 – 1427), § 265 à 267 et 279 à 281.
[448] N'apparaissant pas dans l'ordonnance du 12 janvier 1438, et son épouse Cécile Basan étant veuve en 1439, on peut situer la date de sa mort en 1437.
[449] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen [...]* « ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon (1458) », § 522, 523.
[450] Il est déjà cité comme valet d'épicerie sous Jean Sans Peur, en 1411 : ADN, B 1894, f° 208 r°.
[451] Il a débuté sa carrière à la cour de Bourgogne au plus tard en 1445 : KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen [...]* « [Projet d'] ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon (1445) », § 452.
[452] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen [...]* « ordonnance de l'hôtel de Philippe le Bon (1426 – 1427) », § 267.

direction de Barthélémy Partant : un premier tandem, composé de Jacques Parent et Jean Lanternier, l'aîné, est à l'œuvre au premier semestre ; tandis que Richart Le Conte et Michel Zuerinc sont chargés du second semestre[453]. En 1445, Richart Le Conte, après 53 ans de service, s'efface au profit de Jean Parent, frère de Jacques, et barbier remplaçant depuis 1444. Il ne s'éternise pas : son office est repris à peine quatre ans plus tard par Jean Lanternier, le jeune[454]. Ayant constaté la commodité du service à tour, qui donne une certaine liberté aux serviteurs ducaux pendant la moitié de l'année, Roland Lescrivain manifeste le souhait d'y adhérer en 1446[455]. C'est ainsi que, de médecin remplaçant, Simon de Roches devient médecin ordinaire à tour avec maître Roland. En 1458, ce dernier reprend son service à l'année, et c'est Henri de Zwolle, bientôt secondé par Etienne Chevalier, qui sert désormais à tour avec Simon de Roches[456].

Mais au début de l'année 1462, Philippe le Bon est très mal en point, on le dit même à l'article de la mort[457]. Il finit par retourner en santé, mais décide de s'armer davantage contre la maladie : il engage donc dans la foulée deux physiciens supplémentaires, Simon de L'Escluse[458] et Jean Spierinck[459], à qui il attribue sans doute sa guérison. La surveillance permanente de la santé du duc par quatre médecins passera même à six, à certaines périodes de l'année, jusqu'à sa mort en 1467, avec de 1463 à 1465, trois médecins ordinaires (Roland Lescrivain, Gondesalve de Vargas et Simon de Roches), assistés d'un médecin supplémentaire au premier semestre (Simon de L'Escluse), de deux au second (Etienne Chevalier et Jean Spierinck), auxquels vient s'adjoindre Pierre Le

---

[453] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen [...]*, « ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon (1438) », § 342 à 348.
[454] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen [...]* « [Projet d'] ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon (1445) », § 298 ; « ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon (1449) », § 424 à 428.
[455] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen [...]* « ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon (1449) », § 459.
[456] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen [...]* « ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon (1458) », § 606, 607.
[457] ADN, B 17690, lettre de Pierre Carbonnier du 15 février 1462 ; DU CLERCQ, *Mémoires d'un magistrat d'Arras [...]* p. 89.
[458] ADN, B 2040, f° 242 v°.
[459] ADN, B 2051, f° 170 v° et 171 r°.

Wede d'avril à septembre. Enfin, l'éviction de Pierre Le Wede, vers 1466 – 1467, est compensée par la retenue de Guillaume Le Brun à l'année à partir du 13 avril 1467[460].

L'organisation de la maison médicale de Philippe le Bon prévoit en outre d'éventuelles défaillances du personnel de santé ordinaire, par l'intégration de praticiens remplaçants, chargés de suppléer les absents, ou de praticiens extraordinaires, appelés en renfort pour gonfler les rangs de l'équipe soignante, au cas où, même complète, elle ne parviendrait pas à enrayer un souci de santé particulièrement sérieux ou de grande ampleur, telle qu'une épidémie par exemple. Les deux chirurgiens Jean Candel et Laurent Bruninc peuvent ainsi s'appuyer sur Guillaume Du Bois en cas de difficulté, mais seulement à partir de 1460[461]. Les barbiers disposent d'au moins un remplaçant dès 1426, et d'un extraordinaire dès 1449, sans compter ceux dont le statut n'a pu être défini précisément mais qui semblent pourtant appartenir à l'hôtel[462], et le barbier du commun, à qui ils délèguent les soins dus à la multitude des petits serviteurs de l'hôtel ducal[463]. Ce service exclusif des serviteurs et officiers de l'hôtel ducal semble être une particularité de la fonction de barbier : les soins courants dont ils avaient la charge ne permettaient pas aux barbiers rattachés à la famille ducale de prendre en charge toutes les personnes fréquentant la cour, d'où la nécessité de recruter un *barbier du commun*. La gestion de l'épicerie ducale n'est pas négligée non plus : le ou les épiciers ordinaires sont secondés par un assistant dès 1426, capable de reprendre la charge de l'un ou de l'autre en cas d'absence ; cet assistant étant à ce moment-là relayé par l'aide de l'épicerie remplaçant dès 1445. L'aide de l'épicerie n'est pas un apprenti ou même un professionnel moins qualifié que l'épicier ordinaire. Même si au sein de l'hôtel il a des responsabilités moindres que ce dernier, il dispose des mêmes

[460] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen […]* « ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon (1458) ».
[461] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen […]* « ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon (1458) », § 614.
[462] Albrecht Maes, Massin de Brabant, notamment.
[463] Guyot Gurgy en 1431 : ADN, B 1942, f° 173 v° ; Adam Goubaut, de 1443 à 1449 : ADN, B 1978, f° 188 v° ; B 2004, f° 293 v°.

qualifications que lui. C'est le parcours de Nicolas de Morrey qui a permis d'établir cette déduction. Lorsqu'il entre en fonction en l'hôtel du duc de Bourgogne, en 1445, il est d'abord aide de l'épicerie suppléant[464], puis épicier et apothicaire suppléant en 1452[465], avant de devenir aide de l'épicerie permanent en 1458[466] puis, en fin de carrière, épicier et apothicaire servant à tour[467] : nous remarquons qu'il passe du statut d'épicier apothicaire au statut d'aide dépicerie entre 1452 et 1460, pourtant il n'y a aucune raison de penser qu'il ait subit une dégradation de son statut. Par le passage de « remplaçant » à « ordinaire », on voit bien que son ascension au sein de l'hôtel est continue.

De même que sous Philippe le Hardi et Jean sans Peur, les épouse et héritier du duc continuent de disposer d'un personnel médical rudimentaire sous Philippe le Bon. Jean Rémon sert les duchesses Bonne d'Artois puis Isabelle de Portugal dès 1424. A l'arrivée d'Isabelle de Portugal, un médecin est engagé, Eustache Cailleu, et Jean Rémon est épaulé par un aide d'épicerie. Un autre nom de médecin circule dans les sources comptables sans que l'on puisse définir son statut exact dans un premier temps : Fonse de Lureux. Apparemment portugais, il est fort probable qu'il ait été au service d'Isabelle de Portugal avant son mariage. Il reprend naturellement l'office d'Eustache Cailleu lorsque celui-ci prend congé de la cour de Bourgogne en 1448[468]. De même l'apothicaire portugais Bras d'Ausoye seconde Jean Rémon à partir de 1447[469]. L'équipe médicale du comte de Charolais commence aussi à se constituer cette même année : Charles étant maintenant pleinement entré dans l'adolescence, il est temps que sa suite se démarque de celle de sa mère. On lui recrute d'abord un

---

[464] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen [...]* « [Projet d'] ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon (1445) », § 313a.

[465] DHI Paris, Prosopographia Curiae Burgundicae, ID personne : 1098 (Internet : www.prosopographia-burgundica.org, 30/08/2014).

[466] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen [...]* « ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon (1458) », § 524.

[467] Le 8 mars 1461 : KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen [...]* « ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon », § 522b.

[468] ADN, B 2008, f° 316 v° et 317 r° ; B 2012, f° 285 v°.

[469] ADN, B 17667 ; PAVIOT, *Portugal et Bourgogne [...]* document n° 293.

chirurgien personnel, Josse Bruninc[470]. Cinq ans plus tard, il dispose de son propre barbier en la personne d'Henri de Vers[471], puis d'Alain de Pontchastel à l'épicerie en 1454[472]. Finalement, Philippe le Bon officialise la composition de l'hôtel de son fils en 1456, au sein duquel une équipe médicale déjà très élaborée est nommée, avec un médecin averti, Jean Cottereau ; le chirurgien Josse Bruninc ; deux barbiers à tour, Jean Lanternier, le jeune et Henri de Vers ; un épicier, Pierre Michel, fils du tenace Jacquot et l'aide d'épicerie Alain de Pontchastel[473].

Les documents analysés montrent que ce duc de Bourgogne s'est aussi soucié du service personnel de parents plus éloignés : il avait ainsi nommé pour ses beaux-fils et petits-cousins, Charles et Jean de Nevers, un barbier, Droynet Delattre, en 1426[474]. Il a par la suite, en 1437 – 1438, retenu à gages le physicien Jean de Sandaucourt pour ce même Jean de Nevers, alors souffrant[475] ; puis nommé Jean Rémon apothicaire de la comtesse de Charolais et de Marie de Bourgogne en 1458, à tour avec Bras d'Ausoye (toujours par ailleurs attaché à la duchesse de Bourgogne) ou Evrard Sparke[476] ; et Jean de Lannoy comme physicien de ces princesses en 1463.

Il est vrai que vers la fin de sa vie, le duc de Bourgogne, voyant sa santé décliner et lui rappeler de plus en plus fréquemment qu'il n'était pas éternel, a manifesté une angoisse croissante face à la maladie, qui l'a amené à s'entourer de praticiens de plus en plus nombreux. Toutefois, il n'est jamais inutile de

---

[470] SOMME, *Isabelle de Portugal [...]* p. 329.
[471] DHI Paris, Prosopographia Curiae Burgundicae, ID personne : 1661 (Internet : www.prosopographia-burgundica.org, 12/11/2014).
[472] DHI Paris, Prosopographia Curiae Burgundicae, ID personne : 1771 (Internet : www.prosopographia-burgundica.org, 08/09/2014).
[473] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen [...]* « ordonnance de l'hôtel de Philippe le Bon pour le comte de Charolais (1456) », § 167 à 169 et 191 à 198.
[474] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen [...]* « ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon pour Charles et Jean de Nevers (1426) », § 21.
[475] ADN, 1961, f° 81 v° et 82 r° ; B 1961bis, f° 32 v° ; B 1963, f° 47 v°, 159 v° ; B 1969, f° 123 v°.
[476] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen [...]* « ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon pour Isabelle de Bourbon, comtesse de Charolais, et Marie de Bourgogne (1458) », § 153 à 156.

rappeler que le prestige et le pouvoir d'un prince se mesure pour une large part à l'ampleur de sa suite et à la multitude de ses serviteurs[477] : cette perspective permet d'expliquer pourquoi Philippe le Bon a délibérément augmenté le personnel médical attaché aux membres de sa famille, en plus du sien. Le nombre de praticiens du duc augmente ainsi proportionnellement au nombre d'officiers intégrés à l'hôtel[478]. C'est cette même intention, celle de manifester sa puissance et la splendeur de sa cour, qui a motivé Charles le Téméraire à conserver, à son avènement, l'effectif qu'était celui de la maison médicale de son père, à son décès. Le successeur de Philippe le Bon promulgue cependant une nouvelle ordonnance de son hôtel en 1474 qui contribue a épurer ces effectifs : il ne conserve que deux barbiers, un épicier apothicaire, deux aides d'épicerie et quatre médecins après le départ de Jean Bongarson et Robert Du Hommes dans les mois qui suivent l'émission de ladite ordonnance. Marguerite d'York et Marie de Bourgogne n'ont quant à elles plus que deux médecins et un épicier : on est donc revenu à un chiffre comparable à ceux des hôtels de Philippe le Hardi, Jean sans Peur, et Philippe le Bon à ses débuts. Cependant Charles le Téméraire augmente significativement sa cohorte de chirurgiens, qui comporte au moins trois à six individus : il faut voir en cela l'application d'une mesure prise par le duc pour le service sanitaire de son armée : Olivier de La Marche nous informe en effet que ce prince conquérant a pris l'initiative d'inclure *en chascune de ses compaignies de cent lances un chirurgien*[479]. Cette revalorisation de l'effectif des chirurgiens est finalement la seule nouveauté marquante de la maison médicale ducale sous Charles le Téméraire.

---

[477] GONZALEZ, *Un prince en son hôtel [...]* p. 145.

[478] L'effectif de l'hôtel a ainsi quasiment doublé entre le début du principat de Philippe le Bon, et la fin de celui de Charles le Téméraire, passant de 234 en 1426, à 310 en 1430 (augmentation sans doute explicable par l'arrivée d'Isabelle de Portugal), pour atteindre 590 en 1475, alors que, concernant les personnels de santé, leur nombre a déjà bien diminué entre 1467 et 1475, passant de 8 à 4 : ainsi le personnel de l'hôtel de Philippe le Bon au moment de sa mort dépassait peut-être largement ce nombre de 590. Effectifs de l'hôtel des ducs de Bourgogne présentés par E. GONZALEZ, *Un prince en son hôtel [...]* p. 144.

[479] JACQUART, *Le milieu médical [...]* p. 119, p. 119 note 1.

L'hôtel de Maximilien de Habsbourg et Marie de Bourgogne présente cette particularité de fusionner de manière équilibrée le service du duc et celui de la duchesse. Ainsi, il se suffit à lui même, et l'instauration d'hôtels annexes est sans objet. Nicolas de Herkenstein, sans doute attaché au duc d'Autriche avant son mariage, s'introduit dans le pool des physiciens dont a hérité Marie de Bourgogne, supervisé par Loup de Guarde. Aucun d'entre eux n'est congédié, mais ils sont vraisemblablement d'un âge avancé, et se retirent progressivement de leur office. A la mort de Marie de Bourgogne, il semblerait que seuls Loup de Guarde et Nicolas de Herkenstein furent encore en fonction. D'autre part, l'office de barberie vacant paraît s'être associé à l'office de chirurgie, qui est représenté par Guillaume Monin et Christien Hermand ; tandis que l'épicerie est administrée par Pierre Michel et Michel de Pontchastel.

2. Les bénéficiaires des soins

Les listes d'apothicairies concernant la période de Philippe le Hardi, notamment celle conservée aux Archives départementales de la Côte d'Or[480] et celles publiées par B. et H. Prost[481], nous révèlent l'ensemble des personnes pouvant prétendre aux soins du personnel médical du duc de Bourgogne. On constate en réalité que toutes les personnes fréquentant la cour sont concernées : Les prescriptions émises par Jean Vignon, Geoffroy Maupoivre et Jean Durand entre le 20 avril 1398 et le 26 avril 1399 sont destinées à 45 personnes différentes. Elles présentent des profils différents, du métier le plus humble au plus prestigieux : on trouve notamment des valets (Panot, valet de chambre du comte de Nevers, Willequin, valet de garde-robe d'Antoine ; Marceau, aide de la chambre d'Antoine ; Jacob, valet des chiens ; Guillaume, valet des chevaux), des chevaucheurs (Thobie), des sommeliers (Thomas Le Macon et Girart à la

[480] ADCO, B 388, rôle 165 cm.
[481] PROST, *Inventaires [...]* tome 2, p. 206 – 210.

paneterie ; Briquet, sommelier de corps du comte de Neve), des fourriers (Ancelet), des échansons (François), le garde des joyaux du comte de Nevers Philippe Musnier dit Jossequin, des officiers de finances (Jean Despouillettes, Pierre de Montbertaut), des religieux (Etienne Turquet, chapelain ; frère Martin Porée, confesseur du comte de Nevers), les praticiens de santé eux-même (Jean Durand et Geoffroy Maupoivre se prescrivent des remèdes, tandis que Pierre de Saint-Mor commande par l'intermédiaire des listes d'apothicairies des bourses pour ses clystères), Antoine de Bourgogne, fils du duc (beaucoup de remèdes lui sont destinés : il s'agit des traitements reçus suite à la morsure d'un chien supposé enragé[482]), et Philippe le Hardi lui-même (mentionné une seule fois). Les ordonnances médicales publiées par B. et H. Prost concernent la fin de l'année 1386, elles sont établies par Thomas Frouissart de Voyenne, médecin du duc, Jean Le Conte, chirurgien du duc, et Gervais Le Conte, chirurgien du roi : elles sont notamment destinées à Philibert de Villers, écuyer tranchant du comte de Nevers ; Copin Noppe, sommelier de chambre du duc ; Guillaume Plumaillet, fourrier ; Hennequin Perrin, valet des sommier ; Etienne Amargant dit Huchon, queux du duc ; et à Jean comte de Nevers. Les bénéficiaires des soins sont donc nombreux et ont des statuts variés. Ils forment cependant un groupe homogène : bien que la fonction de certains n'aient pu être identifiés, on peut admettre que tous appartiennent à l'hôtel ducal. Toutefois, comme nous l'avons constaté précédemment, les praticiens de l'hôtel pouvaient à l'occasion être envoyés par le duc dans des cours princières alliées. Le deuxième point commun qui les rassemble est que ce sont tous des hommes. Doit-on pour autant en déduire que les praticiens de l'hôtel ducal ne soignent que les hommes de la cour ? Pas forcément : on a vu par exemple Jean de Pouilly, physicien de Philippe le Hardi, visiter avec Gervaise Le Conte la duchesse de Bourgogne à Argilly en octobre 1383[483]. Jean Durand se fournit en *apothicairies* pour la duchesse chez Sancenot

[482] Cf. MAURAIGE, « Le « fâcheux accident » [...] ».
[483] ADCO, B 1461, f° 85 r°, 87 r° et v°, 168 r°.

de Brecey en 1394[484]. Le 20 juillet 1443, Jean Cottereau a été appelé à Dijon pour visiter plusieurs demoiselles de l'hôtel d'Isabelle de Portugal[485].

Cependant, certains praticiens étaient spécifiquement attachés à l'hôtel des duchesses et des enfants du couple princier. Dimanche d'Alexandrie, Jean de Chalon, Eustache Cailleu étaient chargés des soins de la duchesse et de ses enfants. Initialement désigné comme physicien de Philippe le Hardi, Dimanche d'Alexandrie est très vite tranféré à l'hôtel de Marguerite de Flandres. Il est principalement accaparé par les enfants du couple ducal, d'ailleurs *il se demoure continuellement* auprès d'eux[486] : c'est lui qui est chargé du recrutement de la nourrice de Louis en 1377, Lambert de Sermizelles l'accompagne car c'est un médecin bourguignon qui connaît bien le pays[487]. Il inspecte les lieux de résidences princières et définit s'ils sont suffisamment sains pour que les enfants y séjournent[488]. Marguerite de Flandres l'envoie à l'épouse de Robert Damance en 1377[489] et le convoque fréquemment en 1383 – 1384[490]. Après son retrait de la cour, Jean de Chalon, qui l'avait remplacé une fois en 1394 pour une visite aux enfants (probablement les plus jeunes : Antoine et Philippe, et peut-être la fille du comte de Nevers Marguerite, née l'année précédente)[491], reprend son office. Comme son prédécesseur, il ne s'est préoccupé que de la santé de la duchesse, de la comtesse de Nevers et de ses enfants[492]. Lorsqu'il est missionné en dehors de la cour, c'est pour secourir la belle-sœur du duc, Jeanne de Luxembourg, duchesse de Brabant, qui agonise[493]. Eustache Cailleu était le physicien d'Isabelle de Portugal : s'il lui est arrivé de visiter Philippe le Bon, il est aussi connu pour avoir manifesté un attachement particulier à Charles de

[484] ADCO, B 1499, f° 59 r°.
[485] ADN, B 1978, f° 103 v°.
[486] ADCO, B 1452, f° 64 v°.
[487] ADCO, B 1451, f° 111 v° et 112 r° ; PROST, *Inventaires [...]* tome 1, n° 3157.
[488] A Argilly : PROST, *Inventaires [...]* tome 1, n° 2812 ; à Châtillon-sur-Seine : ADCO, B 1452, f° 78 r°.
[489] ADCO, B 1452, f° 78 v°.
[490] ADCO, B 1461, f° 142 v°, 147 r°, 159 r° ; B 1463, f° 149 r°, 162 r°.
[491] ADCO, B 1502, f° 55 r°.
[492] Cf. sa fiche biographique.
[493] ADCO, B 1556, f° 166 v° et 167 r°.

Charolais, en lui envoyant un petit chariot en 1440 alors qu'il était malade[494]. En outre, au sein même de l'hôtel du duc, certains semblaient être plus particulièrement affectés au service des femmes et des enfants : Humbert Quanteau, lequel nous avons remarqué ci-devant qu'il n'était que licencié en médecine, n'apparaît que pour des soins à la duchesse Marguerite de Bavière et à ses filles[495]. Pierre Miotte est intégré à l'hôtel de Jean sans Peur pour lequel il prescrit des médicaments en 1408 avec Geoffroy Maupoivre[496] mais ensuite, à part le comte de Charolais en 1410[497], il ne soigne que des femmes : Catherine, dame de La Motte-Saint-Jean, mère de Lourdin de Saligny du 23 mai au 3 juin 1409[498] ; Marguerite de Bavière en 1417, 1418 et 1419, ainsi que ses filles Anne et Agnès[499]. Sous Philippe le Bon, on remarque que Gondesalve de Vargas a également souvent été sollicité par les femmes de la cour : il se rendit plusieurs fois au chevet d'Isabelle de Bourbon, comtesse de Charolais en 1458 et 1459 ; Isabelle de Portugal lui a confié des tâches en 1458 et Charlotte de Savoie, qui séjournait à Genappe avec son époux Louis, dauphin de France sous la protection du duc de Bourgogne l'a fait venir en 1460 pour son fils Louis[500].

Il est donc indéniable au vu de ces multiples exemples qu'il existait une spécialisation de certains praticiens dans les soins dédiés aux femmes et aux enfants, que cette spécialisation ait été la cause ou la conséquence de leur affectation aux hôtels des femmes et enfants de la famille princière. Lorsque les garçons entraient dans l'adolescence, un médecin était recruté pour leur hôtel : en 1407, Guillaume Bourgeois est nommé pour servir la comte de Charolais qui a alors 11 ans[501] : cette réalité renforce l'idée selon laquelle la pratique des médecins des princesses et de leurs enfants ne leur était plus appropriée, et donc

[494] ADN, B 1969, f° 272 v°.
[495] ADCO, B 1569, f° 111 v° ; B 1567, f° 147 r° ; B 1588, f° 161 r° ; MOLLAT, *Comptes généraux [...]* II.2, n° 4983, 5751.
[496] ADCO, B 1560, f° 135 r° et v°.
[497] ADCO, B 1576, f° 135 v° et 136 r° ; B 1891, n° 53632 ; B 1893, n° 53712 et 53713.
[498] **ADCO, B 1558, f° 203 r°**.
[499] ADCO, B 1558, f° 207 v° ; B 1588, f° 209 r° ; MOLLAT, *Comptes généraux [...]* II.1, n° 2214, 3840.
[500] ADN, B 2040, f° 149 v° et 150 r°.
[501] ADN, B 1894, f° 65 v° et 66 r°.

qu'ils présentent une aptitude prononcée à l'exercice de la pédiatrie, voire de la gynécologie, même si ces termes sont à employer avec réserve à cause de leur inadéquation compte tenu de l'époque considérée.

Toutefois, il est à signaler que D. Jacquart a récemment émis cette hypothèse d'une émergence de la pédiatrie en milieu de cour au Moyen Age, et justement à la cour de Bourgogne au XVe siècle[502]. Dans l'article que l'historienne consacre à cette question, est analysé un manuscrit contenant un régime de santé[503] destiné *aux josnes enfans des princes*, probablement copié, et ayant appartenu à une famille influente de la cour de Bourgogne, les Croÿ. L'auteur de ce régime serait Jacques Despars, car il présente des analogies avec la partie du commentaire du Canon d'Avicenne de ce dernier consacrée aux soins pédiatriques. De plus cette section de l'œuvre de Jacques Despars aurait été rédigée en 1436 – 1437, *dans les mois même où il fut appelé au chevet du comte de Charolais*[504], Charles, alors âgé de 2 à 4 ans[505] : il est alors envisageable que l'observation et les besoins du jeune prince transparaissent dans les écrits du médecin, bien que *contrairement à son habitude, il ne relate aucun cas particulier qu'il aurait eu à traiter ou qu'il aurait observé* mais parle d'une manière générale des enfants nobles[506]. Ceux-ci contiennent des recommandations d'hygiène, d'éducation et d'alimentation relatives aux enfants de la naissance à 14 ans, avec quelques approfondissements sur les maladies infantiles, les soins aux nourrissons et le choix des nourrices. On comprend alors que le choix de celles-ci ait été sous la responsabilité des médecins de la cour : l'enfant est en effet dépendant de sa nourrice tant du point de vue de l'alimentation que de celui de l'éducation, Jacques Despars considérant qu'elle

[502] JACQUART, « Naissance d'une pédiatrie […] ».
[503] Ensemble de conseils diététiques mais aussi d'hygiène de vie rédigés par des médecins à l'attention des élites nobiliaires au Moyen Age. Cf. les travaux de M. Nicoud sur ce thème, en particulier sa thèse soutenue en 1998 sous la direction de D. Jacquart, *Aux origines d'une médecine préventive […]*
[504] JACQUART, « Naissance d'une pédiatrie […] », p. 274.
[505] ADN, B 1957, f° 335 v° ; SOMME, Isabelle de Portugal […], p. 330.
[506] JACQUART, « Naissance d'une pédiatrie […] », p. 276.

est la troisième personne après ses parents delaquelle l'enfant tient ses habitudes et ses mœurs[507].

Les praticiens de santé de l'hôtel pouvaient donc être affectés à des tâches particulières internes à leur spécialité. A l'opposé, il arrivaient que leurs soient confiés des offices sans rapport avec leur métier.

3. Les offices affiliés

Chronologiquement le premier office que l'on retrouve affilié à des professionnnels de santé de l'hôtel est celui de garde des livres du duc. Richard Fouquère a exercé cette charge en 1387 – 1388 : il a fait garnir les *grans romans* de la bibliothèque ducale de fermoirs d'argent dorés et émaillés et de clous de cuivre dorés[508]. Il a aussi fait relier, nettoyer, dorer et recouvrir par un libraire parisien, Martin Bullier, trois romans pour le duc[509]. Cette fonction de garde des livres fut ensuite dévolue à son successeur, Richard Le Conte, que l'on voit recouvrir de tissus précieux, la soie et le cendal, une *Bible* historiée, une autre en langue française, des ouvrages d'auteurs grecs : les *Ethiques* (*à Nicomaque* et *à Eudème*) d'Aristote et *Hippolyte* d'Euripide, et des œuvres historiques : les *Grandes Chroniques de France* et les écrits de Tite-Live, en 1401[510]. La même année, il a reçu trois étuis de cuir *armoyé aux armes de mondit seigneur* pour le *Livre des Propriétés des choses* de Barthélémy L'Anglais, les mêmes *Ethiques* d'Aristote ainsi que sa *Politique*[511]. Richard Le Conte a certainement exercé cette charge jusqu'à son retrait de la cour en 1445. A sa suite, on voit Pierre Michel en 1469 couvrir les *Petites Heures* du duc avec du cuir de chameau[512].

---

[507] JACQUART, « Naissance d'une pédiatrie […] », p. 276.
[508] ADCO, B 1471, f° 8 r° et v°.
[509] ADCO, B 1471, f° 48 v°.
[510] ADCO, B 388, liasse 25, cote 137.
[511] ADCO, B 388, liasse 19, cote 138.
[512] PARAVICINI, *Comptes de l'argentier […]* vol. 2, § 1571.

Le fait que ce soient des barbiers et des épiciers qui exercent ces fonctions n'est pas un hasard : ce sont des personnes qui, par leur métier, sont amenés à manipuler des objets précieux. Les peignes que les barbiers achètent pour le duc sont d'ivoire, les rasoirs à manche dorés : les livres sont aussi consédérés comme des objets de luxe. Ils connaissent les commerçants pouvant leur fournir les cuirs, tissus et pièces métalliques de la meilleure qualité. Il en va de même pour les épiciers.

De la même manière, la charge de concierge des hôtels ducaux, souvent déléguée à ces mêmes épiciers. Cette tradition a été initiée par Jacquot Michel, qui semble être le premier épicier à avoir obtenu les clés du palais ducal de Dijon. Philippe le Bon avait peut-être eu vent des qualités de concierge de son épicier : il était en effet le gardien d'autres hôtels particuliers de la ville[513]. Naturellement, la conciergerie de Dijon fut ensuite transférée à son fils Pierre qui avait pris l'habitude de le remplacer à l'occasion[514]. Il n'en fallait pas davantage pour que Charles le Téméraire en fasse une coutume, et c'est ainsi que le 17 février 1468, il confia les clés du palais Rihour à Lille à son aide d'épicerie Alain de Pontchastel, suite à la défection de Jean Pécant (qui n'était pas épicier apparemment). Les concierges étaient, d'après F. Berland, *chargés de l'entretien* (des bâtiments, des extérieurs et des animaux) *de l'hôtel*, ainsi que de la *gestion des stocks*[515] : le fait qu'ils soient censés exercer cette fonction au sein de l'épicerie ducale explique probablement la nomination des épiciers au poste de concierge.

Enfin on remarque, de manière plus singulière, l'office de chauffe-cire de la chancellerie ducale attribué à Jean Lanternier le jeune entre 1426 et 1449. Il était alors initialement barbier remplaçant : n'ayant peut-être pas l'occasion de se

[513] ADN, B 378, liasse 14, cote 36 ; BARTIER, *Légistes et gens de finances [...]* p. 67, 113 note 1, 125 note 1.
[514] BARTIER, *Légistes et gens de finances [...]* p. 90, note 2.
[515] BERLAND, *La cour de Bourgogne à Paris [...]* p. 107 – 108.

rendre utile à ce poste, le duc l'aurait donc affecté à la chancellerie dont la charge de chauffe-cire était vacante. De même Jacques Parent, au cours de l'année 1457, pour une raison que l'on ignore, s'est vu confier la garde des lévriers du duc[516].

Les ducs de Bourgogne ont ainsi su se constituer une maison médicale bien pourvue, capable de remédier efficacement et sans délai à tout accident de santé survenant à la cour et d'assurer un service sanitaire satisfaisant des armées ducales. Leur effectif, comparé à d'autres cours princières, est plus qu'appréciable : Charles, duc d'Orléans, disposait à la fin de sa vie, vers 1463 – 1465 d'un médecin, d'un chirurgien, de deux barbiers et de deux apothicaires[517], quand Philippe le Bon, au même moment pouvait compter sur quatre à six médecins, trois chirurgiens, quatre barbiers et deux apothicaires. Cependant, les personnels de santé rattachés à l'hôtel ducal ne représentent même pas la moitié de ceux relevés dans les sources dépouillées. On dénombre près de 200 individus ayant fréquenté la cour sans avoir été intégrés à l'hôtel. Comment interpréter ce recours constant à des praticiens extérieurs ?

[516]ADN, B 2027, n° 61912 ; B 2028, n° 62056.
[517] CONTAMINE, *De Jeanne d'Arc aux guerres d'Italie [...]* p. 193.

C. LES PRATICIENS EXTERIEURS

1. Les besoins de l'armée ducale

Lorsqu'Olivier de La Marche nous fait savoir que Charles le Téméraire prévoit un chirurgien par compagnie de cent lances, il précise également que :

[Les chirurgiens de l'hôtel ducal] *ne sont point de ceux qui ont le moins affaire en la maison, car le duc est prince chevaleureux et de tel exercice de guerre, que par blessure de coup a main, de trait de pouldre ou aultrement, il a bien souvent tant de genz blessez en sa maison, et en ses ordonnances, que autre part, en divers lieux blessez, que* ***cincquante chirurgiens diligens auroyent assez a besoigner, a faire leur devoir des cures qui surviennent*** […][518].

Même en admettant que le chroniqueur exagère quelque peu le chiffre de *cincquante chirurgiens*, il pointe du doigt la réalité d'un problème : la maison médicale du duc, quoique relativement bien pourvue comparé à d'autres hôtels princiers contemporains, demeure en sous-effectif si l'on se réfère à la demande de soins à la cour de Bourgogne. On voit ainsi souvent les ducs de Bourgogne enrôler des chirurgiens étrangers à leur cour dans leurs armées lorsqu'elles s'apprêtent à combattre.

- Jacques Du Bourc, en 1364, accompagne le duc de Bourgogne *es chevauchiés* : ce dernier n'a pas encore eu le temps de constituer son Hôtel et recourt encore aux services des praticiens de l'Hôtel royal[519].
- En 1403, Jean, comte de Nevers, confie son barbier[520], blessé à Estrées-Saint-Denis, à un chirurgien des environs, Jean Lalemant[521].

[518] Cité par JACQUART, *Le milieu médical […]* p. 119 note 1.
[519] **ADCO, B 388, liasse 19, cote 183**.
[520] Peut-être Gilet Bauderi, bien qu'il n'ait pas été repéré dans les sources consultées entre 1396 et 1409.
[521] ADCO, B 5520, f° 93 v°.

- En 1411, Jean sans Peur se préparait à rencontrer l'armée de Charles d'Orléans. Les chirurgiens brugeois Jean Van den Hende et André Ysendicke furent joints à ses combattants[522].
- Après les affrontements, Jean sans Peur demanda à Philippe Guyart, médecin de Beauvais, de prendre en charge un Anglais, Jean Bloquelet, qui avait pris part aux combats derrière le duc de Bourgogne[523].
- Guillaume Le Mire a suivi les troupes de Philippe le Bon lors du siège de Saint-Riquier en août 1421[524].
- Henri de Courtrai et Alaerd Van den Hende ont pansé les blessures des combattants flamands, alliés de Philippe le Bon à Calais en 1436[525] ; l'infortuné Yves Philippe faisait aussi partie des chirurgiens de l'armée ducale[526].
- Au printemps 1452, et en 1453 à Gavere, Martin de Remunde est venu seconder Jean Candel[527].
- Ernoul Alfonse, en mai 1470, a participé à la bataille de L'Escluse contre le comte de Warwick[528].
- Ancerme Van der Bee est aussi cité parmi les chirurgiens de l'armée ducale, dirigée par Maximilien de Habsbourg, en 1480[529].
- Nicolas Haux et Martin Van Themme vinrent assister Christien Hermand en 1482 lors d'une répression par Maximilien de Habsbourg de révoltes liégeoises[530].

---

[522] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 1, p. 26 ; vol. 2, p. 498.
[523] **ADN, B 1894, f° 307 v°**.
[524] ADCO, B 1923, f° 112 v°.
[525] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 1, p. 11, 276.
[526] ADN, B 1957, f° 279 r°, 280 r°. Il s'était fracturé la jambe lors de ce siège, puis le bras quelques années plus tard, aussi en servant l'armée ducale : ADN, B 1972, f° 183 v° et 184 r°.
[527] **ADN, B 2012, f° 251 v°**, 286 v°, 294 r°.
[528] PARAVICINI, *Comptes de l'argentier [...]* vol. 3, n° 1561.
[529] ADN, B 2124, f° 195 r°.
[530] ADN, B 2127, f° 235 v°.

En dehors du contexte militaire, les praticiens de l'hôtel sont parfois trop occupés avec le duc pour se charger des soins de sa famille proche, ou même de cette dernière pour se charger des soins des courtisans et autres serviteurs de la cour :

- Mélinecte, la barbière, est ainsi convoquée en 1377 pour remédier à une blessure causée par un cheval à un valet des grands chevaux du duc[531].
- On a de même fait appel à Dreux Du Bourc, chirurgien sans doute parisien, pour soigner Gauvignon de Semur et Pierrenet de Haie, écuyers échansons du duc, et Jean de Pocquières, écuyer tranchant de la duchesse en 1384[532]. Thibaut de Montcornet est peut-être à ce moment-là retenu en Bourgogne par la duchesse qui le mande fréquemment pour soigner sa jambe malade.
- Le barbier Girart est une figure familière de la cour de Bourgogne : il a plusieurs fois été sollicité pour des serviteurs ducaux entre 1383 et 1385[533].
- Gurry de Nuits a soigné plusieurs pages de Philippe le Hardi en 1387[534]. Il avait déjà administré une saignée à ce duc en 1375[535].
- En 1443, deux pages du duc de Bourgogne sont soignés par le barbier Jacot Le Double[536].
- En décembre 1458, Baudechon Le Fèvre, archer de corps du duc, est agressé physiquement par des Montois. Philippe le Bon fait alors appel à un chirurgien de Mons, Jean de Vaulx, pour le secourir[537].
- Le chirurgien Georges de Poelvoorden, sans être intégré à l'hôtel, a régulièrement visité Marie de Bourgogne à Gand entre 1467 et 1470 ; les

[531] PROST, *Inventaires [...]* tome 1, n° 3126.
[532] ADCO, B 1463, f° 130 v°.
[533] ADCO, B 1461, f° 123 r°, 170 r° ; B 1465, f° 120 r°.
[534] **ADCO, B 1469, f° 85 v° et 86 r°**.
[535] PROST, *Inventaires [...]* tome 1, n° 2408.
[536] ADN, B 1978, f° 215 v°.
[537] ADN, B 2030, f° 336 v°.

chirurgiens du duc ne pouvant sans doute pas se rendre disponibles à ce moment-là.

2. *Renforcer l'équipe soignante de la cour*

La manière de conduire une consultation médicale a l'époque, appelée *collatio*, et dont je détaillerai le déroulement par la suite, rend souvent nécessaire la convocation de praticiens supplémentaires. L'aggravation ou la recrudescence d'une maladie peut requérir un avis médical complémentaire. La *collatio* se caractérise en effet par la confrontation de points de vue multiples, permettant d'affiner au maximum le diagnostic et de proposer la thérapeutique la plus adaptée possible.

- Ainsi, lorsque Jean, comte de Nevers, s'est rompu l'épaule en 1395, on a accueilli à la cour de Bourgogne Fasse de Saint-Séverin, Martin Gazel, Jean Adam et Enguerrand, autour du chirurgien de l'hôtel ducal Jean Le Conte[538].
- Quand la duchesse de Bourgogne Marguerite de Bavière est malade, en 1413 et 1417 notamment, des physiciens bourguignons viennent se joindre à Jean de Chalon, Pierre Miotte et Jean de Palmes, attachés à la cour : ce sont Jean Coiffy, Boniface de Meaux, et Nicolas Joliette[539].
- Lorsque Charles, comte de Charolais, est malade à Hesdin en 1440, une équipe mixte de médecins intégrés et extérieurs à l'hôtel est réunie à son chevet. Elle se compose de Jacques Despars, Jean de L'Escluse, Guillaume Paradis et Florent Flory[540].
- Philippe le Bon, en péril de mort au début de l'année 1462, a été visité par Luc Alixandre, physicien et ambassadeur du duc de Milan[541]. Lorsqu'il se

[538] **ADCO, B 1503, f° 100 r°**.
[539] ADCO, B 1567, f° 145 r° et v° ; B 1588, f° 207 v°.
[540] ADN, B 1969, f° 254 v°.
[541] ADN, B 2045, f° 259 r°.

sent de nouveau souffrant en mai-juin, il convoque d'urgence Dominique de Baxadonne, Nicolas de Valkenisse et Jean Lamy[542] pour coopérer avec ses médecins.

- Au moment où Charles le Téméraire tomba gravement malade en août 1469, les praticiens de son hôtel ont convoqué plusieurs confrères des environs, parmi lesquels les chirurgiens Jean Mareschal[543] et Jean de Reynsberghe[544].
- En 1476, le duc de Bourgogne est malade à Lausanne : Barthélémy Biolet[545] et Ange Cato[546], médecins savoyards, viennent assister les médecins du duc qui l'accompagnaient, Mathis de Clarice[547] et, peut-être, Loup de Guarde.
- La maladie de Maximilien de Habsbourg, à La Haye au printemps 1480, a elle aussi mobilisé un certain nombre de médecins étrangers à la cour, autour de Loup de Guarde, Jean Spierinck et Dominique de Baxadonne : Regnaut de Broeschnisen[548], Nicolas Clauwart[549], Florence de Delf[550], Lambert de Delf[551], Wesclus Goetsborde[552], Clais de Gornichem[553], Henry de Le Leyden[554] et maître Aert[555].

La réunion de plusieurs médecins et chirurgiens est aussi de rigueur lorsque des autopsies sont pratiquées, comme ce fut le cas pour Catherine de France, comtesse de Charolais, décédée le 30 juillet 1446 à l'âge de 18 ans :

[542] ADN, B 2045, f° 204 r°.
[543] PARAVICINI, *Comptes de l'argentier [...]* vol. 2, § 1083.
[544] PARAVICINI, *Comptes de l'argentier [...]* vol. 2, § 989.
[545] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 1, p. 59.
[546] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 1, p. 19.
[547] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* vol. 2, p. 545.
[548] ADN, B 2121, f° 322 r° et v°.
[549] ADN, B 2121, f° 398 r°.
[550] ADN, B 2121, f° 389 v° et 390 r°.
[551] *Ibid*.
[552] ADN, B 2121, f° 392 v° et 393 r°.
[553] ADN, B 2121, f° 389 v° et 390 r°.
[554] *Ibid*.
[555] ADN, B 2121, f° 136 v°.

Pierre de Dalem, Henri Nay, Jean Nay et Gilles Vinc, chirurgiens bruxellois, furent rassemblés dans le but d'établir un diagnostic *post-mortem*[556]. De même Pierre Nivelles et Guillaume Molin assistèrent Jean Candel et Laurent Bruninc lors de l'ouverture du corps de Philippe le Bon[557]. L'intervention de plusieurs chirurgiens au moment de l'ouverture d'un cadavre témoigne toujours d'une volonté d'identifier les causes du décès. La preuve en est que, lorsque le motif du décès est évident, on ne s'oppose pas, dans l'urgence, à ce que l'éviscération soit pratiquée par un simple boucher : Jean de Ducy a ainsi été chargé du retrait des entrailles de Philippe le Hardi, mort d'un syndrome grippal dont l'activité hautement épidémique était connue à cette date[558]. Un barbier peut aussi avoir les compétences suffisantes pour se charger d'une telle opération : Charles le Téméraire a fait intervenir seul le barbier brugeois Guillaume de Castelongne lorsqu'il s'est agi d'éviscérer son chambellan Jean de Coppons[559].

Plus simplement, il peut arriver que les praticiens de l'hôtel soient absents au moment où on a besoin d'eux, le duc de Bourgogne s'en remet alors, là aussi, aux professionnels locaux.

- Pour cette raison, Henri de Morant, chirurgien juré au Châtelet de Paris, a soigné la jambe de Philippe le Hardi en 1385, avec le physicien Jean Adam[560].
- L'Artésien Pierre Le Mire s'est occupé de celle de Marguerite de Male en 1396 à Hesdin[561], avec maître Florent, d'Ypres[562].

---

[556] ADN, B 1991, f° 177 r°.
[557] ADN, B 2064, f° 220 r°.
[558] PLANCHER (U.), *Histoire générale et particulière [...]* livre 14, chap. 203, p. 199 et suiv. ; AUTRAND, *Jean de Berry [...]* p. 210.
[559] PARAVICINI, *Comptes de l'argentier [...]* vol. 3, § 2183.
[560] ADCO, B 1462, f° 89 v° ; B 1463, f° 140 r°.
[561] ADCO, B 1507, f° 62 v°.
[562] ADCO, B 1508, f° 97 v°.

- Souffrant du genou à Hesdin, c'est le Montreuillois Guillaume Le Mire[563], qui avait déjà fait preuve d'efficacité auprès des combattants de Saint-Riquier en 1421, que Philippe le Bon appelle en 1436[564].
- Philippe le Bon a plusieurs fois eu recours au chirurgien anversois Josse Nicolay, dans les années 1440[565], ou encore au Noyonnais Yves Philippe[566].

3. Les missions secrètes

Un dernier motif justifie l'emploi de praticiens extérieurs : les missions secrètes. En effet, pour ce genre d'opérations, le duc de Bourgogne disposait de deux choix. Le premier était de recourir à des officiers de sa cour, dont il était certain de la loyauté. Jean sans Peur savait par exemple qu'il pouvait compter sur son premier physicien Geoffroy Maupoivre : de 1406 à 1412, le praticien est continuellement sur les routes, le plus souvent pour des motifs volontairements tus. Il a certainement une fonction d'observateur, d'espion, des lieux et groupes sociaux dans lesquels il est envoyé. Lorsque le duc de Bourgogne se tourne vers les membres de son hôtel, il confie toujours ses affaires secrètes à des officiers qu'il connaît bien, c'est-à-dire des hommes qui sont continuellement à son service (par opposition aux officiers remplaçants ou extraordinaires) et qui ont au moins quelques années de carrière à la cour derrière eux :

- Barthélémy Partant en 1434 et 1436[567] : le duc lui ordonne de faire *aucunes choses* […] *dont il ne veult autre declaracion estre faicte*.

[563] Pour les deux chirurgiens Pierre Le Mire et Guillaume Le Mire, je pense que Le Mire est plus à interprêter comme un qualificatif que comme un patronyme. Dans ce cas, aucun lien de parenté n'est à présumer entre eux.
[564] ADN, B 1957, f° 272 r°.
[565] ADN, B 1972, f° 174 v° ; B 1982, f° 86 r°, 196 v° ; B 1991, f° 89 v°, 176 r°.
[566] ADN, B 1957, f° 159 r°, 249 r° ; B 1991, f° 90 r°, 176 v° et 177 r°.
[567] ADN, B 1951, f° 140 r° et v° ; B 1957, f° 253 r° ; 314 v° et 315 r°.

- Jean Lanternier de 1448 à 1454 : il reçoit régulièrement pendant cet intervalle des sommes d'argent à remettre à des *personnes secretes* ou à *convertir en matieres secrettes*[568].
- Jean Spierinck, Gondesalve de Vargas et Jean Cottereau se voient confier la gestion d'affaires secrètes en 1468 – 1469, qu'ils exécutent probablement ensemble[569].
- Pierre Michel : Charles le Téméraire lui confie en décembre 1468 des pièces de damas, de velours et de laine noirs et violets *pour en faire selon* [son] *commandement dont il ne* [veut] *aultre declaracion icy estre faicte*[570].

Parfois la nature de ces missions est partiellement dévoilée et concerne clairement l'art médical : Jacquot Michel a ainsi délivré à Philippe le Bon entre 1424 et 1428 des remèdes secrets à base de musc pour l'usage personnel du duc[571], tandis que Henri de Troyes fut chargé par ce même prince d'envoyer à Charles, comte de Nevers *des apothicairies et autres choses secretes* […] *touchant cyrurgiennerie*[572].

L'autre solution pour le duc lorsqu'il doit déléguer des besognes secrètes est de faire appel à des individus qui ne sont pas inclus dans la sphère curiale. De cette manière aussi la confidentialité de la mission est garantie. Parmi les délégués aux affaires secrètes, on distingue en premier lieu les médecins juifs : Elie Sabbati et Haquin de Vesoul. Comme nous l'avons évoqué précédemment et dans leurs fiches biographiques, ils ont reçu de copieuses rétributions de la part de Jean sans Peur, Haquin de Vesoul ayant même obtenu une pension annuelle de 1000 francs, montant auquel aucun autre médecin de la cour ducale n'a pu prétendre sur plus d'un siècle. Il faut dire qu'avec les médecins juifs, le

[568] Cf. sa fiche biographique pour les nombreuses références.
[569] PARAVICINI, *Comptes de l'argentier […]* vol. 1, § 335, 1930 ; vol. 2, § 581, 976.
[570] PARAVICINI, *Comptes de l'argentier […]* vol. 1, § 2284 ; vol. 2, § 867.
[571] ADN, B 1929, f° 112 r° et v° ; B 1933, f° 178 r° et v° ; B 1938, f° 75 r°.
[572] ADN, B 1948, f° 266 r°.

sceau du secret était d'autant plus garanti qu'ils n'ont que peu de contacts avec société chrétienne, et la cour en particulier. Même à un niveau socio-intellectuel élevé, font l'objet de rejet de la part des officiers du duc, qui a du notamment rappeler à l'ordre certains des ses valets qui se comportaient de manière blessante avec eux[573].

On dénombre aussi plusieurs praticiens non juifs, tous médecins : ils ont probablement un rôle de conseiller du prince, auxquels ils sont censés transmettre des renseignements : les médecins sont doués de par leur profession, pour recueillir les confidences. Etienne de La Carte est ainsi récompensé en 1383 pour des *besoingnes secretes* enseignées au duc[574]. Raymond de Monnesson semble aussi avoir tenu cette position d'espion : il est souvent désigné comme conseiller et physicien du duc mais ne semble pas être intégré à l'hôtel. Il reçoit 100 fr. de Jean sans Peur pour un motif non précisé en 1412[575], puis 600 fr. et une haquenée en 1426 pour effectuer un voyage secret. A son retour il perçoit encore 80 £[576]. Enfin, on peut citer Henri Steinhoewel, auquel Philippe le Bon offre six tasses d'argent en 1458 pour un motif tenu secret[577]. Le physicien allemand est ensuite intégré à l'hôtel ducal mais en extraordinaire et donc certainement de manière honorifique : étant attaché à la ville d'Ulm, il est peu probable qu'il ait fréquenté souvent la cour de Bourgogne.

Voici donc les raisons principales pour lesquelles les ducs de Bourgogne ont pu recourir à des praticiens extérieurs à leur hôtel. Il reste à étudier le cas des épiciers-apothicaires, dont la majorité composant mon corpus prosopographique n'était pas intégrée à l'hôtel. Le développement suivant vise à déterminer les raisons de ce phénomène.

---

[573] KOHN, *Les juifs de la France du Nord [...]*, p. 43 – 46.
[574] ADCO, B 1461, f° 77 r°.
[575] ADN, B 1897, f° 92 v° et 93 r°.
[576] ADN, B 1933, f° 118 v° et 119 r° ; B 1935, f° 89 r° ; B 1938, f° 193 v°.
[577] ADN, B 2026, f° 404 r° et v°.

4. Cas particulier des épiciers-apothicaires

La situation des épiciers-apothicaires est particulière : l'écrasante majorité (plus des deux tiers) de ces professionnels connus de la cour de Bourgogne sont extérieurs à l'hôtel. Cette fois, cela ne s'explique pas par une carence de ces professionnels attachés à la famille ducale : leur métier, qui impose l'entretien d'une boutique ne permet pas, par définition, de demeurer à la cour. De surcroît, le seul moyen d'être tenu au courant des nouveautés, d'avoir accès à la meilleure qualité et à la plus grande diversité de produits, et ainsi de satisfaire les exigences de consommation de la cour de Bourgogne, est de réceptionner les denrées dès leur arrivée à la dernière étape de leur transit sur les routes commerciales, à savoir sur les marchés ou les foires, au cœur des villes. Pour toutes ces raisons, être un fournisseur apprécié de la cour ducale implique d'occuper en permanence une résidence fixe, en ville. Au gré des déplacements de la cour qu'il accompagne, l'épicier ducal s'est constitué un réseau de fournisseurs qui contribuent à satisfaire les obligations de son office. Ainsi, à chaque fois que le duc de Bourgogne traverse une ville, tout épicier ou apothicaire y résidant est susceptible de se retrouver mentionné dans la comptabilité ducale, si des achats de produits pharmaceutiques ont été prescrits au même moment.

L'épicier du duc n'est pas un commerçant. Il dispose dans les résidences princières d'un local dont la présence a été relevée dans le palais princier de Dijon par A. Baudot. Il cite notamment en 1397 – 1398 la réparation du toit *de la chambre à la pothecaire*[578] et l'installation d'une serrure *en l'uys de l'appoticarie qu'est emprès le préel desdiz hostelz*[579]. A Bruges, en 1376, la résidence ducale ne disposait pas de salle dédiée à l'apothicairie : Guillaume de

[578] ADCO, B 1446, d'après BAUDOT, *Etudes historiques sur la pharmacie [...]* p. 51.
[579] ADCO, B 4447, f° 28 v°, d'après BAUDOT, *Etudes historiques sur la pharmacie [...]* p. 51.

Monthaut louait donc une chambre à cet effet, dont le loyer lui était remboursé par le duc[580]. Par la suite, en 1386 – 1387, une pièce supplémentaire au dessus de l'oratoire de la chapelle ducale fut édifiée pour *l'especerie*[581]. L'épicier-apothicaire ducal bénéficiait alors des conditions de travail idéales pour satisfaire les exigences de son office. Dans son *apothicairie* ou *especerie*, il gère les stocks des épices et remèdes pharmaceutiques nécessaires à l'usage quotidien de la cour. Il perçoit à cet effet régulièrement des sommes d'argent de la part du duc[582]. L'épicier-apothicaire est aussi chargé de la fabrication des médicaments, épices confites ou hypocras[583], dont il acquiert les matières premières chez ses confrères en ville ou dans les foires[584]. Parfois il se procure ces produits bruts sans passer par un confrère en ville : en 1469, Charles le Téméraire commanda un sirop de violettes à son épicier Pierre Michel. Celui-ci a donc envoyé son aide d'épicerie, Michel de Pontchastel, récolter lui-même les fleurs dont il a extrait *l'eau*, probablement par distillation dans son atelier, pour la confection du sirop[585]. L'apothicairie ducale permet aux médecins et aux chirurgiens de disposer immédiatement du remède qu'il prescrivent. Ce sont eux qui orientent les achats pharmaceutiques de l'apothicaire. Lorsqu'un voyage se prépare, le médecin transmet à l'apothicaire de l'hôtel la liste des remèdes à emporter, que celui-ci prépare ou va acheter chez un collègue : en 1434 par exemple, alors que l'armée de Philippe le Bon s'apprêtait à partir en Bourgogne, Jean Cottereau dressa la liste des apothicairies nécessaires, qu'il transmit à Jean Despeaulx, qui à son tour se rendit chez Jacques Van den Leene à Bruges pour les acheter[586]. Souvent, le duc de Bourgogne emmène avec lui son épicier lors de ses

[580] ADCO, B 1445, f° 91 r°.
[581] LABORDE, *Les ducs de Bourgogne [...]* tome 1, n° 29.
[582] Voir par exemple pour Pierre Michel, dans les pièces justificatives en annexes : **ADN, B 2127, f° 278 r° et 284 r° et v°**.
[583] ADCO, B 1444, f° 36 r° : achat par Guillaume de Monthaut de sucre et d'épices pour *faire clarie* (hypocras) ; B 1452, f° 37 r° : Dimanche d'Alexandrie fait *faire et dyvisier* par Guillaume de Monthaut des *apoticaries et medicines* pour la famille ducale ; ADCO, B 342 : plusieurs mentions d'achat de sucre livré à Robin Le Charron, épicier de la duchesse, pour *confire en espices*.
[584] Foire d'Anvers : ADN, B 1686, f° 17 v° (Jean Arbelot) ; ADN, B 2048, f° 231 v° et 232 r° (Poly Bulland).
[585] PARAVICINI, *Comptes de l'argentier [...]* vol. 2, § 1430.
[586] ADN, B 1951, f° 191 v° et 192 r°.

déplacements : il n’est pas possible en effet pour des raisons logistiques d’emmener la totalité des stocks de l’apothicairie, on n’emporte que les remèdes de base, administrés en première intention pour les soucis de santé les plus courants. Des manques peuvent ainsi survenir, que l’apothicaire du duc sera disposé à combler, soit en négociant l’achat de ces produits chez un confrère local, soit en les confectionnant lui même sous le contrôle des médecins et des chirurgiens.

La pratique de l’épicier-apothicaire de l’hôtel est donc bien différente de celle d’un apothicaire installé en milieu urbain, en cela que le premier n’est pas un commerçant, et est donc dépendant de ses confrères citadins chez qui il s’approvisionne. Par ailleurs, ses fonctions lui imposent un mode de vie itinérant, alors que la sédentarité caractérise le second.

Les ducs de Bourgogne se sont ainsi constitué une maison médicale bien organisée, aux effectifs relativement élevés comparé aux cours princières contemporaines. Chaque professionnel de santé y joue un rôle bien déterminé qui permet à tous d'interagir et de former une équipe soignante polyvalente et efficace. Cependant, cet effectif demeure insuffisant pour réunir une *collatio* en cas d'ennui de santé sérieux, ou pour le service de santé des armées. Ainsi le recours à des praticiens extérieurs est constant, sans toutefois être source d'inquiétude, grâce à la démographie médicale relativement dense que présentent les territoires urbanisés du duc de Bourgogne. Appartenir à l'hôtel ducal implique un service et une vigilance constante quant à la santé de la famille ducale et de son entourage. Ainsi, les praticiens de l'hôtel bénéficient en retour d'avantages que je vais présenter dans le chapitre qui va suivre.

Chapitre II

DES AVANTAGES DE SERVIR LA COUR : REVENUS ET PRIVILEGES

Ce second chapitre a pour but de déterminer quels sont les modes de rétribution des praticiens de santé officiant à la cour ducale. Le catalogue prosopographique a mis en évidence une grande diversité de catégories de revenus et de motifs invoqués pour les justifier. Il s'agira donc ici d'en établir une typologie, afin de différencier les revenus réguliers des gratifications ponctuelles, d'évaluer le niveau de pérennisation de ceux-ci. J'analyserai donc successivement les revenus directement liés à l'office : gages, pensions, dédommagement des frais de service, avant d'aborder les multiples raisons motivant la faveur ducale. Finalement on s'apercevra que l'influence du prince lui permet d'accorder la préférence à ses officiers pour l'attribution de bénéfices ecclésiastiques ou d'offices laïcs externes.

A. LES REVENUS REGULIERS EN ESPECES

Les ordonnances de l'hôtel ducal, publiées notamment pour la période de Philippe le Bon, mettent en évidence les rétributions régulières auxquelles les praticiens de santé attachés au duc ont droit. Elles prennent la forme de gages journaliers, salaire versé en espèces par jour de service effectif à la cour. Ces gages journaliers varient en fonction de la charge exercée. D'une manière générale, si l'on se réfère à l'ordonnance établie pou l'hôtel de Charles, comte de Charolais en 1456[587], et à celle du duc Philippe le Bon en 1458[588], ils se répartissent comme suit :

- Les aides de l'épicerie, 6 ou 9 s.
- Les barbiers et épiciers perçoivent 12 s. de gages par jour
- Les chirurgiens 12 à 18 s.
- Les médecins 18 s.

Une hiérarchie cohérente est ainsi établie entre les praticiens : les barbiers et épiciers exercent des métiers « artisanaux », et ont donc des gages inférieurs aux médecins, de formation universitaire. Les épiciers « en chef » sont secondés par des aides d'épicerie qui, s'ils ont reçu la même formation et disposent des mêmes compétences, n'ont pas les mêmes responsabilités à la cour que leurs suéprieur : cela explique leur moindre rétribution : 6 s. pour Pierre Michel attaché au comte de Charolais, 9 s. pour Nicolas de Morrey attaché au duc de Bourgogne. Toutefois, lorsqu'un épicier titulaire est absent, il le remplace et est alors compté à 12 s. Les chirurgiens perçoivent 12 s. par jour sauf ceux qui, comme les médecins, ont acquis des grades académiques à Louvain, seule université ayant intégré la chirurgie en tant que discipline indépendante et équivalente à la médecine : Jean Candel, Laurent Bruninc et Josse Bruninc ont ainsi le statut salarial des universitaires avec 18 s. de gages journaliers.

[587] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen [...]* « ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon pour le comte de Charolais [perdue] (1456) ».
[588] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen [...]* « ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon (1458) ».

Guillaume Du Bois en revanche, compté à 6 s. lorsqu'il est retenu chirurgien du duc en 1460, voit ces gages très vite doublés en 1461, mais ils n'atteindront jamais 18 s. comme Jean Candel et les frères Bruninc : on devine alors qu'il n'a reçu qu'une formation de type corporatiste. Pierre Le Loup, chirurgien retenu vraisemblablement vers janvier 1467, perçoit 16 s. de gages journaliers[589] : ce statut intermédiaire entre celui de Guillaume Du Bois et celui de Jean candel et de Laurent Bruninc s'explique sans doute de la même manière que pour les aides d'épicerie : on peut supposer que Pierre La Loup ait bénéficié d'un accès au métier par le biais de l'université de Louvain, donc il a un salaire plus élevé que les métiers corporatistes, mais ne fait que seconder Candel et Bruninc, a moins de responsabilités et donc des gages légèrement inférieurs.

En cas de déplacement ordonné par le duc, les gages étaient souvent augmentés, en dédomagement et afin de couvrir les frais de voyage : c'est pourquoi Jean Lanternier, l'aîné, barbier du duc, a perçu 64 s. pour 4 jours de service, soit 16 s. par jour, lorsqu'il est allé de Gand à Bruxelles auprès de Catherine, comtesse de Charolais, afin d'administrer à l'une de ses demoiselles un onguent[590].

Ce mode de rétribution, très commode d'un point de vue administratif pour l'officier comptable chargé de calculer les rétributions journalières de chaque membre de l'hôtel, n'a manifestement pas toujours existé sous cette formulation. Au début de la période étudiée, les mentions de paiements de gages sont inexistantes, sauf en cas de déplacement dans le cadre de l'office ou de missions exceptionnelles : Geoffroy Maupoivre, physicien de Jean sans Peur, reçoit ainsi 2 fr. par jour pour affaires secrètes exécutées du 8 mai au 6 juin et du 1er juillet au 6 août 1412[591]. Le revenu régulier directement désigné en espèces qui prévaut sous Philippe le Hardi et Jean sans Peur est la pension annuelle. A vrai dire, il

[589] ADN, B 2064, f° 112 r°.
[590] ADN, B 1988, f° 95 r°.
[591] ADCO, B 1576, f° 229 r°.

est difficile de cerner les justifications du versement des pensions, qui sont en réalité multiples :

- Parfois, elles se confondent avec les gages : Jean de Huesdaing bénéficie de 100 francs par an de *gaiges*, selon le terme qu'il emploie lui-même dans deux quittances de sa main datées de 1396[592], versés en deux termes, Saint-Jean-Baptiste et Noël. Les exemples suivants tendraient également à assimiler les pensions à des gages : Thomas Frouissard de Voyenne et Henri Carpentin reçoivent une pension annuelle de 160 francs dès leur recrutement à la cour[593], de même que Dimanche d'Alexandrie payé 200 francs par an[594], Jean de Chalon, pensionné dès sa retenue en 1395 à 80 francs par an[595], ou encore Guillaume Bourgeois, retenu physicien du comte de Charolais, qui se voit accorder une pension annuelle de 100 francs en 1407, revalorisée à hauteur de 160 francs en 1413[596].
- Les pensions annuelles pouvaient aussi être instaurées en complément des gages : Thibaut de Montcornet, chirurgien de Philippe le Hardi, bénéficiait d'une pension annuelle de 60 francs[597], ainsi que des gages d'½ franc par jour quand il était effectivement en service[598]. Jean de Heda, brièvement retenu physicien de Philippe le Bon à son avènement en 1419, fut *commenchié à compter à gaiges* le 1er décembre 1419[599], et obtint en plus la mise en place d'une pension annuelle de 200 francs le 4 décembre suivant[600]. Jean Cottereau et Jean Avantage, qui constituèrent le premier binôme stable de médecins de l'hôtel de Philippe le Bon, disposaient d'une pension annuelle de 100 francs[601]. Gondesalve de

[592] ADN, B 1858, n° 51136 ; B 1860, n° 51740.
[593] ADCO, B 1461, f° 43 v° (Thomas Frouissart de Voyenne) ; B 1465, f° 37 r° (Henri Carpentin).
[594] ADCO, B 1445, f° 30 r°.
[595] **ADCO, B 1502, f° 43 v°**.
[596] ADN, B 1894, f° 65 v° et 66 r° ; B 1897, f° 42 r°.
[597] ADCO, B 388, liasse 22, cote 130.
[598] Il perçut ainsi 15 francs pour 30 jours de soins au duc du 28 juin au 27 juillet 1396 : ADCO, B 1508, f° 46 r°.
[599] MOLLAT, *Comptes généraux [...]* I, n° 1114.
[600] MOLLAT, *Comptes généraux [...]* III.2, n° 9334.
[601] **ADN, B 1923, f° 89 v°** ; B 1925, f° 33 v°.

Vargas profitait d'une pension de 120 £, instaurée le 23 mai 1458[602], en plus de ses gages journaliers de 18 s. signalés dans l'ordonnance de l'hôtel de 1458. Enfin on peut citer l'exemple de Pierre Michel, qui dispose de ses gages d'épicier de 12 s. enrichis d'une pension journalière de 6 s. par Maximilien de Habsbourg et Marie de Bourgogne en 1481[603]. Tous ces exemples illustrent bien la distinction entre gages et pensions.

- Par ailleurs, lorsque, comme le dit E. Gonzalez, *l'heure de la retraite avait sonné*[604], ou qu'ils approchaient du terme de leur carrière à la cour, la famille ducale manifestait le souci de leur assurer un confort matérielle pour leur fin de vie en leur octroyant une pension annuelle : Charles le Téméraire accorda ainsi une pension à vie de 180 £ à Jean Arbelot, ancien épicier de Philippe le Bon, à son avènement. Quant à Isabelle de Portugal, M. Sommé nous indique qu'elle renonça en 1462 au quart de sa pension annuelle (soit 1000 £) pour que quatre de ses officiers favoris, parmi lesquels son épicier Bras d'Ausoye et son médecin Fonse de Lureux, puissent bénéficier d'une rente à vie, s'élevant logiquement à 250 £ annuelles[605].
- Enfin, la pension pouvait être un moyen pour le duc de s'attacher des praticiens sans les adjoindre au personnel de l'hôtel : ce fut le cas de Haquin de Vesoul, déjà plusieurs fois cité dans cette étude ; et de l'astrologue Nicolas de Poulaine, doté de 50 £ par an de 1464 à 1471[606].

On remarque que les pensions étaient souvent payées de manière irrégulière, sauf pour certains officiers méfiants, comme Roland Lescrivain, qui veillait scupuleusement à ce qu'elle lui soit versée systématiquement, n'hésitant pas à formuler des réclamations à la chambre des comptes qui était alors tenue de

[602] ADN, B 2030, f° 140 r°.
[603] **ADN, B 2124, f° 74 r° et v°**.
[604] GONZALEZ, « L'heure de la retraite a sonné […] ».
[605] SOMME, *Isabelle de Portugal […]* p. 122, 326, 331.
[606] Cf. sa fiche biographique.

procéder à la consultation des comptes afin de vérifier si oui ou non le médecin avait perçu son dû. Cependant, on peut se demander si les paiements pour pensions n'étaient pas un prétexte visant à masquer l'octroi de gratifications dont le duc souhaitait taire le motif aux officiers comptables : la pension de Geoffroy Maupoivre par exemple était versée de manière très sporadique, de surcroît son montant variait sans raison de 140 à 200 francs. Cette hypothèse permettrait d'expliquer que les pensions étaient souvent acquittées de manière intermittente.

Néanmoins, les gages et pensions n'étaient pas l'unique source de revenus des officiers de santé.

B. LES AVANTAGES EN NATURE ET LES FRAIS LIES A L'OFFICE

1. L'entretien des chevaux et des valets

Afin d'assurer leur service, les officiers ducaux sont pourvus de serviteurs et de chevaux. C'est pourquoi la plupart du temps, le montant des gages n'est pas exprimé en numéraire, mais en nombre de chevaux et de valets que l'officier doit entretenir à son service. Ainsi les gages ne sont pas réellement des rétributions mais plutôt des dédommagements. L'entretien des valets et chevaux des officiers comprend les provisions, le fourrage et/ou la livrée. Lorsque le chirurgien Jean Le Conte fut retenu chirurgien de Philippe le Hardi, il disposait deux chevaux et d'un valet, comptés selon sa préférence à gages ou à livrée. Jean de Palmes, physicien de la duchesse Marguerite de Bavière était quant à lui compté à trois chevaux, ce qui selon B. Schnerb correspondait à des gages de 8 s. avant 1417, puis 9 à partir de cette date[607], et le plaçait en deuxième position dans la hiérarchie des gages d'officiers. Le décompte des gages pouvait aussi apparaître sous forme de nombre de bouches : en 1468, Dominique de Baxadonne, physicien de l'hôtel de Marguerite d'York et de sa belle-fille Marie de Bourgogne, était compté à 6 bouches. Son assistant au deuxième semestre, Jean de Lannoy, était compté à 4 bouches[608].

La nécessité pour les officiers d'être pourvus de montures impliquait leur remplacement aux frais du duc en cas de perte de l'une d'elles. Ce dédommagement pouvait s'effectuer en espèces ou en nature. Selon F. Berland, *au début du XVe siècle, un bon cheval se vend entre 40 et 100 francs*[609]. Les dons pour achat de chevaux mentionnés pour le médecin Dimanche d'Alexandrie en 1375, 1376 et 1386 ; et pour le chirurgien Jean Le Conte en

[607] ADCO, B 1588, f° 148 v°.
[608] ADN, B 3376, n° 113546.
[609] BERLAND, « Du commerce à la cour […] », p. 27.

1388 sont effectivement de cet ordre[610]. Par contre, les rétributions que perçoivent pour le même motif les barbiers Pierre Fouquère, Andrieu d'Armentières, Loyset de Cerceaux, et les épiciers Guillaume de Monthaut et Robin Le Charron, oscillent entre 20 et 40 francs, et sont par conséquent destinées à l'achat de montures de condition inférieure[611].

Il arrive souvent que montures soient directement présentées à l'officer : Philippe le Bon a offert un cheval rouan à longue queue d'une valeur de 140 fr. à son physicien Jean de Heda en avril 1420[612] ; un cheval brun bai à longue queue à Poly Bulland en 1463[613].

2. Les vêtements d'office

Les vêtements que les officiers étaient tenus de porter pour exercer leur métier constituaient, de même que les chevaux, un motif de don ducal, qui s'effectuait pareillement en argent ou en nature. C'était aussi une forme de rétribution courante des praticiens extérieurs à l'hôtel.

En ce qui concerne les praticiens attachés au duc, on constate que la tradition de renouveler chaque année les vêtements des officiers concerne surtout le principat de Philippe le Hardi. Par exemple, en 1389, B. et H. Prost rapportent que Jean Durand, Jean de Pouilly, Thomas Frouissart de Voyenne, Henri Carpentin, médecins du duc, et Jean Le Conte, son chirurgien reçurent chacun cinq pannes de *gros vair* et 100 *ventres de menu vair* pour fourrer leurs robes et

---

[610] Dimanche d'Alexandrie : 80 francs pour une haquenée morte en 1375 (ADCO, B 1445, f° 84 v°), 81 francs pour l'achat deux roncins (en compensation de trois chevaux morts) en 1376 (ADCO, B 1451, f° 75 r° et v°), 100 francs pour l'achat d'un cheval en 1386 (ADCO, B 1462, f° 111 v°) ; Jean Le Conte : 60 francs d'or pour la perte d'un cheval en 1388 (ADCO, B 388 liasse 13, cote 15).

[611] Pierre Fouquère : 20 fr. pour un cheval en 1385 (ADCO, B 1462, f° 104 r°) ; Andrieu d'Armentières : 75 fr. pour 3 chevaux en 1395 (ADCO, B 1503, f° 107 r°, 174 r° et v° ; B 1508, f° 104 r°) ; Loyset de Cerceaux : 30 fr. pour un cheval en 1384 (ADCO, B 1463, f° 126 r°), 20 fr. idem en 1386 (ADCO, B 1467, f° 61 v°), 40 fr. idem en 1395 (ADCO, B 1503, f° 106 r°) ; Guillaume de Monthaut : 25 fr. pour un cheval en 1373 (ADCO, B 1438, f° 51 v°), 40 fr. idem en 1395 (ADCO, B 1503, f° 106 v°) ; Robin Le Charron : deux dons de 30 fr. en 1387 (ADCO, B 1467, f° 65 r° ; B 1469, f° 86 r°).

[612] MOLLAT, *Comptes généraux [...]* II.1, n° 5073.

[613] ADN, B 2048, f° 237 r°.

chaperons, ainsi que du drap de Bruxelles pour la confection de leurs *robes de l'année*[614]. Ces matières étaient communément utilisées par la fabrication des vêtements professionnels des médecins : en 1367, les praticiens du roi Gervais Chrestien, Evrard de Conty et Jean Jacmé étaient venus visiter Philippe le Hardi, il reçurent en récompense du drap de Bruxelles et des fourrures de gros et de menu vair[615]. Les barbiers recevaient de même des pièces de drap, mais de moindre qualité : les quatres aunes que reçurent Pierre Fouquère et Loyset de Cerceaux en 1388 ne valaient que 37 ou 40 sous chacune[616]. Les dons d'argent justifiés par cette cause variaient de 40 à 100 francs pour les physiciens[617].

Il me paraît intéressant de s'arrêter sur les formes et surtout les couleurs utilisées : J. Dauvillier affirme tout d'abord que les robes, chapes chaperons fourrés de gros et de menu vair correspondent au *dress code* des universitaires. Concernant les coloris, il déclare que les professions de santé ont accaparé le violet, puis le rouge à partir du XVe siècle[618]. Si aucune indication de couleur n'a été relevée pour les médecins, Jean Le Conte, qui est chirurgien, reçut 12 draps de Bruxelles rosé en 1388[619] : les chirurgiens, dans l'ombre des médecins, afficheraient donc la même couleur que ces derniers, mais dans une nuance moins éclatante. L'autre couleur symbolisant leur métier, ainsi que celui de barbier, était le vert : Gervais Le Conte reçut du comte de Nevers 4 aunes de drap vert en 1387[620] ; tandis que du côté des barbiers, le choix de cette couleur semblait aussi s'imposer : Pierre Fouquère reçut du drap *moitié vert aucre et moitié gris* en mars 1388, et du drap *pers* en décembre[621], tandis que Loyset de

[614] PROST, *Inventaires [...]* tome 2, n° 3147, 3154, 3284
[615] PROST, *Inventaires [...]* tome 1, n° 672.
[616] PROST, *Inventaires [...]* tome 2, n° 3020.
[617] Cf. Henri Carpentin (fiche biographique) ; Dimanche d'Alexandrie : reçoit 100 francs *pour avoir une robe* en 1384 (ADCO, B 1461, f° 129 r°).
[618] DAUVILLIER, « Origine et histoire des costumes [...] », p. 3 – 8, concernant *les costumes universitaires au Moyen Age*, p. 6 – 7 en particulier pour les couleurs.
[619] PROST, *Inventaires [...]* tome 2, n° 2655 (= ADCO, B 1471, f° 34 r°).
[620] ADCO, B 1471, f° 32 r°.
[621] ADCO, B 1471, f° 30 r° ; PROST, *Inventaires [...]* tome 2, n° 3020.

Cerceaux reçut la même année du drap *pers*[622]. Ceci étant il pourrait s'agir aussi de la couleur attribuée aux valets de chambre, car d'autres officiers reçurent le même tissu au même moment. Cependant, Marion, la sage-femme de Marguerite, comtesse de Nevers, qui n'appartenait pas à l'hôtel, se vit offrir suite aux naissances de Philippe et de Jeanne 10 aunes de drap vert de Rouen de la grande moison et trois quarterons de drap violet de Bruxelles : revendiquant un statut socio-professionnel équivalent aux chirurgiens, elles arborent le même code couleur que ceux-ci : vert pour leur robe et violet pour leur chaperon, rappelant ainsi, dans le sillage des chirurgiens, qu'elles ont une responsabilité équivalente à celle des médecins . Quoi qu'il en soit, le choix des coloris n'était probablement pas le fait des goûts de leurs destinataires, mais répondaient bien, semble-t-il, à une code vestimentaire visant à marquer la catégorie professionnelle et la place occupée dans la hiérarchie de celle-ci.

3. L'achat du matériel et des remèdes liés à l'office

Les chirurgiens bénéficiaient de dons réguliers destinés à assurer le bon fonctionnement de leur office. Il apparaît que cette mesure fut instaurée par Philippe le Bon : dès que Henri de Troyes fut retenu chirurgien du duc, en 1423, une indemnité de 100 francs, puis 100 £ à partir de 1427 lui fut versée chaque année pour le renouvellement de son matériel de chirurgie et l'achat de produits pharmaceutiques pour le service de la cour. Elle était distincte de sa pension annuelle de 100 francs, qui fut abaissée à 80 francs lorsque son indemnité pour frais liés à son office augmenta à 100 £[623]. Cette indemnité annuelle de 100 £ fut transférée à Jean Candel lorsque Henri de Troyes quitta la cour : elle servait donc au fonctionnement de l'office de chirurgie et n'était pas nominative. Elle le devint cependant vers la fin des années 1450 : en effet, à partir de 1459,

[622] PROST, *Inventaires [...]* tome 2, n° 3020.
[623] Cf. fiche biographique de Henri de Troyes.

Guillaume Du Bois perçut 20 £ annuels pour ce motif[624], de même que Laurent Bruninc à partir de 1461[625].

Les chirurgiens sont apparemment les seuls officiers à profiter de ces dons réguliers. Pour les barbiers, ces indemnisations semblent plus occasionnelles : Baudechon Decuppere, barbier et valet de chambre du duc, perçut 25 £ en août 1470 pour l'achat de matériel nécessaire à son métier. Cette mention est la seule relative à cette pesonne qui apparaisse dans la comptabilité dépouillée. Toutefois, de nombreuses subventions destinées aux praticiens de l'hôtel *pour avoir* [leurs] *neccessites*[626] sont à interpréter comme des indemnités de frais de fonctionnement de leur office. En outre, ainsi que je l'ai indiqué dans les chapitres précédents, les praticiens percevaient des sommes d'argent lorsqu'ils étaient réquisitionnés pour des campagnes militaires, afin de préparer le matériel et les médicaments qu'ils jugeaient nécessaire d'emporter. Pareillement, les épiciers-apothicaires se faisaient rembourser les produits qu'ils achetaient pour renouveler les stocks de la cour ducale.

Tous ces revenus attendus, pensions, gages, prise en charge de frais liés à l'office, étaient complétés par des rétributions occasionnelles. Les ducs de Bourgogne ne manquaient pas une occasion de manifester leur reconnaissance à l'égard de leurs officiers de santé, ainsi que nous pourrons l'observer dans la partie suivante.

[624] ADN, B 2048, f° 215 v° et 216 r°.
[625] ADN, B 2064, f° 279 r°.
[626] Par exemple, don de 40 francs à Loyset de Cerceaux pour cette cause en 1393 : ADCO, B 1499, f° 63 v°.

C. LES RETRIBUTIONS OCCASIONNELLES

Les motifs de rétributions occasionnelles étaient multiples, mais il est possible d'en établir une typologie. Ils prenaient autant en compte les aspects professionnels, la vie à la cour, que les événements personnels touchant les officiers.

1. La rétribution des actes médicaux

C'est le motif de rétribution le plus évident. En réalité, ils sont davantage explicites pour les praticiens extérieurs à l'hôtel, et comprennent en outre souvent leurs frais de déplacement et de séjour, ou la mise à disposition de valets et de chevaux.

Pour la naissance de Jean sans Peur, Asseline Alexandre a ainsi perçu 200 £ et a pu emprunter pour son retour à Paris une haquenée et un valet des palefrois du duc. Pour les enfants suivants, qui ne sont pas les héritiers du titre, son cachet est abaissé à 160 fr. Elle est dédommagée de 32 ou 34 francs pour le voyage aller qu'elle effectue avec son mari et de 10 francs pour le voyage retour avec un valet ducal. Ses honoraires diminuent encore pour la naissance de Bonne en 1380, intervention pour laquelle elle n'obtien que 100 francs, plus 12 francs pour les frais de voyage. La sage-femme de la comtesse de Nevers, Marion, ne perçut que 80 francs pour les trois accouchements dont on sait qu'elle a accompagné le déroulement. Ces moindres salaires s'expliquent probablement par le fait qu'ils n'étaient encore que les enfants de l'héritier du titre ducal. Pour Marie et Philippe, elle reçut en plus 12 francs pour le voyage, ce qui est égal à ce que perçut Asseline pour la naissance de Bonne, cumulés pour Philippe à un don de vêtements décrit plus haut, et qui fut renouvelé pour la naissance de Jeanne en 1399. Il y donc pour les sages-femmes une gradation de revenus que ne dépend pas de la qualité de leur intervention, qui devait être très satisfaisante

puisque les princesses bourguignonnes sont visiblement restées fidèles à leurs accoucheuses, mais du rang de l'enfant nouveau-né.

C'est ce qui apparaît d'une manière générale : les honoraires perçus dépendent de la qualité du patient. Ainsi Girart, barbier de Marliens, soigna plusieurs serviteurs de la cour en 1383 et 1385 pour 4 à 8 francs à chaque fois[627] ; alors que lorsque Henri de Morant soigna la jambe blessée du duc à la même période, il obtint 50 fr.[628]. De même François Allègre fut rétribué de 24 £ en avril 1428 pour avoir soigné plusieurs officiers de l'hôtel ducal[629], alors que Guillaume Le Mire a reçu 14 £ 8 s. pour une seule intervention auprès de Philippe le Bon pour son genou en 1436[630].

Les récompenses peuvent néanmoins dépendre de la qualité d'exécution de l'acte. C'est la seule explication que l'on peut donner au fait que Jacquemin et Gurry de Nuits, barbiers qui ont saigné le duc de Bourgogne à quelques mois d'intervalle, aient été payés 6 fr. pour le premier[631], et au-delà de trois fois plus, 20 fr. pour le second[632].

Comme je l'ai suggéré, les interventions médicales des praticiens de l'hôtel ne ressortent pas vraiment de la comptabilité, elles sont certainement dissimulées sous des motifs plus vagues tels que les dons *pour bons et aggreables services*. En revanche, les événements familiaux s'affichent plus nettement.

2. Les événements familiaux et le confort du ménage

Les ducs de Bourgogne manifestaient leur attachement à l'égard des praticiens de leur hôtel en leur octroyant des dons imposants à l'occasion de leur

[627] ADCO, B 1461, f° 123 r°, 170 r° ; B 1465, f° 120 r°.
[628] ADCO, B 1462, f° 89 v°.
[629] ADN, B 1938, f° 108 r°.
[630] ADN, B 1957, f° 272 r°.
[631] PROST, *Inventaires [...]* tome 1, n° 2706.
[632] PROST, *Inventaires [...]* tome 1, n° 2408.

mariage. Ils variaient en fonction du niveau de qualification et de l'hôtel auquel l'officier en question était subordonnné, les dons les plus bas concernant les épiciers et les barbiers des hôtels annexes, les plus élevés réservés aux médecins du duc : Jehannin Robert[633], barbier de la duchesse Marguerite de Flandres ; Loyset de Cerceaux[634], barbier de Jean, comte de Nevers ; Gilet Du Célier[635], épicier de Philippe, comte de Charolais, reçurent 100 francs pour leur mariage ; Bras d'Ausoye[636], et Jean Rémon[637], épiciers attachés à l'hôtel d'Isabelle de Portugal obtinrent 100 £. Les épiciers et barbiers des ducs, par exemple Pierre Fouquère[638], Michel Zuerinc[639], Jean Arbelot[640] et Jacquot Michel[641] avaient droit à 200 fr. ; tandis que le médecin Jean Cottereau en avait obtenu 300[642], puis 500 lorsqu'il a marié sa fille, qui était aussi la filleule du duc[643]. La fidélité et l'ancienneté au sein de l'hôtel était aussi déterminante : lorsque le barbier Richard Le Conte s'est marié, en 1433, après 40 ans de service, Philippe le Bon lui a octroyé 300 £[644].

Les cadeaux de mariage ducaux pouvaient aussi prendre la forme de dons de vaisselle d'argent. Selon. J. Bartier, *la vaisselle constituait un placement* : elle contribuait à composer le patrimoine familial d'un officier[645]. Philippe le Bon devait être vraiment ravi d'apprendre le mariage de Richard Le Conte car il lui offrit, en plus des 300 £, 6 gobelets d'argent doré valant 21 £ 10 s. 10 d.[646]. Pierre Michel avait lui reçu 6 tasses d'argent valant 63 écus d'or pour son

[633] ADCO, B 1503, f° 113 r°.
[634] ADCO, B 1463, f° 128 r°.
[635] ADCO, B 1588, f° 174 v°.
[636] ADN, B 2002, f° 189 v° et 190 r°.
[637] SOMME, *Isabelle de Portugal [...]* p. 348.
[638] ADCO, B 1469, f° 88 v°.
[639] ADN, B 1982, f° 178 v°.
[640] ADN, B 2034, f° 167 r° et v°.
[641] MOLLAT, *Comptes généraux [...]* I, n° 1284.
[642] ADN, B 1929, f° 93 v°.
[643] ADN, B 1978, f° 189 v°.
[644] ADN, B 1948, f° 190 r°.
[645] BARTIER, *Légistes et gens de finance [...]* p. 210.
[646] ADN, B 1951, f° 221 r° et v°.

mariage[647]. Mais ce genre de gratification était surtout affecté aux baptêmes : la qualité de la vaisselle, se mesurant à la quantité de métal précieux - majoritairement de l'argent - entrant dans sa confection, dépendait aussi du rang du serviteur. Jean Cottereau avait eu six tasses d'argent valant 84 £ 18 s.[648], Loup de Guarde 84 £, aussi pour acheter sa vaisselle d'argent[649] ; tandis que Bras d'Ausoye n'avait reçu qu'un gobelet d'argent doré valant 21 £ 12 s.[650].

Au delà de ce événements essentiels de la vie de ses officiers, le duc de Bourgogne se souciait de leur confort matériel quotidien et de celui de leurs familles. Il veillait à ce qu'ils bénéficient d'une assise immobilière solide. Selon. F. Berland, une maison cossue à Paris, au début du XVe siècle, valait 1000 fr. t.[651]. D'autre part, lorsque, vers 1393 – 1395, Pierre de Montbertaut acheta une maison dans la capitale, le duc de Bourgogne l'aida à hauteur de 700 £, ce qui correspondait à la moitié du prix de la maison[652]. On peut donc considérer que Philippe le Hardi a payé la totalité du prix de l'hôtel parisien de son physicien Jean Durand en 1396[653], ce qui témoigne de la haute estime qu'éprouvait le duc pour son médecin. Pour Robin Le Charron, épicier de la duchesse, Philippe le Hardi n'a cédé que 200 francs[654], ce qui reste tout de même élevé comparé aux 50 francs octroyés à Richard Fouquère[655] et aux 30 francs accordés au frère de ce dernier, Pierre, pour les travaux de sa maison dijonnaise[656]. Aucun autre médecin que Jean Durand n'a pu prétendre à un don ducal aussi élevé. Même Geoffroy Maupoivre, auquel Jean sans Peur était pourtant très attaché, n'a obtenu que 240 francs en 1408 pour l'acquisition d'un bien immobilier, à Paris

[647] ADN, B 2021, n° 61560, 61561.
[648] ADN, B 1942, f° 58 r°.
[649] ADN, B 2127, f° 251 v°.
[650] ADN, B 3661, f° 56 v° d'après DEHAISNES, DESPLANQUES, FINOT, *Inventaire sommaire [...]* tome 8.
[651] BERLAND, « Du commerce à la cour […] », p. 27, note 1.
[652] ADCO, B 1503, f° 95 r°.
[653] **ADCO, B 1508, f° 96 r°**.
[654] ADCO, B 1503, f° 106 r° et v°.
[655] ADCO, B 1503, f° 106 r°.
[656] ADCO, B 1503, f° 106 r°.

toujours[657] ; Jean Avantage 300 £, afin de réparer la maison qu'il occupait au sein de la prévôté de Saint-Pierre de Lille[658] ; et Henri de Troyes 380 £ t. en deux dons de 100 clinquarts en 1431 et 1433[659].

Toujours au sujet du confort familial, on a dégagé des sources consultées divers dons témoignant de la sollicitude du duc vis-à-vis de l'entretien des liens de ses officiers avec leurs parents. Suivre le duc dans ses déplacements imposait à ses praticiens de délaisser leur famille pour des périodes plus ou moins longues. Ce sacrifice était propre à éveiller la générosité du prince. Ainsi, on voit Jacquot Michel, Jacques Parent, et Guyot Gurgy percevoir des sommes d'argent ou des chevaux afin d'assurer leur retour *en leur mesnaige* après leur service à tour[660]. Mais les exemples les plus éloquents sont donnés par Jean Cottereau et Alart Delattre. En 1432, la parisien Jean Cottereau entreprit de quitter la capitale, invoquant le *mauvais temps* et les guerres comme argument d'émigration. Le rapprochement familial a certainement contribué à motiver les intentions de le médecin, qui installa *ses femmes et enfans* en Pays-Bas bourguignons, aidé en cela par Philippe le Bon qui lui octroya deux dons de 200 francs pour les frais de déménagement et pour équiper en mobilier le nouvel hôtel des Cottereau[661]. Quand au barbier Alart Delattre, il fut autorisé à s'absenter de la cour en 1448 pour se rendre auprès de son épouse qui venait d'accoucher, et reçut 114 s. pour effectuer le voyage[662].

Le confort matériel de la famille des officiers de santé était donc pris en compte et motivait de nombreuses gratifications ducales. Cependant, les faveurs princières avaient aussi pour objectif d'assurer un statut social respectable à leur bénéficiaires. Les légitimations des fils du médecin de Marguerite de Bavière

[657] ADCO, B 1554, f° 81 r°.
[658] **ADN, B 1954, f° 102 v°**.
[659] ADN, B 1942, f° 169 r° ; B 1951, f° 97 r°.
[660] Jacquot Michel : ADN, B 1998, f° 136 r° ; Jacques Parent : ADN, B 1978, f° 211 r° ; Guyot Gurgy : ADN, B 1942, f° 173 v°.
[661] ADN, B 1945, f° 100 v°, 136 v°.
[662] ADN, B 2000, f° 127 v°.

Jean de Palmes, Grand-Jean, Philibert-Petit et Jean[663] ; de Roland Lescrivain et de ses quatre enfants, tous de mères différentes, Catherine, Bertine, Pierre et Martin[664] ; et d'Alix Arbelot, fille de son épicier Jean[665] ; témoignent de ce souci d'insertion sociale : la légitimation permettant premièrement de lever les incapacités juridiques dont sont frappés les bâtards dans la société médiévale, essentiellement l'exclusion du droit de succession que ce soit en tant que légataire ou testateur, deuxièmement de se réputer légitime, condition nécessaire pour ne pas être victime d'exclusion sociale. Le service ducal du père, associé aux bonnes mœurs des enfants concernés, fournissait le motif de la légitimation qui pouvait être accordée à titre gracieux[666].

3. Les accidents de la vie

De même que lors des événements heureux, les serviteurs ducaux pouvaient compter sur le soutien du prince en cas d'infortunes. On a ainsi recensé de fréquents dons pour cause de maladie touchant les officiers de santé. Ils visent à dédommager les frais médicaux qu'ils ont à soutenir, ainsi que les gages non perçus en raison de leur absence temporaire à la cour. C'est pourquoi les sommes octroyées en pareille situation sont très variables : Andrieu d'Armentères n'a perçu que 6 fr. 15 s. t. pour une *maladie au visaige* en 1404[667] ; et Michel de Pontchastel, 6 £ en 1482[668]. Par contre Richard Le Conte, en 1394, toucha 50 francs pour l'aider à soigner une blessure causée par un

[663] ADCO, B 11191.
[664] ADN, B 1608, f° 20 v° à 22 r° ; B 17684 ; B 1606, f° 55 r°.
[665] ADN, B 1692, f° 52 r° ; **ADCO, B 11195**.
[666] **ADCO, B 11195** : légitimation d'Alix Arbelot.
[667] ADCO, B 5520, f° 108 r°.
[668] ADN, B 2127, f° 217 v°.

cheval à Boulogne[669] ; Henri de Troyes, malade en 1431 perçut 47 £ 10 s.[670] ; et Jean Avantage obtint 112 fr. ½ pour se faire soigner à Paris en 1424[671].

Les conflits entre officiers étaient parfois amenés à être traduits en justice : en 1410, Jean sans Peur fit don de 8 écus à son barbier Andrieu d'Armentières opposé lors d'un procès au Châtelet de Paris à Robin Le Charron, ancien apothicaire de la duchesse de Bourgogne Marguerite de Flandres.

Enfin il arrivait que les officiers ducaux soient mis à rançon : en 1431, Jacquot Michel, épicier de Philippe le Bon, a été enlevé par des ennemis du duc. Les routes sont peu sûres en temps de guerre pour ces riches artisans susceptibles de transporter des produits de luxe. En l'occurrence, l'épicier ducal venait de percevoir un don de 200 fr. celui-ci lui fut dérobé ; en outre, pour retrouver sa liberté, il dut remettre à ses ravisseurs 100 francs. Philippe le Bon le dédommagea complètement de cette mésaventure en lui accordant un nouveau don de 300 francs[672]. Gondesalve de Vargas, médecin de Maximilien de Habsbourg et de Marie de Bourgogne, avait dû vivre une épreuve similaire, puisqu'en 1479, il obtint 224 £ en réparation de préjudices causés par la guerre, notamment la perte de sa pension annuelle de 140 écus que lui versait le chapitre de Besançon[673].

Les praticiens détenteurs de titres universitaires étaient en effet détenteurs de bénéfices ecclésiastiques, autre forme de revenu réguliers dont pouvaient profiter les officiers ducaux, et que je traiterai dans le développement suivant.

[669] ADCO, B 1503, f° 105 v°.
[670] ADN, B 1942, f° 36 v°.
[671] **ADN, B 1931, f° 94 r° et v°**.
[672] ADN, B 1945, f° 98 r° et v°.
[673] ADN, B 2118, f° 314 r° et v°.

D. LES REVENUS EXTERIEURS : PRATIQUE BENEFICIALE, OFFICES MUNICIPAUX ET DROITS SEIGNEURIAUX

Comme le souligne D. Jacquart, la part importante des médecins titulaires de bénéfices ecclésiastiques montre la continuité des relations entre l'Eglise, qui avait pendant longtemps été seule détentrice du savoir médical théorique, et les médecins[674]. Qui plus est, le pape Jean XXII avait, en 1316, donné l'avantage aux universitaires parisiens pour l'obtention de bénéfices, ce qui se manifestait, surtout à partir du règne de Clément VI, par l'envoi de la part de l'université de listes (*rotuli*) de ses inscrits concernés[675]. L'accès de médecins à des bénéfices ecclésiastiques avait été facilité par les ducs de Bourgogne[676], qui y trouvait aussi des intérêts : celui de leur garantir des rentrées d'argent régulières sans que cela n'affecte ses propres finances, et celui disposer d'alliés parmi les représentants du clergé[677].

On trouve des médecins de la cour de Bourgogne à tous les niveaux de la hiérarchie ecclésiastique, du sous-diacre à l'évêque, mais il apparaît que le bénéfice le plus occupé par ces professionnels était le canonicat[678], dont certains semblaient « réservés » aux médecins du duc : Notre-Dame de Paris, Rouen et Laon ont connu au début de la période considérée un certain nombre de chanoines médecins attachés au duc de Bourgogne. Les établissements religieux des Pays-Bas bourguignons, Sainte-Waudru de Mons, Tournai, Cambrai et Saint-Donatien de Bruges sont aussi bien représentés. Le parcours de Jean Avantage est exemplaire : chanoine de Notre-Dame de Paris et de Cambrai, il acquiert la prévôté de Saint-Pierre de Lille au plus tard en 1434, pour fini évêque d'Amiens en 1437. Philippe le Bon n'était pas étranger à cette

[674] CALLEBAT, *Histoire du médecin [...]*, p. 72.
[675] GUENEE, *Les universités françaises [...]*, p. 26 – 33.
[676] Cf. Jean Avantage, Jacques Despars.
[677] PARAVICINI, SCHNERB, « Les « investissements religieux » […] », p. 211.
[678] Cf. tableau « répartition des charges ecclésiastiques tenues par les praticiens de l'hôtel en fonction du lieu », dans le volume d'annexes.

nomination, il lui accorda d'ailleurs 1200 £ pour s'acquitter des frais d'investiture de cette dignité. La prévôté de Saint-Pierre de Lille vacante fut reprise par Eustache Cailleu, médecin de la duchesse Isabelle de Portugal.

Le duc de Bourgogne n'avait pu octroyer les mêmes privilèges et revenus ecclésiastiques confortables à son autre médecin, Jean Cottereau, car celui-ci était marié. Qu'à cela ne tienne : lorsque les démarches visant à l'installation de Jean Avantage sur le siège épiscopal d'Amiens débutèrent, Jean Cottereau fut anobli par Philippe le Bon, moyennant la somme de 100 £ que ce dernier lui avait accordée pour bons services quelques jours avant[679]. Ainsi, les deux confrères étaient parvenus au sommet de l'échelle sociale. Jean Cottereau obtint en outre à travers plusieurs dons une somme équivalente aux 1200 £ qu'avait obtenues Jean Avantage : 40 £ en 1438[680], puis 100 fr. en 1439[681], et 600 £ en 1441[682], complétés de 500 fr. rl. en 1443 pour le mariage de la fille du médecin[683].

Lorsque l'obtention de bénéfices n'étaient pas possibles, pour les praticiens laïcs, chirurgiens, barbiers, épiciers, qui constituaient la majorité des professionnels de santé de l'hôtel, le duc de Bourgogne s'en remettait aux autorités municipales. Gilet Bauderi, barbier de Philippe, comte de Charolais, fut ainsi bénéficiaire à vie de l'office des jeux de la ville d'Audenarde[684]. Cette faveur lui fut maintenue malgré l'abolition des dons d'offices en 1414, de même qu'à Richard Le Conte qui était à la tête de l'office des jeux de Bergues[685]. Lorsqu'il décéda, Jacquot Michel le remplaça[686]. Jean de Moutonviller, barbier de la duchesse Marguerite de Bavière, était de même titulaire de l'office du jeu

[679] ADCO, B 1655, f° 49 v° : paiement de 100 £ de Jean Cottereau pour son anoblissement le 26 février 1435 ; f° 103 r° : donc ducal de 100 £ pour bons services à Jean Cottereau le 21 février 1435.
[680] ADN, B 1963, f° 173 r°.
[681] ADN, B 1966, f° 191 r° et v°.
[682] ADN, B 1975, f° 107 r° et v°.
[683] ADN, B 1978, f° 189 v°.
[684] ADN, B 1600, f° 123 v°.
[685] ADN, B 1601, f° 42 v°, 34 r°, 43 r° et v° ; B 1600, f° 121 v°.
[686] ADN, B 378, liasse 14, cote 36.

de brelan de la ville d'Arras (dont il remettait cependant 30 écus annuels au duc) ; Fonse de Lureux, de celui de la ville d'Anvers, qui lui rapportait 144 £ par an[687] ; et Jean Lanternier touchait la moitié des taxes sur les jeux de brelan, quilles, dés, boules de la ville de Mons (qu'il a résigné cependant après un an en 1435)[688]. Quant à Barthélémy Partant, il fut indemnisé de 1000 clinquarts en 1432 à cause du transfert au Bègue de Monthléry de son office viager des jeux de Nieuport[689]. Ces rentes viagères étaient accordées sans que le service au sein de l'hôtel ducal ne fut résilié ; excepté pour Evrard Sparke, épicier de Marie de Bourgogne qui, lorsqu'elle hérita de l'hôtel de son père, n'eut plus besoin de ses services : il fut donc nommé bailli d'Ostende[690].

Enfin, l'acquisition d'un fief, à défaut d'anoblir, permettait au moins à son acquéreur de disposer de tout ou partie des droits seigneuriaux afférents. Ainsi, lorsqu'Alart Delattre acheta à Jean de Wez le fief de La Bistade en Artois en 1460, Philippe le Bon ordonna la remise des droits seigneurieux de cette terre à son barbier, pouvant s'élever à 100 écus 12 s. de 48 gr. par an[691]. Jean Arbelot, qui avait acquis le fief de Vauvillers[692], près de Vesoul, en 1454 ; et Bras d'Ausoye, à la tête de celui de Maingoval[693], près de la résidence ducale de La Motte-au-Bois, à partir de 1461, durent bénéficier de ce même type de complément de revenus.

[687] SOMME, *Isabelle de Portugal [...]* p. 358 – 359.
[688] ADN, B 1606, f° 21 v°, 27 v°.
[689] ADN, B 1945, f° 150 r° et v°.
[690] ADN, B 17725.
[691] ADN, B 2037, n° 62636, 62637, 62641.
[692] ADN, B 1686, f° 17 v°.
[693] SOMME, *Isabelle de Portugal [...]* p. 339 – 340.

En définitive, les catégories de revenus sur lesquels pouvaient compter les officiers de santé attachés à la cour de Bourgogne peuvent être résumés dans le tableau suivant :

REVENUS PRIS EN CHARGE PAR LES FINANCES DUCALES			REVENUS PRIS EN CHARGE PAR DES FINANCEMENTS EXTERIEURS
Revenus réguliers en espèces	**Avantages en nature et frais liés à l'office**	**Rétributions occasionnelles**	
- Pensions - Gages compensant un service effectif	- Gages de valets et de chevaux - Remplacement de chevaux ou dons pour leur acquisition - Vêtements professionnels : dons en espèces ou en nature (pièces de tissus) - Frais de fonctionnement de l'office : pensin annuelles pour le renouvellement du matériel, remboursement d'instruments et de remèdes, dons *pour avoir ses neccessites*	- Actes médicaux, frais de voyage et de séjour lors de visites médicales - Rétributions liées à la vie familiale (mariages, baptêmes, déménagements, congés pour raisons familiales) - Incidents occasionnels : maladie, frais de justice, mise à rançon, pertes diverses	- Bénéfices ecclésiastiques (médecins) - Offices de jeux, bailliages - Perception de droits seigneuriaux

Tous ces revenus étaient complétés par des dons qui n'ont pu être catégorisés, : ils s'agit de tous les dons pour bons services justifiés par le souci de *maintien de l'estat* de l'officier, *pour soy entretenir plus honnestement, pour estre plus honnourablement au service* de la famille ducale. En effet, par le biais de ses officiers, le duc de Bourgogne manifeste le prestige et l'opulence de sa cour, d'où l'importance de les entretenir convenablement. Les vêtements offerts par exemple, n'avaient pas tous une fonction professionnelle : ils visaient à ce que l'officier apparaisse dans une tenue fastueuse. Ainsi peuvent être interprétés les dons de drap offerts pour la fête de Noël 1481 à Nicolas de Herkenstein et à Michel de Pontchastel[694], les 7 aunes de satin noir présentées à Guillaume de Sens et Jean Lanternier en 1454[695], ou encore le pourpoint de satin noir que dut porter Michel de Pontchastel lors de la fête de l'ordre de la Toison d'Or en 1481[696].

Le service ducal doit être considéré comme un mode d'ascension sociale, garanti par les nombreux types de revenus énumérés ci-devant. Ascension sociale dont profitait directement le duc de Bourgogne car, comme le fait remarquer Françoise Autrand pour le duc de Berry, plus ses officiers s'enrichissent, plus le prince gagne en puissance[697]. Cette élévation du niveau de vie ne se manifestait pas que par l'argent : le service ducal permettait à ces personnes et à leur famille au moins de se libérer d'une marginalisation induite par l'infortune d'une naissance illégitime, voire d'accéder aux classes sociales les plus prestigieuses représentées par la noblesse et les plus hautes dignités ecclésiastiques. Toutefois la hiérarchie entre les différents officiers de santé n'est jamais effacée, et le shéma descendant médecins – chirurgiens – barbiers et apothicaires reste immuable : si le médecin peut être anobli, le barbier ou

[694] ADN, B 2127, f° 274 v° et 275 r°.
[695] ADN, B 2020, f° 426 v°.
[696] ADN, B 2124, f° 284 r° et v°.
[697] AUTRAND, « Le duc de Berry, un maître qui paie bien ? » […].

l’épicier peut tout juste acquérir un fief qui lui garantit certes un complément de revenus confortable, mais pas la noblesse.

Nous connaissons maintenant les différentes professions de santé représentées à la cour ainsi que leur rôle et leur statut socio-économique. L’objet de la troisième et dernière partie de cette étude sera de voir de quelles manières ils s’acquittent de leurs charges médicales à la cour de Bourgogne.

Troisième partie

Les pratiques médicales à la cour de Bourgogne

Chapitre I

DE LA MALADIE A LA GUERISON : LA PRISE EN CHARGE DU PATIENT

Une partie du personnel de santé des ducs de Bourgogne vit en permanence à la cour. Ainsi, ils sont au premières loges dès qu'un événement de santé vient à se déclarer, ce qui leur permet d'instaurer une prise en charge de leur patient de manière précoce et jusqu'à sa rémission complète. L'objet de ce chapitre sera d'analyser les différentes étapes de cette prise en charge, de l'établissement du diagnostic à la mise en place d'un traitement, éventuellement sujet à des adaptations ou modifications en fonction de l'évolution de la maladie. J'exposerai donc dans un premier temps les modalités du déroulement de la consultation princière et les éléments pris en compte pour poser le diagnostic médical. Ensuite nous verrons de quelles manières les médecins interviennent dans la vie quotidienne de leur patient, à travers les recommandations d'hygiène de vie visant à maintenir leur équilibre humoral, et par quels moyens ils rétablissent ce dernier lorsqu'il est perturbé.

A. L'EXAMEN DU PATIENT

1. La consultation

Lorsqu'on se pose la question de savoir pourquoi les ducs de Bourgogne disposent au sein de leurs hôtels de plusieurs médecins, la première réponse qui nous vient à l'esprit est qu'ainsi, le prince est certain de toujours pouvoir compter sur, au moins, l'un d'entre eux. En effet, si tous ne peuvent au même moment être auprès de lui, on a pu constater à travers le catalogue prosopographique que les ducs de Bourgogne ont à cœur de se faire accompagner dans tous leurs déplacements par un homme de médecine. D'ailleurs, en octobre 1480, Maximilien manda auprès de lui son médecin Nicolas de Herkenstein, qui se trouvait à Namur auprès de son épouse Marie de Bourgogne, avec maître Loup de Guarde, non pas parce qu'il était malade mais *pour ce qu'il n'avoit aucun de ses medecins alentour de lui*[698]. La maîtrise des urgences médicales nécessite donc l'emploi de plusieurs praticiens qui se relayent dans le temps, par le service à tour, et dans l'espace, par la réquisition permanente et quel que soit le lieu de professionnels, auprès du prince ou des membres de sa famille proche.

Cependant, le recours à plusieurs praticiens est aussi motivé par la manière dont est conduite une consultation princière. Les souffrances des souverains rassemblent en effet plusieurs praticiens, composant une équipe pluridisciplinaire de médecins, chirurgiens, en proportions variables[699], et parfois même, le cas échéant, de sages-femmes[700]. Le terme « consultation » à la fin du Moyen Age revêtait alors un sens particulier : elle n'était pas proprement

[698] ADN, B 2121, f° 259 v° et 260 r°.
[699] MONDEVILLE, *Chirurgie [...]*, Traité II, « Notables généraux », notable 22, p. 190 : […] *tous sont chirurgiens, ou tous médecins, ou l'un est chirurgien, et l'autre ou les autres médecins, ou inversement, ou bien ils seront plusieurs des deux côtés*.
[700] JACQUART, *La médecine médiévale [...]*, p. 90.

dit l'examen du patient par un praticien, mais la confrontation et la mise en relation des avis des praticiens rassemblés autour d'un cas clinique[701]. Henri de Mondeville nous en expose le processus[702] :

- Les praticiens doivent en premier lieu arrêter le diagnostic. Pour ce faire, ils examinent le patient chacun leur tour, en le palpant et en l'observant. Si nécessaire cet examen physique est réitéré immédiatement, chacun faisant cette fois part de ses remarques aux autres.
- Ensuite, le plus âgé et le plus gradué, de préférence un médecin, s'adresse au patient. Il prend soin préalablement de le rassurer, en lui disant que le diagnostic est clair et que les compétences d'un seul d'entre eux suffiraient à lui faire recouvrer la santé. Il interroge ensuite le patient au sujet des symptômes ressentis, de leur intensité, et de l'ancienneté de leur apparition.
- Une fois les indices réunis, l'assemblée se retire pour délibérer. Il est indispensable que la discussion ait lieu en aparté, car elle peut donner lieu à des désaccords qui risqueraient d'inquiéter davantage le patient et son entourage[703]. Afin que chacun puisse exprimer son point de vue, celui qui a pris la direction des opérations donne la parole au plus jeune ou au moins expérimenté. Ainsi le verdict s'élabore progressivement autour des réflexions de chacun, ce qui donne toute son intérêt à la *collatio* car :

  « si […] le plus âgé ou les plus âgés parlaient les premiers, les plus jeunes ou les moins considérables n'auraient rien à ajouter, et ainsi la consultation serait nulle, tandis que, quoi que disent les plus jeunes, il

[701] C'est ce que nous comprenons à travers l'explication de MONDEVILLE, *loc. cit.* : […] *il n'y a pas lieu à une consultation* […] *si l'on n'appelle qu'un médecin ou qu'un chirurgien, et que ce ne soit pas ensemble. Mais si on fait venir plusieurs à la fois, il y a lieu à une consultation* […].

[702] MONDEVILLE, *Chirurgie […]* Traité II, « Notables généraux », notable 22, p. 189 – 192.

[703] MONDEVILLE, *op. cit*. p. 190 : […] *et parfois grâce à la discussion, ils en viennent à des termes qui feraient croire à des assistants étrangers, qu'il y a discorde ou lutte, et c'est le cas quelquefois*.

est loisible aux plus âgés, et cela n'est pas sans valeur, de régler, d'ajouter, retrancher, détruire ou approuver[704]. »

Après avoir indentifié la maladie, les protagonistes en évaluent le pronostic, puis proposent le traitement.

En fonction de l'évolution de la pathologie, les praticiens peuvent être amenés à se réunir plusieurs fois, voire d'adjoindre d'autres confrères s'ils ne parviennent pas à en venir à bout. Ainsi, plus les praticiens sont nombreux, plus la *collatio* sera efficace.

Les cours princières confèrent les conditions idéales pour le déroulement de ces consultations, car elles demandent l'engagement de sommes de plus en plus élevées au fil du temps :

- Pour Jean, comte de Nevers, qui souffre d'un fracture de l'épaule en 1395, six praticiens sont réunis[705] : Jean Le Conte, chirurgien du duc perçoit 40 francs ; les médecins du roi Jean Adam et Martin Gazel, de même que Fasse de Saint-Séverin, chirurgien de la duchesse d'Orléans Valentine Visconti, et Enguerran, chirurgien du roi perçoivent chacun 20 écus. La rétribution de Thomas Frouissard de Voyenne n'apparaît pas mais il est était présent aussi et a vraisemblablement dirigé la *collatio*, car il est l'auteur de la certification ayant permis le paiement des honoraires de ses confrères.
- Le montant de la consultation qui réunit, au chevet de Marguerite de Bavière en 1417, autour de Pierre Miotte, Jean Coiffy, Jean de Chalon et Nicolas Joliette a un coût relativement modéré : 60 francs[706].

[704] MONDEVILLE, *Chirurgie [...]* Traité II, « Notables généraux », notable 22, p. 191.
[705] ADCO, B 1503, f° 100 r°.
[706] ADCO, B 1588, f° 207 v°.

- En revanche, à partir de la seconde moitié du XVe siècle, les sommes avancées explosent. Cette évolution tire apparemment son origine de la maladie de Philippe le Bon au début de l'année 1462, face à laquelle les physiciens du duc ont fini par capituler, concluant que *pour ceste fois, il n'ara garde de mort, Dieu veuille que ainsi soit*[707], avant qu'il finisse contre toute attente par se remettre. Ainsi cette redoutable maladie a poussé le *redoubté seigneur* à dépenser 908 £. Excepté Jean Cotterau et Dominique de Baxadonne qui n'ont perçu *que* respectivement 32 et 36 £ ; les sept autres physiciens : ceux de l'hôtel, Roland Lescrivain et Gondesalve de Vargas ; Jean Spierinck et Jean Sucquet, de l'université de Louvain ; Pierre Le Wede et Pierre de Herlem, venus de Bourg-en-Bresse donc probablement dépêchés par le duc Louis de Savoie, et Luc Alixandre, ambassadeur du duc de Milan Francesco Sforza de passage à la cour de Bourgogne, ont perçu chacun 120 £.
- Par la suite, deux autres *collatio* marqueront les caisses de la chambre des comptes de Lille : la première est celle de Charles le Téméraire qui se tient d'août à octobre 1469. La seule manifestation connue de cette pathologie est un *clou* (furoncle) soigné par Jean Bruninc au moyen de remèdes livrés par l'apothicaire Pietre de Willemszonne. La cicatrice qui en a résulté est probablement l'une de celles qui ont permis au physicien du duc, Loup de Guarde ou Mathis de Clarice[708], d'identifier son corps à Nancy.

[707] ADN, B 17690, lettre n° 3 concernant la maladie de Philippe le Bon datée du 15 février 1462.

[708] Philippe de Commynes indique dans ses mémoires que c'est Loup de Guarde qui a reconnu le cadavre de Charles le Téméraire (COMMYNES, *Mémoires [...]* Livre V, chapitre X, note 102, p. 1121). Jean de Roye quant à lui, parle de maître Mathieu, que l'on identifie à Mathis de Clarice (REGNIER-BOHLER, *Splendeurs de la cour [...] Du côté français …, Jean de Roye, Journal ou chronique scandaleuse*, p. 1009 – 1010). Jean Molinet parle d'un médecin portugais tout en omettant de le nommer (REGNIER-BOHLER, *Splendeurs de la cour [...] Les témoignages de Jean Molinet*, p. 966 – 967). Parmi les six caractéristiques physiques énumérées comme preuves de l'identification, sont mentionnées deux cicatrices de lésions dues à des maladies infectieuses : l'une à l'épaule causée par un anthrax (le terme est repris par Jean Molinet et Jean de Roye), l'autre est *une fistule au bas du ventre* d'après Jean Molinet, *dans l'aine* précise Jean de Roye.

Il s'agit donc vraisemblablement d'une maladie infectieuse[709]. Pour vaincre les fièvres qui en ont inévitablement découlé, six médecins et six chirurgiens, en plus de Jean Bruninc, ont été mandés, pour une dépense totale de 520 £. La plupart ont été payés 40 £ (à savoir, tous les médecins : Dominique de Baxadonne, Roland Lescrivain, Simon de L'Escluse, Loup de Guarde, Jean Spierinck, Robert Du Homme et un chirurgien : Laurent Bruninc) , Jean Candel et Guillaume Du Bois ont perçu 20 £, Jean Bruninc 32 £, Pierre Le Loup 48 £, Jean Mareschal et Jean de Reynsberghe 60 £. Les différentes rétributions s'expliquent vraisemblablement par la durée passée au chevet du duc et par la distance parcourue pour venir le secourir.

Enfin, la santé de Maximilien de Habsbourg a mobilisé seize médecins des Pays-Bas bourguignons au printemps 1480 à La Haye et lui a coûté 316 £ pour la rétribution des praticiens[710]. Les honoraires sont très variables d'un médecin à l'autre, allant de 6 £ pour Ernoul de Gorinchem[711] à 88 £ pour Loup de Guarde[712], premier physicien de l'hôtel qui dirige la *collatio*. La rémunération de Nicolas de Valkenisse[713] et maître Aert[714] n'est même pas connue. On dépense en outre 256 £ 16 s. de remèdes, soit un total de 572 £ 16 s.

---

[709] Une maladie infectieuse est, d'après l'ouvrage du COLLEGE DES UNIVERSITAIRES DE MALADIES INFECTIEUSES ET TROPICALES, *E. Pilly, Maladies infectieuses et tropicales, 21ème édition*, Paris, 2008, p. 24 : *le résultat de l'agression d'un organisme par une bactérie, un virus, un parasite ou un champignon. Il en résulte une réponse inflammatoire* se traduisant notamment par de la fièvre. *Les furoncles, anthrax et furonculose sont des infections cutanées pyogènes* (entraînant une suppuration)(p. 296, 297).

[710] Cette consultation regroupe, par rémunérations décroissantes : Loup de Guarde (88 £ ; ADN, B 2121, f° 478 v° et 479 r°), Wesclus Goetsborde (40 £ 16 s. ADN, B 2121, f° 392 v° et 393 r°), Nicolas de Herkenstein (40 £ ; ADN, B 2124, f° 245 v°), Dominique de Baxadonne (30 £ 8 s. ; ADN, B 2121, f° 392 v° et 393 r°), Jean Spierinck (19 £ 4 s. ; ADN, B 2121, f° 392 v° et 393 r°), Regnaut de Broeschnisen (15 £ 18 s. ; ADN, B 2121, f° 322 r° et v°), Nicolas Clauwaert (12 £ 16 s. ; ADN, B 2121, f° 398 r°), Florence de Delf (12 £ 16 s. ; ADN, B 2121, f° 389 v° et 390 r°), Lambert de Delf (12 £ 16 s. ; ADN, B 2121, f° 389 v° et 390 r°), Henry de Le Leyden (12 £ 16 s. ; ADN, B 2121, f° 389 v° et 390 r°), Clais de Gorinchem (12 £ 16 s. ; ADN, B 2121, f° 389 v° et 390 r°), Jean de Lannoy (9 £ 12 s. ; ADN, B 2121, f° 389 v° et 390 r°), Ernoul de Gorinchem (6 £ ; ADN, B 2121, f° 392 v° et 393 r°), maître Aert (rétribution inconnue ; ADN, B 2121, f° 136 v°), Nicolas de Valkenisse (rétribution inconnue ; WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* supplément p. 215).

[711] ADN, B 2121, f° 392 v° et 393 r°.

[712] ADN, B 2121, f° 478 v° et 479 r°.

[713] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire [...]* supplément, p. 215.

L'intérêt des *collatio*, et des dépenses qu'elles engendraient, a été discutée par les contemporains, notamment par Pétrarque, poète italien du XIVe siècle, dont D. Jacquart nous a exposé l'opinion[715], à travers l'analyse de la correspondance échangée entre l'homme de lettres et son médecin Giovanni Dondi en 1352 - 1353, rapportée dans son *Invective contre un médecin*. Pétrarque émet une critique acerbe à l'égard des élites qui *n'osent plus vivre sans médecins*, et aurait recommandé au pape Clément VI, dans une lettre du 13 mars 1352, de ne s'en remettre qu'à un seul médecin. En effet, on devrait selon lui reconnaître le bon médecin à la maîtrise excellente de son art et à la sureté de son diagnostic, et non à son éloquence et à sa capacité à polémiquer avec ses confrères, exercices rhétorique qui caractérisent précisément les consultations. De plus il met en garde souverain pontife quant au fait que si plusieurs praticiens interviennent simultanément, il s'expose à autant d'erreurs médicales. Ces conseils pourtant pertinents de Pétrarque n'ont pas été suivis par leurs destinataires ; ni à la cour d'Avignon, ni vraisemblablement dans aucune autre cour princière de la fin du Moyen Age, ainsi que l'illustrent les comportements des ducs de Bourgogne.

2. Les éléments du diagnostic

Afin d'établir un diagnostic, les médecins observent leur patient. Il s'agit ici de distinguer les éléments qui retiennent leur attention. Ce genre d'information n'est pas de celles que l'on retrouve facilement dans le corpus documentaire

[714] ADN, B 2121, f° 136 v° : concerne juste l'escorte de ce médecin, qui a coûté 42 s., somme relativement élevée pour un tel service qui s'explique par le fait qu'il a été sollicité le jour de Pâques.
[715] Conférence sur « Le rôle social du médecin à la fin du Moyen Age » de D. Jacquart, donnée le 8 janvier 2007 dans le cadre du séminaire « Vivre en société au Moyen Age » organisé par le laboratoire de recherches S.I.C.M.A (Sociétés, Idéologies, Croyances au Moyen Age) – Université de Provence – Aix-Marseille I.

réuni, celui-ci étant essentiellement composé de pièces et registres comptables, dans lesquels il n'y a pas lieu de faire état des symptômes ressentis au cours des accidents de santé ayant donné lieu à la convocation de médecins. Les détails nous intéressant ici ont été repérés incidemment dans trois sources différentes :

- Les *Inventaires [...]* de B. et H. Prost constituent le premier texte : l'index de cet inventaire documentaire comporte une rubrique « maladies du ducs » renvoyant à des extraits du Journal de Jean Le Fèvre évêque de Chartres, publié par H. Moranville[716].
- La série B des Archives départementales du Nord comprend, dans le fonds regroupant les lettres reçues et dépêchées à la Chambre des comptes de Lille, trois lettres de Pierre Le Carbonnier aux officiers de cette institution les informant de l'état de santé de Philippe le Bon, alors malade à Bruxelles au début de l'année 1462[717].
- Le troisième document est la lettre de Poly Bulland adressée aux mayeur et échevins de la ville de Lille suite au décès de ce duc le 15 juin 1467, il leur explique notamment la progression de la maladie qui l'a emporté[718].

Selon M. Nicoud[719], les médecins médiévaux tiennent compte de six principes élémentaires pour poser leur diagnostic et suggérer une thérapeutique. Ces paramètres sont appelés « causes non-naturelles », par opposition aux causes naturelles qui concernent la physiologie humaine. Elles regroupent :

- La nourriture et la boisson
- Le sommeil et l'activité
- L'air, le climat
- Le mouvement et le repos
- L'évacuation et l'absorption

[716] PROST, *Inventaires [...]* tome 2, n° 1230, 1232.
[717] ADN, B 17690, 3 lettres de Pierre Carbonnier évoquant entre autres la maladie de Philippe le Bon, rédigées entre le 6 et le 15 février 1462.
[718] ADN, B 1087, n° 16124
[719] NICOUD, « Savoirs et pratiques diététiques [...] », p. 241.

- Les émotions (dont fait partie l'expression de la douleur)

La santé se définit par l'équilibre de ces six variables. Si l'une d'entre elles, *a fortiori* plusieurs, présente une anomalie, on se retrouve face à un état « contre-nature », c'est-à-dire un état pathologique.

Ainsi il n'est pas étonnant que l'on retrouve dans les récits de maladies du duc des observations sur son appétit : Pierre Carbonnier indique que Philippe le Bon le 6 février 1462 *a fait ung petit milleur chiere*, le 15 février suivant, *bien apres norris il feut moult foible*, avant de faire *assez bonne chiere* le soir. Poly Bulland émet des commentaires de même nature : la maladie qui a emporté le duc de Bourgogne est d'autant plus brutale et soudaine que *toute la sepmainne passee, il avoit fait bonne chiere*. Dans le même esprit, l'apothicaire du duc fait état de la qualité de sommeil de Philippe le Bon : *il ala dormyr jusques a six heures ; apres se leva en bon point et joyeux*. Ces indications justifient l'impuissance des médecins face à la maladie du prince : aucune « cause non naturelle » n'aurait pu les inciter à anticiper le drame et à faire preuve de vigilence dans les heures qui l'ont précédé.

L'activité des médecins se caractérise en effet par une volonté de maîtrise de l'évolution de l'état de leur patient. Les médecins du duc de Bourgogne sont constamment à ses côtés, à l'affût du moindre détail inhabituel évoquant possible une altération de la santé du prince. La confrontation des différents signes de la maladie leur permettent d'établir un pronostic concernant l'évolution possible, vers la guérison ou la mort, le risque de rechutes, en précisant le niveau de probabilité et le délai attendu pour cette évolution. Le pronostic permet d'apprécier la qualité du praticien : plus il est détaillé, plus le médecin sera jugé comme compétent.

Les pronostics concernent souvent l'évolution des fièvres, dont la fréquence permet l'identification de la maladie et contre lesquelles on ne cherche donc pas systématiquement à lutter : cela explique les propos singuliers de l'évêque de Chartres Jean Le Fèvre recueillis par B. et H. Prost : en 1385, Philippe le Hardi est souffrant : un sixième accès de fièvre survient le samedi 19 mai. Le chroniqueur rapporte que le lundi suivant, le duc *attendoit le 7e, il le eust*[720].

Les pronostics des médecins réunis au chevet de Philippe le Bon apparaissent très précis : le dimanche 6 février 1462, ils prévoient que :

[…] *mercredy prochain il ara fort a soffrir, et que s'il le peut endurer de la en avant il retournera en santé, et se garira petit a petit, car il a une appostume ou corps comme ilz dirent, qu'il convient purgier, qui est chose de long train.*[721]

Bien que le mercredi suivant les prévisions des physiciens ne se soient pas réalisées : *[…] les phisiciens tenoient que mercredi derrenier il seroit fort agressé […] Mais grace a nostre createur, depuis ledit jour de dimence, il est tousiours aucunement amendé […]*[722], Philippe le Bon ne manifeste pas de remise en question de la confiance qu'il leur accorde, la non réalisation du pronostic ayant été expliquée par le fait que finalement *il n'a point d'appostume*. Il continue donc à se soumettre aux prescriptions de ses médecins et accepte les médications ordonnées :

Et a aujourdui pris medechine par la bouche a bien grant regret, et ne la voloit prendre, et a bien besongnié.

[720] PROST, *Inventaires […]* tome 2, n° 1230.
[721] ADN, B 17690, lettre n° 1.
[722] ADN, B 17690, lettre n° 2.

Cependant, le 15 février, une nouvelle rechute se produit : [...] *Des samedi, lui est venu une doleur au col [...]*[723]: les praticiens y voient la manifestation de l'apostème qu'ils attendaient. Cependant, désorientés par les incessantes crises suivies de rémissions de leur patient, qui contredisent leurs pronostics depuis plusieurs jours, et craignant une nouvelle humiliation de cette maladie qui défie leurs compétences rhétoriques, les physiciens du duc prononcent, pour masquer leur renoncement, une ultime et effroyable sentence : cette fois Philippe le Bon *n'ara garde de mort, Dieu veuille que ainsi soit*. Dans ces situations, seul la Providence peut venir inverser le cours des choses. Il est très probable que suite à ce pronostic de mort les implorations du secours divin se soient multipliées, par la célébrations de messes ou l'accomplissement de pélerinages entre autres, comme plus tard ce fut le cas pour Maximilien de Habsbourg au printemps 1480 : l'époux de Marie de Bourgogne a ainsi confié à son chirurgien Guillaume Monin 6 £, pour la célébration d'une messe en l'honneur de Saint-Côme et Saint-Damien[724], patron des chirurgiens ; et 20 £ au médecin Nicolas Clauwaert pour qu'il puisse effectuer un pèlerinage[725].

Finalement le miracle se produit : Philippe le Bon recouvre la santé. Et ne congédie aucun de ses médecins. Au contraire : c'est suite à cette maladie que Jean Spierinck et Pierre Le Wede furent intégrés à l'hôtel ducal. Ce comportement du duc s'explique simplement : le pronostic établi par les médecins a été vérifié. En effet, la médecine était impuissante face à la maladie du duc, puisque son heure était venue. Leur pronostic de mort imminente les a disculpé : la conduite que les praticiens ont tenu a donc été de cesser les soins et de laisser le duc et sa famille s'en remettre à Dieu qui est seul capable de soustraire à la mort ses fidèles. Or, en l'absence de tout traitement médical, la maladie a été anéantie : les médecins du duc avaient donc raison, en identifiant à

[723] ADN, B 17690, lettre n° 3.
[724] ADN, B 2121, f° 420 v°.
[725] ADN, B 2121, f° 398 r°.

la mort l'affection qui terrassait leur patient, face à laquelle la médecine ne peut rien.

L'identification des « causes non-naturelles », fruit d'une observation minutieuse des comportements du patient, permettent aux médecins médiévaux de mettre en œuvre des traitements sur mesure, adaptées spécifiquement à leur patient. Nous allons étudier dans le chapitre suivant les différentes composantes de ces stratégies thérapeutiques.

B. EQUILIBRER LES HUMEURS

1. Anima Sana In Corpore Sano

Les sources et la bibliographie étudiées mettent en évidence un souci de préservation de la santé par l'hygiène au sein des élites médiévales. La présence d'étuves et baignoires dans les palais des ducs de Bourgogne met en évidence ce souci d'hygiène du corps, même si l'on peut voir dans ce type d'édification la volonté d'aménagement de lieux de détente et de divertissement[726]. Les bains comme soins essentiels du corps sont d'ailleurs signalés par Mondeville dans un chapitre de sa *Chirurgie*, dédié aux *étuves, frictions, bain, onctions et ablutions*[727]. Dans mon recueil documentaire, je n'ai relevé qu'une mention de bains, dans laquelle ils ont bien une visée purificatrice et non récréative : il s'agit des bains de Marguerite de Flandres, duchesse de Bourgogne : après avoir accouché de Jean Monseigneur le 28 mai 1371, le duc de Bourgogne fait l'acquisition d'une *charrette, atellée d'un roncin gris et garnie de toutes choses ad ce appartenans, que monseigneur fist achetter […]pour amener de la rivière d'Oiche, l'eaue pour les bains de la gécine de madame*[728]. C'est bains sont sans doute destinés à hâter la cicatrisation des parois utérines et freiner les écoulements de sang consécutifs à l'accouchement de la duchesse, purification du corps qui anticipe la purification spirituelle de la princesse qui aura lieu lors de la cérémonie des relevailles.

Les soins bucco-dentaires ne sont pas négligés non plus dans les milieux princiers : P. Charlier a ainsi pu constater l'assiduité d'Agnès Sorel dans ce domaine, révélée par l'infime quantité de tartre recueillie aux cours des

[726] MESQUI, *et alii*, « L'étuve dans les château […] », p. 7 – 62 ; De Jonge, « Estuves et baingneries […] », p. 63 – 76.
[727] MOULINIER-BROGI, « Les soins du corps […] », p. 44.
[728] PROST, *Inventaires […]* tome 1, n° 1412.

investigations ostéo-archéologiques de sa dépouille[729]. L'achat d'une brosse à dents à manches dorés mentionné dans les registres comptables de Maximilien de Habsbourg[730] figure une preuve de l'importance des soins dentaires à la cour de Bourgogne. P. G. Sotres rapporte de son côté les conseils d'auteurs de régimes de santé qui justifent le brossage des dents, non seulement pour éviter que le dépôt de *saletés* qui *sont source de mauvaise haleine*, mais aussi pour empêcher *que des esprits se dégagent des dents sales et troublent le cerveau, sans compter que le mélange de tartre et d'aliments peut être une cause de corruption des aliments dans l'estomac*[731].

Par ailleurs, on prend conscience dans les milieux princiers du fait que la prévention des maladies passe par le respect d'un régime alimentaire équilibré. Cette idée est, d'après M. Nicoud, notamment tirée du *Canon* d'Avicenne, traduit en latin au XIIe siècle, largement diffusé dans les milieux universitaires, et qui établit que la pratique médicale peut être appréhendée selon trois démarches : l'approche pharmaceutique, l'approche chirurgicale et l'approche diététique.

On entend par régime équilibré, une prescription alimentaire en phase avec la complexion de l'individu s'il est bien portant, contraire à celle-ci si la personne est malade. Il s'agit en effet, par l'alimentation, de maintenir, ou rétablir, l'équilibre des humeurs circulant dans le corps humain. Comme je l'ai signalé dans le développement que je consacre à la formation universitaire des médecins, ceux-ci admettent que le microcosme humain est en interaction avec le macrocosme céleste. Ainsi le corps humain est composé des mêmes quatre éléments que l'Univers : l'eau, la terre, le feu et l'air, auxquels sont respectivement rattachées quatre qualités : l'humide, le sec, le chaud et le froid. Les quatres humeurs combinent chacune deux de ces qualités : le sang est chaud

[729] CHARLIER, *et alii*, « Etude ostéo-archéologique […] », p. 449.
[730] ADN, B 2127, f°.
[731] Pedro Gil Sotres, « Les régimes de santé », dans GRMEK (dir.), Histoire de la pensée médicale […], p. 275.

et humide, la bile jaune est chaude et sèche, la lymphe est froide et humide et la bile noire est froide et sèche. Le tempérament (sanguin, bilieux, flegmatique, ou mélancolique), ou complexion, d'un individu révèle l'humeur qui prédomine dans son organisme. Le régime d'un individu sain vise donc à maintenir sa complexion naturelle en lui recommandant la consommation d'aliments présentant des qualités identiques à cette dernière, tandis que les aliments proposés seront de qualité opposée à l'humeur considérée comme excédentaire s'il est malade.

Le fait que les innombrables mentions d'achats d'épices de chambre, d'hypocras et de fruits confits attestés dans la comptabilité bourguignonne, particulièrement pour les principats de Philippe le Hardi et Jean sans Peur, soient incluses dans la rubrique *Espicerie et apothicairerie* fournit la preuve que l'utilisation de ces substances exprimait un but préventif. Comme le rappelle F. Abbott, les épices, chaudes et sèches, possèdent la faculté de *conforter « l'estomac froit » et de détruire « les humeurs froides et viscieuses »*[732]. Les sensations gustatives intenses qu'elles procurent suggèrent les vertus purgatives qu'on leur attribue. Les épices sont ainsi proposées aux convives en fin de repas, afin nous dit G. Vigarello, de *favoriser la digestion*[733], comme le prouve cette citation du *Triomphe de la noble dame* qu'il reprend : *« Après les viandes, on se sert chez les riches, pour faire la digestion, de l'anis, du fenouil, de la coriandre, confits au sucre »*[734]. Elles manifestent donc en outre le raffinement et l'opulence des hôtes : c'est pourquoi de grosses commandes d'épices de chambre sont transmises à l'épicier ducal lorsqu'une fête se prépare à la cour. Guillaume de Monthaut a ainsi livré, entre le 15 juillet et le 15 août 1377, à la duchesse de Bourgogne Marguerite de Male pour le baptême de Louis 55 £ 15 s. t. d'épices de chambre[735]. Pour le sacre de l'évêque de Bethléem à Dijon en

[732] ABBOTT, *Des comptes d'apothicaires [...]* p. 3.
[733] VIGARELLO, *Histoire des pratiques de santé [...]* p. 30.
[734] *Ibid*.
[735] ADCO, B 1452, f° 37 v°.

1389, 68 £ 16 s. p. d'épices sont livrées au duc de Bourgogne[736]. Pour le mariage de Guillaume de La Trémoille et la fête du départ du comte de Nevers en Hongrie, en avril 1396, le duc et la duchesse de Bourgogne commandent pour 157 £ 2 s. p. d'épices de chambre[737].

Les commandes d'hypocras sont souvent couplées aux achats d'épices, ce vin épicé possède les mêmes propriétés médicinales (et ostentatoires) que ces dernières. Il n'est jamais explicitement prescrit par les médecins de la cour, mais son nom, « vin d'Hippocrate », est révélateur des vertus médicales que l'on prête à cette boisson de fête, qui plus est honorant les terres du duc de Bourgogne puisqu'idéalement, selon l'auteur du *Mesnagier de Paris*, l'hypocras, ou clarie, est préparé à partir de vin de Beaune[738].

Le sucre et le miel, dont les mentions d'achats abondent aussi dans les registres de comptes ducaux, étaient notamment utilisés comme excipients par les apothicaires de l'hôtel pour faciliter l'absorption des remèdes administrés par voie orale. Parmi les sources dépouillées, on n'a retrouvé qu'une seule prescription de régime alimentaire. Elle est destinée aux enfants de Philippe le Hardi, Jean Monseigneur et Catherine et Bonne, ses sœurs, et a été émise par maître Thomas Frouissart de Voyenne au début du printemps 1384[739]. Elle comprend uniquement des produits sucrés : gingembre, noisettes, pignons, le tout confit au sucre et à l'eau de roses, des pénides (sucres d'orge), du sucre *en pierres*, des figues noires et des dattes. Prétextant un régime alimentaire (*pour le norrissement* des enfants), il s'agissait peut-être pour le médecin de masquer par des saveurs excessivement sucrées l'administration d'un traitement à ingérer. La limite entre remèdes et friandises, de même qu'entre médecine et cuisine est souvent difficile à saisir : en 1446, Jean Lestard vend à un chevaucheur de

[736] PROST, *Inventaires [...]* tome 2, n° 355.
[737] ADCO, B 1508, f° 111 r° et v°.
[738] VIGARELLO, *Histoire des pratiques de santé [...]* p. 36.
[739] ADCO, B 1463, f° 68 v°.

l'écurie ducale du pignolat[740], des amandes amères – on croit donc avoir affaire à un achat de « confiseries » - mais le texte se poursuit par « *et autres drogueries* »[741], ce qui suggère que le pignolat et les amandes amères sont bien perçus comme des médications.

Ceci étant, les fruits frais, en particulier les oranges et les grenades, dont la consommation est très courante à la cour de Bourgogne, sont l'arme de choix des médecins contre les fièvres. Lorsque Charles VI fut *esmeu de chaleur*, en 1421, Philippe le Bon eut à cœur de lui en faire livrer, le roi ne pouvant s'en procurer à Paris[742]. Ce duc de Bourgogne avait visiblement une excellente opinion de ces fruits qu'on le voit recommander à d'autres personnes de son entourage : avant Charles VI, il avait fait parvenir en 1420 à Jean de Luxembourg-Ligny 8 grenades *pour le soulacier de certaine maladie qu'il avoit eu et prinse devant le chastel d'Aillebaudières*[743]. Un autre exemple de prescritpion alimentaire médicale est fourni par le cas de Maximilien de Habsbourg : en avril 1480, alors que le duc est malade, un de ses écuyers de cuisine, Johannes Weyghenant, est envoyé de La Haye à Namur, afin d'y pêcher dans la Meuse des ombres, qui sont des poissons d'eau douce, *que par l'ordonnance des medecins estoient lors neccessaires d'avoir pour* [la] *santé* [du duc][744]. Il est étonnant de constater que l'officier de la cuisine ducale ait été envoyé aussi loin alors que de La Haye il pouvait atteindre la Meuse plus rapidement. Il faut sans doute y voir une subtilité des médecins, considérant que le poisson recherché présenterait les qualités optimales de fraîcheur et d'humidité pour la santé du duc s'il était pêché à Namur.

---

[740] D'après le *Dictionnaire* de GODEFROY : *espèce de nougat fait d'amandes de pin, dragée faite avec des pignons (amandes de pin)*.
[741] ADN, B 1991, f° 89 v°.
[742] SEGERS, « Charles VI le fou soigné par la vitaminothérapie […] », p. 320 – 322.
[743] MOLLAT, *Comptes généraux […]* I, n° 1368.
[744] **ADN, B 2121, f° 405 r°**.

Les bonnes nourritures sont ainsi reconnues pour leurs vertus prophylactiques, il en va de même des bonnes odeurs. En mai 1469, lors d'une épidémie de peste en Flandres, le physicien Roland Lescrivain a conseillé à Charles le Téméraire des pommes *pour odorer et sentir contre la pestilence*[745]. Le duc de Bourgogne était sans aucun doute convaincu de son efficacité puisqu'en 1467, son épicier Philippe Martin lui avait déjà livré des *pommes odorantes* dans ce même dessein[746]. Ces produits parfumés sont composés de résines balsamiques, et plus spécifiquement d'ambre, d'après J. P. Bénézet[747]. Tout comme les *oiselez de Chypre*[748], boules que l'on perçait pour propager la poudre parfumée qu'elles contenaient, les pommes odorantes que Charles le Téméraire utilisait pour embaumer l'air ambiant lui permettaient de soustraire sa cour aux émanations dangereuses de la peste. D'une manière générale, ce sont les fortes odeurs qui contribuent à éloigner la peste : en mai 1468, Alain de Pontchastel avait fait parvenir au duc *des formages contre la pestilence*[749].

2. Neutraliser l'humeur corrompue

Les thérapeutiques envisagées par les praticiens de la cour de Bourgogne visent, conformément aux théories médicales auxquelles ils adhèrent, à rétablir l'équilibre humoral de leur patient en neutralisant l'humeur corrompue : soit en l'éliminant, soit par l'administration de substances dont les qualités lui sont opposées. Pour ce faire, ils recourent soit au traitements physiques, soit aux multiples ressources naturelles permettant l'élaboration de remèdes. La prise en charge du patient comprend tient compte aussi de son confort psychologique dont je présenterai l'un des voies d'accès.

---

[745] PARAVICINI, *Comptes de l'argentier [...]* vol. 2, § 1440
[746] ADN, B 2064, f° 311 v°.
[747] BENEZET, *Pharmacie et médicaments [...]* p. 619.
[748] ADCO, B 1452, f° 38 v° notamment.
[749] PARAVICINI, *Comptes de l'argentier [...]* vol. 1, § 719.

❖ Les traitements physiques

Comme je l'ai évoqué précédemment, les détails concernant la prise en charge du patient sont peu nombreux dans la comptabilité bourguignonne. Nous pouvons tout de même y trouver des indices concernant deux méthodes thérapeutiques emblématiques de la médecine humorale : la saignée et les bains de mer.

Les professionnels de santé chargés d'administrer les saignées sont les barbiers. La fréquence supposée de cet acte est sous-entendue par la présence permanente de barbiers à la cour, non seulement attachés au duc, mais aussi à son épouse, à ses enfants et même à ses serviteurs[750]. On relève par ailleurs des achats d'écuelles ou bassins à barbier, qui sont les récipients destinés à recueillir le sang des saignées : Pierre Frennet, barbier dijonnais, a ainsi vendu à Philippe le Hardi en 1377 un bassin pour la chambre de la duchesse[751]. Richart Le Conte acheta en 1424 à Guillemin Le Noir, orfèvre de Bruges, *quatre escuelles d'argent pour saigner mondit seigneur pesant deux marcs et demie once*[752]. La saignée s'effectuait de la manière suivante : on bloquait l'arrivée du sang avec un garrot, puis on entaillait une veine avec un poinçon et le sang coulait dans la cuvette prévue à cet effet.

Cette pratique n'était pas accueillie par les patients favorablement, qui bien souvent l'appréhendaient. Le comportement du duc de Bourgogne Philippe le Hardi semble confirmer cette idée : un extrait de compte de 1368, relevé dans les *Inventaires* de Prost indique que le 20 février, il fut remis au duc 40 francs *pour faire sa volonté et soy esbattre pour le jour que il fut seingné*[753] : récompense que le duc s'accorde pour avoir passé cette épreuve de la saignée sans encombre. Il semble par ailleurs que l'événement fut suffisamment

[750] Cf. tableaux sur le personnel médical de l'hôtel en annexes.
[751] ADCO, B 1452, f° 51 r°.
[752] ADN, B 1929, f° 117 v° et 118 r°.
[753] PROST, *Inventaires […]*, tome 1, n° 1789.

important pour que toute la cour en fut informée, puisque ce détail est relaté dans les registres de la recette générale.

Nous avons vu précédemment que les bains étaient utilisés de manière courante par les élites nobiliaires pour des raisons simples et évidentes d'hygiène. Les bains de mer sont quant à eux le traitement par excellence de la rage. A. de Mauraige a analysé de manière approfondie le cas d'Antoine de Bourgogne, fils de Philippe le Hardi, mordu au genou par un chien supposé enragé en 1398, à l'âge de 14 ans. D'après le récit de l'accident et de ses suites transmis par Plancher[754], et la liste d'apothicairies prescrites par Geoffroy Maupoivre, Jean Durand et Jean Vignon, livrées par Jean de Chacy[755], l'auteur retrace toutes les étapes du traitement subi par le jeune prince[756]. Immédiatement après la morsure, Antoine est amené par le chirurgien de son père Jean Le Conte en Normandie, à Ault, afin d'y plonger sa blessure dans la mer : Henri de Mondeville dit de cette pratique *qu'aucune personne du peuple ne l'ignore, si ignorante qu'elle soit*[757]. Elle perdurera d'après Wickersheimer au moins jusqu'au XIXe siècle[758]. Quelques années après Antoine, à la cour de Bourgogne, le même traitement sera administré au fils du receveur général des finances, maître Richard Juif, en janvier 1442 : Isabelle de Portugal, nous rapporte M. Sommé, a ordonné à l'huissier de salle de son fils le comte de Charolais, Jean de La Doyere, d'accompagner l'enfant *baignier en mer pour ce que en l'ostel de madicte dame il avoit esté mors d'un mais chien*[759]. Les bains de mer sont aussi une méthode d'évacuation de l'humeur corrompue, en l'occurrence le sang de la blessure souillé par la salive infectée du chien. Mondeville indique que lorsque la blessure est fraîche, l'évacuation du venin

[754] PLANCHER, *Histoire générale et particulière [...]* tome 3, p. 170 – 171.
[755] ADCO, B 388, rôle 165 cm.
[756] MAURAIGE, « Le « fâcheux accident » […] », p. 113.
[757] MONDEVILLE, *Chirurgie [...]* p. 447.
[758] WICKERSHEIMER, « La rage et son traitement à Dieppe […] » ; « Rage et bains de mer […] ».
[759] SOMME, *Isabelle de Portugal [...]* p. 330, d'après ADN, B 1961, f° 139 v°.

doit sa faire par la plaie, et que les purges et saignées sont proscrites car si elles contribuent à évacuer l'humeur, elles lui infligent préalablement un passage dans l'organisme du blessé :

Au début, […] le bain [convient] parce qu'[il attire] *au dehors, tandis que la saignée , les purgations et autres moyens de ce genre sont nuisibles parce qu'ils attirent à l'intérieur […] et détournent* [le venin] *de la lésion externe vers les organes internes […]*[760]

En revanche, une fois que la plaie a plus de sept jours d'ancienneté, et jusqu'au quarantième jour, les saignées et purgations sont de rigueur[761]. On reconnaît par ailleurs dans les bains de mer antirabiques cette lutte des praticiens médiévaux par l'emploi de forces contraires à l'humeur responsable de la maladie : l'un des symptômes de la rage étant l'hydrophobie, les bains de mer viennent contrecarrer cette expression de l'humeur nocive.

❖ La pharmacopée médiévale : présentations des remèdes utilisés

Les médicaments sont aussi un moyen de contrer les effets du déséquilibre humoral. Les sources comptables permettent de distinguer les origines et les formes sous lesquelles ils sont administrés à dans les cours princières de la fin du Moyen Age. Les listes d'apothicairies énumèrent une quantité impressionnante et diversifiée de remèdes. Je vais dans un premier temps présenter leurs origines.

[760] MONDEVILLE, *Chirurgie […]* p. 456.
[761] MONDEVILLE, *Chirurgie […]* p. 448.

En mai 1469, en plus des pommes *pour odorer contre la pestilence*, Charles le Téméraire se fit prescrire par son médecin Simon de L'Escluse une poudre *composee de fin or, perles et autres pierres précieuses* valant 36 £[762]. La *poudre contre l'espedimie* que Philippe le Hardi avait commandée à Jean de Marigny en novembre 1373 était probablement de même nature[763]. Les minéraux, ici les pierres et métaux précieux, *avec leur consistance inaltérable et dure, protègent d'autant mieux qu'ils sont purs*, nous dit G. Vigarello[764], ajoutant qu'ils repoussent les *« pourritures externes »* tout en prévenant la formation de *« pourritures internes »*[765]. Ici, les poudres prescrites aux ducs de Bourgogne sont vouées à être ingérées, mélangées à de la boisson. Cet usage des poudres de minéraux précieux est courant à la fin du Moyen Age puisque le même auteur indique que la reine Isabeau de Bavière, pour préserver sa santé, use de perles, émeraudes et rubis pilés, mêlés à de l'eau dans laquelle a « infusé » de l'or[766].

Loin de ces pratiques où le merveilleux et l'alchimie côtoient la médecine, on trouve à la cour de Bourgogne des médications dont l'élaboration ne concède aucune place à la délicatesse. Durant l'hiver 1396 – 1397, la duchesse de Bourgogne, Marguerite de Flandres, envoie Jean Du Castel, bailli de Lens à la chasse aux renards, *pour faire d'iceulx regnars certaines eaues pour mediciner la maladie de goute qui longuement avons eu en nostre jambe*[767]. On peut rapporcher cet usage du renard comme remède contre la goutte à celui du chat analysé par L. Bobis[768]. Elle a en effet dénombré de multiples recettes médicinales à base de cet animal conseillées dans le traitement des affections articulaires, la goutte en particulier. On récupère le jus qui s'écoule de la cuisson de l'animal mélangé à diverses plantes, pour en faire un onguent destiné à être

[762] PARAVICINI, *Comptes de l'argentier [...]* § 1440.
[763] ADCO, B 1441, f° 33 r°.
[764] VIGARELLO, *Histoire des pratiques [...]* p. 23.
[765] VIGARELLO, *Histoire des pratiques [...]* p. 24.
[766] VIGARELLO, *Histoire des pratiques [...]* p. 28.
[767] ADN, B 1862, n° 51905.
[768] BOBIS, *Histoire du chat [...]* p. 87 – 90.

appliqué sur la zone douloureuse. La graisse de chat, ou d'autres animaux parmi lesquels est cité le renard, contribue à renforcer l'action des plantes.

Tels sont les ingrédients notables des remèdes qui était utilisés à la cour de Bourgogne . Les autres médicaments sont majoritairement composés de plantes : le règne végétal constituant la principale ressource de la pharmacopée médiévale.

Cette pharmacopée regroupe des médications de formes variables. Ils se divisent en trois catégories :

- Le produit est parfois utilisé seul ; c'est ce que l'on appelle les remèdes simples.
- Les remèdes composés sont soit des préparations officinales élaborées par l'apothicaire selon les indications de l'*Antidotaire Nicolas*, que tout apothicaire possède, ou du *Quid Pro Quo*, un manuel de pharmacie rédigé par les maîtres de la faculté de médecine de Paris pour enrichir l'Antidotaire ; soit des préparations magistrales élaborées à partir d'une formulation directement ordonnée par un médecin.

Le produit peut être consommé brut, tels les fruits cités plus hauts par exemple, oranges et grenades, dont l'emploi est banal, on pourrait même dire, tellement leurs achats sont fréquents, de première intention, pour faire baisser la fièvre. On trouve aussi les prunes de Damas[769], les raisins de Corinthe[770], Il nécessite quelquefois une technique particulière de préparation : ainsi sont mentionnés l'huile de rose[771], l'eau de rose[772], le sirop de violettes[773], sirop de *limons*[774]. On trouve parfois des *conquassements de plusieurs herbes et fleurs*[775] : ces

[769] **ADCO, B 1560, f° 136 r°**.
[770] **ADCO, B 1560, f° 136 r°**.
[771] PROST, Inventaires […], tome 2, p. 207 – 208.
[772] PROST, Inventaires […], tome 2, p. 207 – 208.
[773] PARAVICINI, Comptes de l'argentier […], vol. 2, § 1430.
[774] *Fruit très acide, proche du citron* d'après le *Dictionnaire du Moyen Français (1330 – 1500)* http://www.atilf.fr/dmf. **ADCO, B 1560, f° 136 r°**.
[775] **ADCO, B 388, rôle 165 cm**.

préparations servent certainement à la confection de tisanes[776] dont l'usage dans un but thérapeutique est attesté à la cour. On trouve parmi les autres médicaments administrés par voie orale :

- les électuaires[777] : *préparations médicinale de consistance molle (généralement à base d'épices et de pulpes de fruit)*[778] ; P. Dorveaux précise dans le lexique qu'il annexe à son édition de l'*Antidotaire* qu'ils sont *composés de poudres très fines divisées soit dans un sirop, soit dans du miel* […] *et quelquefois aussi dans une résine liquide*[779]. La thériaque, prescrite à Antoine de Bourgogne suite à sa morsure au genou est un électuaire[780].
- les juleps[781] : *potions adoucissantes*[782] ;
- les pilules[783]

Deux autres catégories de médicaments ont été relevées : les uns destinés à une administration locale : les emplâtres, les huiles et les onguents ; mais aussi les écussons pour l'estomac : *sachets contenant des poudres*[784], *taillés en forme d'écusson et placés sur la région du cœur ou de l'estomac*[785] ; les autres à la voie rectale, à savoir les suppositoires, les clystères ou lavements, dont l'apothicaire ducal Pierre de Saint-Mor semble s'être fait une spécialité. Il est souvent précisé en effet que les remèdes fournis par celui-ci sont des clystères[786], et la liste d'apothicairies établie par Jean Vignon, Geoffroy

---

[776] PROST, *Inventaires […]* tome 2, p. 207 – 208 ; ADCO, B 388, rôle 165 cm ; ADN, B 2064, f° 436 r° ; PARAVICINI, *Comptes de l'argentier […]* vol. 2, § 1615.
[777] PROST, *Inventaires […]* tome 2, p. 207 – 208 ; ADCO, B 388, role 165 cm.
[778] *Dictionnaire du Moyen Français (1330 – 1500)* http://www.atilf.fr/dmf.
[779] PROPOSITO, *L'Antidotaire Nicolas […]* p. 59 – 60.
[780] ADCO, B 388, role 165 cm.
[781] *Ibid*.
[782] *Dictionnaire du Moyen Français (1330 – 1500)* http://www.atilf.fr/dmf.
[783] ADCO, B 388, role 165 cm ; ADN, B 2121, f° 535 v° à 537 r°
[784] *Dictionnaire du Moyen Français (1330 – 1500)* http://www.atilf.fr/dmf.
[785] D'après le *Dictionnaire* de Littré : http://www.littre.org/.
[786] ADCO, B 5520, f° 108 r° ; B 1560, f° 136 r° ; B 1576, f° 163 r°.

Maupoivre et Jean Durand mentionne l'achat de deux bourses à clystère pour cet apothicaire en novembre 1398[787].

L'étude de la pièce n° 125 788 du dossier B 3537 des Archives départementales du Nord permettra d'analyser les natures, indications, propriétés des remèdes plus spécifiquement utilisés par les chirurgiens. En attendant, il reste un aspect de la prise en charge du patient que les sources dépouillées m'ont permis de découvrir, et qui révèle le souci de confort psychologique du malade qui animait les médecins des dernier siècles du Moyen Age.

- ***Apaiser les esprits***

Au printemps 1480, Maximilien de Habsbourg, époux de l'unique héritière du duc de Bourgogne Charles le Téméraire, Marie de Bourgogne, tombe gravement malade. Comme je l'ai détaillé plus haut, des médecins de tous les Pays-Bas se réunissent à son chevet dans le cadre d'une *collatio* qui coûta plus de 300 £. On met en place un régime alimentaire adapté, notamment à base de poissons de rivière, et on lui prescrit de nombreux remèdes pour un montant dépassant les 250 £. Dieu est également sollicité, à travers la célébration de messes et l'accomplissement de pèlerinage. On pourrait interprêter la venue au chevet du duc de l'organiste Piettre Buerse, et des chantres Jehan Keysere et Pasquin Blideman, comme une intervention religieuse aussi. Il n'en est rien en réalité. Piettre Buerse est venu plusieurs fois pendant la maladie du duc, *en sa chambre jouer tant des orghes, comme des fleutes, du leut et autrement.* Jehan Keysere et Pasquin Blideman au même moment sont venus *pour chainter de musique a son plaisir et autrement le resioyr*. Ce dernier terme « réjouir » indique à lui seul la

[787] ADCO, B 388, role 165 cm.

visée médicale des inerventions des chanteurs et musicien. On a constaté que les médecins, avant d'entrer à la faculté de médecine, ont validé la maîtrise ès-arts afin d'acquérir une connaissance approfondie des sept arts libéraux, dont fait partie la musique. D. Jacquart nous indique en effet que celle-ci est une ressource non négligeable du médecin[788]. C'est écrit dans la Bible : David a délivré Saül d'un esprit impur grâce à la musique[789]. D. Jacquart cite de plus l'exemple d'Asclépios qui a apaisé un malade atteint de frénésie par ce même moyen[790]. Les médecins ont interprété ces exemples sacrés comme des preuves que la musique est propre à soigner, en particulier la mélancolie qui se manifeste par de l'angoisse et le désespoir[791], deux sentiments qui ont certainement envahi le duc Maximilien, ne constatant pas d'amélioration de son état de santé au mois de mai alors qu'il était mal en point au moins depuis la fin du mois de mars. Les chants et la musique ont eu alors pour fonction de divertir et « réjouir » le prince. Ses médecins ont ainsi suivi le conseil d'un de leurs prédécesseurs à la cour, Evrard de Conty, dont D. Jacquart cite l'extrait suivant de son *Livre des Eschez amoureux moralizé* :

« Briefment, musique fait moult de merveilles et moult de impressions, non mie seulement en l'ame maiz meismez ou corps [...] Finablement, elle garist de pluseurs maladies, mesmement de celles qui sourviennent par les accidens de l'ame, et par especial de la melancolie. »[792]

Apaiser les esprits tourmentés par la maladie constituait donc une préoccupation importante des praticiens de santé médiévaux, car un état psychologique maussade ne faisait qu'ajouter au déséquilibre humoral du

[788] JACQUART, « La musique dans les écrits médicaux [...] ».
[789] *La Bible*, Premier livre de Samuel, 16, 23 : *« Ainsi, chaque fois que l'esprit de Dieu assaillait Saül, David prenait la cithare et il en jouait. C'était une détente pour Saül. Il allait mieux et le mauvais esprit s'écartait de lui. »*
[790] JACQUART, « La musique dans les écrits médicaux [...] », p. 246.
[791] JACQUART, « La musique dans les écrits médicaux [...] », p. 249.
[792] JACQUART, « La musique dans les écrits médicaux [...] », p. 251.

patient, puisqu'il était corrélé à un excès de bile noire, responsable de mélancolie.

Dans un registre plus violent, nous allons observer maintenant la pratique médicale des chirurgiens dans un contexte militaire : celui auquel se préparaient les chirurgiens de Philippe le Bon, désireux de prendre la route de l'Orient pour vaincre les armées des infidèles.

3. Les traitements chirurgicaux : à propos d'un document établi par les chirurgiens de Philippe le Bon

Un document conservé aux Archives départementales du Nord illustre particulièrement bien les thérapies pharmaceutiques employées par les praticiens du duc de Bourgogne au cours des campagnes militaires, à l'égard des combattants blessés. La pièce que nous nous proposons d'étudier est conservée dans la liasse cotée B 3537 des Archives départementales du Nord et porte le numéro 125 788. Elle fait partie d'un corpus de documents produits à l'occasion de divers préparatifs militaires effectués sur ordre du duc de Bourgogne, et regroupés sous l'intitulé général « trésorerie des guerres » par les archivistes de la fin du XIXe et du début du XXe siècle[793].

Il s'agit, dans ce corpus, d'une pièce d'un caractère atypique puisqu'elle se présente comme une liste d'instruments chirurgicaux et de remèdes de première nécessité établie, semble-t-il, par les chirurgiens de l'hôtel ducal, en vue de disposer du matériel nécessaire pour soigner les combattants qui seraient blessés ou malades lors d'une campagne militaire en projet.

[793] Sur cet ensemble documentaire, voir : BAUTIER, SORNAY, *Les sources de l'histoire économique et sociale*, II, *Les États de la maison de Bourgogne*, […] p. 121. Voir aussi PAVIOT, *La politique navale des ducs de Bourgogne […]* p. 126-133.

La liasse B 3537 regroupe exclusivement des pièces liées au projet d'expédition de Philippe le Bon contre les Turcs[794]. Cependant, à aucun moment le texte qui nous occupe ne cite précisément ce projet de croisade. En effet, on ne retrouve aucune mention des Turcs, des « infidèles » ou de tout autre terme pouvant renvoyer aux musulmans. Le texte cite simplement un *voiatge* - c'est-à-dire une expédition armée – que le prince a l'intention d'entreprendre. Toutefois, l'un des ingrédients réclamés par les chirurgiens permet quand même de relier le document à la préparation d'une campagne contre les Turcs en Orient. Aux articles 54 et 55, en effet, la liste de médications comporte de l'*oly de scorpions* destinée à traiter les *picceurs de scorpions*. Ces animaux ne vivant que dans les zones chaudes, on peut aisément voir dans cette mention un indice permettant d'émettre l'hypothèse que le *voiatge* du duc était à destination de la Méditerranée orientale et était dirigé contre les Turcs.

Outre le fait que la destination du *voiatge* n'y soit pas précisée, ce document pose d'autres problèmes, à commencer par celui de sa datation. La liasse B 3537 ne contient que des pièces datant des années 1450-1460, relatives, comme nous l'avons dit, au projet d'expédition contre les Turcs[795]. Il s'agit d'une longue période de préparation[796] où plusieurs mémoires et avis ont, semble-t-il, été rédigés afin d'évaluer les besoins militaires, matériels, et humains nécessaires à un tel projet. Mais les difficultés techniques et matérielles

[794] FINOT, « Projet d'expédition contre les Turcs […] ». Sur les projets et la politique de croisade de Philippe le Bon en général, voir notamment : MARINESCO, « Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et la croisade. Première partie (1419-1453) », […] p. 147-168 ; « Deuxième partie (1453-1467) » […] p. 3-28 ; LACAZE, « Politique « méditerranéenne » et projets de croisade chez Philippe le Bon […] p.5-42 et p.81-132 ; VAUGHAN, *Philip the Good […] passim* notamment p. 334-372 ; MÜLLER, *Kreuzzugspläne und Kreuzzugspolitikerzogs […]*; PAVIOT, *Les ducs de Bourgogne, la croisade et l'Orient […]*; CARON, *Les vœux du Faisan, […]* Voir aussi G. LE BRUSQUE, « Une campagne qui fit long feu […] ».

[795] BAUTIER, SORNAY, *Les sources de l'histoire économique et sociale*, II, *Les États de la maison de Bourgogne*, […] p. 121. Voir aussi PAVIOT, *La politique navale des ducs de Bourgogne […]* p. 126-133.

[796] Dix années allant du Banquet du Faisan de 1454 au départ de l'expédition menée par Antoine, bâtard de Bourgogne, en 1464. PAVIOT, *Les ducs de Bourgogne […]* p. 117-176.

et les problèmes de la « scène politique internationale » provoquèrent de nombreux reports, et ainsi se succédèrent des moments où le départ de la croisade ducale semblait imminent et des renoncements au départ tant espéré.

Le document n'est pas non plus signé et aucun nom ne figure à la fin du texte. Les seules références dont nous disposons sont dans les premières lignes du texte : *vos cirurgiens vous font humblement remonstrer* (art. 1) et au dos la mention : *Pour les cirurgiens*. Le texte aurait donc été établi, sinon dicté par les chirurgiens du duc mais lesquels ? Seule une datation plus précise du document peut permettre de répondre à cette question.

Enfin cette pièce de grande valeur, tant par sa rareté que par sa complétude, présente un grand intérêt pour l'histoire de la chirurgie et plus précisément de la chirurgie de guerre. Elle nous donne une vision assez précise de ce que pouvaient utiliser les chirurgiens au milieu du XVe lorsqu'ils suivaient les armées. C'est pourquoi, après avoir émis des hypothèses concernant la datation et l'identité des chirurgiens responsables de son élaboration, nous nous efforcerons d'en déterminer la portée en définissant les produits mentionnés dans cette nomenclature et en expliquant leur utilité.

❖ La datation

Comme nous venons de le souligner, dater avec précision ce document est malaisé. En effet, il est à rattacher au projet de croisade de Philippe le Bon, qui s'est développé sur une décennie, et qui a vu se succéder des phases de préparation intenses et des reports. En effet, si le duc de Bourgogne a manifesté dès le début des années 1420 un intérêt pour la question de la croisade[797], c'est,

[797] Cf. les travaux de J. Paviot : *La politique navale des ducs de Bourgogne [...]* p. 126-133 ; *Les ducs de Bourgogne [...]* p. 117-176.

comme on le sait, la chute de Constantinople en 1453, suivie tout de suite par l'appel à la croisade lancée par le pape Nicolas V qui poussa Philippe le Bon à vouloir donner corps à des projets qui, jusqu'alors, n'avaient donné lieu qu'à des réalisations limitées. L'année 1454, avec le célèbre Banquet du Vœu organisé le 17 février à Lille, marqua un réel point de départ pour les préparatifs du voyage ducal. Le point final fut, en 1464, l'expédition du bâtard de Bourgogne qui, après un fait d'armes devant Ceuta, s'acheva à Marseille lorsque la mort du pape Pie II, promoteur de la croisade, fit avorter le projet.

Cette brève chronologie étant posée, la question se pose de savoir en quelle année le document qui nous occupe ici a pu être rédigé. Comme nous l'avons vu, la liste a été établie dans le cadre d'un projet d'expédition en Orient. Les premières expéditions bourguignonnes contre les musulmans au XVe siècle eurent lieu entre les années 1420 et les années 1440[798]. Il semble cependant peu probable que le duc ait pu charger ses chirurgiens de préparatifs si complets pour des expéditions de faible envergure ou auxquelles il n'avait pas lui-même l'intention de participer. Cette pièce renvoie plutôt à un projet conséquent dont le duc était personnellement partie prenante, comme il en avait exprimé l'intention à l'issue du Banquet du Faisan[799]. C'est donc dans le sillage de cet événement qu'il faut rechercher les circonstances de l'élaboration de notre texte dans la période comprise entre 1454 et 1464.

Un autre indice permettant de proposer une datation est fourni par l'observation du filigrane du papier qui constitue le support de notre document. Ce dernier représente deux clefs liées entre elles. Le dessin et ses dimensions

[798] Voyage de Guy, bâtard de Bourgogne, en Terre sainte et à Chypre (1425-1426) ; expédition de Geoffroy de Thoisy et de Waleran de Wavrin en Méditerranée orientale et en Mer Noire (1441-1445). PAVIOT, *Les ducs de Bourgogne* […], p. 59-115.
[799] CARON, *Les vœux du Faisan […]* p. 133-134.

correspondent à la référence n° 3820 de l'ouvrage de C.-M. Briquet[800]. Si l'on en croit ce répertoire, ce filigrane indique un papier produit à Troyes entre 1462 et 1467. Il est donc probable que notre document ait été élaboré dans le cadre des préparatifs de 1463, moment où Philippe le Bon décida de « réactiver » le projet lancé en 1454[801]. Du reste, J. Paviot qui a publié plusieurs pièces relatives au projet d'expédition contre les Turcs de Philippe le Bon, conservées dans la liasse B 3537, considère qu'elles dateraient de 1463 et plus précisément du mois décembre[802].

En effet cette année fut marquée par une relance des préparatifs de croisade. Le 29 juin le duc envoya une ambassade auprès du pape Pie II, composée de Guillaume Fillastre, Simon de Lalaing, Jean de Wavrin et Geoffroy de Thoisy – lui-même vétéran des expéditions orientales[803]. Un accord fut conclu le 19 octobre avec la papauté et Venise pour un départ très proche, le pape s'engageant même à participer à l'expédition en personne si Philippe le Bon confirmait aussi sa présence. A leur retour à Bruges en décembre, les ambassadeurs firent rédiger un mémoire *Pour entendre et sçavoir ce qui est a faire pour le voiage de Turquie en ensuivant l'advis de messeigneurs les ambaxeurs envoiez a Romme devers nostre saint pere le pape de par mon tres redoubté seigneur monseigneur le duc*[804]. Cet écrit non daté ne peut faire référence à aucune autre ambassade antérieure et a donc bien été rédigé en décembre.

Le document structuré en plusieurs articles s'appuie sur les accords passés avec la papauté cette année. Il prévoit une concentration, à L'Ecluse, des troupes

[800] BRIQUET, *Les filigranes [...]* t. II, p. 241.
[801] Sur cet épisode de 1463 et les réactions suscitées à la cour de Bourgogne par la volonté du duc de partir en croisade, voir, outre les travaux de J. Paviot déjà cités, DEVAUX, « Le *Saint Voyage de Turquie* […] », p. 53-70.
[802] J. PAVIOT, *Les ducs de Bourgogne, Les ducs de Bourgogne [...]* p. j. n° XIV A, B, C et D.
[803] *Ibid.* p.164 note 235.
[804] *Ibid.* p. j. n.°XIV D.

levées dans les seigneuries septentrionales du duc au 1er février 1464 ; ce contingent devait rejoindre, par voie de mer, les troupes levées dans les deux Bourgognes, à Marseille le 1er suivant[805]. Les montres devaient être passées dans cette ville, avant l'embarquement l'Italie au plus tard le 15 mai.

Sont également décrits dans le document les équipements transportés par navires, de même que les vivres et l'artillerie nécessaires pour le voyage. L'article 13, pour nous le plus important, précise *que l'en ait medicins et sirurgiens, appoticaires, garnis de digueries* [sic] *necessaires*[806]. On peut donc penser en toute logique que l'établissement de la pièce 125 788 que nous étudions et éditons ici répond à cette prescription des auteurs du mémoire. Ceux-ci préconisaient l'organisation d'un service sanitaire et médical pour l'expédition : un personnel spécialisé complet (médecins, chirurgiens et apothicaires) devait accompagner les troupes, et être pourvu des instruments, médications et ingrédients nécessaires pour soigner les malades et les blessés. On pourrait ici souligner le rôle probable qu'un personnage comme Geoffroy de Thoisy a sans doute pu jouer dans cette initiative. C'est un chef de guerre et voyageur expérimenté, il a participé aux expéditions de 1441-1448 où il s'est retrouvé en territoire ennemi avec des conditions parfois très rudes, notamment sur le plan sanitaire. La comptabilité bourguignonne nous apprend également qu'il fut lui-même blessé en campagne, ainsi en 1436, il reçut un don de 32 livres *pour lui aidier a soy faire guerir d'un bras qu'il a naguere eu blechié en nostre presence devant la ville de Calaiz*[807].

Le duc Philippe, très investi dans les préparatifs de 1463, valida les idées proposées par les ambassadeurs rentrés de Rome, avec l'aide de son conseil le

[805] *Ibid.*, article 5, 7, 14, 22 et 24.
[806] *Ibid.*, article 13
[807] Ali Bacha (R.), *L'homme blessé à la fin du Moyen-Age [...]*voir pièce justificative n.°IV ; ADN B 1959 n° 57 279.

19 décembre, conseil composé notamment de l'évêque de Tournai, des seigneurs de Créqui, de Chimay, d'Haubourdin, de Goux ainsi que du maître d'hôtel Pierre Badelin[808].

Il paraît donc plus que probable que la rédaction du document concernant l'assistance médicale est à placer en décembre 1463 ou au tout début de 1464. A la suite de l'examen du mémoire rédigé par les ambassadeurs envoyés à Rome, validé en décembre 1463 par le conseil du duc, il aurait été demandé aux chirurgiens de l'hôtel d'établir cette liste pour un départ au printemps. Au vu de l'analyse du personnel médical de l'hôtel insérée dans un précédent chapitre de cette présente étude, les identifier est assez aisé.

❖ Les auteurs du texte

Il ne s'agit pas de praticiens extérieurs. En effet, le document que nous étudions fournit une information, mince mais malgré tout exploitable, sur l'identité des auteurs : le document porte au dos la mention *pour les cirurgiens* et le préambule commence ainsi : *Mon très redoubté seigneur, vos cirurgiens* […]. Cet article défini « les », mais plus encore le possessif « vos » nous permettent d'affirmer sans aucun doute que les auteurs du document ne sont pas des intervenants extérieurs à la cour, mais bien les chirurgiens de l'hôtel ducal. Ces deux mêmes mentions nous autorisent également à exclure tous les autres professionnels de santé de l'hôtel de Philippe le Bon.

Partant de ces éléments, il est tout à fait possible d'identifier précisément qui sont ces chirurgiens. Notre document étant datable de la fin de 1463 ou du tout début de 1464, on peut se référer à la situation de l'hôtel ducal telle qu'elle nous apparaît à travers l'ordonnance faite à Mons le 31 décembre 1458, qui est

[808] ADN, B 3537 n°125 789.

la dernière du principat de Philippe le Bon qui soit conservée. Dans ce texte, la rubrique *Medecins et cyrurgiens* indique les noms de deux chirurgiens de l'hôtel : Jean Candel, aux gages de 18 sous par jour[809], et Laurent Bruninc, aux gages de 12 sous par jour[810]. Il est peu probable que Guillaume Du Bois ait participé à l'élaboration de cette liste, n'étant que chirurgien extraordinaire, donc appelé en renfort ou en cas d'indisponibilité des deux autres. C'est donc Jean Candel, premier chirurgien de Philippe le Bon, qui fut très probablement le principal auteur de la liste présentée, assisté de son confrère Laurent Bruninc.

❖ Instruments chirurgicaux et pharmacopée

Intéressons nous à présent au contenu proprement dit de cette liste de matériel chirurgical et de produits de soins. Après avoir analysé l'organisation du texte, il s'agira de comprendre les choix qu'ont effectués les chirurgiens du duc de Bourgogne en matière de pharmacopée, en prévision des pathologies qu'ils auraient à rencontrer lors de l'expédition.

Après un préambule qui annonce le contenu du texte, Jean Candel et Laurent Bruninc commencent par énumérer les instruments de chirurgie dont ils ont besoin. Ceux-ci sont désignés sous les termes généraux de *abbiellement*, *instrument* (art. 1), *ferrements* (art. 3). Il est intéressant de remarquer que le terme *abbiellement* (habillement) est particulièrement approprié car, s'il sert à désigner un « équipement », une « machine », un « engin », une « arme », « ce qui garnit une chose »[811], le terme d'« habilleur » peut faire référence au chirurgien et « habiller » peut signifier « soigner ».

---

[809] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen [...]* « ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon (1458) », p. 414, § 612 : *Maistre Jehan Caudel* [sic]*, cyrurgien, tousjours compté, lui estant devers mondit seigneur, à dix huit solz par jour*.

[810] *Ibid*. § 613 : *Maistre Laurens Brunincq, aussi cyrurgien, tousjours compté, quant il sera devers mondit seigneur, à douze solz par jour*.

[811] GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, IV, « Habillement », Paris, 1885, p. 392-393.

Les auteurs énumèrent le matériel spécifique à acheter, qui viendra compléter celui qu'ils possèdent déjà. Étant entendu que le matériel chirurgical médiéval différait peu selon qu'il était utilisé à proximité du champ de bataille ou dans la résidence princière[812], nous comprenons pourquoi la liste étudiée contient très peu d'instruments, comparé à l'abondance de remèdes requis : les chirurgiens de cour étaient déjà équipés ; en outre, leur trousse d'instruments était régulièrement renouvelée : il suffit de consulter, par exemple, les registres de la recette générale des finances des ducs de Bourgogne pour s'en rendre compte : les chirurgiens bénéficiaient de dons réguliers annuels pour l'achat de matériel de chirurgie et de remèdes courants[813]. Par ailleurs, même si les instruments de chirurgie étaient déjà assez nombreux, comme le montrent les planches de la *Grande Chirurgie* de Guy de Chauliac[814], la plupart d'entre eux concernaient l'obstétrique, l'ophtalmologie et la chirurgie dentaire, et n'avaient donc rien à voir avec le matériel nécessaire à un chirurgien confronté à des blessures de guerre[815].

C'est pourquoi nos chirurgiens se limitent à demander quatre *terebelles* (art. 3), qui sont en fait des tarières de trépanation, destinées à perforer les os du crâne pour en extraire les flèches ; et six tenailles dont deux canulées, servant à enlever les corps étrangers des plaies, en particulier les flèches dont certaines sont dites *barbelées*[816].

Vient ensuite le matériel de pansement : les étoupes (art. 6) sont des résidus de fibres textiles, chanvre ou lin, et étaient utilisées pour faire des

---

[812] MOUNIER-KHUN, *Chirurgie de guerre [...]*p. 174.
[813] ADN, B 1923, f° 102 r° ; B 1931, f° 120 r° ; B 2058, f° 219 r°, f° 220 r° ; B 2061, f° 180 v°, f° 181 r°. MOLLAT, *Comptes généraux [...]* I, n° 201, n° 1369, n° 1370 ; II.1, n° 3983.
[814] Chauliac, *La Grande Chirurgie [...]*p. 698-705.
[815] MOUNIER-KUHN, *Chirurgie de guerre [...]* p. 174.
[816] SERDON, *Armes du diable [...] passim*, notamment p. 185 et 202-205.

pansements compressifs, maintenir rapprochés les bords d'une plaie ou stopper les hémorragies. Les *drapeaux* ou compresses sont des morceaux de tissus assez grands pour recouvrir les plaies ou faire des bandages. Selon les cas, ils pouvaient être imprégnés d'onguents ou d'huiles. Enfin, à l'article 19 est mentionné *du file pour coudre les bendes* : cette expression nous interpelle car, il est certes vrai que les chirurgiens tels qu'Henri de Mondeville et Guy de Chauliac évoquent dans leurs traités certains types de pansements et bandages, pour lesquels les « bandes » étaient cousues (dans les cas où elles ne pouvaient être nouées)[817] ; mais cet usage était exceptionnel et secondaire et il ne doit pas faire oublier que le rôle premier du fil était de rapprocher les lèvres ou *berges* des plaies. On peut donc se demander si le clerc chargé de rédiger le document ne s'est pas trompé et si au lieu de *bendes* il n'aurait pas dû écrire « berges » sous-entendu « berges des plaies », ce qui est vraisemblable (d'autant que l'article figure sous la rubrique intitulée *Et tant qu'il touche aux plaiez*) : le clerc a peut être copié et mis au propre un « brouillon » de Jean Candel et de Laurent Bruninc, et peut ne pas avoir remarqué d'aberration s'il n'était pas, lui-même, expert en chirurgie. Le fil demandé servirait donc à suturer les plaies, pratique jugée indispensable par la majorité des chirurgiens médiévaux, surtout pour les blessures profondes[818].

Hormis cette mention de l'article 19 que nous venons d'éclaircir, tout le document, à partir de l'article 8 et jusqu'à la fin, est constitué d'une liste d'onguents, emplâtres, huiles, poudres et autres remèdes simples et composés. On compte 85 dénominations. Cette liste est divisée en sept paragraphes, chacun débutant par l'indication pour laquelle les médicaments énumérés doivent être utilisés. Nous reprenons dans le tableau suivant la liste de ces substances

[817] CHAULIAC, *La Grande Chirurgie [...]* p. 209-212.
Mondeville, *Chirurgie [...]* p. 263 – 275.
[818] MOUNIER-KUHN, *Chirurgie de guerre [...]* p. 178-180.

pharmaceutiques, avec leurs propriétés respectives et leurs indications traditionnelles.

Intitulé	**Désignation du médicament**	**Proprietés**	**Indications traditionnelles**[819]
Premièrement […] » (art. 1)	Huile rosat (art. 8)	Vulnéraire, répercussif	Plaies
	Poudre astringente (art. 9)	Astringent	Plaies
	Vinaigre (art. 10)	Vulnéraire, hémostatique	Plaies, prévention des apostèmes et de la gangrène
	Térébenthine (art. 11)	Résolutif, mondificatif	Plaies, apostèmes
	Onguent doux (art. 12)	Calmant ?	Plaies, apostèmes ? Fièvre
	Onguent populéon (art. 13)	Rafraîchissant	Plaies
	Huile de violettes (art. 14)	Vulnéraire, maturatif	Plaies
	Emplâtre de Gênes (art. 15)	Incarnatif	Plaies
	Emplâtre de bétoine (art. 16)	Incarnatif, confortatif, mondificatif	Plaies

[819] Indications d'après : PROPOSITO, *L'antidotaire Nicolas. Deux traductions […]* ; CHAULIAC, *La Grande Chirurgie […]* ; MONDEVILLE, *Chirurgie […]*. Voir aussi les travaux de R. Perrot, compilés sur le site http://pagesperso-orange.fr/raoul.perrot/.

	Miel rosat (art. 17)	Vulnéraire, résolutif	Plaies, apostèmes
Pour appostemmes et aultres telles maladdie (art. 20)	Diaquilon commun mucilagineux (art. 21)	Emollient	Apostèmes
	Diaquilon blanc mucilagineux (art. 22)	Emollient.	Apostèmes.
	Emplâtre Grâce-Dieu (art. 23)	Régénératif, consolidatif	Plaies
	Emplâtre apostolicon chirurgical (art. 24)	Consolide et égalise les os.	Fractures, contusions
	Onguent de basilic (art. 25)	Régénératif, maturatif	Plaies, ulcères
	Onguent brun (art. 26)	Consolidatif, incarnatif, mondificatif	Plaies
	Onguent des apôtres (art. 27)	Mondificatif	Plaies
Pour vieilles plaies et ulceracions (art. 28)	Emplâtre diapalma (art. 29)	Incarnatif	Plaies
	Emplâtre cera formatum (art. 30)	?	?
	Emplâtre de céruse (art. 31)	Cicatrisant	Plaies
	Blanc d'Espagne camphré (art. 32)	?	?
	Onguent dessicatif gris (art. 33)	Dessicatif	Plaies
	Litharge nourrie (art. 34)	Dessicatif, régénératif, consolidatif	Plaies

	Farine d'orge (art. 35)	Résolutif	Apostèmes
	Farine de fèves (art. 36)	Résolutif	Apostèmes
	Farine de vesces (art. 37)	Résolutif	Apostèmes
	Farine de lupin (art. 38)	Résolutif	Apostèmes
	Farine de froment (art. 39)	Résolutif	Apostèmes
	Farine folle du moulin (art. 40)	Incarnatif régénératif	Plaies
	Terseul sec du froment (art. 41)	?	?
	Miel cru (art. 42)	Vulnéraire, résolutif	Plaies, apostèmes
	Sirop acetos simple (art. 43)	?	Fièvre
*Pour cops fors, frustures, cassures et roptures (*art. 44)	Poudre de myrtille (art. 45)	Cicatrisant, astringent	Plaies
	Roses (art. 46)	Résolutif, incarnatif	Apostèmes, plaies
	Alloyne (art. 47)	Astringent	Plaies
	Camomille fleur (art. 48)	Vulnéraire, analgésique, résolutif, mollificatif, confortatif	Plaies, apostèmes, douleurs
	Mélilot (art. 49)	Résolutif, analgésique	Apostèmes, articulations douloureuses
	Huile de camomille (art. 50)	Vulnéraire, analgésique, résolutif, mollificatif, confortatif	Plaies, apostèmes, douleurs
	Huile de lis (art. 51)	Résolutif, maturatif	Apostèmes

	Huile d'amandes amères (art. 52)	Vulnéraire, anti-oedémateux	Contusions
	Huile d'amandes douces (art. 53)	Vulnéraire, anti-oedémateux	Contusions
Pour picceurs de scorpions, d'esporons, de dart envenimé (art. 54)	Huile de scorpions (art. 55)	Antidote	Venin de scorpions
	Huile de vers (art. 56)	Antidote	Venin de certains vers, chenilles, etc.
	Huile de balsame artificiel (art. 57)	Analgésique, confortatif	Plaies ouvertes
Pour cyroines et sparmedraps, pour fouleure de ners et aultres telz. (art. 58)	Emplâtre oxycroceum (art. 59)	Analgésique, confortatif, résolutif	Fractures, luxations, apostèmes
	Emplâtre cyronicum (art. 60)	?	?
	Onguent agrippa (art. 61)	Émollient	Apostèmes, œdèmes
	Onguent dialtée (art. 62)	Émollient	Apostèmes, œdèmes
	Onguent marciaton (art. 63)	Émollient, analgésique	Paralysies (tétanos), dou-leursneurologiques, œdè- mes
	Onguent aragon (art. 64)	Antispasmodique, anal-gésique, antipyrétique	Tétanos, douleurs neuro-logiques, fièvre
Pour aultres maladdies survenans au cors humain (art. 65)	Onguent défensif (art. 66)	Défensif	Plaies, prévention des apostèmes
	Onguent rosaceum (art. 67)	?	?
	Cérat de Galien (art. 68)	Résolutif	Apostèmes débutants
	Poudre de bugie (art. 69)	Vulnéraire, consolidatif	Plaies

	Poudre d'alun brûlé (art. 70)	Répercussif	Plaies
	Poudre d'aloès socotrin (art. 71)	Vulnéraire, défensif, consolidatif, mondificatif	Plaies, ulcères
	Poudre de myrrhe (art. 72)	Vulnéraire, mondificatif, répercussif, consolidatif, régénératif	Plaies
	Poudre de tuthie préparée (art. 73)	Mondificatif, cicatrisatif, confortatif	Plaies, douleurs oculaires
	Poudre de plomb brûlé (art. 74)	Émollient (dissout dans l'huile), anti-oedèmateux, régénératif, répercussif, résolutif	Apostèmes
	Poudre de litharge d'or (art. 75)	Répercussif, régénératif, consolidatif	Plaies
	Poudre de litharge d'argent (art. 76)	Répercussif, régénératif, consolidatif	Plaies
	Poudre de céruse (art. 77)	Régénératif, consolidatif, asséchant, répercussif	Plaies, ulcères
	Liciet (art. 78)	Vulnéraire, cicatrisant	Plaies.
	Safran (art. 79)	Vulnéraire, analgésique	Plaies
	Poudre de mastic	Répercussif,	Plaies, fractures

	(art. 80)	régénératif	ouvertes
	Poudre d'encens (art. 81)	Répercussif, consolidatif, régénératif	Plaies
	Opium (art. 82)	Anesthésiant, stupéfiant, vulnéraire	Plaies, opérations chirurgicales
	Graines de lin (art. 83)	Vulnéraire, cicatrisant, analgésique, résolutif, maturatif, apaise	Plaies, fractures
	Graines de fenugrec (art. 84)	Résolutif	Apostèmes
	Graines de psyllium (art. 85)	Cicatrisant	Plaies
	Graines de pavot (art. 86)	Répercussif, mondificatif	Plaies
	Farine de graines de lin (art. 87)	Vulnéraire, cicatrisant, analgésique, résolutif, maturatif	Plaies, fractures
	Farine de graines de fenugrec (art. 88)	Résolutif	Apostèmes
	Sang de porc doux (art. 89)	Cicatrisant, incarnatif	Plaies
	Vieil oint (art. 90)	Résolutif, consolidatif, maturatif	Apostèmes, plaies
	Figues sèches (art. 91)	Résolutif, maturatif	Apostèmes
	Poudre de racines d'iris (art. 92)	Vulnéraire, cicatrisant, mondificatif,	Plaies, apostèmes

		émollient	
	Poudre de roseau aromatique (art. 93)	Antispasmodique	Contractures tétaniques
	Poudre de cyprès (art. 94)	Vulnéraire, cicatrisant, consolidatif	Plaies
	Poudre d'acore (syno-nyme de roseau aromatique) (art. 95)	Antispasmodique	Contractures tétaniques
	Poudre d'hermodacte (art. 96)	Vulnéraire, corrosif	Plaies
	Eponges (art. 97)	Dessicatif	Plaies
	Galban (art. 98)	Résolutif, attractif	Apostèmes
	Ammoniac (art. 99)	Résolutif, émollient, régénératif	Apostèmes, plaies
	Camphre (art. 100)	Abstertif	Plaies

La première chose qui nous interpelle à la lecture de ce tableau est la diversité des qualificatifs servant à définir les propriétés des médicaments. C'est pourquoi nous commencerons par éclaircir les termes employés spécifiques à la médecine médiévale, en nous appuyant sur les travaux de A. Mounier-Kuhn et R. Perrot[820]. Dans un souci de simplicité, nous avons remplacé les termes médiévaux par leur équivalent en francais moderne lorsqu'il existe : il en est ainsi pour les termes « cicatrisatif » (cicatrisant), « mollificatif » (émollient), et « restraintif » (astringent).

R. Perrot regroupe sous le terme « vulnéraire » les substances ayant des propriétés anesthésiques, calmantes, cicatrisantes, désinfectantes et

[820] MOUNIER-KUHN, *Chirurgie de guerre [...]*; http://pagesperso-orange.fr/raoul.perrot/.

hémostatiques. Utilisées pour le soin des plaies, elles sont, au Moyen Age, désignées par les qualificatifs suivants :

- les répercussifs, destinés à empêcher la production de pus ;
- les mondificatifs, qui ont un rôle de désinfectant et de détergent des plaies ;
- les incarnatifs ou régénératifs sont en quelque sorte des cicatrisants, qui, selon l'expression médiévale, « régénèrent les chairs » ;
- les confortatifs, inclus par Henri de Mondeville dans la catégorie des répercussifs, et dont l'action est de fortifier un membre blessé, en favorisant la cicatrisation et la régénération des chairs ;
- les consolidatifs qui ont pour but de consolider les plaies, et sont, autrement dit, des cicatrisants ;
- les dessicatifs, qui ont pour fonction de dessécher les plaies, afin de lutter contre la production de pus ;
- les défensifs, qui sont les équivalents des répercussifs, permettent d'éviter les complications des plaies, par extension l'apparition d'apostèmes ;
- les abstertifs sont des mondificatifs.

L'autre grande catégorie de médicaments, selon R. Perrot, est celle qui est employée dans le traitement des apostèmes. Ce sont : les résolutifs, principalement : ils résolvent les apostèmes, c'est-à-dire qu'ils atténuent les formations œdémateuses post-traumatiques.

Les *maturatifs* nous dit A. Mounier-Kuhn, *sont utilisés devant une menace d'infection […], et jouent aussi un rôle sédatif et antalgique*[821]. Enfin, cet auteur définit très clairement une dernière catégorie de remèdes incluse dans notre corpus, les attractifs, *qui permettent d'évacuer les abcès, et d'extraire les fers des flèches « et autres choses fichées au corps » particulièrement lorsqu'ils*

[821] MOUNIER-KUHN, *Chirurgie de guerre […]* p. 188.

se trouvent en « lieux où il est dangereux de faire incision » ou chez les patients très craintifs[822].

Dans le premier article du document sont énumérés les remèdes de base, d'usage courant et de première intention, ou ayant des propriétés et indications multiples. Il en va ainsi du miel rosat, qui guérit aussi bien les plaies que les apostèmes, de l'huile rosat et du vinaigre, appliqués en cataplasme sur toutes les plaies ou de l'onguent populéon, systématiquement utilisé en cas de fièvre. De même l'emplâtre de maître Anselme de Gênes est, selon Henri de Mondeville, le meilleur incarnatif, l'emplâtre (dit « capital ») de bétoine est le premier médicament des plaies de la tête, la térébenthine est *la meilleure des gommes […], la thériaque des nerfs*[823].

On retrouve toujours à peu près les mêmes substances dans les listes de remèdes établie en vue d'une expédition militaire. Notre liste peut d'ailleurs être comparée à deux documents similaires : l'un, publié en 1931, date du siège de Calais 1347[824]. Guillaume, comte de Hainaut, s'est allié au roi de France Philippe VI contre les Anglais. Il mentionne le transport d'Hesdin à Arras d'un certain nombre de remèdes, dont entre autres, de l'encens, du mastic, de la myrrhe, de l'huile rosat, de l'onguent dialtée, nécessaires pour soigner les blessés d'un contingent namurois ayant servi dans l'armée de Philippe VI contre les Anglais.

Le second document, publié en 1877, est postérieur au nôtre, puisqu'il date de 1487[825]. C'est une liste de drogues que Jean de La Roche, désigné comme médecin de l'armée du duc de Bretagne, fit envoyer de Rennes au contingent qui était alors en campagne contre les troupes du roi de France. On y

[822] *Ibid.* p. 194.
[823] MONDEVILLE, *Chirurgie […]* p. 835.
[824] BALON, « Un train sanitaire namurois […] », p 269 – 299.
[825] DUPUY, « Les écoles et les médecins […] », p. 329 – 353.

retrouve l'onguent basilic, le mastic, le miel, la térébenthine, le miel rosat, l'onguent brun, l'aloès, l'encens, l'emplâtre Grâce-Dieu, le diaquilon, l'huile rosat et l'onguent des apôtres. Ce fait n'est pas surprenant. En effet, tous les chirurgiens, à partir du dernier tiers du XIVe siècle, sont tenus de connaître et de maîtriser les traités de chirurgie d'Henri de Mondeville et Guy de Chauliac, ainsi que l'*Antidotaire* de Nicolas de Salerne. Ces ouvrages constituent la base de leur formation théorique. Il est donc logique que tous les traitements proposés dans ces ouvrages soient repris et appliqués par les chirurgiens lettrés de la fin du Moyen Age.

Dans les cinq rubriques suivantes (art. 20 à 64) sont énumérés les remèdes répondant à une indication très précise :

- *Apostèmes* : on lutte essentiellement ici contre la cause de ces œdèmes car sur sept remèdes cités seuls deux sont résolutifs. Quatre sont indiqués pour soigner les plaies, et un est à appliquer sur les membres fracturés ou sur les contusions. L'apostème est en effet une complication des ces différents types de blessures.
- *Vieilles plaies et ulcérations* : face à ces situations, le chirurgien médiéval utilisait des substances asséchantes et incarnatives, pour régénérer les chairs. Le sirop acetos de l'*Antidotaire* de Nicolas Salerne pouvait se révéler utile en cas de fièvre si la plaie s'est trop infectée. Enfin les classiques farines résolutives faisaient disparaître les œdèmes résultant de ces vieilles plaies.
- *Contusions et fractures* : là encore, on trouve des médicaments utilisés pour les plaies car il peut s'agir de fractures ouvertes, ou pour les œdèmes post-traumatiques. On note que les antidouleurs apparaissent dans ce paragraphe (camomille et mélilot).

- *Piqûres d'animaux venimeux* : il est traditionnel, en plus de soigner la blessure, d'utiliser comme antidote des venins l'animal duquel on soupçonne la morsure ou la piqûre.
- *Fouleure* (il faut ici entendre « pincement ») *de nerfs faisant suite par exemple à des déplacements de vertèbres et occasionnant des douleurs neurologiques assez intenses*. Dans cette dernière catégorie sont regroupés les remèdes des pathologies neurologiques que l'on peut rencontrer dans un contexte de guerre, en premier lieu le tétanos, maladie infectieuse souvent mortelle, causée par la contamination d'une plaie et qui affecte les nerfs, provoquant des contractures musculaires involontaires, des spasmes et des convulsions.

Enfin, la dernière rubrique (art. 65-100), qui est aussi la plus importante en taille, regroupe les remèdes qui sont utilisés si l'efficacité des précédents fait défaut : c'est pourquoi l'on retrouve de nombreuses spécialités indiquées pour les plaies ou apostèmes et un antitétanique (l'acore). Sont aussi cités dans cette dernière partie un remède utilisé contre les affections de l'œil, la tuthie (oxyde de zinc) ; ainsi que l'opium, puissant anesthésiant, indispensable en cas d'opérations chirurgicales importantes, voire d'amputations.

En définitive, cette pièce exceptionnelle, tant par sa rareté que par son excellent état de conservation, témoigne à la fois du souci prévisionnel qui accompagnait les préparatifs des opérations militaires et des usages de la chirurgie de guerre. Elle présente un réel intérêt pour l'histoire de la chirurgie militaire, mentionnant comme nous l'avons souligné, une multitude de médicaments devant servir pour les troupes du duc de Bourgogne. A notre connaissance, à ce jour aucun document aussi complet n'a pu être publié.

Le contenu de cette liste d'instruments chirurgicaux et de substances pharmaceutiques nous en dit long sur la compétence des deux praticiens qui l'ont produite : en effet, nous avons pu constater qu'aucun remède n'est cité deux fois, pour deux indications différentes, ce qui signifie que chaque spécialité possède une indication très étroite, a sa spécificité propre. Candel et Bruninc possèdent une connaissance très large de tous les remèdes qui existent, maîtrisant ainsi parfaitement leur pharmacopée. Ils sélectionnent scrupuleusement les produits les plus adaptés, qu'ils savent par expérience être les plus efficaces. Cette pièce d'archive nous révèle que les chirurgiens ducaux sont des praticiens sûrs d'eux, faisant preuve d'une conscience professionnelle élevée, qui ne prendraient pas le risque d'utiliser une substance inadéquate pour soigner les blessés d'une armée aussi prestigieuse que celle de leur maître, qui plus est se battant pour une cause aussi noble que la croisade.

Mais on ne saurait omettre aussi le fait qu'en énumérant les blessures, les maladies, les plaies, les douleurs que les chirurgiens du duc de Bourgogne devaient s'attendre à soigner et à soulager, ce texte est aussi un témoignage du côté sombre de la croisade. Après les banquets à entremets, les vœux solennels et les festivités grandioses qui magnifient l'aventure en l'entourant d'une aura chevaleresque prestigieuse, il reste à en envisager concrètement et crûment la réalité : une expédition militaire lointaine, en pays inconnu, sous un climat rude et malsain.

Laissons de côté ces expéditions militaires lointaines, et revenons maintenant à la cour, où les praticiens de santé du duc sont amenés à intervenir dans le cadre de deux événements déterminants de la vie et de la succession des familles princières : la naissance et la mort.

Chapitre II

NAITRE ET MOURIR A LA COUR DE BOURGOGNE

Les praticiens de cour bénéficient du double privilège d'accompagner les membres de la famille princière aux extrémités de la vie : ils sont en effet ceux dont les mains les accueillent au monde ; et ceux qui ont la charge, d'autant plus douloureuse qu'ils ont tissé des liens intimes avec leurs maîtres, de préparer dignement leur dépouille pour « l'autre vie ». L'objet de ce dernier chapitre est, d'une part, d'étudier le rôle que chacune des professions médicales joue dans les préparatifs, le déroulement et les suites des couches des princesses de la maison de Bourgogne. D'autre part, je m'attacherai à reconstituer les faits, intéressant particulièrement l'histoire de la médecine, entourant la mort de personnages appartenant à la haute noblesse du Moyen Age finissant.

A. L'ACCOUCHEMENT ET LA NAISSANCE

Malgré un dépouillement attentif des sources comptables des ducs de Bourgogne, et une vigilance accrue de ma part lorsqu'il s'agissait de consulter des documents relatifs à une année au cours de laquelle une naissance était survenue, je n'ai pu retrouver que deux sages-femmes ayant assisté les princesses de la cour de Bourgogne. Les mentions d'accouchements elles-même se font rares au XVe siècle, et il est difficile d'en reconstituer le contexte médical. Néanmoins, quelques indices m'autorisent à formuler les hypothèses que je vais partager ici.

1. Le rôle de la sage-femme

Asseline Alexandre est amenée à la duchesse de Bourgogne Marguerite de Male en mars 1371[826]. Jean Monseigneur vient au monde en mai. La sage-femme parisienne arrive toujours à la cour environ deux mois avant la naissance : elle est présente dès août 1374 pour Marguerite qui naît en octobre[827], et dès mai 1377 pour Louis qui naît vers la fin du mois de juillet ou au début d'août[828]. Marion, sage-femme de la comtesse de Nevers Marguerite de Bavière, est aussi convoquée à la cour à ce stade de la grossesse : elle rejoint ainsi en octobre 1384 la princesse à Reims, puis rentre avec elle en Bourgogne : Marie nait le 8 décembre[829].

La présence de la sage-femme à la cour est indispensable en effet dès le septième mois de grossesse, moment à partir duquel l'accouchement peut se déclencher à tout moment. La sage-femme est apte à reconnaître les signes de travail de la parturiente, et à les différencier des douleurs physiologiques qui

[826] PROST, *Inventaires [...]* tome 1, n° 1382.
[827] ADCO, B 1444, f° 95 v° ; PROST, *Inventaires [...]* tome 1, n° 2042.
[828] ADCO, B 1452, f° 58 v° ; PROST, *Inventaires [...]* tome 1, n° 3115.
[829] ADCO, B 1499, f° 65 r° et v°.

caractérisent les dernières semaines de grossesse. Par ailleurs, en cas d'accouchement prématuré, elle ne sera certes pas apte à assurer la survie de l'enfant, non pas à cause d'un défaut de compétences mais pour des raisons techniques évidentes ; mais pourra en revanche grâce à sa réactivité et à son sang-froid maîtriser les gestes qui contribueront à celle de la mère. Cette présence précoce de la sage-femme au côtés de la princesse lui permet en outre de lui délivrer les conseils utiles au bon déroulement de ses futures couches.

De surcroît, la mission de la sage-femme ne s'arrête pas à la délivrance de la princesse. On constate qu'Asseline et Marion sont restées auprès de leur patiente de un à quatre mois après la naissance de l'enfant. Asseline Alexandre ne regagne la capitale qu'en décembre 1374, alors que Marguerite de Bourgogne est née en août[830]. Son intervention suivante ne lui permet de rejoindre son mari qu'en septembre 1377, alors que le prince Louis a déjà presque deux mois[831]. De la même manière, après la naissance de Marie, le 8 décembre 1394, Marion quitte la cour vers le 2 janvier[832]. Elle n'est rétribuée pour la naissance de Philippe, qui survient en juillet 1396, qu'en novembre suivant[833]. La naissance de Jeanne survient en octobre 1399, mais la comtesse de Nevers ne paye sa sage-femme que le 13 novembre[834]. Il y a donc un rôle de suivi du *post-partum* assuré par les sages-femmes des premières duchesses bourguignonnes de la lignée des Valois. Elles sont en mesure de repérer les complications qui surviendraient lors des suites de couches, telles qu'une mauvaise cicatrisation, et d'en alerter les praticiens de l'hôtel le cas échéant. Ceux-ci délèguent alors un aspect de la médecine qui les rebute, les soins des femmes, à leurs congénères du sexe opposée incarnées par les sages-femmes. Ce point de vue est en phase avec une certaine conception des mentalités médiévales qui consisterait à considérer que l'obstétrique est « affaire de femmes » et que le praticien évite le

[830] ADCO, B 1444, f° 94 v° ; PROST, *Inventaires [...]* tome 1, n° 2096.
[831] ADCO, B 1452, f° 71 v° ; PROST, *Inventaires [...]* tome 1, n° 3201.
[832] ADCO, B 1499, f° 65 r° et v°.
[833] ADCO, B 1507, f° 68 v°.
[834] **ADCO, B 1522, f° 47 v°**.

plus possible d'y être confronté. Cette hypothèse est soutenue et justifiée par les propos de Guy de Chauliac concernant l'accouchement : *cette affaire est exercée par les femmes et le plus souvent il ne faut guère s'y arrêter*[835]. Cependant, les médecins, indirectement, plus encore les chirurgiens, qui assurent à Paris la formation des sages-femmes en leur délivrant les connaissances médicales nécessaires à une pratique sage et prudente, sont logiquement et théoriquement aptes à exercer l'obstétrique. Nous avons vu précédemment que certains praticiens de l'hôtel semblaient réserver leurs soins aux femmes et aux enfants de la cour. Le silence des sources concernant les sages-femmes de la cour de Bourgogne au XVe siècle nous amène à nous questionner sur une évolution des mentalités concernant les interventions masculines en gynécologie-obstétrique, au moins dans les milieux de cour.

2. Interventions masculines

Le 13 février 1457, Isabelle de Bourbon, 20 ans, comtesse de Charolais (1436 – 1465), épouse de Charles de Bourgogne qui se verra plus tard attribuer le surnom de Téméraire, met au monde à Bruxelles Marie de Bourgogne, qui restera leur unique héritière, et connue comme *la plus riche d'Europe*. Voici ce que relate le 13ème compte de Roland Pippe, conseiller et receveur général de toutes les finances du comte de Charolais, pour l'année 1457[836] :

En février, f° 22 r° :

A maistre Josse Brunincq, cirurgien et varlet de chambre de mondit seigneur, la somme de LXXV l. de XL gr. que icelui seigneur lui a donné en en (sic) *la ville de Brouxelles tant pour recompensacion des despens par lui soustenuz ou*

[835] Chauliac, cité par S. LAURENT, *Naître au Moyen Age [...]* p. 172.
[836] ADN, B 3661.

voyage de Deventer comme en faveur d'aucuns services par lui faiz a madame la contesse de Charollois ou temps de gesine et autrement et ce en L lyons d'or de LX gr. la piece qui valent ladicte somme de

LXXV l.

Plus loin, on lit, f° 63 v°, pour les dépenses de septembre :

A maistre Josse Bruninc, cirurgien de mondit seigneur que icelui seigneur lui a donné tant en recompensacion de ce que par son ordonnance il estoit demouré à Bruxelles devers madame la contesse de Charollois apres sa gesine, pendant que mondit seigneur fut dehors a Bethune et a Notre Dame de Boulongne, durant lequel temps ledit maistre Josse fut royé par aucuns jours comme autrement pour consideracion des charges et despens que ledit maistre Josse a journellement la somme de XXX escus d'or qui valent a XLVIII gr. piece

XXXVI l.

On remarque donc qu'un chirurgien est rétribué pour des services rendus à la comtesse en temps de gésine. Par contre aucune sage-femme n'apparaît, alors que, détail surprenant, au folio 46 v°, en juin, le comte de Charolais fait don d'un lion d'or à une sage-femme, non nommée, pour avoir assisté l'épouse de son écuyer d'écurie, Jean de Salins. Or, il est peu probable que le comte de Charolais ne rétribue pas la sage-femme de son épouse alors qu'il le fait pour celles des épouses de ses serviteurs. Le témoignage de Georges Chastellain ne nous apprend rien non plus sur le personnel soignant étant intervenu lors de la naissance de Marie de Bourgogne, celui-ci étant occulté par la présence divine, manifestée par un *merveilleux et très impétueux coup de tonnerre* […] *dont il sembloit que toute la ville dust estre foudroiée, et sans pluvoir, ne tonner pluys*

coups, ne demy, passa outre, et n'en fust plus nouvelles qui coïncide avec la délivrance de la princesse[837].

Que nous apprennent les couches de Marie de Bourgogne ? La fille unique du dernier duc de Bourgogne Valois Charles le Téméraire épouse en 1477 Maximilien de Habsbourg, duc d'Autriche, et futur empereur du Saint-Empire. Ils ont trois enfants :

- Philippe le Beau, né le 22 juin 1478 ;
- Marguerite de Habsbourg, née le 10 janvier 1480 ;
- Et François, né le 10 septembre 1481, qui décède en décembre de la même année.

Ici aussi les sources pèchent par leur mutisme : le compte de l'année 1478 est perdu, nous ne possédons donc aucune information concernant la naissance de Philippe. Les personnes étant intervenues au moment de la naissance de Marguerite ne sont pas plus connues : on doit se contenter de la mention d'une somme de 600 £ octroyée au maître de la chambre aux deniers de la duchesse d'Autriche Marie de Bourgogne *pour la despense extraordinaire de sa derreniere gesine* [838], sans plus de détails, mais cette somme inclut vraisemblablement le paiement de la personne ayant accouché la princesse. Pour François, c'est le nom de Jean Spierinck (? – 1499) qui apparaît, médecin de la cour de Bourgogne depuis le principat de Philippe le Bon. Une quittance est conservée de lui, indiquant qu'il a reçu de la duchesse le 12 septembre 1481, soit deux jours après son accouchement, 12 £ de 40 gr. *en faveur et recompense des services que je luy ay faiz en sa presente gesine*[839].

[837] M. Greilsammer, *op. cit*. p. 210.
[838] ADN, B 2121, f° 72 v°.
[839] **ADN, B 2126, n° 68799**.

Quelles interprétations donner à ces interventions masculines : un chirurgien, Josse Bruninc pour la naissance de Marie de Bourgogne ; un médecin, Jean Spierinck, pour la naissance de François d'Autriche ? Est-il possible que le couple princier ait renoncé aux services de sages-femmes pour recourir à la pratique obstétricale de personnages masculins ?

Si l'on s'en tient aux représentations iconographiques d'accouchements du Moyen Age, étudiées par Sylvie Laurent[840], on s'aperçoit que les hommes sont soit absents des scènes d'accouchement, soit très à l'écart, sans contact direct avec la jeune mère. L'entourage de la parturiente est exclusivement féminin, et se compose de la sage-femme qui tire l'enfant, d'une femme qui soutient la mère, et d'une ou deux autres servantes qui s'occupent du nouveau-né ou de sa mère après l'accouchement[841]. Mais les auteurs de ces miniatures médiévales visent peut-être à exprimer un idéal de la scène qu'ils représentent, et de ce point de vue, représenter un praticien qui prend part activement à un acte aussi intime que l'accouchement pourrait être perçu du public comme déplacé voire résolument indécent. L'iconographie ne permettrait donc pas, de ce point de vue, d'apporter une réponse tranchée à ce problème.

Concernant le médecin Jean Spierinck, il est très peu plausible qu'il ait participé activement à l'accouchement de Marie de Bourgogne. Le champ d'exercice des physiciens du XVe siècle n'inclut pas la pratique obstétricale, car le médecin ne pratique pas d'intervention invasive du corps humain : ce sont des théoriciens de la médecine dont la pratique est essentiellement basée sur l'observation qui, associée aux connaissances accumulées lors de leur formation universitaire, leur permet d'établir un diagnostic et de proposer une conduite à tenir. Ils ne sont d'ailleurs, contrairement aux chirurgiens, pas réticents à la

[840] LAURENT, « L'accouchement dans l'iconographie médiévale […] », p. 144 – 152.
[841] LAURENT, « L'accouchement dans l'iconographie […] », p. 148.

pratique des accouchements par les sages-femmes que Barthélémy l'Anglais définit ainsi :

"La ventriere est une femme qui a l'art d'ayder a la femme quand elle enfante, ***a fin qu'elle ayt l'enfant legerement et que l'enfant ne soit pas en peril."*** [842]

Les services rendus à la duchesse *en sa gesine* sont sans doute des conseils concernant éventuellement les positions à adopter pendant le travail pour l'accélérer et atténuer les douleurs, la nécessité ou non de marcher ; le régime alimentaire à respecter avant et après l'accouchement ; l'usage des bains, après l'accouchement, pour hâter l'évacuation du sang impur des lochies : Philippe le Hardi acheta dans cette intention une charrette, en juin 1371, *pour amener de la riviere d'Oiche l'eaue pour les bains de la gecine de madame*[843]. Le médecin peut aussi avoir eu la charge de recruter la nourrice, comme le firent Lambert de Sermizelles, physicien de Dijon, et Dimanche d'Alixandre, physicien de la duchesse Marguerite de Flandre *« et de nossigneurs les enffans »* en juillet 1377, sillonnant pendant 8 jours la campagne bourguignonne au nord et à l'est de Dijon, de Lamarche-sur-Saône à Semur en Auxois, en passant par Bussy-Le-Grand et Rochefort-sur-Brévon notamment, à la recherche de la mère de lait de Louis de Bourgogne qui allait voir le jour à la fin du mois[844]. Lambert de Sermizelles a aussi recruté la nourrice d'Antoine en 1384, avec Thomas Frouissard de Voyenne, médecin de Philippe le Hardi[845]. Simon de Roches et Henri de Zwolle ont été sollicité pour une mission similaire : les compétences de la nourrice recrutée pour la naissance de Marie de Bourgogne au début de l'année 1457 n'ont sans doute pas donné satisfaction car ces médecins du duc Philippe le Bon durent en hâte rechercher une autre nourrice au mois de juin

[842] COULON-ARPIN, *La maternité et les sages-femmes [...]* tome 2, p. 14.
[843] PROST, *Inventaires [...]* tome 1, n° 1412.
[844] PROST, *Inventaires [...]* tome 1, n° 3157.
[845] ADCO, B 1463, f° 162 v°.

suivant[846]. Les missions affectées au médecin en *peripartum* sont donc variées ; par conséquent, il ne faut pas voir dans la rétribution accordée à Jean Spierinck une preuve de son intervention directe lors du troisième accouchement de Marie de Bourgogne.

En revanche, le rôle de Josse Bruninc est peut-être plus singulier. Il reçoit d'une part 75 £ en février 1457, pour avoir soigné les blessés du siège de Deventer en tant que chirurgien des armées du comte de Charolais en 1456 et pour des *services par lui faiz a madame la contesse de Charollois ou temps de gesine*[847]. Puis en septembre il reçoit 36 £ pour être *demouré a Bruxelles devers madame la contesse de Charollois apres sa gesine*[848], probablement en février et mars, car à partir d'avril, c'est Jean Cottereau, physicien, qui est chargé de la surveillance de la comtesse Isabelle[849]. Il apparaît donc clairement que le chirurgien ait eu un rôle de premier plan à jouer pendant le *peripartum* de la comtesse de Charolais. De plus, le fait qu'il soit chirurgien, « celui qui agit par la main » et non médecin, nous autorise à penser qu'il ait effectivement procédé à l'accouchement d'Isabelle de Bourbon. En effet, c'est le rôle du médecin, et non du chirurgien, d'observer la patiente et de délivrer des conseils. Le chirurgien, lui, a pour fonction première le traitement des blessures, des plaies, des traumatismes, des manifestations externes du pathologique. Donc, si Josse Bruninc fut appelé au chevet de la comtesse de Charolais *en sa gesine* , c'est au moins pour traiter les lésions et traumatismes gynécologiques provoqués par l'accouchement, ce qui explique qu'il soit resté auprès de la princesse après sa gésine, et sa seconde rétribution de 36 £.

---

[846] ADN, B 2026, f° 343 r°.
[847] ADN, B 3661, f° 22 r°.
[848] ADN, B 3661, f° 63 v°.
[849] ADN, B 3661, f° 85 r° : *A maistre Jehan Cotreau phisicien de mondit seigneur, que icelui seigneur lui a fait donner et delivrer a sondit partement du Quesnoy pour recompensacion de LIX jours qu'il a esté royé de ses gaiges es mois d'avril may et novembre derrain passé pour se qu'il fu absent du service de mondit seigneur et que par son ordonnance il demoura devers madame la contesse de Charrollois, et ce au pris de XVIII s. pour jour qui font, LIII l. II s*.

Dans ces conditions, si ce chirurgien bénéficie de la confiance de la princesse pour les soins de suite de couches, il devient moins déraisonnable d'affirmer qu'il l'ait assistée pendant son accouchement. Cette hypothèse n'est peut-être pas si anachronique que l'on pourrrait se l'imaginer : après tout, les historiens s'étant penchés sur la question s'accordent à dire que la sage-femme a pour obligation de faire appel au chirurgien qui intervient en cas d'accouchement difficile[850]. Yvonne Knibiehler et Catherine Marand-Fouquet, dans leur ouvrage *Les femmes et les médecins*, reconnaissent qu' *à partir du XVe siècle,* [...], *les chirurgiens interviennent de plus en plus souvent dans les accouchements ; leurs soins et leurs investigations s'étendent peu à peu* antepartum *et* postpartum[851]. Ces chirurgiens, de leur côté, dénigrent sévèrement les sages-femmes, qu'ils voient comme des concurrentes, car elles ne font finalement appel que très rarement à eux[852]. Cette rivalité est révélatrice d'une volonté, plus ou moins dissimulée, des chirurgiens d'étendre leur pratique à l'obstétrique. En même temps, ils doivent leurs connaissances pratiques de l'art obstétrical aux sages-femmes, dont ils sont souvent le père ou l'époux : un échange permanent est ainsi assuré entre les deux métiers[853].

Le cas de la naissance de Marie de Bourgogne est aussi, dans une certaine mesure, un cas particulier : son père, Charles, a déjà perdu sa précédente épouse Catherine de France en 1446, il ne s'est remarié que huit ans plus tard et est le seul héritier mâle du duc Philippe le Bon. Isabelle de Bourbon quant à elle, est de constitution fragile[854]. Il est donc probable qu'ils se soient accordés à prendre le moins de risques possible et à engager directement un chirurgien expérimenté,

[850] COULON-ARPIN, *La maternité et les sages-femmes [...]* tome 2, p. 42 – 43 ; CESBRON, KNIBIEHLER, *La naissance en Occident*, p. 73 ; LAURENT, *Naître au Moyen Age [...]* p. 222.
[851] KNIBIEHLER, MARAND-FOUQUET, *Les femmes et les médecins [...]* p. 118.
[852] LAURENT, *Naître au Moyen Age [...]* p. 172.
[853] COULON-ARPIN, *La maternité et les sages-femmes [...]* tome 2, p. 44.
[854] On s'inquiète notamment pour sa santé au printemps 1459 : ADN, B 2034, f° 115 v°, 116 r°, 117 v° ; et elle décèdera suite à une longue maladie en septembre 1465, à l'âge de 29 ans : ADN, B 2054, f° 174 r°.

fidèle à la cour de Bourgogne, pour assister la comtesse de Charolais dans ses couches.

En définitive, les sources bourguignonnes ne permettent de reconstituer le *peripartum* des duchesses de Bourgogne que de manière très fragmentaire. Le silence des sources domine les deux noms des praticiennes s'étant illustrées dans l'art des accouchements à la cour de Bourgogne, Asseline et Marion. Faut-il voir dans cette carence des sages-femmes un rôle plus important en matière d'accouchement accordé aux chirurgiens de cour, en particulier à partir de la seconde moitié du XVe siècle, ceux-ci étant omniprésents dans les sources comptables ? Les motifs de leurs rétributions sont d'ailleurs peu souvent détaillés, voire volontairement tenus secrets, et cela coïncide éventuellement avec la naissance d'un héritier princier. Serait-ce révélateur d'un recours masculin plus fréquent qu'on ne le pense lors des accouchements princiers ? Recours que l'on ne souhaite pas ébruiter par bienséance envers les usages du peuple, dont la morale chrétienne n'est pas entamée par cette culture de cour, culture du corps, qui place notamment la santé au centre des préoccupations. Mus par un souci de sécurité, les couples princiers ont pu préférer, dès la fin du Moyen Age, l'assistance d'un des chirurgiens de leur cour au spectre des prétendus risques encourus par l'emploi d'une matrone peu instruite. Cette hypothèse est confortée par l'historiographie américaine, en particulier à travers les récentes recherches menées par Monica H. Green et Katharine Park[855]. D'après elles, dès le XIIIe siècle en Italie, des hommes de médecine eurent à coeur d'étendre leurs connaissances au sujet des « maladies de femmes », c'est-à-dire en gynécologie. Cet intérêt nouveau les amena progressivement à se spécialiser dans le domaine de l'obstétrique[856]. Forts de leur savoir théorique, ils gagnèrent la confiance des élites urbaines et évincèrent sans difficulté les sages-

[855] GREEN, *Making women's medicine masculine [...]*; PARK, *Secrets de femmes [...]*
[856] PARK, *Secrets de femmes [...]* p. 79.

femmes qui d'ailleurs, de plus en plus, exerçaient sous la direction des médecins et des chirurgiens[857]. Nous reprendrons pour terminer l'exemple cité par Katharine Park de Benedetto de Reguardati, médecin de la cour des Sfroza de Milan vers le milieu du XVe siècle : reconnu comme expert en matière d'accouchements, il se définissait lui-même comme *à la fois nourrice et médecin*[858] : la légèreté de la formule que s'autorise le praticien témoigne de l'aisance avec laquelle les interventions masculines auprès des femmes en couches a été intégrée dans les mentalités aristocratiques italiennes du XVe siècle, et confirme la possibilité d'un exportation en France de ces moeurs avant-gardistes.

Plus prolixes sont les sources consultées concernant la mort des princes, plus abondante aussi l'historiographie sur ce thème. Les documents comptables dressent la liste des dépenses effectuées lors de funérailles princières, ce qui nous permet de comprendre le rôle des praticiens de l'hôtel en pareille occasion. De plus, une lettre d'un officier de Philippe le Bon retraçant les derniers moments de celui-ci, conservée aux Archives départementales du Nord, est suffisamment détaillée pour décrire les circonstances de la mort du duc de Bourgogne. Ce sont ces aspects que je vais développer dans la section suivante, qui clôturera mon étude.

[857] PARK, *Secrets de femmes [...]* p. 79 et 85.
[858] PARK, *Secrets de femmes [...]* p. 85.

Dijon – Musée des Beaux-Arts
Portrait de Philippe le Bon – d'après Rogier Van der Weyden – Huile sur bois – 25 * 27 cm

B. LA MORT DU PRINCE

La mort du prince est un thème particulièrement prolifique de l'historiographie récente. Les travaux de Murielle Gaude-Ferragu, compilés dans sa thèse publiée en 2005, *D'or et de cendres […]* ou de Nadia Pollini sur les princes de la maison de Savoie[859], les investigations archéologiques et médico-légales effectuées sur des personnalités marquantes du bas Moyen Age et de la Renaissance par des chercheurs réunis par Philippe Charlier et Patrice Georges, ou encore le colloque organisé par Armelle Alduc – Le Bagousse, à Caen les 23 et 24 mars 2007, « Inhumations de prestige ou prestige de l'inhumation ? Expressions du pouvoir dans l'au-delà (IVème – XVème siècles) »[860], pour ne citer qu'eux, témoignent de cet engouement.

Cependant, les sources textuelles médiévales n'ont pas fait l'objet d'une analyse approfondie en ce qui concerne l'approche médicale du sujet. Murielle Gaude-Ferragu aborde succintement l'étape de l'embaumement princier, qu'elle nomme, fort à propos nous pourrons le constater, la *cuisine des funérailles*[861] : les faits et gestes des thanatopracteurs ne transparaissent pas de manière détaillée, le but général de ses recherches étant davantage de mettre l'accent sur l'aspect cérémonial de cette ultime *mise en scène du pouvoir souverain*, selon ses mots ; de même d'ailleurs que Nadia Pollini[862]. D'un autre côté, les reconstitutions proposées par MM. Charlier et Georges[863] sont effectuées essentiellement grâce à des techniques de pointe d'imagerie sur des restes exhumés, sans véritable étude de sources écrites.

---

[859] POLLINI (N.), *La mort du prince […]*

[860] ALDUC – LE BAGOUSSE (A.) (dir.), *Inhumations de prestige ou prestige de l'inhumation ? Expressions du pouvoir dans l'au-delà (IVème – XVème siècles), Actes de la Table ronde du CRAHM n° 4*, Caen, 2009, 464 p.

[861] « La cuisine des funérailles » : 1er §, point IV « Le corps momifié » du chapitre III « Le corps du prince, un traitement spécifique », de la deuxième partie « Les funérailles, reflet du rang et de la puissance des princes », dans GAUDE-FERRAGU (M.), *D'or et de cendres […]* p. 116 – 123.

[862] « Le traitement de la dépouille », 5ème § du chapitre « Le trépas », dans POLLINI (N.), *Ibid.*, p. 43 – 48.

[863] Cf. les travaux de ces auteurs dans la bibliographie.

Or, nous possédons pour la période bourguignonne des documents très prolixes concernant la mort de membres de la famille ducale et le traitement des dépouilles princières au XVème siècle. Ceux relatifs au décès de Philippe le Bon, le 15 juin 1467, permettent une restitution des événements très précise. Ils s'agit de la lettre de l'apothicaire du duc de Bourgogne, Poly Bulland, aux mayeur et échevin de la ville de Lille[864], et des dépenses de funérailles du duc de Bourgogne détaillées dans le registre B 2064 des Archives Départementales du Nord[865]. Les informations qu'ils contiennent seront confrontées à d'autres sources, il est vrai moins détaillées, concernant d'autres décès survenus cette même famille :

- Charles de Bourgogne, fils du duc Philippe le Hardi et de Marguerite de Male, décédé en août 1374[866] ;
- Bonne de Bourgogne, fille du même couple, décédée en mai 1398[867] ;
- Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, décédé en avril 1404[868] ;
- Isabelle de Bourgogne, comtesse de Penthièvre, fille du duc Jean Sans Peur et de Marguerite de Bavière, décédée en septembre 1412[869] ;
- Antoine[870] et Josse[871] de Bourgogne, fils du duc Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, décédés 1432 ;
- Catherine de France, comtesse de Charolais, décédée en 1446[872] ;
- Philippe, comte d'Etampes, fils de Jean de Bourgogne, lui-même neveu de Jean Sans Peur, décédé en mai 1452[873] ;

[864] ADN, B 1087, n° 16124.
[865] ADN, B 2064, f° 219 r° à 221 r°.
[866] ADCO, B 1444, f° 36 r°.
[867] ADCO, B 310, 1 pièce.
[868] ADCO, B 310, deux pièces ; B 1538, f° 238 r° à 239 r° ; B 5520, f° 113 v° ; ADN, B 549 n° 15123[19].
[869] ADCO, B 1567, f° 147 r° ; B 1569, f° 111 v° et 112 r°.
[870] ADN, B 1945, f° 54 r° et v°.
[871] ADN, B 1945, f° 219 r° à 220 r°.
[872] ADN, B 1994, f° 163 v°.
[873] ADN, B 2012, f° 326 v° et 328 v°.

- Isabelle de Bourbon, comtesse de Charolais, décédée en septembre 1465[874] ;
- Charles le Téméraire, décédé en janvier 1477[875] ;
- François d'Autriche, fils de Maximilien de Habsbourg et de Marie de Bourgogne, décédé en décembre 1481[876] ;
- Marie de Bourgogne, décédée en mars 1482[877] ;

Les résultats des analyses de ces sources seront par ailleurs comparés aux travaux sur le sujet déjà publiés. Ainsi, je présenterai les circonstances des décès par maladie des membre de la famille ducale, lorsque les sources les décrivent, en essayant d'en définir les causes. Puis je m'attarderai plus longuement sur les différentes étapes d'une pratique devenue rituelle par sa diffusion croissante tout au long du Moyen Age dans les milieux nobiliaires : l'embaumement du défunt.

1. Identifier les causes du décès

❖ *Intérêt et limites du diagnostic rétrospectif*

Le diagnostic rétrospectif est l'exercice le plus en vogue, le plus connu, et le plus controversé de l'historien de la médecine. Il consiste en l'identification, à partir de sources diverses, d'un mal ayant affecté un personnage ou une population au cours de l'histoire. Il ne reçoit pas toujours dans les milieux universitaires l'accueil enthousiaste que lui réservent les médias et le grand public. Et pour cause : n'entâche-t-il pas la dignité de l'historien, le reléguant au même rang que celui du rédacteur d'articles de presse à scandale ? Beaucoup d'auteurs qualifient en effet le diagnostic rétrospectif d'impossible, suggérant qu'il est même déplacé de la part d'un historien de qualité de s'y essayer, à

[874] ADN, B 2054, f° 174 r°.
[875] *Splendeurs de la cour de Bourgogne [...]* p. 953 et suiv.
[876] ADN, B 2127, f° 269 v° et 269 r°.
[877] ADN, B 2127, f° 307 v° et 308 r°.

l'instar de Françoise Autrand dans sa biographie du roi Charles VI[878]. Il est vrai que le cas de ce roi « fou » a donné lieu à de nombreuses hypothèses diagnostiques sur lesquelles planent des doutes qui ne pourront probablement jamais être levés. Aucune démonstration ne prévaut sur une autre et dans ce cas, en effet, quel est l'intérêt de se lancer dans un diagnostic rétrospectif, alors que nous savons d'emblée que l'insuffisance des sources ne permettra pas d'apporter une réponse sérieuse ?

Il est toutefois des situations où le diagnostic rétrospectif peut se révéler fiable. Et c'est heureux, car connaître et répertorier les maladies dont souffraient nos ancêtres permet :

- d'une part la compréhension et la mise en œuvre de moyens de lutte contre celles-ci dans les pays où elles sont encore endémiques ;
- d'autre part d'améliorer l'appréhension des maladies émergentes.

C'est tout l'enjeu du concept de pathocénose créé et développé par l'éminent historien de la médecine Mirko D. Grmek dans les années 60 et 70[879].

Pour pouvoir identifier une maladie sur un individu ou une population historique, deux démarches ont fait leur preuve. La première utilise les restes exhumés d'un individu ou d'un groupe. L'imagerie médicale moderne révélant la présence de microorganismes atteste de la pathologie dont il souffrait[880]. De même l'étude ostéographique met en lumière la présence de malformations ou de lésions *ante-mortem*. La seconde s'appuie sur des sources écrites : il est possible d'indentifier la pathologie de manière certaine si les textes révèlent un symptôme caractéristique d'une seule et unique maladie[881]. Par ailleurs, la description précise d'un ensemble de signes cliniques autorise également à se

---

[878] AUTRAND, *Charles VI […]*, p. 306 : *« Mieux vaut s'en tenir à une simple description de la maladie sans choisir parmi les différents diagnostics que peut suggérer la science médicale.* […] *Nous pouvons donc, avec l'approbation de la science, nous mettre à l'écoute de cet homme du temps passé et de son discours* [Charles VI]*, ce qui convient mieux à l'historien que de hasarder des diagnostics douteux »*.

[879] M. D. Grmek définit la pathocénose comme étant *l'ensemble des états pathologiques au sein d'une population déterminée, dans le temps et dans l'espace*, GRMEK, « Préliminaires d'un étude historique des maladies […] », p. 1475.

[880] CHARLIER, « Etude ostéo-archéologique […] », p. 453.

[881] On emploie dans le jargon médical le terme « pathognomonique » pour désigner ces symptômes.

positionner sur une pathologie plutôt qu'une autre. Hormis ces deux situations, l'historien ne peut pousser sa réflexion au delà de la formulation de vagues hypothèses qui alors n'ont pas de réelle valeur scientifique.

❖ *Ce que permettent les sources bourguignonnes*

Comme évoqué plus haut, il existe dans notre corpus un document qui se prête particulièrement bien à l'exercice du diagnostic rétrospectif. Il s'agit de la pièce n° 16124 du carton B 1087 des Archives Départementales du Nord[882]. Ce texte est une lettre de Poly Bulland, apothicaire ducal, adressée aux mayeur et échevins de la ville de Lille[883], le 16 juin 1467. Elle est une réponse à une missive de ces derniers, dans laquelle ils interrogent l'apothicaire sur l'état de santé de leur souverain Philippe le Bon, duc de Bourgogne :

[…] *j'ay receues vos lettres* […] *par lesquelles m'escripves que estes desirans savoir nouvelles de nostre tres redoubté prince* […]

Le serviteur ducal leur annonce alors le décès de son maître, et les renseigne sur ses circonstances :

---

[882] Ce document a été transcrit par plusieurs auteurs, voici les références des publications retrouvées :
COMMYNES (P. de), *Mémoires de Messire Philippe de Comines […]* N. Lenglet du Fresnoy (éd.), Paris, 1747, vol. 2, p. 607 – 608.
PEIGNOT (G.), *Choix de testamens (sic) anciens et modernes […]*, Paris, 1829, vol. 1, p. 115 – 118.
LE GLAY (A. G. J), « Mort de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne », dans *Revue du Nord. Archives de l'ancienne Flandre*, 1837, 2ème série, t. 1, p. 106 – 112.
LEMAIRE (L.), « La mort de Philippe le Bon […] », dans *Revue du Nord*, n° 1, 1910, p. 321 – 326.
VAUGHAN (R.), *Philip the Good, The Apogee of Burgundy*, London, 1970, p. 397 – 398 (traduction en anglais de la transcription de Lemaire).
Par souci de confort du lecteur, j'ai choisi de reproduire en annexes (pièce justificative n°) la transcription de Lemaire, associée à la copie du document original.

[883] D'après Cécile Becchia que je remercie, doctorante en histoire médiévale à l'univesité Paris IV, sous la direction d'E. Crouzet-Pavan, dont les recherches portent sur « Les bourgeois, le prince et la cité. La problématique de l'espace bourguignon au XVe siècle », ces mayeur et échevins lillois, élus à la Toussaint 1466, sont : Jehan Destailleurs, Jores Vredière, Jaques Prevost, Grart Le Mesre, Alart de le Porte, Miquiel Vredière, Jehan Le Lambert, Pierre de Warlain, Jehan Delattre, Grart du Castiel, Jaques Dubacq, Jaques de Landas. (Archives Municipales de Lille, registre 428, f° 93 r°).

[…] *Je ne vous rescrips point de sa convalescence, ains vous rescrips nostre douloureuse perte et la maniere de sa maladie* […]

L'auteur présente, d'un point de vue médical, un rapport détaillé des faits ayant entouré cet événement, qui s'étale du vendredi 12 juin après-midi au mardi 16 juin après-midi. En qualité de responsable de l'épicerie ducale, Poly Bulland se retrouve tout naturellement à Bruges auprès de son maître en ces tristes journées de juin 1467 : il est donc un témoin oculaire privilégié de l'évolution de la santé du duc de Bourgogne. En outre, c'est un notable de la ville de Lille : il n'est alors pas surprenant que les mayeur et échevins lillois s'adressent à lui pour obtenir des informations sur la santé de leur souverain.

L'éviscération constitue la première étape de l'embaumement médiéval, que nous détaillerons plus avant. Ici, cette opération prend des allures de véritable autopsie car les chirurgiens et médecins réunis essayent de définir les causes de la mort du duc de Bourgogne. Cette ultime *collatio* est décrite par Poly Bulland à la fin de sa lettre :

[…] *Et pour vous advertir a la verité de la disposition de son corps : son foye estoit beau et net, la rate estoit toute pourrie et en pieces, et une partie du poulmon ce que touchoit à la rathe ; et le cuer estoit le plus beau que l'on vit oncques, et petit et gent ; et a estet trouvet mondit seigneur a l'ouvrir fort gras, sur les costes deux dois de graisse ; et se luy ont my le teste en deux pieces pour veoir sa cervelle, pour ce que aucuns des medecins tenoient que il avoit apostume environ le cervel, ce que n'a point esté trouvet, ains a esté trouvet net et le mieux parfait que l'on aye veu pieça.* […]

Pour les praticiens de l'hôtel ducal, le duc de Bourgogne décède suite à un excès de mucosités provenant du cerveau, s'étant répandu jusque dans la gorge, ce qui a occasionné une détresse respiratoire fatale :

[…] *Et vous certiffie que le bon prince est mort tout vifz, à l'occasion d'un fluz de flemmes qu'il luy descendirent du cervel en la gorge, et lui oppilerent les conduis, et ne pouvoit anelité que par tres grande violence.* […]

Ils justifient par ailleurs l'origine de cet excès de mucosités par un apostème[884] du cerveau, séquelle de sa précédente « crise d'apoplexie », survenue le 28 juillet 1466 ; aujourd'hui nous parlerions d'accident vasculaire cérébral.

Cependant, les praticiens ne découvrent pas à l'autopsie les lésions du cerveau qu'ils s'attendaient à trouver. Poly Bulland se contente de mentionner cette observation qui contredit le diagnostic sans la commenter. Les causes du décès du duc de Bourgogne restent inconnues pour ses contemporains. Pourtant, la lettre que nous présentons contient suffisamment d'éléments pour identifier la pathologie qui a emporté ce prince.

Selon son serviteur, Philippe le Bon :

[…] *se couchat en bon point a l'advis d'un chascun, quant vint a deux heures apres minuyt, luy survindrent une grant quantitez de flemmes*[885] *environ la gorge par lesquelles il fut si oppressé que l'on cuidoit que à celle heure il deust*

[884]Apostème : Au Moyen Age, ce terme a une acceptation très vaste, mais il est souvent utilisé pour désigner un œdème post-traumatique. Cf. les travaux de Raoul Perrot sur la thérapie des blessures au Moyen Age : http://raoul.perrot.pagesperso-orange.fr/

[885] *Flemmes : mucosités sécrétées par les voies respiratoires* d'après LEMAIRE (L.), « La mort […] », p. 322, n. 1.

morir, et luy en fist l'on saillir hors beaucop par luy mettre la main en la gorge souvent, parquoy il fut fort traveillé […]

Ce texte décrit précisément les signes de l'œdème pulmonaire aigu, syndrome qui se caractérise par une accumulation de liquide dans les poumons. Il se manifeste le plus souvent de nuit chez des patients âgés de plus de 65 ans, et débute par une toux, un essoufflement intense et une expectoration abondante. La détresse respiratoire est le symptôme majeur de l'œdème aigu du poumon, et c'est d'ailleurs ce signe qui a marqué particulièrement l'apothicaire : son maître, nous dit-il, *fut si oppressé que l'on cuidoit que a celle heure il deust morir* et *ne pouvoit anelité*[886] *que par tres grande violence*, *laborant a l'extremité de la mort*. Il insiste aussi sur *la grande quantité de flemmes environ la gorge*, ce *fluz de flemmes qui lui oppilerent les conduiz* : l'évacuation abondante de mucosités étant l'autre symptôme spectaculaire de cette affection.

L'œdème aigu du poumon est généralement d'origine cardiaque, ce qui pourrait correspondre au profil de notre illustre patient qui semblait pouvoir présenter une fragilité cardiovasculaire, en raison de son âge (71 ans), d'un embonpoint marqué : comme le dit notre rapporteur il était *fort gras, sur les costes deux dois de graisse* : description qui, remarquons-le, contraste singulièrement avec les représentations de ce prince par son peintre Rogier Van der Weyden[887], réalisées une vingtaine d'années auparavant, où il apparaît particulièrement mince : soit le peintre flamand a tenu a représenter son maître conformément aux principes moraux et médicaux du XVème siècle qui font de la minceur un idéal, surtout dans les milieux de cour, et de l'embonpoint une caractéristique populaire[888], soit le surpoids de Philippe le Bon s'est installé dans

[886] « Anélité : respirer, de anhelere (dérivé français de anhélant) », Ibid.
[887] Cf. reproduction p. 262
[888] VIGARELLO, *Les métamorphoses […]* p. 40 – 44, explique que le modèle clérical d'austérité et d'abstinence se diffuse au la fin du Moyen Age, parallèlement aux mises en garde contre les excès alimentaires formulées par

ses dernières années de vie, ce qui est très probable en raison d'un train de vie fastueux caractérisé par une abondance de nourriture[889]. Les probables antécédents d'accidents vasculaires cérébraux en 1465 et 1466[890] viennent compléter ce profil d'un patient exposé au risque d'œdème pulmonaire aigu cardiogénique. Pourtant, la suite des événements nous fait plus sûrement penser à une origine infectieuse. En effet, quelques heures après le début de l'œdème pulmonaire, une fièvre continue apparaît, et celle-ci semble être élevée puisque Poly Bulland la qualifie de *chaude* (!). L'observation *post-mortem* des organes princiers révèle [une] *rate* […] *toute pourrie et en pieces et une partie du poulmon ce que touchoit a la rathe*, c'est-à-dire une nécrose de la rate et du lobe inférieur gauche du poumon. Par ailleurs, le cœur du duc est décrit comme *le plus beau que l'on vit oncques et petit et gent*, ce qui élimine l'origine cardiaque de l'œdème pulmonaire, puisque la littérature médicale actuelle atteste que le cœur est hypertrophié lors de l'œdème pulmonaire aigu cardiogénique. En outre cette absence de lésions cardiaques à l'autopsie traduit la rémission totale de l'œdème pulmonaire aigu au moment du décès, ce qu'évoque l'auteur de la lettre : le duc *ne pouvoit anelité que par tres grande violence* ***en laquelle painne il fut XII heures***, ce qui nous mène à 14 heures le samedi 13 juin, alors que le décès survient à 21 heures le lundi 15. Ce n'est donc pas l'œdème pulmonaire qui a été fatal, même si c'est ce qui a alerté l'entourage de Philippe le Bon, mais bien la pneumonie.

---

les médecins au travers notamment de la rédaction de « régimes de santé » (cf. NICOUD, *Les régimes de santé […]*. De plus le modèle de cour confronte *le porteur de lance, l'homme de cheval […] à des exigences croissantes de finesse et d'allègement* (p. 44) et oppose la *lourdeur populaire* à *l'affinement distingué* (p. 50). Ce rejet de l'embonpoint *devient central* au XVème siècle, expression de gloutonnerie et donc de péché, de faute morale (p. 49).

[889] VIGARELLO, *Les métamorphoses […]* p. 52 – 53 : Les princes sont sensibles aux recommandations de *retenue* prescrites par leurs médecins, comme le montre l'exemple de Ludovico Sforza qui convoque un médecin pour remédier au surpoids jugé excessif de son fils Gianfrancesco, mais se heurte à un obstacle social : l'abondance *ostensible* de nourriture aux tables nobles est inévitable. Elle est *au service de l'ascendance et du pouvoir*. Vigarello reprend ici l'exemple des multiples et copieux mets proposés lors du mariage de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal en 1430.

[890] VAUGHAN, *Philip the Good […]* p. 397.

Somme toute, nous pouvons avancer que l'œdème aigu pulmonaire du duc de Bourgogne a eu pour origine une pneumonie sévère du lobe inférieur gauche, responsable d'une possible septicémie, en raison de l'extension locorégionale de l'infection à la rate. Cette pathologie l'aurait conduit vers une mort certaine, même si elle avait été identifiée par ses médecins, les moyens médicaux de l'époque ignorant tout de l'antibiothérapie[891].

Le cas de Philippe le Bon est le seul dont les sources dépouillées permettent de poser un diagnostic rétrospectif raisonnable. Les autres documents relatifs aux décès étant survenus à la cour de Bourgogne que nous avons analysé n'autorisent en aucun cas une telle exploitation. Ils mentionnent, tout au plus, tantôt la date du décès, la durée de la maladie ou encore les noms des praticiens ayant soigné ces membres de la famille ducale, sans donner plus de détails sur les circonstances de leur mort :

- Charles de Bourgogne tombe malade en mai 1373, d'après U. Plancher, sa mère fait alors plusieurs offrandes à plusieurs églises de Flandre et de Bourgogne, mais l'enfant décède le 11 juillet suivant[892].
- Bonne de Bourgogne, décède à Arras le 10 mai 1398[893].

---

[891] Je remercie mon époux le docteur Youssef Kouidrat, praticien hospitalier à l'Hôpital Maritime de Berck, Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, pour sa participation à l'identification des causes du décès de ce prince, et pour ses explications scientifiques.

[892] *«* [Le duc de Bourgogne] *partit de Dijon pour se rendre au Bois de Vincennes auprès du Roi : il y arriva le premier jour de Mai, y resta jusqu'au 12 qu'il en sortit pressé de revenir à Dijon pour assister aux relevailles de la Duchesse sa femme, qui s'y devoient faire le 22 du même mois* […] *Le jeune prince Charles étant tombé malade presque dans le même tems ; la Duchesse sa mère le voüa à S. Adrien de Flandres, à S. Mamez de Langres et à S. Thibaut. Elle envoya ses offrandes en argent à toutes ces Eglises avec une certaine quantité de cire, et le 30 Mai elle en envoya offrir à S. Aventin, vingt-deux livres (c'étoit le poids du jeune enfant malade* [il pourrait s'agir d'une livre de 10 onces romaines, équivalent à 272 g. ou de 10 onces poids de marc, équivalent à 306 g. (cf. GUILHIERMOZ P., « Remarques diverses […] », p. 31), ce qui donne un poids de l'enfant d'environ 6 à 7 kg, cohérent pour un enfant de 2 à 3 mois tel que Charles de Bourgogne en mai 1373] *;) mais toutes ces offrandes ne purent obtenir sa guérison, ni empêcher sa mort qui arriva le 11 du mois de Juillet. »* dans PLANCHER (U.), *Histoire générale et particulière […]* livre XIII, chap. XLVI et XLVII, p. 41.

[893] ADCO, B 310, « Bonne de Bourgogne, 1398 » : *« Cy apres s'ensuivent les missions faictes et paiees par Jehan Despouillettes […] pour le trespassement et enterrement de feu ma damoiselle Bonne de Bourgoingne, dont Dieux ait l'ame, laquelle trespassa a Arras le Xe jour de mai et fu enterree en l'eglise cathedral dudit lieu le XVIIe jour dudit mois mil CCC IIIIXX et XVIII, et fu le corps de ma dicte damoiselle mis en la dicte eglise comme en depost, pour ce que monseigneur de Bourgoingne son pere a proposé de la fere translater en Bourgoingne, et y faire plus grant obseque […]».*

- Philippe le Hardi, âgé de 62 ans, tombe malade à Bruxelles le 16 avril 1404,

[…] *d'une maladie populaire qui régnoit cette année, et qui réduisoit en peu de jours les plus robustes, à un état de langueur, qui conduisoit les uns au tombeau, et rendoit aux autres la santé difficile à recouvrer*[894].

Il est admis qu'il s'agissait d'une grippe saisonnière particulièrement agressive[895]. Regnaut Fréron, ancien premier médecin de Charles VI déchu et exilé à Cambrai[896], est appelé au chevet du duc mais ses soins se révèlent inefficaces[897]. Après quelques jours, le duc est transporté vers Arras en litière[898] : il décède sur le trajet, à Halle, le dimanche 27 avril 1404 à 22 heures[899].

- Marguerite de Male, duchesse de Bourgogne, meurt *subitement* à Arras le 21 mars 1405[900] ;
- Isabelle de Bourgogne, comtesse de Penthièvre, décède en septembre 1412. Humbert Quanteau, physicien de son père Jean Sans Peur, reste auprès d'elle pendant 42 jours en août et septembre, jusqu'à son décès[901]. Ne pouvant secourir seul la princesse, quatre physiciens sont appelés en renfort : Boniface de Meaulx, Raymond de Monnesson, Nicolas Joliette et Jean de Palmes. Leurs efforts conjoints, et les remèdes fournis par Guillaume de Monthaut, ne suffisent pas à sauver la fille du duc de Bourgogne qui décède en septembre 1412[902].

---

894 PLANCHER (U.), *Histoire générale et particulière […]*, livre 14, chap. 203, p. 199 et suiv.
895 AUTRAND, *Jean de Berry […]*, p. 210.
896 GUENEE, *La folie de Charles VI […]*, p. 124.
897 ADCO, B 310, *Du trespassement de monseigneur de Bourgoingne qui Dieu pardoint […]*
898 SCHNERB, *Jean Sans Peur […]*, p. 132.
899 ADN, B 549, n° 15123[19].
900 PLANCHER, *Histoire générale et particulière […]*, livre XV, chap. X, p. 217.
901 ADCO, B 1567, f° 147 r°.
902 ADCO, B 1569, f° 111 v° et 112 r°.

- Le petit Antoine de Bourgogne décède à Gand le 30 janvier 1432[903], tout juste âgé d'un mois[904], malgré quatre jours de soins et de prières d'un *evesque de Portugal phisicien*, convoqué par les conseillers de Philippe le Bon, entre autres : Jean de Mailly, évêque de Tournai ; Antoine, seigneur de Croÿ et Jean, seigneur de Roubaix[905].
- Catherine de France, comtesse de Charolais, est soignée dans sa dernière maladie par Jean de L'Escluse, docteur en médecine établi à Bruges[906].
- Isabelle de Bourbon, comtesse de Charolais, serait morte de la tuberculose le 26 septembre 1465 : elle est déjà malade le 23 juillet précédent, jour où Jean Spierink, médecin formé à la faculté de médecine de Louvain et établi en cette même ville, arrive à Gorchem pour la soigner. Le pronostic de mort est probablement annoncé début septembre car la mère de la princesse, la duchesse de Bourbon Agnès de Bourgogne, est à son chevet à Anvers dès le 11 septembre : Jean de Viesone, sergent d'armes du duc de Bourgogne, est alors chargé de la dépense ordinaire de cette dernière et de ses gens[907]. Le médecin Jean Spierink restera auprès d'elle, la suivant dans tous ses déplacements, jusqu'à son dernier souffle ; et participera probablement à son embaumement, éventuellement son autopsie, car il n'est congédié par le duc de Bourgogne que trois jours après le décès, le 29 septembre[908].
- François d'Autriche, fils de Maximilien de Habsbourg et de Marie de Bourgogne, décède à Bruxelles le jeudi 27 décembre 1481. C'est

[903] ADN, B 1945, f° 54 r° : le physicien portugais arrive à Gand le 27 janvier 1432 et reste jusqu'au 30 : on suppose donc qu'Antoine décède à cette date. Toutefois, M. Sommé avance la date du 5 février 1432 dans son article « Le cérémonial […] », p. 33, en s'appuyant sur DEVILLERS (L.), *Cartulaire des comtes de Hainaut de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière (1337 – 1446)*, Bruxelles, t. V, 1892, p. XXIII, n. 3.
[904] Antoine de Bourgogne naît le 30 décembre 1431 d'après SOMME, « Le cérémonial […] », p. 33.
[905] ADN, B 1945, f° 54 r° et v°.
[906] ADN, B 1994, f° 163 v°.
[907] ADN, B 2058, f° 107 v°.
[908] ADN, B 2058, f° 101 v°.

encore Jean Spierinck qui est chargé des soins, convoqué par Marguerite de Lattres, dame de Chastelles, gouvernante des enfants princiers[909]. La mention d'une messe célébrée en l'honneur des saints Côme et Damien[910], patrons des chirurgiens, semble suggérer que la maladie de François s'exprime par des lésions habituellement traitées par des manipulations chirurgicales.

- Enfin, Marie de Bourgogne, qui succombe à ses blessures consécutives à une chute de cheval le 27 mars 1482 à l'âge de 25 ans, fut soignée par le médecin assermenté de la ville de Courtrai[911] et par son chirurgien Christien Hermand[912].

Au vu de ces informations révélées par les sources étudiées, aucune cause de décès ne peut donc être avancée, ou confirmée, le cas échéant. En revanche, il est possible de commenter plus en profondeur la dernière intervention que les praticiens de cour ont à effectuer sur le corps de leurs maîtres : l'embaumement.

2. *Eviscération et embaumement : aspects de la thanatopraxie médiévale en milieu princier*

❖ *La conservation des corps morts : objectifs visés*

Les élites nobiliaires médiévales manifestent le souci de lutter contre la putréfaction des corps de leurs défunts. Selon P. Georges, il ne s'agit pas de l'empêcher à tout prix, mais plutôt de la retarder *pour mieux l'accueillir*[913]. On peut justifier ce point de vue par une mention contenue dans la compte des funérailles du roi Charles VI, publié par Y. Grandeau : l'embaumement est prescrit *affin de plus longuement garder ledit cors sur tere jusqu'à son*

[909] ADN, B 2127, f° 107 v°.
[910] ADN, B 2127, f° 107 v°.
[911] ADN, B 2127, f° 107 v°.
[912] ADN, B 2127, f° 227 r°.
[913] CHARLIER, GEORGES, « Techniques de préparation […] », p. 416.

enterement[914] : effectivement, il n'y a absolument aucune volonté de conservation éternelle de l'intégrité du corps du défunt ; et il serait maladroit de comparer l'embaumement médiéval en Occident aux momifications opérées en Egypte durant l'Antiquité. La finalité pratique de l'embaumement est d'assurer une durée maximale d'exposition publique du défunt, qui tend à s'allonger au XVème siècle, pour atteindre un intervalle entre le décès et l'inhumation de l'ordre de trois semaines, voire un mois[915]. Une fois inhumé, le prince chrétien accepte le devenir de son corps prescrit par Dieu qui est de retourner à l'état de poussière[916] ; même si certains, par exemple J. P. Albert, ont vu dans la symbolique des embaumements médiévaux une analogie avec l'onction baptismale accordée aux hommes par le Christ, et qui constitue *la condition d'accès à une immortalité spirituelle*[917].

L'exposition du corps du défunt au peuple avant l'inhumation, permet une ultime expression de la piété du prince qui accueille la mort sereinement – Philippe le Bon, sur son lit de mort, n'était-il pas comme endormi, *le visage à demy riant*[918] ? De même Charles VI, d'après le Religieux de Saint-Denis, *avait conservé ses couleurs ; il n'était ni trop altéré ni décomposé ; on eût dit qu'il vivait encore et qu'il n'était qu'endormi*[919]– mais aussi de sa souveraineté et de sa puissance, car le soin accordé à la préparation du cadavre, avec l'utilisation de matières nobles et couteuses, s'inscrit dans les usages de la cour qui font la part belle aux soins du corps : de même que les remèdes proposés aux princes sont plus raffinés que ceux proposés au peuple, et les interventions chirurgicales exécutées de manières plus subtile sur les illustres patients, la préparation des

[914] GRANDEAU, « La mort et les obsèques […] », p. 137.
[915] BEAUNE, « Mourir noblement […] », p. 127 – 128.
[916] *La Bible*, Livre de la Genèse, chap. 3, verset 19 : *C'est à la sueur de ton visage que tu mangeras du pain, jusqu'à ce que tu retournes dans la terre, d'où tu as été pris ; car tu es poussière, et tu retourneras dans la poussière.*
[917] ALBERT, *Odeurs de sainteté […]*, p. 122.
[918] ADN, B 1084, n° 16124
[919] GRANDEAU, « La mort et les obsèques […] », p. 136.

cadavres des personnes de haut rang doit se démarquer par son faste de celle du menu peuple.

Ainsi, l'embaumement est un rite incontournable des funérailles des princes médiévaux en Occident, et ce dès la seconde moitié du XIVème siècle[920]. Il est dit « interne » lorsqu'il est précédé de l'extraction des organes, opération qui s'avère nécéssaire si l'on veut conserver le corps plus longtemps. Il est « externe » lorsque cette intervention est évitée.

Mais avant d'aborder l'embaumement proprement dit, il me paraît indispensable de nous arrêter sur un détail qui revient dans presque toutes nos sources : la composition du cercueil.

❖ ***Techniques élémentaires de conservation des cadavres***

A chaque fois qu'il est mentionné, on constate l'association de deux types de matériaux pour sa confection : le bois et le plomb. Il s'agit là, déjà, d'un procédé de conservation des cadavres, car l'usage de ces éléments est préconisé par les chirurgiens Henri de Mondeville et Guy de Chauliac. Le premier est convaincu que, grâce à un cercueil de plomb convenablement scellé et aux parois suffisamment épaisses (il propose une quantité de 200 livres de plomb pour la confection du cercueil),

[…] *le corps corrompu ou non corrompu peut être conservé et porté à travers l'univers, car il n'en sortira aucune puanteur ni fumée jusqu'au jour du*

[920] BEAUNE, « Mourir noblement […] », p. 129.

jugement, si le cercueil est suffisant, à moins qu'il ne se brise à la suite d'une collision ou de quelqu'autre cause extérieure [921].

Le second préconise également l'utilisation d'une châsse de plomb, ou, à défaut, d'une châsse de cyprès ou de noyer[922].

Les cercueils de bois et de plomb sont placés les uns à l'intérieur des autres, dans un ordre variable. Pour Bonne de Bourgogne, deux cercueils sont employés : l'un de bois couvert de plomb *hors et ens* et l'autre de plomb, pesant 800 livres, scellé d'étain : c'est sans doute ce second *lusel* soigneusement fermé qui contient le corps de la jeune princesse[923]. Le corps de Philippe le Hardi est lui aussi placé dans un cercueil de plomb (pesant 700 livres), de même que son fils Jean Sans Peur, pour lequel on confectionna un sarcophage de plomb suite à son exhumation à Montereau le 23 juin 1420, au moment où le cortège funèbre se fut arrêté à Sens le 26 juin[924]. Philippe, comte d'Etampes[925], Philippe le Bon[926], François d'Autriche[927] et Marie de Bourgogne[928] sont également enterrés dans un cercueil de plomb doublé d'un ou deux cercueils de bois. L'ordre est inversé pour Marguerite de Male et Josse de Bourgogne, placés dans un (trois pour Josse) cercueil de bois doublé d'un cercueil de plomb.

L'étanchéité de la sépulture est en outre assurée par un revêtement souple qui entoure la dépouille. Une pièce de toile cirée plus ou moins longue constitue la matière privilégiée pour cet usage : ses dimensions dépendent bien entendu de la

---

[921] MONDEVILLE (H. DE), *Chirurgie [...]* traité III, doctrine I, chapitre VII « De la conservation et préparation des cadavres », p. 571.
[922] CHAULIAC (G. DE), *La grande chirurgie [...]* sixième traité, première doctrine, chapitre VIII « Régime de garder les corps morts », p. 437 – 438.
[923] ADCO, B 310, op. cit.
[924] SCHNERB, « Les funérailles […] », p. 131.
[925] ADN, B 2012, f° 326 v°.
[926] ADN, B 2064, f° 220 v° et 221 r°.
[927] ADN, B 2127, f° 268 v° et 269 r°.
[928] ADN, B 2127, f° 307 v° et 308 r°.

taille de la personne, mais aussi du degré d'herméticité que l'on recherche : douze aunes furent jugées suffisantes pour Marguerite de Male, enterrée rapidement – quatre jours seulement après sa mort, le 25 mars 1405, auprès de son père Louis, comte de Flandre, dans la collégiale Saint-Pierre de Lille – ; alors que trente-deux aunes furent nécessaires à la dépouille de Philippe le Hardi qui devait être rapatriée en Bourgogne. Parfois elle se suffit à elle-même. Dans d'autres cas, elle vient doubler une enveloppe plus fine de toile, probablement de lin – c'est en tout cas ce tissu qui fut utilisé pour la dépouille du roi Charles VI[929] – ou est garnie de coton : attention délicate réservée aux corps d'enfants et de femmes[930]. Un ou plusieurs cuirs de vache peuvent enfin être cousus par-dessus : trois furent employés pour Philippe le Hardi[931] ; quant à Archambault de Foix, compagnon d'infortune de Jean Sans Peur, il dut se contenter de cette seule protection vis-à-vis du milieu extérieur lors du convoi mortuaire qui l'amena en 1420 de Montereau à Dijon, *par deffault de plonc*[932].

❖ *L'embaumement externe*

Il apparaît que l'embaumement externe ait concerné plus particulièrement les femmes et les enfants. En effet, il n'est pas fait mention d'éviscération pour Charles de Bourgogne : il est enterré deux jours après son décès à Cîteaux[933], et la rubrique « épices de chambres » mentionne Guillaume de Monthaut, principal apothicaire ducal, comme fournisseur des *parties* […] *baillées pour le fait de la sepulture et enelissement de feu Charles monseigneur*, pour un montant de 10 l.

---

[929] GRANDEAU, « La mort et les obsèques […] », p. 173 : *« A Guillaume Lucas, mercier, pour avoir livré 20 aulnes de toile de lin pour la sépulture dudit feu seigneur, employees a ensevelir le corps dudit feur seigneur »*.

[930] Cf. Marguerite de Male : *« On l'étendit sur 25 livres de cotton, apliqué sur 12 aunes de toile cirée, en quoi on l'envelopa* […] *»*, dans PLANCHER, *Histoire générale et particulière […]*, livre XV, chap. X, p. 217.
Josse de Bourgogne : *«* […] *A lui* [Jean Stellast, épicier gantois] *pour VIII aulnes de fine toille pour ensevelir son corps, LX s. A lui, pour V aulnes d'aultre toille chyree pour mettre par dessus la dicte fine toille, XX s. »*, dans ADN, B 1945, f° 219 r°.

[931] ADCO, B 310 ; B 1538, f° 238 v°.

[932] SCHNERB, « Les funérailles […] », p. 131.

[933] PLANCHER, *Histoire générale et particulière […]*, livre XIII, chap. XLVII, p. 41.

18 d. t[934]. De même pour Bonne de Bourgogne : son cercueil de plomb est garni de *pluseurs parties d'espiceries*. L'utilisation de ces épices est d'ailleurs justifiée par la nécessité de conservation de la dépouille mortelle *pour ce que l'en la cuidoit mener prestement en Bourgoingne*. Les corps de Josse de Bourgogne et de François d'Autriche ne furent pas ouverts non plus. En somme, l'éviscération de Philippe, comte d'Etampes, décédé à l'âge de 6 ans fait figure d'exception : des médecins et chirurgiens bruxellois sont rétribués pour *la peine qu'ilz ont eu de avoir viseté et ouvert le corps dudit Phelippe, monseigneur d'Estampes, apres sondit trespas*. En fait, la dissection de cet enfant est motivée par des causes médicales : on a voulu s'assurer de la cause de son décès qui aurait été provoqué par la « maladie de la pierre », hypothèse qui fut confirmée par l'autopsie[935].

Mises à part des circonstances exceptionnelles rendant indispensable une autopsie, l'embaumement des femmes et des enfants nobles est toujours, s'il a lieu, externe. C'est particulièrement vrai pour le XVème siècle : pas plus que les enfants cités ci-dessus, les dépouilles de Marguerite de Male, Isabelle de Bourbon et Marie de Bourgogne ne firent l'objet d'interventions internes, si l'on se fie aux sources de notre corpus. Cette affirmation est étayée par les funérailles d'autres princesses qui furent étudiées : suivant l'exemple de Blanche de

[934] ADCO, B 1444, f° 36 r°.

[935] SOMME, « Le cérémonial […] », p. 41 – 42 : pour justifier cette explication de la cause de la mort de Philippe, comte d'Etampes, M. Sommé cite Mathieu d'Escouchy : *« Et me fut dit qu'il estoit mort parce qu'il avoit eu grant occupation de la maladie de la pierre ; et apprez son trespas, fut ouvers par les maistres et fut trouvé qu'il avoit deux pierres, par quoi impossible estoit qui peust vivre longuement »*, dans D'ESCOUCHY (M.), *Chronique*, G. Du Fresne de Beaucourt (éd.), Paris, 1863, t. I, p. 401.

La « maladie de la pierre » ou « gravelle » est décrite par le chirurgien Guy de Chauliac dans la *Grande Chirurgie*, doctrine II, chap. VII, p. 533 et suiv. Elle correspond à la lithiase urinaire, qui se manifeste par la formation de calculs (du lat. *calculus* : caillou) dans les voies urinaires. Elle est beaucoup plus rare chez l'enfant, d'autant plus s'il est jeune, que chez l'adulte. En effet, chez l'enfant, elle est souvent associée à des anomalies métaboliques ou génétiques, une malnutrition ou encore des apports en eau très insuffisants. Pour plus de détails sur cette maladie, voir TRAXER (O.), E. LECHEVALLIER, C. SAUSSINE, « Lithiase urinaire de l'enfant *(Urolithiasis in childhood)* », dans *Progrès en urologie*, 2008, n° 18, p. 1005 – 1014.

Elle ne doit pas être confondue avec la « maladie de l'homme de pierre », ou fibrodysplasie ossifiante progressive, maladie héréditaire très rare qui se caractérise par une ossification progressive des « tissus mous » tels que muscles, tendons, ligaments, etc… Pour plus de détails, www.fopfrance.fr

Navarre, Isabeau de Bavière, dans son testament, réclame que son corps *soit enseveli tout entier sans être divisé ni y faire aucune incision*[936] : remarquons qu'elle exprime certes son rejet de l'éviscération, mais pas d'un embaumement externe, qui lui a probablement été pratiqué. Le cas d'Agnès Sorel est similaire : on a retrouvé dans sa sépulture des restes de substances végétales odoriférantes, preuves d'un embaumement ; mais ses organes abdominaux ne furent probablement pas prélevés puisque des œufs de parasites intestinaux furent retrouvés parmi ses restes[937]. Finalement, le dernier siècle du Moyen Age révèle un abandon de l'éviscération de la part des femmes de cour, alors que cette pratique était mixte au XIVème siècle, et qu'elle le redeviendra dès le XVIème siècle, sous l'impulsion d'Anne de Bretagne qui a voulu manifester sa double fonction de reine de France et de duchesse de Bretagne en élisant sépulture à Saint-Denis pour son corps et aux Carmes de Nantes pour son cœur[938]. La seule éviscération complète féminine du XVème siècle semble être celle de Charlotte de Savoie mais, la encore, elle ne résulte pas de la volonté de la reine, qui *ne demande aucune partition* dans son testament, mais d'une organisation des funérailles rendant nécessaire une conservation prolongée de sa dépouille[939].

L'abstention de l'éviscération pour les femmes et les enfants peut donner lieu à plusieurs explications.

---

[936] BEAUNE, « Mourir noblement […] », p. 128.

[937] Cette remarque contredit CHALMEL (J. L.), *Tablettes chronologiques de l'histoire de Touraine*, 1818, cité par CHARLIER, « Etude ostéo-archéologique […] », p. 426 : *« 1449 : […]Mort d'Agnès Sorel dans le château de Ménil […] Elle a son tombeau à Loches, quoique* ***son cœur et ses entrailles*** *aient été inhumées dans l'Abbaye de Jumièges. »*. Chalmel tire probablement cette affirmation du chroniqueur Jean Chartier, cité dans le même article p. 421 : *« Laquelle fut depuis ouverte* ***et son cœur*** *porté et mis en terre en ladite abbaye [Jumièges] […]»*. On remarque que le chroniqueur ne parle que du cœur de la princesse : en réalité, il est possible que seul cet organe ait été extrait, afin de l'ensevelir en l'abbaye de Jumièges. Il n'est pas certain que ce fut le cas de ses entrailles, comme le prouve la présence de parasites intestinaux dans la sépulture lochoise, bien qu'extraire les intestins sans les fissurer soit assez délicat : P. Charlier est pour cette raison d'avis qu'un embaumement interne complet a bien eu lieu, et explique la présence de parasites par l'écoulement des liquides intestinaux dans la cavité abdominale au moment de l'éviscération. Toutefois cette version des faits va à contre-courant des intentions mortuaires de la noblesse féminine de l'époque.

[938] GAUDE – FERRAGU, « Les femmes et la mort […], p. 391.

[939] GAUDE – FERRAGU, « Les femmes et la mort […] », p. 392 – 393.

La première réside dans le fait que les dépouilles mortelles de ces personnes sont soumises à une exposition publique et un cérémonial funèbre beaucoup plus limités que pour les tenants du titre, pour lesquels il est nécessaire de *légitimer la succession dynastique*[940] : le délai plus long entre le mort et l'inhumation pour les princes et héritiers directs laisse au peuple le temps de constater par lui-même le décès et de prier pour son prince. Elle permet en outre l'organisation et le déroulement de d'obsèques plus fastueuses : la veillée funèbre, notamment, peut être de l'ordre de plusieurs semaines pour les princes du bas Moyen Age[941], cet espace de temps nécessite donc absolument un embaumement interne, beaucoup plus efficace pour lutter contre la putréfaction, et l'émanation d'odeurs insupportables qui en résulte.

Par ailleurs, on peut évoquer une certaine réticence à l'égard de l'éviscération qui, si elle est nécessaire aux princes pour des motifs politiques (la partition du cadavre permet l'édification de sépultures multiples et la représentation du pouvoir princier sur l'ensemble de ses territoires), elle n'en est pas moins proscrite depuis la bulle pontificale promulguée par Boniface VIII en 1299[942]. Dans le même esprit, M. Gaude-Ferragu évoque une peur du dépeçage et une appréhension de la part des testateurs à l'idée d'un éventuel démembrement de leur cadavre[943] : appréhension sans doute amplifiée par la sensibilité féminine, ou parentale pour ce qui concerne les enfants.

M. Gaude-Ferragu évoque enfin une *exigence d'humilité* et une volonté de simplifier les cérémonies funéraires. L'embaumement interne, et la partition qui en résulte, seraient perçus comme une manifestation d'orgueil, et certaines princesses, telles que les reines Blanche de Navarre et Isabeau de Bavière, auraient exigé l'inhumation de leur cadavre *sans* [le] *faire aucunement deviser*,

---

[940] GAUDE-FERRAGU, *D'or et de cendres […]* p. 112.

[941] GAUDE-FERRAGU, *D'or et de cendres […]* p. 129 – 130 : quatre jours pour Jean de Berry en 1416, six pour Philippe le Bon en 1467, douze pour Pierre de Bourbon en 1503. Elle peut même être de plusieurs mois lorsqu'un problème successoral se pose, comme ce fut le cas par exemple pour Gaston Fébus, comte de Foix (m. 1391), et Philippe, duc de Brabant (m. 1430). Cf. aussi BEAUNE, « Mourir noblement […] », p. 127 – 128.

[942] GAUDE-FERRAGU, *D'or et de cendres […]* p. 112.

[943] GAUDE-FERRAGU, *D'or et de cendres […]* p. 334 : « La peur du dépeçage ».

ne en icellui faire aucune incision par souci d'un retour à une plus grande sobriété[944].

Si certains princes ont manifesté leur dévotion en renonçant à toute incision et, *a fortiori*, à la technique de l'embaumement interne, celle-ci demeure la règle pour les porteurs et héritiers directs du titre. Je vais maintenant en décrire les modalités, en m'appuyant principalement sur le cas de Philippe le Bon, que j'agrémenterai d'autres exemples à titre de comparaison.

❖ ***L'embaumement interne***

L'éviscération est devenue aux derniers siècles du Moyen Age une coutume dans les milieux nobles, en dépit de la décrétale *Detestande feritatis* qui l'interdit formellement[945]. Il est néanmoins facile d'obtenir une dispense pontificale si l'on avance l'argument qu'une autopsie est indispensable pour déterminer les causes du décès. La partition des organes est motivée notamment par le fait que le souverain défunt puisse occuper plusieurs lieux de ses territoires[946]. Ainsi le corps de Philippe le Bon fut par la suite transféré à Dijon, ses entrailles restèrent à Bruges et son cœur fut déposé dans l'église des Célestins de Paris.

Les praticiens appelés à exercer leur art une dernière fois auprès de leur maître, en tant qu'embaumeurs, sont, pour le cas du troisième duc de Bourgogne Valois, ses chirurgiens. Ceux-ci sont mentionnés dans le compte des funérailles

[944] GAUDE-FERRAGU, *D'or et de cendres [...]* p. 332.
[945] BROWN (E. A. R.), « Death and the human body […]», p. 221 – 270. La bulle papale *Detestande feritatis* est promulguée le 27 septembre 1299. Sa traduction française intégrale est donnée par PARAVICINI BAGLIANI, « Démembrement et intégrité […] », p. 4.
[946] GAUDE-FERRAGU (M.), *D'or et de cendres […]*, p. 328.

du prince[947]. La thanatopraxie médiévale est en effet un des rôles qui leur revient. Ils ont pour mission de dresser la liste des produits nécessaires à l'embaumement, et d'assurer toutes les étapes de la préparation du corps pour les funérailles. Ces chirurgiens ne sont pas nommés dans les documents qui nous occupent, et les états journaliers de la dépense de l'hôtel de Philippe le Bon ne nous fournissent pas plus de renseignements[948]. Cependant, nous pouvons les retrouver grâce à la dernière ordonnance de l'hôtel de ce duc, celle de décembre 1458. Les chirurgiens de l'hôtel sont au nombre de trois à la fin du principat de Philippe de Bourgogne : Jean Candel, Laurent Bruninc et Guillaume du Bois[949].

Dans le registre de la recette générale des finances de 1467 apparaissent deux autres personnages : Pierre Le Loup et Jean *Bommick*[950]. Ils sont désignés dans ces comptes comme *chirurgiens de mondit seigneur*[951] : en réalité, le premier est chirurgien extraordinaire du duc depuis 1466, et le second est attaché à l'hôtel du fils de Philippe le Bon, Charles, comte de Charolais. Ils ne sont donc appelés qu'exceptionnellement au chevet du duc. Rien n'indique qu'ils étaient présents pour assurer les préparatifs funéraires. Néanmoins, les trois chirurgiens officiels du duc de Bourgogne ne suffirent pas à assurer toutes les opérations indispensables à la préparation du défunt, car deux chirurgiens brugeois furent appelés en renfort : Guillaume Molin et Pierre Nivelles[952]. Ces deux chirurgiens n'ont pas été relevés dans le dictionnaire de Wickersheimer et Jacquart, et n'apparaissent dans aucune autre source consultée, de même que l'apothicaire

---

[947] ADN, B 2064, f° 219 v° - 220 r° : *par sa quictance [...]et certifficacion des cirurgiens dudit feu seigneur* ; f° 220 r° : *en tout ce que lesdits cirurgiens besoignerent a ouvrir le corps dudit feu monseigneur*.

[948] Cf. le site internet du DHI de Paris, Prosopographia Curiae Burgundicae (1407-1477) : ADN, B 3431.

[949] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen [...]* « Ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon (1458), faite à Mons, le 31 décembre 1458 », § 612 à 614.

[950] C'est en fait Jean Bruninc : ADN, B 2064, f° 112 r°, 120 r°, 157 v°, 182 r°, 215 r°, 272 r°.

[951] LABORDE, *Les ducs de Bourgogne [...]* vol. 1, n° 1918 et 1919.

[952] ADN, B 2064, f° 220 r° : *A maistre Guillaume Molin et Pierre Mueller, cirurgiens à Bruges, pour avoir aydié et assisté ausdits cirurgiens dudit feu à ouvrir, nectoyer et embasmer ledit corps, la somme de douze livres dudit pris pour ce, par leur quictance faicte ledit jour, ladicte somme de XII l.*

brugeois Jaspar Mahieu[953], qui fournit tous les produits nécesaires à la préparation de la dépouille mortelle.

Les physiciens de l'hôtel ne participèrent pas activement à l'embaumement de Philippe le Bon. N'étant pas habitués à pratiquer les interventions entamant l'intégrité du corps humain, ces praticiens issus de l'université laissent les « artisans » chirurgiens se charger de ces opérations *post mortem* peu engageantes. Ils sont néanmoins présents[954] car cet embaumement princier fut, nous l'avons vu plus haut, l'occasion de tenter de déterminer les causes du décès. Ces médecins sont, selon toute vraisemblance, Roland Lescrivain, Gondsalve de Vargas, Guillaume Brun[955]. On peut leur ajouter Simon de L'Escluse, très assidu dans son service à tour lors du premier semestre de l'année 1467, comme l'atteste le registre de la recette générale des finances[956] et Simon de Roiches médecin ordinaire depuis 1463[957]. J'hésite à leur adjoindre, Pierre Le Wede présent dans l'ordonnance de 1458[958], mais absent de la comptabilité depuis 1466[959]. Quant à Henri de Zwolle, Etienne Chevalier et Henri Steinhoewel, je doute fort qu'ils soient à Bruges en juin 1467 : les deux premiers servent à tour au second semestre de l'année[960], et le troisième est médecin pensionné de la ville d'Ulm de 1450 à sa mort[961]. Le duc de Bourgogne l'avait très certainement rencontré à l'occasion de son voyage d'Allemagne en

---

[953] ADN, B 2064, f° 219 r° : *A Jaspar Mahieu, apoticaire demourant en ladite ville de Bruges, la somme de soixante neuf livres sept solz dudit pris qui deue lui estoit pour pluiseurs parties d'apoticaries par lui faictes et delivrees tant pour les pannes, drap, comme a mectre ou corps et en la tombe dudit feu monseigneur le duc ainsi qui s'ensuit* […].

[954] ADN, B 1087, pièce n° 16124 : *et se luy ont my la teste en deux pieces pour veoir sa cervelle pour ce que aucuns des medecins tenoient que il avoit apostume environ le cervel […]*

[955] Ces praticiens sont tous mentionnés à la fois dans l'ordonnance de 1458 (cf. note 91), § 604, 605 et 611 et dans le registre B 2064 des ADN, f° 251 r°.

[956] ADN, B 2064, f° 51 r°, 81 v°, 111 v°, 157 r°, 181 v°, 215 r°, 272 r°.

[957] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen […]* « ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon (1458) » § 606.

[958] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen […]* « ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon (1458) », § 610.

[959] Dernière apparition de Pierre Le Wede dans la comptabilité bourguignonne : ADN, B 2058, f° 101 v° et 102 r° : il s'agit d'un rappel de gages.

[960] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen […]* « ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon (1458) », § 607 et 609.

[961] WICKERSHEIMER, *Dictionnaire […]* vol. 1, p. 289 – 290.

1454 : tombé malade début juin à Langenau, on fit venir un médecin et un chirurgien d'Ulm[962] : ce médecin n'est autre qu'Henri Steinhoewel. C'est probablement pour le récompenser du succès de ses soins que Philippe le Bon l'inscrivit parmi le personnel de son hôtel en 1458, mais ses fonctions à Ulm le dispensèrent d'être auprès du duc de Bourgogne en permanence, son titre de médecin du duc était, en conséquence, simplement honorifique. C'est du moins ce que suggère l'ordonnance de l'hôtel ducal de 1458 : *Maistre Henry Scoenwol de Wila tousjours compté*, ***quand il sera devers mondit seigneur, selon sa retenue***[963].

Le compte des funérailles de Philippe le Bon énumère les éléments qui furent utilisées pour la préparation du corps du défunt. Le détail de cette liste est donné dans le tableau ci-dessus, dans le même ordre que dans le texte original, avec les traductions en français moderne de chaque ingrédient proposées par les deux historiens ayant exploité cette partie de ce document, M. de la Fons-Méliocq en 1857, et M. Gaude-Ferragu en 2005, les dernières colonnes étant la transcription et la traduction que j'ai finalement retenues :

Transcription La Fons-Méliocq	**Traduction La Fons-Méliocq**	**Transcription Gaude-Ferragu**	**Traduction Gaude-Ferragu**	**Transcription retenue**	**Traduction retenue**
Picie megre	Poix maigre	Picie nigre	Nigella	Picie nigre	Poix noire
Resure		Resine	Resine	Resine	Résine
Colosome	Colophone ou colophane	Tolosome	Colophane	Tolosome	Colophane
Thuris	Encens	Thuris	Encens	Thuris	Encens
Mastich	Mastic	Mastich	Mastic	Mastich	Mastic
Scorat calamite	Storax calamite	Storax calamita	Première partie de la gomme	Storate calamite	Styrax calamite

[962] ADN, B 2017, f° 279 r° : *A Charollois le herault, par l'ordonnance de mondit seigneur, a avoir amené ung medecin et ung cirurgien, leurs gens et chevaulx, ou nombre de huit personnes, de la ville d'Olme en la ville de Langue, devers icelui seigneur ou il estoit lors malade, et aussi pour le retour desdits medecin et cirurgien, de leurs dits gens et chevaulx »*, f° 281 v° et 282 r° : *« A ung medecin et ung cirurgien de la ville d'Olme, pour don à eulx fait le VIIè jour dudit mois* [juin 1454] *quant ilz vindrent devers lui de ladite ville d'Olme, en la ville de Langue, pour le veoir et visiter.*

[963] KRUSE, PARAVICINI, *Die Hofordnungen [...]* « ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon (1458) », § 608.

			odoriférante qui sort du styrax		
Gommy arabicy	Gomme arabique	Gommi arabici	Gomme arabique	Gommy arabicy	Gomme arabique
Gommy dragaganty	Gomme adragante	Gommi dragaganti	Gomme adragante	Gommy dragaganty	Gomme adragante
Aloe	Aloès	Aloe	Aloès	Aloe	Aloès
Mirre	Myrrhe	Mirre	Myrrhe = gomme résine du balsamodendron	Mirre	Myrrhe
Galie muscate	Galles ou noix de muscade	Galia muscata	Noix de Galle	Galie muscate	Gallia muscata : préparation officinale
Alupte muscate	Oleopte muscate = huile de muscade	Aluxte muscata	Muscade	Aluxte musscate	Alipta muscata : préparation officinale
Scandeli musscatelun	Scandix odorata	Scandele musscatelin	Scandix = plante Muscatelline = plante donnant le musc végétal	Scandeli musscatelun	Scandix odorata : cerfeuil musqué
Nucis cyprexy	Fruit du cyprès	Nucis cipressy	Noix de cyprès	Nucy cipressy	Noix de cyprès
Tourmentine	Tormentille	Tourmentine	Térébenthine	Tourmentine	Térébenthine
Quaneratz	Canevas	Quancratz		Quaneratz	Canevas
Poudre et sel		Poudre et sel	Poivre et sel	Poudre et sel	Poivre et sel OU Camphre (? cf. Mondeville) et sel
Comin	Cuminum cyminum	Commin	Cumin	Commin	Cumin
Bouli armenicy	Bol d'Arménie	Boule armenicy	Bol d'Arménie	Bouli armenicy	Bol d'Arménie
Terra sigillata	Terre sigillée	Terra sigillata	Sorte d'argile	Terra sigillata	Terre sigillée
Aloe	Aloès	Aloe	Aloès	Aloe	Aloès
Mirre	Myrrhe	Mirre	Myrrhe	Mirre	Myrrhe
Accane		Accane	Acanthe	Accane	Alcanne (cf. Chauliac), nom ancien de lawsinia inermis (henné)
Galie muscate	Galles ou noix de muscade	Galia muscata	Noix de Galle	Galie muscate	Gallia muscata : préparation

					officinale
Alepte muscaty	Oleopte muscate = huile de muscade			Aluxte muscaty	Alipta muscata : préparation officinale
Psidre	Poivre	Psidie	Ecorce de la pomme de Grenade	Psidie	Ecorce de grenade
Nucis cipressy	Fruit du cyprès	Nucis cipressy	Noix de cyprès	Nucy cippressy	Noix de cyprès
Scandely musscatelun	Scandix odorata	Scandely musscatelun	Scandix = plante, muscatelline = plante donnant le musc végétal	Scandaly musscatelun	Scandix odorata : cerfeuil musqué
Galbarum	Galbanum	Gallarun	Galium ou galbanum	Galbarum	Galbanum
Lignum aloes	Bois d'aloès	Lignum aloes	Arbre odoriférant	Lignum aloes	Bois d'aloès
Alunem	Alun	Alunem	Alun	Alunem	Alun
Thuris	Encens	Thuris	Encens	Thuris	Encens
Scorate calamite	Storax calamite	Storax calamita	Première partie de la gomme odoriférante qui sort du styrax	Scorate calamite	Styrax calamite
Zebace	Civette	Zedoare	Zedoare = racine employée en médecine	Zebace	Zédoaire
Balsme artificiel	Baume artificiel	Balsme artificiel	Baume artificiel, peut désigner le baumier ou son suc	Balsme artificiel	Baume artificiel

Les deux principaux traités de chirurgie du XIVème siècle, celui d'Henri de Mondeville et celui de Guy de Chauliac, consacrent un chapitre à la préparation des cadavres[964].

Mondeville décrit trois procédés : le premier, pour les *corps des riches* de *médiocre état, soldats et barons* que l'on conserve le visage couvert et qui sont inhumés rapidement ; le deuxième, pour les *corps des riches qu'on doit*

[964] MONDEVILLE (H. DE), *Chirurgie [...]* traité III, doctrine I, chapitre VII « De la conservation et préparation des cadavres », p. 569 – 571 ; CHAULIAC (G. DE), *La grande chirurgie [...]* sixième traité, première doctrine, chapitre VIII « Régime de garder les corps morts », p. 437 – 438.

nécessairement garder et préparer, visage couvert également : cette méthode est précédée de l'expulsion du contenu des intestins ; et le troisième, pour les *corps qui doivent être longtemps conservés le visage découvert* : ce *modus operandi* est analogue au deuxième mais est complété d'une application de baume sur le visage, même si ce geste ne donne que *peu ou point de résultat* selon l'auteur ; de plus, si l'on dispose *d'un privilège spécial de l'Eglise romaine*[965], elle sera de préférence précédée de l'extraction de *tous les viscères*. Le corps est ensuite garni intérieurement d'un mélange d'épices et plantes odoriférantes *jusqu'à rétablir la forme habituelle et décente du corps*. Puis, il est enduit d'une composition à base de myrrhe, entouré de bandelettes, placé dans le cercueil et recouvert de fleurs, herbes, branches, feuilles et *autres odoriférants habituels*.

Chauliac, lui, propose seulement deux protocoles, qu'il dit inspirés de Rhazès. Ces deux méthodes sont en réalité identiques, seule l'extraction des organes fait la différence. La suite des gestes techniques est globalement la même que chez Mondeville : éviscération, remplissage du corps de différentes substances, onction, bandage, installation dans le cercueil, dissimulation sous divers composants aromatiques.

Après avoir examiné de plus près la liste du compte des funérailles et les ingrédients utilisés par ces deux chirurgiens, il apparaît nettement que c'est le savoir-faire de Chauliac qui a le plus largement inspiré les praticiens de l'hôtel ducal, même si certaines recommandations de Mondeville transparaissent. En effet, sur les 27 ingrédients de la liste, 17 se retrouvent, et souvent énumérés dans le même ordre, chez Chauliac ; contre 8 seulement chez Mondeville, d'ailleurs, seul le bol d'Arménie, préconisé par ce dernier, n'est pas mentionné par Chauliac.

[965] C'est précisément d'une dispense pontificale relative à la bulle *Detestande feritatis* qu'il est question ici.

De cette liste de substances, apparement désordonnée, contenue dans le compte des funérailles de Philippe le Bon, transparaissent les différentes étapes de l'embaumement de ce prince. En effet nous remarquons que certains ingrédients apparaissent deux fois dans la liste : l'encens (*thuris*), l'aloès, la myrrhe (*mirre*), la *gallia muscata*, *l'alipta muscata*, le cerfeuil musqué ou *scandix odorata* (*scandely musscatelun*), la noix de cyprès (*nucy cipressy*). Il ne faut pas y voir un manque d'organisation des praticiens, au contraire : ils ont établi leur liste en s'imaginant les gestes qu'ils auraient à opérer sur le défunt. Ainsi les ingrédients qui apparaissent deux fois sont en fait utilisés au cours de l'embaumement pour deux phases distinctes : le garnissage du corps après éviscération d'une part, la préparation des bandages et l'onction du corps d'autre part.

Ici, les chirurgiens commencent leur liste par la poix noire[966], la résine et la colophane[967], trois matières similaires qui seront utilisées en abondance lors des trois premières étapes de la préparation (remplissage, onction, bandage). Ensuite, ils énumèrent les substances nécessaires à l'imprégnation des *sparadraps*, bandes de toiles destinées à envelopper le cadavre : les trois premières substances étant les ingrédients de base, s'y ajoutent l'encens, le mastic[968], le styrax calamite[969], la gomme arabique[970], la gomme adragante[971], l'aloès[972], la myrrhe[973], la gallia muscata[974], l'alipta muscata[975], les noix de

[966] Poix noire : Chauliac la nomme aussi « alkitran », c'est une sorte de résine « qui coule lorsqu'on brûle le bois du cèdre, ou de tout autre arbre de même nature » (CHAULIAC, op. cit. n. 45, p. 437, n. 1).
[967] Colophane : Résidu de la distillation de la térébenthine. Cf. les travaux de Raoul Perrot, http://raoul.perrot.pagesperso-orange.fr/.
[968] Mastic : sécrétion du lentisque, arbre méditerranéen. Cf. les travaux de Raoul Perrot, *op. cit*.
[969] Styrax calamite : liquide opaque, d'odeur agréable (vanille et cannelle). Cf. les travaux de Raoul Perrot, *op. cit.*
[970] Gomme arabique : produit de l'Acacia Verek. Soluble dans l'eau. Cf. les travaux de Raoul Perrot, *op. cit.*
[971] Gomme adragante : produit d'Astragalus tragacantha Labill. Cf. les travaux de Raoul Perrot, *op. cit.*
[972] Aloès : suc épaissi provenant des feuilles de l'Aloe Vera (principalement). Cf. les travaux de Raoul Perrot, *op. cit.*
[973] Myrrhe : gomme-résine aromatique se récoltant par incision du Commiphora, anciennement appelé balsamodendron.

cyprès[976]. Ces ingrédients sont prescrits par Chauliac. Jean Candel, Laurent Bruninc et Guillaume du Bois y ajoutèrent le cerfeuil musqué et la térébenthine[977] (qui est aussi proche de la poix, la résine et la colophane).

La liste se poursuit avec le *quaneratz*, dont la quantité, exprimée en aunes ne s'applique évidemment pas une épice ou herbe quelconque mais bien à un tissu, le canevas, comme l'avais proposé M. de La Fons-Méliocq[978]. C'est cette toile qui fut utilisée pour envelopper le duc de Bourgogne, Mondeville l'avait conseillée pour cet usage en son temps.

Viennent ensuite les matières destinées à garnir le corps princier : la poudre[979] et le sel, le cumin, le bol d'Arménie et la terre sigillée[980], puis à nouveau la composition d'aloès, myrrhe, *gallia muscata*, *alipta muscata*, le henné[981], les écorces de grenades[982], les noix de cyprès, le cerfeuil musqué, le galbanum[983] et le bois d'aloès[984], l'alun[985], l'encens et le styrax calamite.

---

[974] Gallia muscata : préparation officinale solide de forme conique (trochisque), figurant dans l'*Antidotaire Nicolas*, composée de mastic, gomme arabique, camphre, eau de roses, huile de jasmin, cannelle, girofle, noix de muscade, musc. Cf. DORVEAUX (P.) (éd.), N. PROPOSITO, *L'antidotaire Nicolas [...]*p. 7.

[975] Alipta muscata : préparation officinale liquide, figurant dans l'*Antidotaire Nicolas*, composée de ladanum (gomme-résine aromatique), styrax calamite, bois d'aloès, ambre, camphre et eau de roses..

[976] Récoltées quand elles sont encore vertes, elles contiennent du cédrol (alcool) et du tanin (conservateur). Cf. les travaux de Raoul Perrot, *op. cit*.

[977] Produit provenant de la sécrétion d'arbres de la famille des conifères et des thérébinthacés, mélange d'huiles essentielles et de résines. Cf. les travaux de Raoul Perrot, *op. cit.*

[978] LA FONS-MELIOCQ (de), « Liste des aromates […] », p. 794.

[979] Nous n'avons pas pu identifier ce que désigner cette « poudre ». Mondeville et Chauliac n'utilisent pas de poivre dans la préparation des cadavres. Mondeville associe au sel le camphre dans le mélange destiné à enduire le corps. La « poudre » de notre liste désigne donc peut-être cette dernière substance.

[980] Ces deux appellations semblent désigner le même produit : une argile de couleur ocre, qui, au contact de liquides forme une pâte malléable. Cf. les travaux de Raoul Perrot, *op. cit.*

[981] « alcanne » est un terme ancien servant à désigner *Lawsonia inermis*, autrement dit le henné (Cf. CHAULIAC, *op. cit*. p. 671. Il est plus logique d'admettre que cette plante a plutôt été utilisée ici pour ses petites fleurs, très parfumées, que pour ses propriétés tinctoriales.

[982] Psidie : écorces de grenades, renferment des tanins (conservateurs).

[983] Galbanum : gomme-résine produite par Ferula galbaniflua boiss. Perrot fait remarquer qu'il sert aujourd'hui de fixateur en parfumerie. Cf. les travaux de Raoul Perrot, *op. cit*.

[984] Bois d'aloès : très odoriférant, comparable à l'encens.

[985] Alun : astringent et caustique. Cf. les travaux de Raoul Perrot, *op. cit*.

Le corps embaumé sera ensuite placé dans un cercueil de fer en attendant la confection de la châsse de plomb de 502 livres une dizaine de jours plus tard[986]. Avant de refermer le cercueil, le prince est recouvert de zédoaire, plante originaire d'Asie du Sud dont les fleurs exhalent un parfum intense, et son visage est enduit de baume artificiel, ce qui permettrait de retarder la putréfaction jusqu'à 8 jours d'après Chauliac, même si Mondeville ne lui accorde *pas grande confiance*[987].

Ainsi, les deux documents exploités, à savoir la lettre de Poly Bulland et le détail des dépenses des funérailles de Philippe le Bon permettent à eux seuls de reconstituer de manière assez détaillée les étapes de l'embaumement interne tel qu'il se pratiquait à la fin du Moyen Age. D'une part l'apothicaire ducal nous relate le déroulement de l'éviscération du duc de Bourgogne, éviscération totale puisqu'elle comporte non seulement le retrait des organes des cavités abdominale et thoracique, mais aussi une excérébration, rendue nécessaire par la recherche à l'autopsie d'un *apostume environ le cervel*. D'autre part, la liste des substances commandées à l'épicier brugeois Jaspar Mahieu révèle que c'est principalement le savoir-faire du chirurgien montpelliérain Guy de Chauliac qui a guidé les gestes des embaumeurs du prince bourguignon.

On peut dès lors imaginer que cette méthode, éprouvée par plus d'un siècle de mise en pratique, faisait autorité dans la famille des ducs de Bourgogne : on retrouve en effet, dans la liste des substances fournies pour l'embaumement de Philippe le Hardi[988], beaucoup plus succinte que celle qui a concerné son petit-fils puisqu'elle ne comporte que dix éléments, six ingrédients prescrits par Chauliac : l'aloès, le mastic, l'encens, la colophane, la myrrhe, et le garpot, qui terme dérivé de l'ancien anglais désignant le galipot, résine de pin ou de

[986] ADN, B 2064, f° 220 r° et v°.
[987] Cf. MONDEVILLE, *op. cit*. p. 572, CHAULIAC, op. cit. p. 438.
[988] **ADCO, B 1538, f° 238 r° à 239 r°**.

sapin[989]. Les ducs de Savoie avaient aussi opté pour la méthode Chauliac, avec lors de l'embaumement d'Amédée VII, sept ingrédients recommandés par le chirurgien, sur onze[990]. En réalité, concernant ces deux princes, les seules divergences concernent le choix des plantes odoriférantes utilisées, qui dépend des disponibilités du lieu et du moment : pour Philippe le Hardi, décédé en avril, on a pu utiliser des fleurs de laurier, en plus de plantes séchées : lavande, safran, clous de girofle. Amédée VII de Savoie, décédé en novembre, n'a eu droit qu'aux clous de girofle et gingembre.

Je pense qu'il ne faut pas voir dans le fait qu'une famille princière adoptat les prescriptions de Chauliac ou de Mondeville un rejet de l'une ou de l'autre des méthodes, qui étaient finalement très ressemblantes. Le choix des chirurgiens et apothicaires de l'hôtel dépendait sans doute des ouvrages auxquels ils avaient accès, notamment ceux des bibliothèques princières. Ainsi, pour l'embaumement de Jean de Berry[991], la méthode de Mondeville transparaît clairement, avec l'utilisation de la farine de fêves[992], de la mélisse, du bol d'Arménie, du sang-dragon[993], du camphre. On remarque en outre l'utilisation du vif-argent, le mercure, que les deux chirurgiens ordonnent de déposer dans les cavités nasales, auriculaires et buccales pour éviter précise Chauliac *que son cerveau ne découle*[994] : on peut donc en déduire que la dépouille de Jean de Berry n'a pas subi d'excérébration.

Les procédures de Henri de Mondeville et de Guy de Chauliac étant équivalente, on peut considérer que c'est plus pour leur caractère traditionnel que ces techniques furent mises en œuvre tout au long du XVe siècle, que pour leur efficacité, déjà discutée par les auteurs eux-même. Mondeville met en garde son lecteur, en signalant que :

---

989 BOYER (A.), *The dictionary abridged english and french, and french and english*, Paris, 1797, tome 2.
990 POLLINI, *La mort du prince [...]* p. 45.
991 LEHOUX, *Mort et funérailles [...]* p. 80 – 81.
992 Mondeville est le seul à utiliser la farine, même si lui parle de farine volatile du moulin.
993 Sang-dragon : résine de couleur rouge, hémostatique et astringente. Cf. les travaux de R. PERROT, *op. cit*.
994 CHAULIAC, *op. cit*. p. 437.

« […] l'opération est […] difficile parce qu'il est impossible que les gaz (fumi) infects et corrompus du cadavre ne montent pas à la face, car […] les membres se corrompent et se putréfient communément dans les huit jours au plus, […] certains corps se conservent plus facilement, d'autres plus difficilement. […]»

Chauliac, quant à lui, affirme que l'embaumement interne *est plus* [certain] *pour les gras et ventrus*, et évoque en particulier l'intérêt médiocre du baume appliqué sur le visage, tout en terminant l'énoncé de ses méthodes par *Dieu garde nos âmes, avec le baume de sa miséricorde*, qui marque indiscutablement son scepticisme quant à l'efficacité des embaumements. La thanatopraxie en Occident ne connaîtra pas d'évolution notable jusqu'à l'utilisation du formaldéhyde à partir du XIXème siècle.

CONCLUSION

La cour des ducs de Bourgogne Valois constitue donc un cadre détudes particulièrement intéressant concernant les adeptes et la pratique de l'art médical au Moyen Age. L'excellente préservation des documents comptables bourguignons permet de retrouver, plus facilement que pour d'autres maisons princières, les membres du personnel médical du duc et de son entourage, ce qui rend aisée l'étude prosopographique approfondie de cette élite médicale, notamment en reconstituant la carrière à la cour de chacun de ces personnages. Disposant d'une équipe soignante polyvalente et pluridisciplinaire, la micro-société que constitue la cour de Bourgogne fournit un modèle de la « médicalisation de la société médiévale », concept cher à D. Jacquart, qui se met en place progressivement dans les tous derniers siècles du Moyen Age.

Les praticiens attachés au duc, par leur omniprésence et leur investissement particulier, dépassant la simple relation du médecin et de son patient, accompagnant les membres de la famille princière de la naissance à la mort, dans leurs moindres faiblesses, expliquent le statut privilégié dont ils bénéficiait, qui se manifeste par l'aisance matérielle et le statut social élevé auxquels ces officiers ducaux avaient accédé.

Enfin, cette étude a révélé l'importance des moyens financiers qu'il est possible de mettre en œuvre dans les cours princières et qui permettent l'établissement des conditions idéales de prise en charge du patient décrites dans les traités médicaux et chirurgicaux contemporains. Les meilleurs traitements médicamenteux sont expérimentés, tant au niveau de la qualité que de la variété, ce qui autorise une utilisation très ciblée de chaque substance. La consultation princière, la *collatio*, est réalisée dans des conditions optimales puisque de nombreux praticiens peuvent être sollicités au chevet du patient. On se rend compte que la prise en charge de celui-ci est globale, et qu'elle touche tous les aspects de sa personne physique, par les conseils d'hygiène de vie, et psychique,

par le souci du bien-être mental du prince qui anime les praticiens de la cour. Les médecins qui s'appuyaient sur la théorie humorale avaient au moins ce mérite d'adapter leurs traitements en fonction de la sensibilité du malade et avaient conscience qu'un traitement pouvait fonctionner ou échouer en fonction de l'état d'esprit du patient. L'Homme était ainsi considéré dans sa totalité, corps et esprit, et l'on n'hésitait pas à rechercher dans l'expression de certains symptômes une origine psychologique. Dans leur élan de rejet de cette théorie des humeurs, les médecins se réclamant de l'anatomo-clinique du XIXe siècle avaient négligé cet aspect de l'humain, en ne prenant en compte que les manifestations physiques du pathologique, ce qui a mené à l'isolement les victimes de maladies mentales.

Afin de mieux apprécier ce thème de la médecine de cour, il conviendrait d'établir une comparaison avec les autres cours princières occidentales, perspective qui peut être permise notamment grâce aux travaux de M. Nicoud, ou à ceux d'historiens modernistes qui mettent en lumière les évolution de l'exercice médical en milieu princier. Dans le cadre de la cour de Bourgogne, le dépouillement de sources comptables supplémentaires aiderait à compléter davantage le catalogue prosopographique, voire de confirmer ou de réfuter des hypothèses émises, quant à la prise en charge des femmes enceintes notamment. Les sources de l'histoire urbaine devraient aussi permettre de mieux cerner la place occupée par les praticiens dans leur milieu social, ainsi que les modalités de leur formation et la réglementation des différentes professions de santé.

De ce point de vue, une autre direction d'études, axée sur l'attention que les souverains portaient à la médecine en tant que discipline intellectuelle, sur leurs efforts d'institutionnalisation de cet art et sur leurs actions de lutte contre les problèmes de santé publique, peut présenter un intérêt tout aussi pertinent. A. Lunel a d'ailleurs montré que la maison médicale du roi, d'un rôle de préservation de la santé de la famille princière, s'est progressivement convertie

en véritable « ministère de la santé »[995]. C'est dire l'influence que les praticiens du prince pouvaient avoir sur les affaires de l'Etat.

[995] LUNEL, *La maison médicale [...]*

Table des matières

Introduction, p. 3

Typologie des sources, p. 10

Catalogue des sources, p. 16

Partie I : Le personnel médical de la cour de Bourgogne, p. 52

Chapitre I : Les médecins, p. 53

A. Des praticiens formés à l'Université, p. 57

1. Parcours universitaire et compétences acquises, p. 57
2. L'érudition des physiciens au service du conseil princier, p. 68

B. Les "empiriques" : une légitimité des compétences contestée, p. 74

C. Les médecins juifs, p. 78

Chapitre II : Les "artisans" de la médecine, p. 82

A. Chirurgiens et barbiers, p. 83

B. Epiciers et apothicaires, p. 91

C. Les sages-femmes, p. 95

Chapitre III : Le recrutement des personnels de santé, p. 101

A. Le recrutement autochtone, p. 102

B. Les réseaux de sociabilité du duc de Bourgogne, p. 106

1. Servir plusieurs princes : le personnel médical issu d'autres cours, p. 106
2. Les élites urbaines : les notables et universitaires au service du duc de Bourgogne, p. 110
   - ❖ L'université de Paris, p. 111
   - ❖ L'université de Louvain, p. 113

❖ Les notabilités urbaines, p. 115
3. Les alliances politiques et militaires, p. 120
C. La cour de Bourgogne, foyer de recrutement interne, p. 123

Partie II : La cour : un lieu d'exercice prestigieux, p. 130

Chapitre I : Répartition des effectifs, p. 131
A. Qui appartient à l'hôtel ducal ? p. 132
B. Le personnel médical de l'hôtel, p. 141
1. La maison médicale des ducs de Bourgogne, p. 141
2. Les bénéficiaires des soins, p. 155
3. Les offices affiliés, p. 160
C. Les praticiens extérieurs, p. 163
1. Les besoins de l'armée ducale, p. 163
2. Renforcer l'équipe soignante de la cour, p. 166
3. Les missions secrètes, p. 169
4. Cas particulier des épiciers-apothicaires, p. 172

Chapitre II : Des avantages de servir la cour : revenus et privilèges, p. 176
A. Les revenus réguliers en espèces, p. 177
B. Les avantages en nature et les frais liés à l'office, p. 182
1. L'entretien des chevaux et des valets, p. 182
2. Les vêtements d'office, p. 183
3. L'achat du matériel et des remèdes liés à l'office, p. 185
C. Les rétributions occasionnelles, p. 187
1. La rétribution des actes médicaux, p. 187
2. Les événements familiaux et le confort du ménage, p. 188
3. Les accidents de la vie, p. 192

D. Les revenus extérieurs : pratique bénéficiale, offices municipaux et droits seigneuriaux, p. 194

Partie III : Les pratiques médicales à la cour de Bourgogne, p. 200

Chapitre I : De la maladie à la guérison : la prise en charge du patient, p. 201

A. L'examen du patient, p. 202

1. La consultation, p. 202
2. Les éléments du diagnostic, p. 207

B. Rééquilibrer les humeurs, p. 213

1. *Anima Sana In Corpore Sano*, p. 213
2. Neutraliser l'humeur corrompuep. 218
   - ❖ Les traitements physiques, p. 219
   - ❖ La pharmacopée médiévale : présentation des remèdes utilisés, p. 221
   - ❖ Apaiser les esprits, p. 225
3. Les traitements chirurgicaux : à propos d'un document établi par les chirurgiens de Philippe le Bon, p. 227
   - ❖ La datation du document, p. 229
   - ❖ Les auteurs du texte, p. 233
   - ❖ Instruments chirurgicaux et pharmacopée, p. 234

Chapitre II : Naître et mourir à la cour de Bourgogne, p. 250

A. L'accouchement et la naissance, p. 251

1. Le rôle de la sage-femme, p. 251
2. Interventions masculines, p. 253

B. La mort du prince, p. 262

1. Identifier les causes du décès, p. 265
   - ❖ Intérêt et limites du diagnostic rétrospectif, p. 265

- ❖ Ce que permettent les sources bourguignonnes, p. 267

2. Eviscération et embaumements : aspects de la thanatopraxie en milieu princier, p. 275
    - ❖ La conservation des corps morts : objectifs visés, p. 275
    - ❖ Techniques élémentaires de conservation des cadavres, p. 277
    - ❖ L'embaumement externe, p. 279
    - ❖ L'embaumement interne, p. 283

Conclusion, p. 295

Table des matières, p. 298

Abréviations, p. 302

Remerciements, p. 303

Abréviations

ADCO : Archives Départementales de la Côte d'Or

ADN : Archives Départementales du Nord

AGR : Archives Générales du Royaume de Belgique

BNF : Bibliothèque Nationale de France

d. : denier(s)

DHI : Deutsches Historisches Institut / Institut Historique Allemand, Paris.

fr. : franc(s)

gr. : gros

LM : Lettres missives

LRD : Lettres reçues et dépêchées

M. : Mort(e)

NA : Non applicable

NT : Notaires et Tabellionages

OH : Ordonnance de l'hôtel

p. : parisis

PCRGF : Pièces comptables de la recette générale des finances

PJ : Pièce justificative

RCHCC : Registres de comptes de l'hôtel du comte de Charolais

RDA : Registres de l'audience

RRGB : Registres de la recette générale de Bourgogne

RRGTF : Registres de la recette générale des finances (de toutes les finances)

RRGTFR : Registres de la recette générale des finances du roi de France

t. : tournois

TDC : Trésor des chartes

Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes sans lesquelles ce travail n'aurait pu voir le jour :

Mon directeur de recherches, M. Bertrand Schnerb, qui a bien voulu croire que je possédais plus de ressources en moi que ne le suggèrent les apparences, et qui m'a accordé toute sa confiance et son attention pendant ces dix dernières années.

Mon époux, Youssef qui m'a soutenue, encouragée et comprise, mes enfants, Adam et Aaron, à qui je dédie ce travail, et que j'espère ne pas avoir découragé des longues études universitaires : *Travaillez, prenez de la peine, c'est le fonds qui manque le moins.*

Mes parents, Nicole et Alain, mon frère, Nicolas et son épouse Sophie, mes beaux-parents Malika et Tayeb, mes beaux-frères et belles-sœurs, Esméralda, Afnane, Hafida, Lila, Sofi et Redouane, leurs époux et épouses qui m'ont soutenu et accepté avec joie la compagnie d'Adam et Aaron pendant ces longues heures de prospection et de rédaction.

Le personnel des nombreuses structures de garde d'enfants qui ont accompagné Adam et Aaron : les Kangourous câlins de l'université Lille 3, la Crèche de l'Internat de Marseille-Timone, les P'tits Loups de Creil, les CAL Bossuet, Paul Fort, Chateaubriand de Villeneuve d'Ascq, le Centre de Loisirs de l'Hopital maritime, la garderie de l'école Notre-Dame de Berck.

Le personnel du laboratoire IRHiS, le personnel des Archives départementales du Nord à Lille, des Archives départementales de la Côte-d'Or à Dijon, de la Bibliothèque universitaire de Lille 3, de la Bibliothèque interuniversitaire de Santé de Paris, de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne.

Les enseignants et chercheurs qui m'ont transmis le goût de la recherche et qui ont manifesté leur enthousiasme face à mes travaux : les membres de mon jury : mesdames Elodie Lecuppre-Desjardin et Jacqueline Vons, messieurs Alain Marchandisse et Jacques Paviot ; Danielle Gourevitch, Caroline zum Kolk, Stanis Perez, Philippe Charlier.

Toute ma famille, mes amis.